ASSEMBLEE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	N° du rapport : 1- 1
	Date : jeudi 12 et vendredi 13 janvier 2017

OBJET : Budget primitif 2017 du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

I– EXPOSE DES MOTIFS

1- LES RECETTES REELLES DU BUDGET PRIMITIF 2017

La préparation budgétaire 2017 est caractérisée par un renforcement des compétences régionales avec la mise en œuvre des dispositions des lois MAPTAM et NOTRe. Pour faire face à ces compétences nouvelles, les régions se voient octroyer de nouvelles ressources.

Dans le cadre des transferts de compétence en matière de transports, une part supplémentaire de CVAE, revenant aujourd'hui aux départements, est attribuée aux régions : à compter de 2017, la part du produit de la CVAE régionale est ainsi portée de 25% à 50%. La loi NOTRe renforce également les prérogatives des régions dans le domaine de l'action économique : le projet de loi de finances (PLF) institue à ce titre un fonds de soutien exceptionnel de 450 millions d'euros en 2017 dans l'attente de l'attribution d'une nouvelle ressource fiscale. Les régions devraient en effet bénéficier d'une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dès 2018 en remplacement de leur dotation globale de fonctionnement (DGF) et de ce fonds de compensation transitoire destiné à les accompagner dans le cadre de leurs interventions économiques.

Le contexte financier en matière de ressources reste aussi marqué par la poursuite de l'effort de redressement des comptes publics demandé aux collectivités territoriales. La dotation globale de fonctionnement (DGF) de la région Bourgogne-Franche-Comté devrait ainsi enregistrer une nouvelle diminution de l'ordre de 21 millions d'euros en 2017 dans le cadre de la contribution de la collectivité régionale au redressement des finances publiques.

1.1 La fiscalité régionale directe

- ***La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)***

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est assise sur la valeur ajoutée produite. Elle constitue, avec la cotisation foncière sur les entreprises (CFE), l'une des deux composantes de la contribution économique territoriale (CET) créée en 2010 suite à la réforme de la taxe professionnelle. La CVAE est acquittée par les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 €.

La prévision du produit de la CVAE est particulièrement complexe au vu de la volatilité de cette recette. En outre, l'évolution du produit de la CVAE notifié pour la région Bourgogne-Franche-Comté en 2016 a montré de fortes disparités selon les territoires. Le montant de CVAE perçue par la région en 2017 portera sur la valeur ajoutée produite par les entreprises régionales en 2015 et déclarée aux services fiscaux en 2016.

La CVAE est répartie entre les trois niveaux de collectivités (régions, départements, bloc communal). Conformément à l'article 89 de la loi de finances pour 2016, les régions bénéficient, à compter de 2017, d'une part de produit de CVAE supplémentaire destinée à compenser le transfert de compétences des départements aux régions dans le domaine des transports interurbains et scolaires. La part de CVAE revenant aux régions est ainsi portée de 25% à 50%, et celle revenant aux départements est réduite à due concurrence (de 48,5% à 23,5%).

Dans l'attente de la notification définitive qui devrait intervenir au cours du premier trimestre 2017, la prévision budgétaire est élaborée avec une hypothèse de +1,5% du produit de la CVAE, équivalente à la prévision de croissance du PIB retenue dans la cadre du PLF 2017, soit un montant de 143 190 000 € à périmètre constant. En tenant compte de la nouvelle clé de répartition votée en loi de finances, le produit prévisionnel de CVAE devrait atteindre 286 380 000 € en 2017.

La CVAE devient ainsi la principale ressource fiscale perçue par la région en 2017 : elle représente désormais près du quart des recettes de fonctionnement du budget régional.

Evolution prévisionnelle du produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

	Notification 2016	Prévision 2017	
		à périmètre constant	avec nouvelle clé de répartition *(*)*
CVAE : part imposée au profit de la région	102 724 059 €	104 260 000 €	208 520 000 €
CVAE : part dégrevée	38 352 869 €	38 930 000 €	77 860 000 €
CVAE : part exonérée compensée	38 748 €	-	-
CVAE : produit total	**141 115 676 €**	**143 190 000 €**	**286 380 000 €**
Evolution année N / année N-1 en %	***+ 4,2 %***	***+ 1,5 %***	-

(*) Doublement de la part de la CVAE régionale en lien avec le transfert de la compétence transports.

Le fonds de péréquation des ressources de CVAE est un dispositif qui vise à atténuer les disparités de ressources entre collectivités : les régions qui bénéficient d'une croissance de leur produit fiscal direct supérieure à la moyenne nationale, contribuent ainsi au fonds de péréquation.

La région Bourgogne-Franche-Comté devrait rester éligible au fonds de péréquation régionale de la CVAE en 2017 pour un montant estimé à 7 970 000 € selon des simulations produites par Régions de France, calculées sur la base des notifications de mars 2016. L'évolution cumulée des ressources fiscales directes de la région demeure inférieure à celle constatée au niveau national malgré un différentiel de croissance moindre que celui observé en 2016.

- ***Les impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER)***

La région perçoit deux types d'impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER), l'une relative au transport ferroviaire (assise sur le matériel roulant pour le transport de voyageurs) et l'autre relative aux télécommunications (assise sur les répartiteurs principaux de la boucle locale cuivre, les unités de raccordement d'abonnés et les cartes d'abonnés).

Le produit prévisionnel inscrit pour 2017 est de 25 778 966 € au titre de « l'IFER ferroviaire » et de 18 581 532 € au titre de « l'IFER télécoms », soit un montant total de 44 360 498 € pour les deux composantes, équivalent à celui attendu pour 2016.

- ***La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)***

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2017 prévoit un élargissement de l'assiette des variables d'ajustement de l'enveloppe normée des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales en incluant désormais la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP). La DCRTP prévisionnelle pour 2017 serait ainsi ramenée à 27 500 000 € avec un taux de minoration estimé à -21,5% par rapport au montant notifié en 2016.

Par ailleurs, la dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale devrait également enregistrer une nouvelle diminution, comme les années précédentes, avec un montant attendu de 5 200 000 €.

Ces prévisions sont susceptibles d'évoluer au vu de l'examen en cours du projet de loi de finances. Les inscriptions de recettes correspondantes seront ajustées le cas échéant en décision modificative.

Enfin, le montant du fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), mis en place également suite à la suppression de la taxe professionnelle afin de garantir à chaque région son niveau de ressources d'avant-réforme, est reconduit en 2017 pour un montant de 35 370 562 €.

La prévision budgétaire 2017 est estimée à **406 781 060 €** pour les ressources de la fiscalité directe régionale, y compris la part supplémentaire du produit de CVAE attribuée à la région pour l'exercice de ses nouvelles compétences en matière de transports scolaires et interurbains. L'ensemble représente 31,6% des recettes totales hors emprunt.

1.2 La fiscalité régionale indirecte

- ***La taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules***

Conformément aux dispositions de l'article 89 de la loi de finances pour 2016 relatives à l'harmonisation des tarifs de la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules suite à la création des nouvelles régions au 1er janvier 2016, la région Bourgogne-Franche-Comté a décidé de fixer, à compter du 1er janvier 2017, le taux unitaire de la taxe sur les cartes grises à 51 € par cheval-vapeur sur l'ensemble du territoire régional (cf. délibération n° 16 AP.70 de l'assemblée plénière du conseil régional du 29 avril 2016).

En fonction d'une évolution stabilisée de l'assiette et de l'application du nouveau tarif à l'ensemble du territoire, le produit prévisionnel de la taxe sur les cartes grises pour 2017 est de 110 150 000 €.

Il est par ailleurs proposé de reconduire l'exonération en totalité applicable aux véhicules « propres », c'est-à-dire spécialement équipés pour fonctionner, exclusivement ou non, au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules, du gaz de pétrole liquéfié ou du super-éthanol E85.

➢ *La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)*

Les recettes de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) sont, pour une large part, constituées par la compensation financière des transferts de compétences issus de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, mais également de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ou encore de certaines compétences transférées par la loi du 27 janvier 2014 dite « loi MAPTAM ».

En outre, dans le cadre des transferts de compétences prévus par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les régions se voient également transférer la gestion du dispositif « nouvel accompagnement à la création ou la reprise d'entreprise » (NACRE). Le montant de la compensation financière attribuée sous forme de TICPE est donc actualisé à compter de 2017 afin de prendre en compte le transfert de ce dispositif antérieurement géré par l'Etat. En fonction du montant notifié pour l'année 2016 et de la mise en œuvre de cette nouvelle mesure, le produit prévisionnel de la TICPE 2017 pour la région Bourgogne-Franche-Comté est estimé à 157 102 573 € concernant la part relative au droit à compensation.

Compensation financière des transferts de compétences (compensation TICPE) région Bourgogne-Franche-Comté

	Compensation TICPE notifiée 2016	Compensation TICPE prévisionnelle 2017
Loi LRL du 13 août 2004	148 010 618 €	148 010 618 €
Loi MAPTAM du 27 janvier 2014	710 596 €	710 596 €
Loi Formation professionnelle du 05 mars 2014	6 577 745 €	6 577 745 €
Loi NOTRe du 07 août 2015	563 067 €	1 803 614 €
dont compensation financière dispositif "NACRE"	-	*955 547 €*
Total compensation financière TICPE	**155 862 026 €**	**157 102 573 €**

Les recettes de TICPE sont constituées également de deux autres parts, dont les fractions de tarifs ont fait l'objet de la délibération n°16 AP.238 de l'assemblée plénière du conseil régional en date du 18 novembre 2016 :

- ✓ la part dite « modulable » permet à la région de bénéficier d'un produit complémentaire correspondant à une modulation régionale des tarifs, dans la limite de 1,77 € par hectolitre pour les supercarburants et 1,15 € par hectolitre pour le gazole : le montant attendu en 2017, directement corrélé aux consommations de carburants, est de 32 100 000 € ;
- ✓ la part dite « Grenelle » donne aux régions une faculté de majoration des tarifs de TICPE, dans la limite de 0,73 € par hectolitre pour les supercarburants et 1,35 € par hectolitre pour le gazole, pour le financement d'infrastructures durables inscrites dans le Grenelle de l'environnement : le montant attendu en 2017, lié également aux consommations de carburants, est de 32 500 000 € ; cette part est imputée en investissement.

➢ *Le financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage*

Les actions réalisées en matière de formation professionnelle sont désormais financées par l'attribution de recettes, dont le produit prévisionnel pour 2017 est estimé à 40 923 406 € ; celles-ci sont constituées :

- ✓ des frais de gestion perçus par l'Etat pour la mise en recouvrement de la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et d'une part de la taxe d'habitation, et dont l'évolution suit le produit constaté de ces impôts ;
- ✓ une fraction de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques dite « TICPE formation professionnelle ».

Les actions en matière d'apprentissage sont financées depuis 2015 par une « ressource régionale pour l'apprentissage » ; celle-ci est composée de :

- ✓ 51% du produit de la taxe d'apprentissage collectée au niveau national décliné en une part fixe, destinée à l'ensemble des régions et qui reprend le panier des recettes d'apprentissage antérieures à la loi du 5 mars 2014, et une part dynamique, assise sur l'évolution de la masse salariale ;

- ✓ un complément sous forme d'une fraction de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques dite « TICPE taxe d'apprentissage».

Un montant de 74 026 924 € est inscrit au titre de cette ressource en 2017, dont 5 700 000 € correspondant à la part dynamique sur la base du montant prévisionnel notifié pour 2016.

Par ailleurs, les aides aux employeurs d'apprentis versées par la région donnent lieu elles aussi à compensation par l'attribution de fractions de TICPE :

- ✓ la TICPE « prime d'apprentissage » qui compense forfaitairement aux régions les primes attribuées aux entreprises de moins de 11 salariés sur la base du nombre d'apprentis recensés au 31 décembre 2013 ;
- ✓ la TICPE « aide au recrutement d'un apprenti », nouvelle fraction instaurée en 2016, qui est destinée au remboursement de l'aide de 1 000 € attribuée aux entreprises de moins de 250 salariés pour le recrutement d'un apprenti supplémentaire.

L'inscription en recettes pour ces deux composantes de TICPE s'établit à 16 421 000 €.

Au total la part de fiscalité transférée (taxe d'apprentissage, frais de gestion, TICPE) destinée au financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage représente une enveloppe prévisionnelle de 131 371 330 € pour 2017.

Financement de la formation professsionnelle et de l'apprentissage région Bourgogne-Franche-Comté *(*)*

	Ressources notifiées ou prévisionnelles 2016	Ressources prévisionnelles 2017
Ressources formation professionnelle	40 239 958 €	40 923 406 €
dont frais de gestion de la fiscalité directe locale	*27 338 352 €*	*28 021 800 €*
dont fraction de TICPE " formation professionnelle "	*12 901 606 €*	*12 901 606 €*
Ressource régionale de l'apprentissage	74 046 003 €	74 026 924 €
dont part fixe (y compris fraction de TICPE " taxe d'apprentissage ")	*68 326 924 €*	*68 326 924 €*
dont part dynamique taxe d'apprentissage	*5 719 079 €*	*5 700 000 €*
Compensations primes d'apprentissage	16 421 000 €	16 421 000 €
dont fraction de TICPE " primes apprentissage "	*11 668 000 €*	*11 668 000 €*
dont fraction de TICPE " aide recrutement d'un apprenti "	*4 753 000 €*	*4 753 000 €*
Total ressources formation professionnelle et apprentissage	**130 706 961 €**	**131 371 330 €**

(*) hors participations liées aux conventions spécifiques (plan "1 million de formations pour demandeurs d'emploi" et CPF / FPSPP).

La prévision budgétaire 2017 est estimée globalement à **463 223 903 €** pour les ressources de la fiscalité indirecte régionale, dont 430 723 903 € en fonctionnement (cartes grises, TICPE régionale, ressources « formation professionnelle et apprentissage ») et 32 500 000 € en investissement correspondant à la part TICPE Grenelle. L'ensemble représente 35,9% des recettes totales hors emprunt.

1.3 Les concours financiers de l'Etat et le fonds pour le développement économique

➢ *La dotation globale de fonctionnement (DGF)*

La baisse des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales se poursuivra en 2017. Conformément au projet de loi de finances (PLF) pour 2017, les régions participeront ainsi cette année encore à l'effort de redressement des finances publiques à hauteur de 451 millions d'euros. Comme les années précédentes, la contribution est prélevée sur la part forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et répartie au prorata des recettes réelles de fonctionnement de chaque région.

Pour la région Bourgogne-Franche-Comté, la participation au redressement des comptes publics devrait se traduire par une diminution équivalente à celle appliquée en 2016, soit une perte de ressources estimée à 21 800 000 €. En 2017, le montant prévisionnel de la DGF forfaitaire devrait ainsi s'élever à 215 543 669 € après application de ce prélèvement.

S'agissant de la part péréquation, le projet de loi de finances (PLF) pour 2017 précise que l'attribution de chaque région au titre de la dotation de péréquation est égale à celle perçue en 2016. Celle-ci est donc reconduite pour un montant de 7 375 343 €.

La dotation globale de fonctionnement (DGF) de la région Bourgogne-Franche-Comté prévisionnelle pour 2017 devrait ainsi s'élever au total à 222 919 012 €.

Dotation globale de fonctionnement (DGF) de la région Bourgogne-Franche-Comté

	DGF notifiée 2016	DGF prévisionnelle 2017
Dotation forfaitaire	237 339 569 €	215 543 669 €
dont contribution au redressement des finances publiques	*-21 795 900 €*	*-21 800 000 €*
Dotation de péréquation	7 375 343 €	7 375 343 €
DGF totale	244 714 912 €	222 919 012 €

➢ *Le fonds de soutien pour le financement du développement économique*

Dans le cadre du financement des nouvelles compétences des régions dans le domaine du développement économique, un amendement du gouvernement au projet de loi de finances (PLF) pour 2017 institue un fonds de soutien exceptionnel de 450 millions d'euros.

Ce fonds sera réparti pour l'essentiel (70%) en fonction de la moyenne des dépenses effectuées en matière de développement économique par les départements entre 2013 et 2015 ; les autres critères étant le produit intérieur brut du territoire (15%) et la population (15%). Le versement de ce fonds sera effectué en deux temps, avec un premier acompte qui interviendrait dès 2017 et le solde qui sera versé si la collectivité atteste d'une progression, au 31 décembre 2017, des dépenses consacrées au développement économique. Il est proposé d'inscrire un montant de 19 892 000 € pour 2017, correspondant au montant du fonds auquel devrait être éligible la région Bourgogne-Franche-Comté.

➢ *Les autres dotations*

La dotation générale de décentralisation (DGD), qui intègre plusieurs ajustements dans le domaine des transports ferroviaires, et notamment depuis 2015 les compensations liées à la création de la redevance quai et de la redevance gares, devrait être reconduite en 2017, hors mesures nouvelles, pour un montant de 37 776 697 €.

La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES), attribuée pour le financement des travaux de modernisation et acquisitions d'équipement dans les lycées, et qui constitue la seule dotation d'investissement, est également reconduite à son montant notifié en 2016 conformément au projet de loi de finances (PLF) pour 2017 : elle est budgétée pour 31 410 694 €.

Le périmètre des concours financiers de l'Etat, incluant le nouveau fonds de soutien économique, mais non compris les transferts liés à la réforme de la fiscalité locale, devraient représenter 280 587 709 € en fonctionnement et 31 410 694 € en investissement, soit au total **311 998 403 €** en 2017. L'ensemble représente 24,2% des recettes totales hors emprunt.

1.4 Les autres recettes

Le projet de budget primitif 2017 prévoit en outre l'inscription d'un montant de **106 854 861,98 €** de recettes générées par les interventions de la région, soit 8,3% des ressources globales hors emprunt.

➢ *Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)*

Le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est destiné à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que la collectivité supporte sur ses dépenses réelles d'investissement et qu'elle ne peut directement récupérer par la voie fiscale.

En fonction des investissements réalisés en 2016 et déclarés éligibles et du taux de compensation forfaitaire désormais fixé à 16,404%, le FCTVA prévisionnel qui pourrait revenir à la région Bourgogne-Franche-Comté en 2017 est estimé à 16 000 000 €.

➢ *Les fonds européens*

La région Bourgogne-Franche-Comté est devenue autorité de gestion des fonds européens pour la programmation 2014-2020. Des recettes sont proposées à ce titre, en investissement et en fonctionnement, pour un montant global de 30 634 690,98 €, équivalent aux inscriptions de crédits en dépenses. Celles-ci sont ventilées entre le fonds social européen (FSE) pour 6 024 539,61 € et le fonds européen de développement régional (FEDER) à hauteur de 24 610 151,37 €. Ces recettes sont imputées sur la fonction 6.

Les autres fonds européens sont budgétés pour un montant de 10 629 600 € ; ils correspondent pour l'essentiel aux recettes attendues de la Commission européenne au titre de l'assistance technique ainsi qu'aux crédits restant à percevoir au titre de l'ancienne programmation 2007-2013 dans le cadre du dispositif de « subvention globale ».

Au total, les recettes relatives aux fonds européens sont estimées à 41 264 290,98 € pour 2017.

- ***Les participations et recettes spécifiques***

Ces participations et recettes versées par l'Etat, des collectivités territoriales et d'autres organismes publics ou privés concernent les principaux domaines d'intervention de la région :

- ✓ la formation professionnelle et l'apprentissage pour un montant de 21 445 022 €, incluant notamment l'inscription du solde de la participation attribuée dans le cadre de la convention « un million de formations pour les personnes en recherche d'emploi » signée entre l'Etat, la région et le comité paritaire interprofessionnel régional pour l'emploi et la formation professionnelle (COPAREF), pour 14 185 200 €, ainsi que le solde de la participation entrant dans le cadre du déploiement du compte personnel de formation (CPF) instauré par la loi du 5 mars 2014, pour 5 549 822 € ;
- ✓ l'enseignement pour un montant de 11 405 000 €, intégrant diverses participations spécifiques en faveur des lycées ainsi que la participation des familles au titre de la restauration et l'hébergement scolaires à hauteur de 9 800 000 € ;
- ✓ l'action économique avec l'inscription de 7 717 500 €, correspondant pour l'essentiel à des remboursements de prêts et avances accordés à des entreprises ;
- ✓ les transports avec l'inscription de 4 095 049 €, dont 2 795 049 € en fonctionnement intégrant diverses régularisations de la SNCF au titre des facturations TER ainsi que les participations des collectivités pour la centrale de mobilité Mobigo.

Les autres recettes spécifiques concernent les domaines du numérique (redevances relatives au réseau hertzien R cube), de la culture (participations du CNC et recettes relatives à la régie du château de Châteauneuf), de l'environnement ainsi que divers recouvrements en matière de ressources humaines, des produits financiers et des reprises sur provisions.

Les inscriptions de recettes proposées au budget primitif 2017, hors emprunt et hors gestion active de la dette et trésorerie, représentent un montant global de **1 288 858 227,98 €**, dont 1 182 420 171,42 € en fonctionnement et 106 438 056,56 € en investissement. A périmètre constant, c'est-à-dire en neutralisant le transfert de la part départementale de CVAE liée à la nouvelle compétence transports et les recettes versées à la région en tant qu'autorité de gestion des fonds européens, les recettes de fonctionnement enregistrent une légère progression de +1,1% de BP à BP.

En intégrant l'emprunt d'équilibre à hauteur de 216 430 934,92 €, les recettes réelles du budget primitif 2017 s'élèvent à **1 505 289 162,90 €**. Une synthèse est présentée dans le tableau suivant.

LES RECETTES REELLES DU BUDGET PRIMITIF 2017

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
FISCALITE DIRECTE	**-**	**406 781 060,00 €**	**406 781 060,00 €**
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	-	286 380 000,00 €	286 380 000,00 €
dont CVAE à périmètre constant (hors transfert de compétence transports scolaires et interurbains)	-	*143 190 000,00 €*	*143 190 000,00 €*
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - part péréquation	-	7 970 000,00 €	7 970 000,00 €
Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)	-	44 360 498,00 €	44 360 498,00 €
dont IFER matériel roulant ferroviaire	-	*25 778 966,00 €*	*25 778 966,00 €*
dont IFER répartiteurs principaux	-	*18 581 532,00 €*	*18 581 532,00 €*
Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	-	35 370 562,00 €	35 370 562,00 €
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	-	27 500 000,00 €	27 500 000,00 €
Dotation pour transfert de compensation d'exonérations de fiscalité (DTCE)	-	5 200 000,00 €	5 200 000,00 €
FISCALITE INDIRECTE	**32 500 000,00 €**	**430 723 903,00 €**	**463 223 903,00 €**
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises)	-	110 150 000,00 €	110 150 000,00 €
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)	32 500 000,00 €	189 202 573,00 €	221 702 573,00 €
dont TICPE Compensation	-	*157 102 573,00 €*	*157 102 573,00 €*
dont TICPE Modulation	-	*32 100 000,00 €*	*32 100 000,00 €*
dont TICPE Grenelle	*32 500 000,00 €*	-	*32 500 000,00 €*
Ressources formation professionnelle	-	40 923 406,00 €	40 923 406,00 €
dont frais de gestion de la fiscalité directe locale	-	*28 021 800,00 €*	*28 021 800,00 €*
dont fraction de TICPE " formation professionnelle "	-	*12 901 606,00 €*	*12 901 606,00 €*
Ressource régionale de l'apprentissage	-	74 026 924,00 €	74 026 924,00 €
dont part fixe (y compris fraction de TICPE " taxe d'apprentissage ")	-	*68 326 924,00 €*	*68 326 924,00 €*
dont part dynamique taxe d'apprentissage	-	*5 700 000,00 €*	*5 700 000,00 €*
Compensations primes d'apprentissage	-	16 421 000,00 €	16 421 000,00 €
dont fraction de TICPE " primes apprentissage "	-	*11 668 000,00 €*	*11 668 000,00 €*
dont fraction de TICPE " aide recrutement d'un apprenti "	-	*4 753 000,00 €*	*4 753 000,00 €*
DOTATIONS DE L'ETAT	**31 410 694,00 €**	**280 587 709,00 €**	**311 998 403,00 €**
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	-	222 919 012,00 €	222 919 012,00 €
dont dotation forfaitaire	-	*215 543 669,00 €*	*215 543 669,00 €*
dont dotation de péréquation	-	*7 375 343,00 €*	*7 375 343,00 €*
Fonds de soutien pour le financement du développement économique	-	19 892 000,00 €	19 892 000,00 €
Dotation Générale de Décentralisation (DGD)	-	37 776 697,00 €	37 776 697,00 €
Dotation Régionale d'Equipement Scolaire (DRES)	31 410 694,00 €	-	31 410 694,00 €
AUTRES RECETTES	**42 527 362,56 €**	**64 327 499,42 €**	**106 854 861,98 €**
Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)	16 000 000,00 €	-	16 000 000,00 €
Fonds européens	17 497 362,56 €	23 766 928,42 €	41 264 290,98 €
dont autorité de gestion	*17 497 362,56 €*	*13 137 328,42 €*	*30 634 690,98 €*
dont autres fonds européens	*0,00 €*	*10 629 600,00 €*	*10 629 600,00 €*
Participations et recettes spécifiques	9 030 000,00 €	40 560 571,00 €	49 590 571,00 €
dont formation professionnelle et apprentissage (y compris solde convention "Plan un million de formations pour demandeurs d'emploi" : 14 185 200 €)	*0,00 €*	*21 445 022,00 €*	*21 445 022,00 €*
dont enseignement (y compris participation des familles au titre de l'hébergement et de la restauration scolaires : 9 800 000 €)	*600 000,00 €*	*10 805 000,00 €*	*11 405 000,00 €*
dont culture, sports et jeunesse	*0,00 €*	*415 000,00 €*	*415 000,00 €*
dont aménagement des territoires	*0,00 €*	*900 000,00 €*	*900 000,00 €*
dont environnement	*0,00 €*	*180 000,00 €*	*180 000,00 €*
dont transports	*1 300 000,00 €*	*2 795 049,00 €*	*4 095 049,00 €*
dont action économique	*7 130 000,00 €*	*587 500,00 €*	*7 717 500,00 €*
dont services généraux (hors fonds européens)	*0,00 €*	*565 000,00 €*	*565 000,00 €*
dont produits de participations et produits financiers	-	*1 400 000,00 €*	*1 400 000,00 €*
dont reprises sur provisions	-	*1 468 000,00 €*	*1 468 000,00 €*
SOUS-TOTAL RECETTES *(hors emprunt)*	**106 438 056,56 €**	**1 182 420 171,42 €**	**1 288 858 227,98 €**
(dont hors fonds européens et hors transferts de compétences)	***88 940 694,00 €***	***1 025 807 843,00 €***	***1 114 748 537,00 €***
EMPRUNT D'EQUILIBRE	216 430 934,92 €	-	216 430 934,92 €
TOTAL RECETTES *(hors gestion de dette et de trésorerie)*	**322 868 991,48 €**	**1 182 420 171,42 €**	**1 505 289 162,90 €**

2- LES DEPENSES RELLES DU BUDGET PRIMITIF 2017

2.1 Les dépenses en crédits de paiement

Le montant des dépenses du budget primitif 2017 s'élève à **1 505 289 162,90 €** en crédits de paiement, correspondant aux mouvements réels, hors gestion active de la dette.

- ***La répartition des crédits par section***

Les crédits de paiement d'investissement (CPI) prévus en 2017 s'élèvent globalement à **479 612 170,77 €, soit 32% du budget.** Hors dette, les investissements enregistrent une évolution de +8,9% par rapport au budget primitif 2016.

Les principaux postes de dépenses en investissement sont l'enseignement (131 053 666,16 €) qui représentent 27% des CPI inscrits au budget primitif 2017, les transports (88 657 407,07 €), l'action économique (77 022 218,86 €).et l'aménagement des territoires (58 225 026,75 €).

Les crédits de paiement de fonctionnement (CPF) prévus en 2017 s'élèvent à **1 025 676 992,13 €, soit 68% du budget**. Ils enregistrent une évolution de +17,6% par rapport au budget primitif 2016, en raison des inscriptions de crédit relatives au transfert de compétences en matière de transports scolaires et interurbains.

Toutefois à périmètre constant, c'est-à-dire hors fonds européens et hors transferts, l'évolution des crédits de paiement de fonctionnement (CPF) hors dette est limitée à +1,4% par rapport au budget primitif 2016. La baisse des frais financiers, issue de la diminution de l'encours de dette régional en 2016 et du contexte de taux toujours très favorable, permet même de ramener cette progression à 1,1%, soit exactement la même évolution que celle des recettes de fonctionnement. Les évolutions respectives des recettes et dépenses de fonctionnement sont ainsi strictement adossées, ce qui permettra de consolider le niveau d'autofinancement de la région en 2017.

Le budget de fonctionnement est constitué majoritairement de dépenses obligatoires correspondant aux compétences régionales. Les trois principaux postes de dépenses en fonctionnement sont les transports (383 694 610,07 €) la formation professionnelle et l'apprentissage (256 155 529,40 €), et l'enseignement (186 180 450,87 €) qui regroupent plus des trois quarts des CPF inscrits au budget primitif 2017. Ces trois domaines de compétence représentent 81% du budget de fonctionnement hors gestion active de la dette.

- ***Les grands axes d'intervention de la région***

Les crédits de paiement proposés au budget primitif 2017, en investissement et fonctionnement, sont ventilés par fonctions et par sous fonctions qui correspondent aux principaux champs d'intervention de la collectivité régionale.

Fonction 1 : Formation professionnelle et apprentissage

Les crédits de la fonction 1 s'élèvent globalement à **273 597 496,13 €.** Ces crédits sont en hausse de +3,4% par rapport au BP 2016 en raison de l'inscription, dès le budget primitif, des dotations complémentaires aux centres de formation d'apprentis (CFA) issues de la part dynamique de la taxe apprentissage et également par l'effet d'une hausse du budget d'investissement en direction des instituts de formation sanitaires et sociale et des centres de formation des apprentis. Ils se répartissent entre la formation professionnelle continue, l'emploi et la sécurité professionnelle (130 419 797,21 €), le domaine de l'apprentissage (94 341 194,64 €) pour le fonctionnement, les investissements et équipements des CFA et les dispositifs d'accompagnement des entreprises, ainsi que les formations des secteurs sanitaire et social (48 836 477,28 €).

Fonction 2 : Enseignement

Les crédits de la fonction 2 s'élèvent globalement à **317 234 117,03 €.** Le domaine de l'enseignement regroupe principalement les crédits au titre des lycées (192 410 425,36 €) consacrés d'une part aux travaux de modernisation, rénovation, économies d'énergie, sécurité et maintenance, aux acquisitions de matériels et à l'équipement des lycées en investissement, et d'autre part au fonctionnement des établissements. Les autres dépenses concernent les personnels agents techniques des lycées (111 635 000 €) et le domaine de l'enseignement supérieur (13 188 641,67 €). Ce budget est augmenté de +4,1% par rapport à 2016 en raison des crédits d'investissement relatifs à la poursuite des travaux de sécurisation et d'accessibilité dans les lycées, de la revalorisation indiciaire des agents dans les lycées (masse salariale évoluant au global de +1,1%) et d'une ré-imputation des bourses de mobilité internationale de l'enseignement supérieur sur cette fonction (en 2016, une partie de ces bourses était imputée en sous fonction 04 « actions européennes et internationales »).

Fonction 3 : Culture, sport et loisirs

Les crédits de la fonction 3 s'élèvent à **39 678 260,24 €.** Ils concernent les interventions dans le domaine de la culture et du patrimoine (27 923 823,67 €) ainsi que les actions en faveur du sport, de la jeunesse et de la vie associative hors emploi d'utilité sociale et services civiques imputés sur la fonction 9 (11 754 436,57 €). Les crédits consacrés à la culture et au patrimoine sont en hausse de +6,6% dans le domaine de la musique (contribution à la structuration du schéma régional d'enseignement supérieur, consolidation de pôles d'excellence autour d'un orchestre et d'un opéra national en région), alors que les crédits consacrés au sport sont en diminution de -16,9% s'expliquant par la baisse des crédits d'investissement résultant des échéanciers des différents projets soutenus.

Fonction 4 : Santé et action sociale

Les crédits de la fonction 4 représentent **1 670 941,23 €.** Ces crédits sont en forte hausse (33,3%), par l'effet de la hausse significative des investissements au titre de la politique santé.

Fonction 5 : Aménagement des territoires

Les crédits de la fonction 5 représentent **65 875 960,50 €.** Ils se répartissent entre le volet territorial (42 866 791,36 €) pour les crédits relatifs aux contrats territoriaux, agglomérations, cœurs de village ou programmes de rénovation urbaine et le volet « développement numérique des territoires » (23 009 169,24 €). Ces crédits sont en baisse de -14,5% en raison de la fin du plan de soutien au BTP, qui avait fortement majoré les inscriptions de crédit en 2016, et en fonction des échéanciers de versement sur les projets départementaux d'infrastructures de très haut débit.

Fonction 6 : Gestion des fonds européens

Les crédits de la fonction 6 relatifs à l'autorité de gestion des fonds européens sont budgétés pour **30 634 691,94 €**, ventilés entre le FEDER (24 524 742,32 €) et le FSE (6 109 949,62 €), en hausse de 61%, due à la montée en charge de la programmation des fonds européens 2014-2020.

Fonction 7 : Environnement

Les crédits de la fonction 7 représentent **24 254 022,15 €.** Ils concernent les actions en faveur de l'environnement (11 242 514,88 €) ainsi que les politiques de l'énergie et de l'efficacité énergétique (13 011 507,27 €), en hausse de +1,8% par rapport à 2016, notamment sur l'efficacité énergétique.

Fonction 8 : Transports

Les crédits de la fonction 8 s'élèvent à **472 352 017,14 €.** La sous fonction 81 « transport en commun de voyageurs » représente 457 123 035,82 € et comprend notamment les transports scolaires et interurbains pour 143 190 000 €, y compris les crédits budgétés au titre du transfert des agents départementaux.

Hors ce transfert de compétences, équilibré en dépenses et recettes, les dépenses relatives aux TER pour l'exploitation des lignes ferroviaires, la promotion et tarification en fonctionnement, l'acquisition et la modernisation des matériels en investissement et les autres dépenses relatives aux gares et infrastructures ferroviaires évoluent de +12,3% en raison des versements à intervenir sur les investissements sur le matériel roulant et les infrastructures ferroviaires. A noter que l'exploitation TER est quasi stable (+0,3%). Les autres crédits regroupent les routes et la voirie (11 010 728,50 €) et diverses dépenses relatives aux transports concernant l'aérien et le portuaire (4 218 252,84 €).

Fonction 9 : Action économique

Les crédits de la fonction 9 s'élèvent à **130 412 098,77 €.** Le domaine de l'action économique regroupe l'ensemble des programmes relatifs au développement économique et à l'économie sociale et solidaire (74 874 898,45 €), à la recherche et innovation (21 671 873,45 €), au secteur de l'agriculture – viticulture – agroalimentaire – bois et forêt (14 528 406,54 €) et au tourisme (19 336 920 €). Dans l'optique de bénéficier du fonds de soutien pour le financement du développement économique, le budget de la fonction 9 est en augmentation de +19,3%. Par ailleurs, les crédits relatifs à l'accompagnement des emplois d'utilité sociale et aux services civiques sont également imputés sur cette fonction.

Fonction 0 : Services généraux

Les crédits de la fonction 0 représentent **82 371 784,67 €,** en baisse de 8,9%par rapport au BP 2016**.**

Il s'agit :

- ✓ d'une part, des dépenses de personnel des agents du siège (53 231 800 €) avec une évolution contenue de +0,6%. Ces crédits comprennent également le transfert des agents du CREPS pour 285 000 €. A noter qu'au global, les dépenses de personnel réparties sur les différentes fonctions budgétaires ne progressent que de 0,5% hors transferts de personnel ;
- ✓ et, d'autre part, des dépenses d'administration générale (26 469 690 €) pour le fonctionnement de la collectivité et la gestion de son patrimoine, le fonctionnement des assemblées, les systèmes d'information, la politique de communication. Ces crédits sont en diminution de -4% par rapport au BP 2016 s'agissant de la section de fonctionnement (-1,4% au global).

Les autres dépenses concernent les actions européennes et internationales (2 670 094,67 €). Ces crédits sont en baisse de -75% en raison de la fin de la subvention globale 2007-2013, imputée sur la sous fonction 04, et d'une ré-imputation sur la sous fonction 23 (enseignement supérieur) des bourses de mobilité internationale.

L'ensemble des dépenses dites « ventilées » inscrites au budget primitif 2017 s'élèvent à **1 438 081 362,90 €**.

Il convient d'y ajouter les autres dépenses de la région non ventilées dans l'une des dix fonctions décrites précédemment et qui représentent globalement **67 207 800,00 €** et concernent principalement la dette régionale (61 807 500 €) au titre du remboursement du capital et du paiement des intérêts. Ces frais financiers sont en diminution de -5,5% par rapport au BP 2016.

Une synthèse des dépenses du budget primitif 2017, en crédits de paiement d'investissement (CPI) et crédits de paiement de fonctionnement (CPF), est présentée ci-après.

SYNTHESE DES DEPENSES DU BUDGET PRIMITIF 2017
EN CREDITS DE PAIEMENT

DEPENSES	CREDITS DE PAIEMENT D'INVESTISSEMENT (CPI) 2017	CREDITS DE PAIEMENT DE FONCTIONNEMENT (CPF) 2017	TOTAL CREDITS DE PAIEMENT (CPI + CPF) 2017
FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	**17 441 939,73 €**	**256 155 529,40 €**	**273 597 469,13 €**
Sous fonction 10 et 11- Formation professionnelle, emploi et sécurité professionnelle	290 000,00 €	130 129 797,21 €	130 419 797,21 €
sous fonction 12 - Apprentissage	12 384 843,35 €	81 956 351,29 €	94 341 194,64 €
Sous fonction 13 - Formations des secteurs sanitaire et social	4 767 096,38 €	44 069 380,90 €	48 836 477,28 €
FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT	**131 053 666,16 €**	**186 180 450,87 €**	**317 234 117,03 €**
Sous fonction 20-22 - 27 -28 Lycées (non compris personnel agents des lycées)	122 926 330,16 €	69 484 145,20 €	192 410 475,36 €
Sous fonction 22- Ressources humaines : Personnel agents des lycées		111 635 000,00 €	111 635 000,00 €
Sous fonction 23 - Enseignement supérieur	8 127 336,00 €	5 061 305,67 €	13 188 641,67 €
FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	**13 809 791,77 €**	**25 868 468,47 €**	**39 678 260,24 €**
Sous fonction 31 - Culture et patrimoine	8 418 131,00 €	19 505 692,67 €	27 923 823,67 €
Sous fonction 32 - Sport Jeunesse et vie associative	5 391 660,77 €	6 362 775,80 €	11 754 436,57 €
FONCTION 4 : SANTE ET ACTION SOCIALE	**1 305 750,00 €**	**365 191,23 €**	**1 670 941,23 €**
FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	**58 225 026,75 €**	**7 650 933,85 €**	**65 875 960,60 €**
Sous fonction 50-51-52-53-54- Aménagement des territoires hors numérique	37 838 475,73 €	5 028 315,63 €	42 866 791,36 €
Sous fonction 56- Développement numérique des territoires	20 386 551,02 €	2 622 618,22 €	23 009 169,24 €
FONCTION 6 : GESTION DES FONDS EUROPEENS	**17 497 362,56 €**	**13 137 329,38 €**	**30 634 691,94 €**
Sous fonction 62 - Autorité de gestion FEDER	17 497 362,56 €	7 027 379,76 €	24 524 742,32 €
Sous fonction 61 - Autorité de gestion FSE		6 109 949,62 €	6 109 949,62 €
FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT	**16 955 007,87 €**	**7 299 014,28 €**	**24 254 022,15 €**
Sous fonction 75 Energie	11 783 265,27 €	1 228 242,00 €	13 011 507,27 €
Sous fonction 71-72-73-74-76 Environnement	5 171 742,60 €	6 070 772,28 €	11 242 514,88 €
FONCTION 8 : TRANSPORTS	**88 657 407,07 €**	**383 694 610,07 €**	**472 352 017,14 €**
Sous fonction 81 - Dépenses TER et autres transports en commun de voyageurs	74 607 325,73 €	382 515 710,07 €	457 123 035,80 €
Sous fonction 82- Routes et Voiries	11 010 728,50 €	0,00 €	11 010 728,50 €
Sous fonction 88 - Autres transports	3 039 352,84 €	1 178 900,00 €	4 218 252,84 €
FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE	**79 022 218,86 €**	**51 389 879,91 €**	**130 412 098,77 €**
Sous fonction 91 - 94 Développement économique et économie sociale et solidaire	48 516 311,51 €	26 358 586,94 €	74 874 898,45 €
Sous fonction 92 Recherche et innovation	9 213 426,00 €	12 458 447,78 €	21 671 873,78 €
Sous fonction 93- Agriculture - Viticulture - Agroalimentaire - Bois et Forêt	8 291 799,35 €	6 236 607,19 €	14 528 406,54 €
Sous fonction 95- Tourisme	13 000 682,00 €	6 336 238,00 €	19 336 920,00 €
FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX	**7 094 000,00 €**	**75 277 784,67 €**	**82 371 784,67 €**
Sous fonction 02- Ressources humaines : Personnel Siège		53 231 800,00 €	53 231 800,00 €
Sous fonction 02 - Administration générale	6 947 000,00 €	19 522 890,00 €	26 469 890,00 €
Sous fonction 04- Actions européennes et internationales	147 000,00 €	2 523 094,67 €	2 670 094,67 €
SOUS-TOTAL DEPENSES VENTILEES	**431 062 170,77 €**	**1 007 019 192,13 €**	**1 438 081 362,90 €**
Dette régionale	48 550 000,00 €	13 257 500,00 €	61 807 500,00 €
Admissions en non valeur		2 500 000,00 €	2 500 000,00 €
Provisions		2 000 000,00 €	2 000 000,00 €
Groupe d'élus		900 300,00 €	900 300,00 €
SOUS-TOTAL DEPENSES NON VENTILEES	**48 550 000,00 €**	**18 657 800,00 €**	**67 207 800,00 €**
TOTAL DEPENSES ***hors gestion active de la dette (GAD)***	**479 612 170,77 €**	**1 025 676 992,13 €**	**1 505 289 162,90 €**
TOTAL DEPENSES hors dette, fonds européens et transferts de compétences	**411 334 302,21 €**	**858 037 668,75 €**	**1 269 371 970,96 €**

2.2 Les engagements pluriannuels

Les engagements pluriannuels nouveaux inscrits au budget primitif 2017 se répartissent entre les autorisations de programme (AP) en investissement et les autorisations d'engagement (AE) en fonctionnement.

Les **ouvertures d'autorisations de programme (AP)** au budget primitif 2017 s'élèvent à 446 199 467 €, soit une hausse de 6,7% par rapport au BP 2016.

Les **ouvertures d'autorisations d'engagement (AE)** s'établissent à 824 865 176,70 €, en hausse de 14% par rapport au BP 2016 en raison du transfert de compétences relatif au transport interurbain et scolaire. En neutralisant ce transfert, les AE représentent 684 655 682,70 € et évoluent de -5,4%. A noter que sur la fonction 0, les AE évoluent de +49% en raison d'une harmonisation des règles de gestion budgétaire (le champ de la gestion en autorisations d'engagement est en effet étendu à toute la fonction 0 hors traitement des personnels). .

SYNTHESE DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS NOUVEAUX AU BUDGET PRIMITIF 2017

DEPENSES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) 2017	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AP) 2017
FONCTION 1 : FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	**13 650 000,00 €**	**242 833 377,00 €**
Sous fonction 10 et 11- Formation professionnelle, emploi et sécurité professionnelle	130 000,00 €	116 340 806,00 €
sous fonction 12 - Apprentissage	6 070 000,00 €	80 483 000,00 €
Sous fonction 13 - Formations des secteurs sanitaire et social	7 450 000,00 €	46 009 571,00 €
FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT	**155 961 500,00 €**	**76 303 372,70 €**
Sous fonction 20-22 - 27 -28 Lycées (non compris personnel agents des lycées)	148 864 500,00 €	71 041 890,70 €
Sous fonction 23 - Enseignement supérieur	7 097 000,00 €	5 261 482,00 €
FONCTION 3 : CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	**11 136 080,00 €**	**24 967 440,00 €**
Sous fonction 31 - Culture et patrimoine	6 883 080,00 €	19 149 810,00 €
Sous fonction 32 - Sport Jeunesse et vie associative	4 253 000,00 €	5 817 630,00 €
FONCTION 4 : SANTE ET ACTION SOCIALE	**750 000,00 €**	**360 000,00 €**
FONCTION 5 : AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	**73 609 803,00 €**	**7 535 285,00 €**
Sous fonction 50-51-52-53-54- Aménagement des territoires hors numérique	37 345 411,00 €	5 299 185,00 €
Sous fonction 56- Développement numérique des territoires	36 264 392,00 €	2 236 100,00 €
FONCTION 6 : GESTION DES FONDS EUROPEENS	**35 000 000,00 €**	**18 640 000,00 €**
Sous fonction 62 - Autorité de gestion FEDER	35 000 000,00 €	13 000 000,00 €
Sous fonction 61 - Autorité de gestion FSE	0,00 €	5 640 000,00 €
FONCTION 7 : ENVIRONNEMENT	**21 745 000,00 €**	**6 828 000,00 €**
Sous fonction 75 Energie	18 840 000,00 €	1 711 000,00 €
Sous fonction 71-72-73-74-76 Environnement	2 905 000,00 €	5 117 000,00 €
FONCTION 8 : TRANSPORTS	**37 371 756,00 €**	**382 430 214,00 €**
Sous fonction 81 - Dépenses TER et autres transports en commun de voyageurs	32 244 756,00 €	381 652 314,00 €
Sous fonction 82- Routes et Voiries	1 580 000,00 €	0,00 €
Sous fonction 88 - Autres transports	3 547 000,00 €	777 900,00 €
FONCTION 9 : ACTION ECONOMIQUE	**88 563 328,00 €**	**48 974 918,00 €**
Sous fonction 91 - 94 Développement économique	45 038 000,00 €	25 885 780,00 €
Sous fonction 92 Recherche et innovation	9 420 000,00 €	11 042 476,00 €
Sous fonction 93- Agriculture - Viticulture - Agroalimentaire - Bois et Forêt	6 830 328,00 €	5 723 650,00 €
Sous fonction 95- Tourisme	27 275 000,00 €	6 323 012,00 €
FONCTION 0 : SERVICES GENERAUX	**7 412 000,00 €**	**14 992 570,00 €**
Sous fonction 02 - Administration générale	7 262 000,00 €	12 737 070,00 €
Sous fonction 04- Actions européennes et internationales	150 000,00 €	2 255 500,00 €
SOUS-TOTAL DEPENSES VENTILEES	**445 199 467,00 €**	**823 865 176,70 €**
Dépenses imprévues	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
TOTAL DEPENSES	**446 199 467,00 €**	**824 865 176,70 €**

3- LES MOUVEMENTS D'ORDRE

En application de l'instruction M71, des écritures d'ordre à caractère patrimonial sont inscrites dans le document budgétaire. Elles concernent :

- Les dotations aux amortissements des subventions d'investissement, des immobilisations corporelles et incorporelles

Pour 2017, les dotations aux amortissements sont estimées à 202 290 549,05 €.Elles sont inscrites en dépenses de fonctionnement, au chapitre 946 et en recettes d'investissement, au chapitre 926.

- La reprise des subventions d'équipement transférables

La reprise des subventions d'équipement transférables est estimée à 33 719 413,78 €.

Elle vient en atténuation des dotations aux amortissements et concerne principalement la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES), pour un montant de 31 410 694 €.

Elle est matérialisée par une recette de fonctionnement au chapitre 946 et une dépense d'investissement au chapitre 926.

- La neutralisation

L'instruction budgétaire et comptable M71 offre la possibilité de procéder à la neutralisation de la part de l'amortissement des bâtiments administratifs et scolaires et des subventions d'équipement versées non couverte par la reprise des subventions reçues.

La région décide de recourir à cette possibilité à l'exception des subventions versées permettant à la S.N.C.F. d'acquérir et de moderniser le matériel ferroviaire.

L'amortissement des subventions d'équipement en nature attribuées par la région aux E.P.L.E. et des bâtiments scolaires est par ailleurs couvert par la reprise de la DRES.

Le montant de la neutralisation pour 2017 est de 145 327 588,43 €. Cette écriture est matérialisée par une dépense d'investissement au chapitre 926 et une recette de fonctionnement au chapitre 946.

- La transformation d'acquisitions de biens meubles en subventions en nature

Ces écritures concernent d'une part, des acquisitions de biens meubles par la région au profit des établissements scolaires en subvention en nature.

Les inscriptions correspondantes s'élèvent à 5 898 000 € au chapitre 925, en recettes et en dépenses d'investissement pour la transformation des acquisitions de biens meubles des établissements scolaires.

- La régularisation d'avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles et autres régularisations au titre des frais d'études suivis de travaux

Une écriture de régularisation comptable relative à des avances versées en matière de marchés publics et à des études suivies de travaux doit être prévue au chapitre 925, (recette d'ordre d'investissement) et au chapitre 925 (dépense d'ordre d'investissement) pour un montant de 38 500 000 €.

Les inscriptions de ces opérations d'ordre feront l'objet d'un ajustement global au budget supplémentaire 2017 pour tenir compte de l'exécution budgétaire jusqu'au 31 décembre 2016.

4- L'EQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2017

4.1 Synthèse des mouvements réels

CHAPITRES	INTITULES	DEPENSES		RECETTES
		AP/AE	CP 2017	
INVESTISSEMENT				
900	Services généraux	7 412 000,00	7 094 000,00	
901	Formation professionnelle et apprentissage	13 650 000,00	17 441 939,73	
902	Enseignement	155 961 500,00	131 053 666,16	32 010 694,00
903	Culture, sports et loisirs	11 136 080,00	13 809 791,77	
904	Santé et action sociale	750 000,00	1 305 750,00	
905	Aménagement des territoires	73 609 803,00	58 225 026,75	
906	Fonds européens	35 000 000,00	17 497 362,56	17 497 362,56
907	Environnement	21 745 000,00	16 955 007,87	
908	Transports	37 371 756,00	88 657 407,07	1 300 000,00
909	Action économique	88 563 328,00	79 022 218,86	7 130 000,00
921	Taxes non affectées			
922	Dotations et participations			48 500 000,00
923	Dettes et autres opérations financières		80 533 338,00	248 414 272,92
950	Dépenses imprévues	1 000 000,00		
954	Produit des cessions d'immobilisations			
	TOTAL DE LA SECTION	***446 199 467,00***	***511 595 508,77***	***354 852 329,48***
FONCTIONNEMENT				
930	Services généraux	14 992 570,00	75 277 784,67	11 194 600,00
931	Formation professionnelle et apprentissage	242 833 377,00	256 155 529,40	21 445 022,00
932	Enseignement	76 303 372,70	186 180 450,87	10 805 000,00
933	Culture, sports et loisirs	24 967 440,00	25 868 468,47	415 000,00
934	Santé et action sociale	360 000,00	365 191,23	
935	Aménagement des territoires	7 535 285,00	7 650 933,85	900 000,00
936	Fonds européens	18 640 000,00	13 137 329,38	13 137 328,42
937	Environnement	6 828 000,00	7 299 014,28	180 000,00
938	Transports	382 430 214,00	383 694 610,07	2 795 049,00
939	Action économique	48 974 918,00	51 389 879,91	587 500,00
940	Impositions directes			406 781 060,00
941	Autres impôts et taxes			430 723 903,00
942	Dotations et participations			280 587 709,00
943	Opérations financières		15 757 500,00	1 400 000,00
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus		900 300,00	
945	Provisions		2 000 000,00	1 468 000,00
952	Dépenses imprévues	1 000 000,00		
	TOTAL DE LA SECTION	***824 865 176,70***	***1 025 676 992,13***	***1 182 420 171,42***
TOTAL DU BUDGET		**1 271 064 643,70**	**1 537 272 500,90**	**1 537 272 500,90**

Les recettes hors emprunt inscrites au budget primitif 2017 représentent 1 288 858 227,98 €.

Le montant des dépenses du budget primitif 2017 s'élève à 1 505 289 162,90 €, en crédits de paiement d'investissement et de fonctionnement, hors gestion active de la dette, en mouvements réels.

L'emprunt d'équilibre s'établit en conséquence à 216 430 934,92 €.

Par ailleurs, il est proposé au budget primitif 2017 une inscription au titre de la gestion active de la dette, équilibrée en recettes et en dépenses, à hauteur de 31 983 338 €. Cette enveloppe permet notamment d'utiliser les différents outils de gestion de trésorerie dont dispose la région.

4.2 Synthèse des mouvements budgétaires (réels et d'ordre)

CHAPITRES	INTITULES	DEPENSES		RECETTES
		AP/AE	CP 2017	
INVESTISSEMENT				
900	Services généraux	7 412 000,00	7 094 000,00	
901	Formation professionnelle et apprentissage	13 650 000,00	17 441 939,73	
902	Enseignement	155 961 500,00	131 053 666,16	32 010 694,00
903	Culture, sports et loisirs	11 136 080,00	13 809 791,77	
904	Santé et action sociale	750 000,00	1 305 750,00	
905	Aménagement des territoires	73 609 803,00	58 225 026,75	
906	Fonds eurpéens	35 000 000,00	17 497 362,56	17 497 362,56
907	Environnement	21 745 000,00	16 955 007,87	
908	Transports	37 371 756,00	88 657 407,07	1 300 000,00
909	Action économique	88 563 328,00	79 022 218,86	7 130 000,00
	Opérations ventilées	**445 199 467,00**	**431 062 170,77**	**57 938 056,56**
921	Taxes non affectées			
922	Dotations et participations non affectées			48 500 000,00
923	Dettes et autres opérations financières		80 533 338,00	248 414 272,92
925	Opérations patrimoniales		44 398 000,00	44 398 000,00
926	Transferts entre sections		179 047 002,21	202 290 549,05
	Opérations non ventilées		**303 978 340,21**	**543 602 821,97**
950	Dépenses imprévues	1 000 000,00		
951	Virement de la section de fonctionnement			133 499 632,45
954	Produit des cessions d'immobilisations			
	TOTAL DE LA SECTION	***446 199 467,00***	***735 040 510,98***	***735 040 510,98***
FONCTIONNEMENT				
930	Services généraux	14 992 570,00	75 277 784,67	11 194 600,00
931	Formation professionnelle et apprentissage	242 833 377,00	256 155 529,40	21 445 022,00
932	Enseignement	76 303 372,70	186 180 450,87	10 805 000,00
933	Culture, sports et loisirs	24 967 440,00	25 868 468,47	415 000,00
934	Santé et action sociale	360 000,00	365 191,23	
935	Aménagement des territoires	7 535 285,00	7 650 933,85	900 000,00
936	Fonds eurpéens	18 640 000,00	13 137 329,38	13 137 328,42
937	Environnement	6 828 000,00	7 299 014,28	180 000,00
938	Transports	382 430 214,00	383 694 610,07	2 795 049,00
939	Action économique	48 974 918,00	51 389 879,91	587 500,00
	Opérations ventilées	**823 865 176,70**	**1 007 019 192,13**	**61 459 499,42**
940	Impositions directes			406 781 060,00
941	Autres impôts et taxes			430 723 903,00
942	Dotations et participations non affectées			280 587 709,00
943	Opérations financières		15 757 500,00	1 400 000,00
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus		900 300,00	
945	Dotations aux provisions		2 000 000,00	1 468 000,00
946	Transferts entre sections		202 290 549,05	179 047 002,21
	Opérations non ventilées		**220 948 349,05**	**1 300 007 674,21**
952	Dépenses imprévues	1 000 000,00		
953	Virement à la section d'investissement		133 499 632,45	
	TOTAL DE LA SECTION	***824 865 176,70***	***1 361 467 173,63***	***1 361 467 173,63***
	TOTAL DU BUDGET	**1 271 064 643,70**	**2 096 507 684,61**	**2 096 507 684,61**

5- TARIFS DE FISCALITÉ

Au terme de la réforme fiscale actée par la loi de finances initiale pour 2010, la région ne vote plus de taux de fiscalité directe. Elle fixe le tarif de deux taxes indirectes : la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules (cartes grises).

Rappel des décisions prises en matière de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)

Par délibération du 18 novembre 2016, la région a reconduit pour 2017 la modulation régionale des tarifs de TICPE, à hauteur de 1,77 € par hectolitre pour les supercarburants et 1,15 € par hectolitre pour le gazole.

Elle a également décidé de reconduire la majoration complémentaire de 0,73 € par hectolitre pour les supercarburants et de 1,35 € par hectolitre pour le gazole, autorisée pour le financement de projets d'infrastructures mentionnées aux articles 11 et 12 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Taux unitaire de la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules

Le taux unitaire de la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules est fixé à 51 € par cheval-vapeur, dans les conditions prévues à l'article 1599 sexdecies du code général des impôts.

L'exonération totale de taxe proportionnelle sur les certificats d'immatriculation pour les véhicules propres est reconduite conformément aux dispositions de l'article 1599 novodecies A du code général des impôts.

II- DECISIONS

Cinq amendements ont été déposés par le Groupe « Union des Républicains, de la Droite et du Centre » (cf. annexe 4):

* présenté par Mme Dominique VERIEN, relatif à la création d'un fonds régional d'accompagnement à la méthanisation des déchets pour les installations agricoles
  Amendement rejeté (25 voix pour, 51 voix contre, 24 non participations au vote)

* présenté par Mme Hélène PELISSARD, relatif à la création d'un fonds de lutte contre la précarité énergétique
  Amendement rejeté (25 voix pour, 51 voix contre, 24 non participations au vote)

* présenté par M. Patrick GENRE, relatif aux crédits alloués à la sous-fonction 82 « Routes et voiries »
  Amendement rejeté (25 voix pour, 51 voix contre, 24 non participations au vote)

* présenté par M. Alain JOYANDET, relatif à la section d'investissement
  Amendement rejeté (25 voix pour, 51 voix contre, 24 non participations au vote)

* présenté par M. Alain JOYANDET, relatif à la section de fonctionnement
  Amendement rejeté (25 voix pour, 51 voix contre, 24 non participations au vote)

Après en avoir délibéré, le Conseil régional a décidé :

1. de fixer le montant des AP de dépenses imprévues à 1 000 000,00 € et le montant des AE de dépenses imprévues à 1 000 000,00 €, conformément à l'article L. 4322-1 du CGCT modifié par l'ordonnance 2009-1400 du 17 novembre 2009, applicable au 1er janvier 2010 ;

2. de voter le présent budget :
   - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
   - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
   - sans vote formel sur chacun des chapitres ;

3. d'autoriser la Présidente à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% pour la section de fonctionnement et de 7,5% pour la section d'investissement, conformément à l'article 27 du règlement budgétaire et financier ;

4. de prendre acte de la communication du document « Annexes légales » ;

5. de fixer le taux unitaire de la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules à hauteur de 51 € par cheval-vapeur et de reconduire l'exonération applicable aux véhicules propres dans les conditions prévues par l'article 1599 novodecies A du code général des impôts ;

6. D'arrêter le montant des autorisations de programme ouvertes en 2017 à 446 199 467 €, et le montant des autorisations d'engagement ouvertes en 2017 à 824 865 176,70 €, étant précisé que les autorisations de programme et les autorisations d'engagement sont votées par chapitres et par programmes ;

7. De voter les crédits de paiement par chapitres.

N° de délibération 17AP.1
Délibération adoptée à la majorité des membres présents ou représentés
section d'investissement : 51 voix pour, 49 voix contre
section de fonctionnement : 51 voix pour, 49 voix contre

Envoi Préfecture : lundi 23 janvier 2017
Retour Préfecture : lundi 23 janvier 2017
Accusé de réception n° 021-200053726-20170112-lmc100000028823-DE

La Présidente,

Mme DUFAY

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

BUDGET PRIMITIF 2017

Session des 12 et 13 janvier 2017

SOMMAIRE

Un budget au service des priorités de la stratégie de mandat 1

I - Mener la bataille pour l'emploi 2

1) Assumer pleinement le renforcement de la compétence sur le développement économique et consolider les interventions en direction de l'économie sociale et solidaire 2

2) Accélérer le déploiement du numérique 8

3) Accompagner les agriculteurs pour faire face à la crise et en sortir par le haut 11

4) Soutenir la recherche et l'innovation 17

5) Moderniser les lycées et améliorer la vie lycéenne 21

6) Développer l'apprentissage et les formations sanitaires et sociales 40

7) Conforter le rayonnement universitaire à la nouvelle échelle régionale 50

8) Mettre en place le service public régional de la formation 54

9) Déployer le service public régional de l'orientation et sécuriser les parcours professionnels 60

10) Conforter l'attractivité touristique 68

11) Optimiser la gestion des fonds européens 73

12) Consolider la coopération transfrontalière avec la Suisse 75

13) Développer le rayonnement à l'international 77

II - Faire émerger un nouveau modèle de développement plus durable 80

1) Accélérer la transition énergétique 80

2) Protéger l'environnement et la biodiversité 85

3) Valoriser et développer nos forêts, nos parcs, nos montagnes 90

4) Adapter les infrastructures de transport 94

5) Intégrer les nouvelles compétences sur le transport dans une stratégie globale sur les mobilités du quotidien 103

III - Construire ensemble la nouvelle région 107

1) Miser sur la culture pour encourager le vivre ensemble 107

2) Structurer la politique sportive à la nouvelle échelle régionale 115

3) Renforcer le soutien à la vie associative et à la jeunesse, promouvoir la laïcité, lutter contre les discriminations et garantir l'égalité femmes-hommes 119

4) Consolider la cohésion territoriale 125

5) Outiller la démocratie participative 130

IV - Ressources humaines et moyens de l'institution 132

1) Ressources humaines 132

2) Les autres dépenses de fonctionnement 135

3) L'évaluation 143

Un budget au service des priorités de la stratégie de mandat

Le budget primitif 2017 constitue la première déclinaison de la stratégie de mandat adoptée en même temps que les orientations budgétaires 2017.

Il s'inscrit dans un contexte marqué par **la montée en charge de la réforme territoriale** qui se traduit par le transfert des compétences transports scolaires et interurbains. Ce transfert représente 82 agents supplémentaires dans les effectifs, et 143 millions d'euros de nouvelles dépenses compensées par les ressources transférées par les départements sous forme de contribution sur la valeur ajoutée des entreprises. Cela fait ainsi passer le budget régional à plus de 1,5 milliard d'euros.

Un contexte également marqué par **la contribution au redressement des finances publiques** à travers la troisième année consécutive de baisse de la dotation globale de fonctionnement, et la diminution de la compensation de la réforme de la taxe professionnelle (malgré les derniers ajustements opérés par le gouvernement à la demande des régions, et qui n'ont pu être intégrés au budget primitif).

Un contexte marqué enfin par **la transition vers un nouveau modèle de financement** des régions avec la perspective de remplacement en 2018 de la dotation globale de fonctionnement par une fraction de taxe sur la valeur ajoutée. En attendant cette évolution structurante pour le dynamisme des recettes régionales en cohérence avec les compétences économiques, la région bénéficie en 2017 d'un fonds transitoire de soutien au développement économique qui vient compenser la reprise par la région des actions portées par les départements qui ne peuvent plus intervenir en la matière.

Dans ce cadre général qui consacre **la montée en puissance du fait régional**, désormais reconnu comme l'échelon stratégique de l'action publique territoriale, la région confirme ses propres priorités autour de ses principaux marqueurs :

- avec une augmentation de près de 20% des crédits sur **le développement économique**, la région confirme son ambition de saisir pleinement le renforcement de ses compétences en la matière. Ces moyens complémentaires permettront de prendre le relais des départements et d'aller plus loin sur le soutien à l'innovation et l'accompagnement des développeurs économiques sur le terrain ;

- avec une augmentation de plus de 20% des crédits consacrés à **la politique énergétique**, la région confirme son ambition sur la transition écologique, notamment en matière d'investissements dans les énergies renouvelables. Elle assume également ses responsabilités en assurant les conditions de **la continuité du service public des transports** scolaires et interurbains à l'issue d'une négociation exigeante et équilibrée avec les départements ;

- avec une augmentation de plus de 10% des crédits consacrés à **la culture**, la région tient son engagement de conforter les budgets du vivre ensemble au nom des valeurs de solidarité et de fraternité. Avec le lancement du programme de soutien aux emplois d'utilité sociale et au service civique, elle encourage aussi **l'engagement au service du lien social** dont la Bourgogne-Franche-Comté n'a jamais eu autant besoin pour se construire.

Ces priorités sont assumées tout en restant fidèles à **l'engagement de bonne gestion**. La région maîtrise l'évolution des dépenses de gestion, notamment sur les frais d'administration générale dont les crédits diminuent de 4% et sur la masse salariale dont l'augmentation est limitée à 0,5% (hors transferts). Une fois intégrés les derniers ajustements en cours sur les modalités de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, **les dépenses de fonctionnement évoluent quasiment au même rythme que les recettes de fonctionnement** à périmètre constant.

La situation financière particulièrement saine de la région lui permet d'envisager **une augmentation des investissements réalisés** de l'ordre de 20% tout en conservant un endettement modéré avec une épargne brute qui nous place dans le peloton de tête des régions de France.

C'est donc un budget qui identifie clairement les priorités de l'exécutif régional tout en respectant les grands équilibres budgétaires qui préservent l'avenir.

I - Mener la bataille pour l'emploi

1) Assumer pleinement le renforcement de la compétence sur le développement économique et consolider les interventions en direction de l'économie sociale et solidaire

Le budget consacré au soutien du développement économique (économie et ESS) s'élève à 44 433 000 € en AP et 24 379 883 € en AE. En crédits de paiement, il atteint 48 759 823,59 € en investissement et 25 165 798,07 € en fonctionnement.

I. PRIORITES

Les dispositions de la loi NOTRe rendent exclusive la compétence économique des régions. L'exercice de cette compétence s'appuie sur le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui définit les orientations de la politique publique de développement économique. Il a été adopté par l'assemblée plénière le 16 décembre dernier, après un processus de large concertation et un examen par la CTAP du 23 novembre.

Le budget 2017 de la région Bourgogne-Franche-Comté s'inscrit, sur le champ du développement économique, dans une double logique :

- assumer les responsabilités majeures confiées à la région par la loi NOTRe pour l'animation et le pilotage de l'action publique,
- mettre en œuvre dès le début 2017 l'ensemble des dispositifs d'accompagnement opérationnels des acteurs économiques en application des orientations fixées par le SRDEII.

Ainsi, l'action régionale pour 2017 s'inscrit logiquement dans les 3 axes du SRDEII :

- l'accompagnement de la dynamique des entreprises sera renforcé avec une intervention consolidée en termes d'outils et élargie en termes de cibles, sur l'ensemble des besoins des entreprises par la mobilisation des outils alternatifs à la subvention (prêts à taux nul, garantie, fonds propres), avec pour corollaire la mobilisation des partenaires privés et des actionnaires eux-mêmes. Développée sur les entreprises de toutes tailles et de tous statuts, cette démarche individuelle sera complétée par des approches collectives ou par filière afin de répondre le plus efficacement à la réalité des besoins.
- un deuxième ensemble d'actions sera conduit afin d'agir sur les leviers de compétitivité majeurs que peuvent être l'innovation, la digitalisation des entreprises, la synergie formation-compétitivité, la transition numérique et écologique, la responsabilité sociétale, la performance industrielle, l'intelligence économique... La région impulsera et accompagnera des démarches fortes allant de la sensibilisation jusqu'à la mise en œuvre de démonstrateurs.
- enfin, la question majeure de la territorialisation de l'action régionale se manifestera par l'établissement de cadres conventionnels avec les territoires, mais également au niveau de l'animation conduite par les services et par le déploiement de l'activité de l'agence régionale.

Pour conduire l'ensemble de ces actions, la région s'appuiera sur ses partenaires et sur les outils qu'ils portent :

- l'agence régionale, mise en place mi 2017 sur la base des agences existantes mais avec des missions revisitées et avec un statut de société publique locale parfaitement adapté à la prise en compte du lien région-EPCI et qui sécurisera son financement,

- la régie ARDEA qui, pour le compte de la région, assurera l'instruction des aides aux TPE en partenariat, avec les organismes consulaires et les autres acteurs impliqués et la gestion de l'ensemble des aides aux PME et TPE dans le cadre d'un fonds d'avances remboursables à taux nul,
- les sociétés de gestion de fonds de capital-risque qui permettent d'intervenir en fonds propres sur les différents besoins (création, développement, mutation, amorçage),
- Bpifrance, Bourgogne-Franche-Comté garantie et la SIAGI pour la co-garantie des prêts consentis auprès des organismes bancaires,
- Bpifrance pour les outils de co-financement de l'innovation,
- l'ensemble des réseaux sur les champs de l'ESS, l'innovation, l'internationalisation, l'accompagnement des TPE,
- l'ensemble des partenaires avec lesquels la région renouvellera ou conclura des conventions ou établira des feuilles de route partagées : organismes consulaires, caisse des dépôts, Business France, Etat.

Enfin la région s'attachera, sur l'ensemble des priorités communes avec les PO FEDER, à mobiliser les financements européens aux cotés des financements de la collectivité.

II. ACTIONS 2017 (par programme budgétaire)

Programme 9119AA - Partenariats EPCI – Immobilier foncier

L'intervention des pouvoirs publics sur le champ du foncier et de l'immobilier est indispensable au développement économique. S'agissant de la compétence dévolue à l'intercommunalité, la région fait le choix d'une intervention volontariste sur des bases précises. Ainsi, la région continuera à disposer de modalités financières (prise de participation dans des sociétés d'économie mixte (SEM) ou structure régionale relais, subvention à l'entreprise) pour accompagner les projets d'immobiliers d'entreprise d'intérêt économique régional.

Sur le champ du foncier, la région interviendra en complément des maitres d'ouvrage publics ou de leurs mandataires si le projet s'inscrit dans les orientations stratégiques régionales. Ces programmes visent à soutenir les démarches ou projets contribuant à la structuration de l'économie régionale ou à l'attractivité du territoire (zones d'activité), pépinières technologiques, ou projet régional dédié à l'innovation.

Concernant les zones d'activité, seront soutenues les zones d'activité d'intérêt régional relevant d'un cahier des charges spécifique. Concernant l'hébergement type pépinière, dans le même esprit, la région interviendra si l'offre de service aux entreprises répond à un cahier des charges particulier.

Concernant la question spécifique des SEM, la région accompagnera enfin de façon très volontariste la construction d'une offre régionale de financement par l'intermédiaire des SEM. En 2017, Elle participera ainsi au rachat de titres détenus par les départements ou aux augmentations de capital en partenariat avec les EPCI concernés pour les SEM à enjeux stratégiques (enjeux de filière ou en lien avec accompagnement de donneurs d'ordre majeurs, SEM départementales), en laissant la priorité aux EPCI et aux actionnaires.

Parallèlement, la région renforcera l'outil Batifranc, historiquement premier outil économique à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté et qui dispose d'une offre immobilière en crédit-bail, en proposant de reprendre les parts que les départements cèdent en obtenant ainsi une minorité de blocage dans sa gouvernance.

Par ailleurs, la région proposera la signature de conventions partenariales avec les EPCI ou leurs groupements (PETR) afin de préciser dans un premier temps le cadre d'intervention des 2 partenaires des aides aux entreprises et de l'immobilier, dans un second temps sur les questions stratégiques : innovation, filières, attractivité,...

Programme 9111AA - Développement des PME

Les orientations, les priorités du SRDEII et le rôle renforcé de la région dans l'octroi des aides aux entreprises se traduiront par un engagement sans précédent :

- dynamiser les compétences, à travers de nouveaux règlements d'intervention, par l'aide aux recrutements de cadres, les aides au conseil et renforcer l'attractivité du territoire par les aides à l'implantation d'entreprises,
- renforcer les outils d'intervention sur le champ des mutations et des entreprises en difficultés,
- consolider les outils d'ingénierie financière (capital risque, fonds de garantie) avec un fort effet de levier sur les financeurs privés.

Pour l'ensemble des aides sous forme d'avances remboursables à taux nul destinées aux PME, la région s'appuiera, pour la gestion de ces aides, sur la régie autonome ARDEA.

Les effets de la loi NOTRe impacteront directement ce budget à travers principalement :

- la mise en place d'un accompagnement sur le champ de l'immobilier par voie de convention avec les EPCI (SEM et accompagnements individuels),
- la poursuite de la compensation du retrait contraint des départements notamment à travers les dotations aux fonds d'avances remboursables dans l'attente qu'ils soient à maturité.

Sur un plan qualitatif et quantitatif, la mise en place d'une animation coordonnée sur les territoires pilotée par la région devrait mécaniquement permettre de mieux cibler les entreprises et d'en accompagner un plus grand nombre.

Programme 9120AA - Filières

La région est engagée de longue date dans le soutien au développement des filières stratégiques et à l'émergence de nouvelles filières. Elle poursuivra la consolidation des filières traditionnelles et la structuration de filières émergentes en finançant des programmes d'actions collectives qui prendront la forme de contractualisations avec ces filières. La région pourra notamment s'appuyer sur les compétences et les expertises de l'agence régionale.

Par ailleurs, la région poursuivra le déploiement du programme « Industrie du futur » pour moderniser l'outil et les procédés de production des PME et ETI en vue notamment d'augmenter leur productivité, d'améliorer les conditions de travail de leurs salariés et de réduire leur empreinte sur l'environnement.

Programme 9112AA - Innovation

Un plan d'actions régional dédié à l'innovation et précisant la stratégie régionale de spécialisation intelligente issue des démarches portées par la Bourgogne-Franche-Comté, découlant du SRDEII, sera élaboré au cours du premier semestre. Le soutien de la région aux cinq pôles de compétitivité (microtechniques, plastipolis, pôle nucléaire de Bourgogne, véhicule du futur et Vitagora) et aux clusters sera poursuivi. Ceux-ci demeurent un outil majeur de la promotion de l'innovation dans les entreprises.

Le soutien financier de la région aux projets innovants des entreprises sera consolidé, notamment par le biais du fonds régional d'aide à l'innovation (FRI) commun entre la région et Bpifrance. Les projets accompagnés, individuels ou collaboratifs, porteront sur les différentes formes d'innovation (technologique, process, organisation, social…).

Les projets relevant de la stratégie régionale de spécialisation intelligente seront identifiés pour être aidés en priorité avec l'appui des fonds européens. La région s'attachera à développer des territoires d'expérimentation à travers le financement de démonstrateurs et / ou projets innovants et structurants pour le territoire.

Programme 9113AA - Internationalisation

En application du SRDEII, l'internationalisation devient une politique phare du développement économique, qui fera l'objet d'un plan d'actions régional dédié, afin de faire de la région un territoire conquérant à l'international et attractif pour les investisseurs étrangers.

La politique d'internationalisation s'appuie sur deux leviers :

- un programme d'actions collectives permettant de mettre le pied à l'étrier des entreprises qui souhaitent se lancer dans le développement à l'international ou conquérir un nouveau marché. 60 opérations sont proposées dans un programme annuel concerté avec les filières et groupements innovants. L'objectif est de mobiliser 600 entreprises.
- le soutien aux programmes de développement à l'international des entreprises, en complémentarité avec l'ensemble des acteurs publics de l'export, la région soutient l'intégration de jeunes de 18 à 28 ans en entreprises (V.I.E) et le lancement d'une prospection à l'international pour les jeunes entreprises innovantes.

Programme 9114AA - Actions transversales

Comme le préconise le SRDEII, la région fait de l'intelligence collective et collaborative un levier majeur de développement économique. L'enjeu sera de construire des politiques publiques volontaristes sur des leviers de compétitivité encore peu affirmés en entreprises. C'est notamment le cas de la transition énergétique et écologique ou encore de l'intégration du numérique. L'objectif régional est de construire avec l'appui des partenaires publics de chaque thématique une stratégie de sensibilisation et d'accompagnement au bénéfice des entreprises. Elle se développera préférentiellement dans le cadre de programmes d'actions annuels thématiques qui seront déclinables par les filières et les territoires en fonction de leurs spécificités.

Programme 9115AA - Agence régionale

L'agence régionale est missionnée par la région pour la mise en œuvre de certains de ses leviers d'actions issus du SRDEII. C'est le cas de l'attractivité, de l'innovation, notamment l'animation d'un réseau régional de l'innovation et la conduite d'un programme de sensibilisation à l'innovation au bénéfice des entreprises, de l'appui aux territoires, notamment sur la veille et l'accompagnement aux mutations ou encore sur la mise en visibilité de nos savoir-faire d'excellence. Elle déploiera une expertise en ingénierie économique territoriale et une présence auprès des entreprises complémentaires aux autres acteurs.

L'agence sera constituée sur la base de l'ARDIE et de l'ARD Franche-Comté sous un statut de société publique locale qui conduira la région, comme les autres actionnaires collectivités, à la mobiliser par des commandes.

Programme 9404AA - TPE et entreprenariat

Si la valeur ajoutée produite par les TPE est beaucoup moins significative que pour les PME et les grandes entreprises, les TPE se caractérisent par leur capacité à générer de l'emploi et à couvrir l'ensemble du territoire (commerce, artisanat, services). L'action régionale en faveur des TPE portera sur la création, le développement, la reprise et la transmission d'entreprises. Dans ce cadre, la région soutiendra des actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat, d'accompagnement de porteurs de projet et de conseil des entrepreneurs, ainsi que de financement des besoins en fonds de roulement et en fonds propres des TPE. Deux dispositifs seront au cœur de cette action publique : le transfert à la région de la compétence NACRE en matière d'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur projet d'entreprise et l'octroi d'avances remboursables. Pour l'ensemble des aides sous forme d'avances remboursables à taux nul destinées aux TPE, la région s'appuiera, pour l'instruction et la gestion de ces aides, sur la régie autonome ARDEA.

Enfin, du fait de la mise en œuvre du SRDEII, l'animation et la coordination des opérateurs et des financeurs de la création/reprise d'entreprise tant au niveau régional qu'au niveau des territoires, seront un impératif important dans la conduite de la politique régionale en faveur des TPE.

Programme 9108AA - Maison régionale de l'innovation

La maison régionale de l'innovation à Dijon permet l'accueil au sein d'un lieu regroupé d'une vingtaine de structures dédiées à l'innovation. Elle encourage la collaboration et développe le chaînage de l'accompagnement de l'entreprise dans son parcours d'innovation. Le financement des coûts de fonctionnement et des investissements nécessaires au bon fonctionnement des installations est porté par la région, propriétaire de l'ensemble immobilier.

Programme 9117AA - Economie sociale et solidaire

Dans le cadre du SRDEII, la politique régionale en matière d'économie sociale et solidaire se structure en plusieurs volets. Ces différents volets visent à conforter l'ESS au sein de la politique régionale de soutien au développement économique :

- le soutien à l'emploi, notamment dans l'insertion par l'activité économique et l'aide à domicile, constitue un enjeu fort sur le territoire. Il supposera la mise en cohérence progressive des modalités d'intervention à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté. Le programme d'accompagnement des emplois d'utilité sociale s'appuiera notamment sur le soutien aux emplois d'aide à domicile et d'insertion ;
- le développement de projets et d'entreprises de l'ESS (associations, coopératives, entreprises sociales…) constitue une donnée fondamentale du rôle de la région. Dans ce cadre, l'accompagnement des porteurs de projet (financement régional des coopératives d'activités et d'emplois, du GRAIS, de Transfo…), ou l'accompagnement des potentiels des territoires, au sein du dispositif Générateurs Bourgogne-Franche-Comté, seront au cœur de la politique régionale en matière de développement économique de l'ESS ;
- la consolidation des modèles économiques des entreprises et des projets économiques de l'ESS par le soutien à des outils financiers de renforcement de la trésorerie, du capital ou de l'investissement (outils de France Active…) ou à des initiatives socialement innovantes par des avances remboursables (FRISO) vient compléter le point précédent et s'inscrit totalement dans les prérogatives de la région en matière de développement économique ;
- enfin, l'ESS se caractérise par un foisonnement d'initiatives territoriales et par l'expérimentation de projets qui interpellent les politiques publiques et les manières de faire de l'économie. La région soutiendra les projets dont la mise en œuvre apporte une dimension stratégique, tels les initiatives territoire zéro chômeur, les pôles territoriaux de coopération économique, les projets relevant de l'économie circulaire, de l'économie du vieillissement (*silver economy*), de l'économie collaborative.

Programmes 2006P009, 2006P010, 2011P019, 1999P178, 9101AA, 9101CPER, 9101PP, 9102AA, 9102CPER, 9103AA, 9104AA, 9106AA, 9106CPER, 9107AA, 9108AA, 9109AA, 9110AA, 9403AA

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2017	CPI 2017	AE 2017	CPF 2017
Mener la bataille pour l'emploi					**361 145 917,00**	**347 490 226,09**	**390 556 750,70**	**399 915 339,83**
Assumer pleinement le renforcement de la compétence sur le développement économique	7	71	7106AA	Je manage l'environnement		80 000,00		181 517,13
	7	71	7106CPER	Je manage l'environnement		15 105,08		28 591,00
	9	91	9111AA	Développement des PME	17 070 000,00	10 621 000,00	760 000,00	260 000,00
	9	91	9112AA	Innovation	6 250 000,00	4 080 000,00	1 880 000,00	1 098 933,00
	9	91	9113AA	Internationalisation			1 600 000,00	560 000,00
	9	91	9114AA	Actions transversales			2 770 000,00	1 345 000,00
	9	91	9115AA	Agence régionale			3 700 000,00	1 900 000,00
	9	91	9116AA	Maison régionale de l'innovation	140 000,00	140 000,00	461 000,00	461 000,00
	9	91	9119AA	Partenariats EPCIimmobilier foncier	16 200 000,00	7 100 000,00		
	9	91	9120AA	Filières			2 000 000,00	1 007 000,00
	9	91	2006P009	Développement des PME-PMI		2 500 000,00		95 000,00
	9	91	2006P010	Compétitivité des filières		3 400 000,00		1 300 000,00
	9	91	2011P019	Artisanat-Création/reprise d'entreprises		650 000,00		
	9	91	1999P178	Développement des entreprises agro-alimentaires		700 907,00		83 000,00
	9	91	9101AA	Structuration du tissu économique		1 729 256,35		1 048 461,00
	9	91	9101CPER	Structuration du tissu économique				30 000,00
	9	91	9101PP	Zones d'activité		2 300 000,00		
	9	91	9102AA	Je crée je transmets		105 000,00		1 206 010,00
	9	91	9102CPER	Je crée, je transmets				17 204,20
	9	91	9103AA	Je me développe		5 091 667,16		1 100 942,90
	9	91	9104AA	J'exporte de Bourgogne				1 016 372,90
	9	91	9106AA	J'innove		159 400,00		1 161 777,84
	9	91	9106CPER	J'innove				31 492,00
	9	91	9107AA	Ingénierie participations		1 000 000,00		
	9	91	9108AA	Maison régionale de l'innovation				
	9	91	9109AA	Industries agro-alimentaires		866 580,00		235 570,00
	9	91	9110AA	Seconde transformation du bois		226 800,00		75 789,50
	9	94	9403AA	Je me développe dans l'artisanat		2 529 248,00		253 683,60
	9	94	9404AA	TPE et entreprenariat	2 733 000,00	2 533 000,00	4 639 000,00	3 754 000,00
	Sous total sous fonction 71					**95 105,08**		**210 108,13**
	Sous total sous fonction 91				**39 660 000,00**	**40 670 610,51**	**13 171 000,00**	**14 033 553,34**
	Sous total fonction 94				**2 733 000,00**	**5 062 248,00**	**4 639 000,00**	**4 007 683,60**
TOTAL - Assumer pleinement le renforcement de la compétence sur le développement économique					**42 393 000,00**	**45 827 963,59**	**17 810 000,00**	**18 251 345,07**
Consolider les interventions en direction de l'ESS	9	91	9117AA	Economie sociale et solidaire	2 040 000,00	1 405 000,00	6 569 883,00	5 820 620,00
	9	91	2010P021	Tremplin solidarités				
	9	91	2010P022	Economie sociale et solidaire		500 000,00		174 500,00
	9	91	9105AA	J'entreprends autrement		1 026 860,00		919 333,00
	Sous total sous fonction 91				**2 040 000,00**	**2 931 860,00**	**6 569 883,00**	**6 914 453,00**
TOTAL - Consolider les interventions en direction de l'économie sociale et solidaire					**2 040 000,00**	**2 931 860,00**	**6 569 883,00**	**6 914 453,00**

2) Accélérer le déploiement du numérique

I. PRIORITES

La transformation numérique modifie en profondeur toutes les organisations sociétales et économiques. Des écosystèmes entiers sont en voie de mutation et suivent le chemin de l'économie culturelle, des médias, du commerce de détail. Le transport, le tourisme, l'énergie, la santé sont des secteurs d'activité particulièrement impactés. Ainsi, le numérique joue un rôle important dans les transitions économiques, démographiques, écologiques et énergétiques, notamment par l'effet de levier suscité par les nouveaux services et usages. Le développement et l'aménagement du numérique des territoires représentent une opportunité pour relancer l'investissement dans les territoires notamment ruraux et favoriser la cohésion sociale, le développement économique, la croissance et la création d'emplois.

C'est pourquoi la région fait de la transformation numérique un axe majeur de sa politique publique en faveur du déploiement des infrastructures, des nouveaux services et des usages innovants.

II. ACTIONS 2017 (par programme budgétaire)

En 2017, la priorité sera donnée à l'accélération du déploiement du très haut débit dans les territoires par une relance de l'investissement auprès des maitres d'ouvrages départementaux, par une modernisation du réseau radio régional et par un soutien pour le développement des usages numérique.

La région a engagé un budget d'investissement de 112 M€ en faveur du très haut débit en Bourgogne-Franche-Comté sur la période 2015-2020 afin de déployer la fibre optique par les conseils départementaux et les syndicats mixtes. En 2016, tous les projets (Côte-d'Or, Doubs, Nièvre, Haute-Saône, Saône-et-Loire et Yonne) sont engagés. La plupart des opérations concernent des programmes de montée en débit sur le réseau cuivre permettant une amélioration du débit ADSL. Les travaux de déploiement des réseaux d'initiative publique de fibres à la maison et à l'entreprise devraient commencer en 2017, pour une mise en service en 2018 puis progressivement jusqu'en 2022 pour 39% du territoire régional.

Programme 1999P061 - Equipement et services liés aux technologies d'information et de communication

En 2017, la région a prévu de finaliser le programme 1999P061 d'investissements (Territoire de Belfort).

Programme 5603PP - Haut débit et très haut débit

Afin de créer les conditions d'une accélération et d'une mutualisation des réseaux d'initiative publique, la région va engager un nouveau programme 5603PP de 50 M€ d'investissements sur les infrastructures dont 18 M€ sont prévus d'être engagés dès 2017 et qui vise 3 objectifs :

- harmoniser les dispositifs d'intervention à l'échelle régionale sur les infrastructures numériques,
- faire respecter les engagements des maitres d'ouvrages dans la planification des projets,
- bonifier les projets qui auront été accélérés.

Programmes 5604PP, 5605AA – Wimax / Réseau radio régional

L'aménagement numérique en fibre optique de toute la Bourgogne-Franche-Comté ne se fera pas à court terme car cela nécessite des études préalables, des engagements financiers importants et des négociations longues avec les opérateurs télécoms pour qu'ils apportent les services dont les habitants et les entreprises ont besoin. Dans cette phase de transition et en attendant que la fibre optique arrive partout, la région soutient le mix-technologique en favorisant les nouvelles technologies permettant d'apporter aux territoires

ruraux une offre de service internet et aux entreprises des accès spécifiques aux besoins des professionnels.

La région, à travers la mise en œuvre du plan de modernisation du réseau radio régional RCube (ex Wimax) programmes 5605AA et 5604PP, vise à améliorer la qualité de service et augmenter le débit sur les départements de la Côte-d'Or, Saône-et-Loire et Yonne car c'est la région qui est maitre d'ouvrage du réseau. Une expérimentation nationale d'utilisation de la 4G fixe est en cours sur les communes du Grand Chalon et du Creusot qui permet de délivrer du très haut débit (30Mbps) sur les territoires ruraux ou éloignés des nœuds de raccordement des abonnés.

Plusieurs régions et départements en France ainsi que l'agence du numérique et l'ARCEP ont d'ailleurs manifesté de l'intérêt à ce projet car il pourrait faciliter l'accélération du déploiement des services numériques pour permettre d'atteindre l'objectif du PFTHD (plan France très haut débit) prévu en 2022, de 100% du territoire national couvert en THD. En Bourgogne-Franche-Comté, le Jura, la Nièvre et la Haute-Saône se sont montrés également intéressés par la mise en œuvre de cette nouvelle technologie de 4G fixe hertzien.

Programmes 5600AA et 5600CPB - NTC

La transformation numérique ne pourra pas se faire sans infrastructures mais surtout sans dispositifs d'accompagnement des écosystèmes régionaux. La région, forte de son expérience et de son succès dans la mise en œuvre de l'e-administration par le GIP E-Bourgogne qui, en 2017 s'étendra au nouveau périmètre régional, engagera un programme régional d'animations 5600AA sur les usages avec les opérateurs régionaux (EPCI, CD, SEM, Associations…).

La région est exemplaire dans de nombreux champs des usages du numérique et notamment dans la mise à disposition de données ouvertes (open data) afin de faciliter l'émergence de nouveaux services. Le programme 5600AA prévoit d'ailleurs en 2017 l'acquisition d'un orthophotoplan en groupement de commande avec une quarantaine de collectivités régionales dans le cadre du dispositif IDEO BFC (infrastructure de données géographiques) et le programme 5600CPB prévoit l'animation du dispositif.

En 2017, la région étendra son dispositif de point visio services à l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté permettant de rapprocher les services publics dans les territoires ruraux par la dématérialisation et l'appropriation des outils numériques.

Programmes 5600CPER et 5603AA – Haut débit et très haut débit

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2017	CPI 2017	AE 2017	CPF 2017
Mener la bataille pour l'emploi					**361 145 917,00**	**347 490 226,09**	**390 556 750,70**	**399 915 339,83**
Accélérer le déploiement du numérique	5	56	5001AA	Intérêts moratoires			1 000,00	2 000,00
	5	56	5600AA	NTC	1 040 000,00	956 951,02	310 000,00	327 603,25
	5	56	5600CPB	NTC 2015-2020	300 000,00	93 000,00	130 000,00	139 400,00
	5	56	5600CPER	NTC CPER 2007-2013				1 426,19
	5	56	5602PP	CLONYS			750 000,00	768 268,78
	5	56	5603AA	Haut débit et très haut débit		26 600,00		
	5	56	5603PP	Haut débit et très haut débit	18 404 392,00	5 175 000,00		
	5	56	5604PP	WI MAX	100 000,00	100 000,00	1 000 000,00	1 360 920,00
	5	56	5605AA	Réseau radio régional - R3	300 000,00	3 240 000,00		
	5	56	1999P061	Equipement et services liés aux technologies d'information et de communication	16 120 000,00	10 795 000,00	45 100,00	25 000,00
	Sous total sous fonction 56				**36 264 392,00**	**20 386 551,02**	**2 236 100,00**	**2 624 618,22**
TOTAL - Accélérer le déploiement du numérique					**36 264 392,00**	**20 386 551,02**	**2 236 100,00**	**2 624 618,22**

3) Accompagner les agriculteurs pour faire face à la crise et en sortir par le haut

I. PRIORITES

L'emploi agricole (et sylvicole) régional est constitué de 45 000 actifs permanents (dont un tiers de salariés) qui tiennent une place essentielle dans le tissu rural. Les industries agro-alimentaires dont beaucoup transforment et valorisent des productions régionales représentent près de 10% de l'emploi industriel régional. C'est un constat important dans une région comme la Bourgogne-Franche-Comté caractérisée par une surface agricole conséquente : 53% de surface agricole utile contre 45% en moyenne en France. La région peut ainsi se prévaloir d'une réelle richesse agricole au travers de la diversité des activités, les gains de productivité (une unité de travail permettait de valoriser 65 ha en 2000, 85 ha en 2013) et surtout l'excellence des productions.

Ce sont essentiellement certaines productions qui structurent le paysage agricole régional :

- les grandes cultures dominantes dans le nord-ouest de la région qui placent, par exemple, la région au 3ème rang national pour l'orge d'hiver ou au 6ème rang pour le blé,
- l'élevage bovin très présent dans l'est de la région pour la production de lait (9 AOP fromagères issues du lait de vache) et dans le Morvan et le Charolais pour la production de viande. La région se place au 3ème rang national en élevage de vaches allaitantes,
- la viticulture de réputation mondiale pour plusieurs crus et dont les superficies sont en culture à 95% en AOP, ces dernières étant au nombre de 92 sur l'ensemble de la région.

Les productions sous signe de qualité constituent un choix souvent retenu par les exploitants (5 000 exploitations engagées dans un signe de qualité en Bourgogne-Franche-Comté) car facteur de rentabilité et donc de développement. Ainsi, alors que le cheptel bovin laitier est en moyenne souvent en réduction, il augmente régulièrement depuis plusieurs années pour les exploitations valorisant ainsi leur production.

Enfin, l'agriculture régionale peut également compter sur le dynamisme et le niveau de formation de ses exploitants : un quart des exploitants ont moins de 40 ans et 57% ont un niveau d'études au moins équivalent au baccalauréat.

La région entend donc poursuivre et renforcer la politique axée sur le développement de la compétitivité des filières régionales qui sont le support des démarches de qualité et d'innovation, de réduction des impacts environnementaux et de consolidation des changements de pratiques (conversions bio ...). Le renouvellement des générations et la promotion des produits agroalimentaires constituent des objectifs stratégiques indispensables au dynamisme des exploitations. Ces enjeux prennent une acuité particulière dans le contexte de crise structurelle que connaissent actuellement plusieurs pans de l'économie agricole.

La région a rapidement pris la mesure du défi auquel l'agriculture doit répondre en mettant en place, dès mars 2016, les principes d'un plan d'actions très largement concerté avec l'Etat et la profession et en installant une gouvernance tripartite dédiée.

En 2016, l'Etat est intervenu avec la mise en œuvre de mesures d'urgence. Pour sa part, la région, en lien avec les représentants de la profession agricole, a décidé de se concentrer sur les réponses à apporter aux exploitations les plus en difficulté. Le choc de la crise agricole est tel que nombre d'exploitations risquent de disparaître car elles sont dans l'incapacité de trouver un nouveau modèle économique viable. Grâce à un audit spécifique à chaque exploitation en difficulté, nous proposerons au chef d'exploitation soit une réorientation de son activité générant un niveau de rémunération viable, soit, si ce n'est le cas, une reconversion professionnelle. Pour ce faire, une mission a été initiée par la région pour engager, avec l'ensemble des acteurs concernés, un dispositif d'accompagnement aux mutations ou aux reconversions professionnelles qui s'avèreraient incontournables.

Ces audits ont par ailleurs vocation à alimenter la réflexion des autres intervenants que sont l'Etat au travers des cellules départementales d'urgence ou les chambres consulaires et interprofessions au travers des accompagnements qu'elles déploient. La dimension collective des solutions à trouver pour permettre aux exploitations en difficultés de se redresser est toute aussi importante, ce qui a conduit la région à soutenir le lancement d'audits de filières pour les quatre secteurs d'activités les plus concernés par la crise : le lait standard, la viande bovine, la viande porcine et les grandes cultures. Ces réflexions permettront de proposer des stratégies déclinées dans des contrats de filière.

Sans attendre les conclusions de ces différentes analyses, la région a également fait le choix de renforcer et adapter ses moyens d'intervention :

- en garantissant, au travers de Bourgogne-Franche-Comté Garantie et ses partenariats avec la BPI ou la SIAGI, les restructurations de prêts ainsi que la mobilisation de prêts permettant tous types d'investissements dans le cadre de la création, reprise ou développement d'entreprises,
- en mobilisant ses aides aux investissements relevant du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles.

Enfin, parce que la restauration collective constitue, sur certains territoires, un débouché essentiel au développement des exploitations locales, la région s'est engagée à porter d'ici la fin du mandat, à 50% la part de produits de proximité et/ou bio dans les lycées. Différentes mesures ont été prises dès 2016 comme le recrutement d'un acheteur public pour faciliter l'évolution des pratiques. Elles seront suivies d'un plan plus structuré.

La concomitance de cette situation avec les dispositions de la loi NOTRe relatives à l'agriculture a également conduit la région à conclure avec les départements, une convention leur permettant de poursuivre la quasi-totalité de leur action en facteur de l'agriculture jusqu'à l'été 2017.

Au-delà de ce plan d'actions régional, la région organisera début 2017 la concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre des politiques publiques en faveur de l'agriculture pour la déclinaison du SRDEII au travers du plan régional de développement pour l'agriculture.

Cette concertation s'appuiera notamment sur l'ensemble des comités régionaux existants : installation-transmission, Ambition bio, filière agro-alimentaire … Pour les thématiques qui ne relèveraient d'aucun comité préexistant, des ateliers ad-hoc seront constitués.

Le PRDA qui sera proposé à l'assemblée à l'été 2017 constituera le cadre stratégique des actions que la région entend engager ou poursuivre en réponse aux enjeux auxquels l'agriculture régionale est confrontée. Si la réponse à la crise est une composante importante de cette mise en perspective, il importe également de prévoir l'accompagnement et la promotion des secteurs les plus compétitifs dans la voie d'un renforcement de leur structuration et de leur notoriété. Ce PRDA inscrira, dans une perspective pluriannuelle, les dispositions prises par la région en réponse à la crise agricole. Il permettra enfin de préciser la cohérence d'action entre la région et les départements qui seront largement associés à son élaboration. Les futures conventions d'application de la loi NOTRe en constitueront la déclinaison opérationnelle.

La convergence des politiques d'intervention de la région sera également définie en cohérence avec ce plan même si la préexistence des deux programmes de développement rural Bourgogne d'une part et Franche-Comté d'autre part, qui perdureront jusqu'en 2020, ne permettra toutefois pas d'aboutir à une convergence totale des règlements d'intervention de la région.

La révision des PDR possible en 2018 pourra toutefois constituer une opportunité pour réduire les disparités d'intervention qui ne seraient plus justifiées.

II. ACTIONS 2017 (par programme budgétaire)

En 2017, la région concentrera son action en réponse aux enjeux suivants :

Programme 9312AA - Installation et renouvellement des générations

Le cadre national d'intervention des collectivités en matière d'accompagnement des candidats à l'installation et à la transmission fait actuellement l'objet d'une révision qui conduira la région à actualiser sa politique en la matière. A l'issue de la concertation engagée avec les acteurs de la profession au sein du comité régional installation-transmission coprésidé Etat-région, la région arrêtera ses choix d'intervention. Les règlements d'intervention correspondants déclineront ces priorités. Les aides directes aux candidats de + de 40 ans, sous forme d'avances remboursables ouvertes dès 2016 à l'ensemble du territoire régional, seront poursuivies. Les compléments de dotation aux jeunes agriculteurs seront également maintenus. Un nouveau règlement d'intervention unifiant les soutiens aux services de remplacement sera également proposé.

Programme 9313AA - Filières

Dans le cadre de la concertation dédiée à la préparation du plan régional de développement agricole, la région instituera des conférences régionales de filières permettant à chacune de ces dernières d'engager un échange sur les priorités de développement à partir desquelles un partenariat pourra être institué avec la collectivité régionale. Pour les quatre filières bénéficiant au titre du plan d'actions contre la crise agricole d'un audit de filière, la région proposera la conclusion d'un contrat de filière pluriannuel. Le principe d'un engagement pluriannuel sera proposé aux autres filières qui seront en mesure d'exposer une analyse des enjeux auxquels elles sont confrontées et d'en déduire un plan stratégique d'actions pour l'ensemble du territoire régional.

C'est dans cet esprit que les deux interprofessions de l'agriculture agrobiologique des anciennes régions ont d'ores et déjà conduit une telle réflexion qui fera l'objet d'une large concertation avec la chambre régionale. Ces orientations et leur déclinaison opérationnelle seront débattues en comité régional Ambition bio et conduiront à un partenariat pluriannuel. Elles auront prioritairement vocation à apporter un appui technique aux nombreux agriculteurs en situation de conversion (progression de SAU 2014/16 : +44,6%, exploitations bio : 1 444 en 2014, 1 821 en 2016). Au-delà de cet appui à l'évolution des pratiques, la structuration des filières de transformation et de commercialisation permettant de sécuriser les débouchés et la rentabilité des exploitations devront être intégrés dans ces objectifs

La promotion des productions agricoles et produits agroalimentaires fera également l'objet d'une attention particulière. L'action interprofessionnelle est en effet souvent structurée autour de la valorisation qui contribue à la fois à l'image de la Bourgogne-Franche-Comté et, par cette réputation de qualité, à des débouchés y compris à l'export. Les organismes à vocation interprofessionnelle seront sollicités pour la création puis la mise en œuvre de cette politique : ARIA, comité de promotion des produits régionaux, une fois ces derniers réorganisés à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté. Au-delà du soutien aux actions mutualisées, un nouveau règlement d'intervention sera proposé pour le soutien aux actions portées individuellement par les interprofessions et pour les évènementiels de niveau régional intégrant leurs stratégies de développement économique.

Programme 9314AA - Adaptation des exploitations

Les enseignements tirés des audits d'exploitation ainsi que les réflexions en cours avec la profession agricole conduiront à proposer des nouvelles modalités d'accompagnement aux restructurations que les exploitations devront engager pour maintenir et développer leurs activités. La région participera de manière réactive à ces démarches. Sans attendre ces nouvelles orientations, la région apportera un soutien exceptionnel aux exploitations les plus en difficultés en mobilisant une enveloppe de 500 000 €. Cette contribution a pour but la prise en charge intégrale des frais de restructuration des prêts des exploitations éligibles au fonds d'allègement des charges du plan de soutien mis en place par l'Etat et auquel contribuent également les banques. Cet appui vise à préserver les exploitations les plus menacées à court terme dans l'attente de préconisations plus durables issues des audits d'exploitation.

Les stratégies d'investissement des exploitations continueront d'être accompagnées par la région au travers notamment de ses engagements significatifs dans les outils d'intervention privilégiés que sont les mesures des PDR. L'innovation dans les pratiques, la coopération entre acteurs différents pour envisager des réponses nouvelles ou alternatives à des enjeux auxquels l'agriculture est actuellement confrontée sont des voies de développement pour les prochaines années, sont également des voies qui doivent faire l'objet d'une implication de l'agriculture régionale. Il en est ainsi, par exemple, des programmes dédiés au développement des protéines végétales (PSDR 4…). Ces initiatives seront soutenues au travers d'un nouveau règlement d'intervention de la région qui complète les mesures des PDR propres à chacune des anciennes régions et qui visent la production de nouvelles connaissances en agriculture en matière de pratiques et systèmes de productions durables, l'acquisition de références et les nouvelles pratiques agro-écologiques ainsi que le renforcement de la résilience des exploitations.

Programme 9315AA - Développement agricole dans les territoires

Le recours aux productions locales dans la restauration collective, dont plus particulièrement celle des lycéens, devra connaître dans les toutes prochaines années un développement significatif que les stratégies et moyens déployés jusqu'à présent n'ont pas permis d'atteindre à la hauteur des ambitions actuelles. C'est dans cet esprit que la réflexion est dès à présent engagée avec la chambre régionale et sera ouverte aux départements dans le cadre de l'élaboration du PRDA pour :

- optimiser la qualité des services à rendre au travers des plateformes existantes, outils privilégiés de la création du lien entre acheteurs et producteurs qu'il sera proposé d'évaluer en partenariat avec le GIP E-Bourgogne pour engager l'optimisation et le développement des services attendus par les parties prenantes,
- accompagner, en partenariat avec le réseau des chambres d'agriculture, les animations territorialisées destinées à faire émerger et structurer les projets locaux de production adaptés à la demande locale en lien avec les moyens logistiques et les potentialités de transformation,
- évaluer la faisabilité d'actions à vocation démonstrative permettant de diversifier les débouchés pour l'alimentation de proximité : particuliers …

Au-delà du développement des circuits d'alimentation de proximité, une réflexion sera conduite plus largement sur la prise en compte éventuelle du lien entre la stratégie de développement agricole portée par la région en lien notamment avec les départements au titre de la loi NOTRe et les territoires dont la diversité peut être très conséquente à l'échelle de la grande région.

Programme 9318AA - Plan de compétitivité

La région est engagée dans la mise en œuvre financière de plusieurs mesures du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations associant l'Union européenne (FEADER), l'Etat, les départements et les agences de l'eau dans l'accompagnement des stratégies des exploitations impliquant des dépenses d'investissement, notamment pour la modernisation des bâtiments. La région poursuivra sa mobilisation conformément aux maquettes des deux PDR.

Programme 9319AA - Plan d'action immédiate investissement

Si beaucoup d'exploitations trouveront une issue à leurs difficultés suite à une restructuration de prêts ou toute autre disposition visant un retour à l'équilibre financier, il est probable que certains audits concluront à la nécessité d'une réorientation plus ou moins conséquente de l'activité. Les besoins d'investissement ou d'équipement qui résulteront pourraient ne pas avoir été pris en considération dans les politiques actuelles des PDR. D'autres réflexions sont en outre actuellement conduites pour diversifier les réponses que la collectivité régionale pourrait apporter y compris en dépenses d'investissement en réponse à apporter aux situations de crise. Pour répondre de manière aussi réactive que possible à de nouveaux besoins, la région a choisi d'inscrire dès le budget primitif 2017 une dotation de 1,85 M€.

Programmes 1999P176, 1999P181, 9301AA, 9302AA, 9304AA, 9305AA, 9305CPER, 9306AA, 9306CPER, 9307AA, 9307CPER, 9308AA, 9308CPER, 9309AA, 9310CPER, 9311AA

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2017	CPI 2017	AE 2017	CPF 2017
Mener la bataille pour l'emploi					**361 145 917,00**	**347 490 226,09**	**390 556 750,70**	**399 915 339,83**
Accompagner les agriculteurs pour faire face à la crise et en sortir par le haut	9	93	9312AA	Installation / Renouvellement des générations			534 000,00	247 510,00
	9	93	9313AA	Filières			1 550 000,00	694 290,00
	9	93	9314AA	Adaptation des exploitations			2 778 000,00	1 531 134,00
	9	93	9315AA	Développement agricoles dans les territoires			235 000,00	147 000,00
	9	93	9318AA	Plan de compétitivité	3 010 775,00	938 233,00		
	9	93	9319AA	PAI investissement	1 850 000,00	1 453 837,19		
	9	93	1999P161	Programme régional d'installation		234 000,00		222 865,00
	9	93	1999P163	Promotion, animation, expérimentations Agric.		432 117,69		249 326,00
	9	93	1999P176	Contrats de filières agricoles				1 175 689,03
	9	93	1999P181	Promotion, animation, expérimentations agro-alimentaire				
	9	93	9301AA	Développement du tissu rural				281 721,73
	9	93	9302AA	Valorisation des filières agricoles				9 750,00
	9	93	9304AA	Circuits alimentaires régionaux				20 000,00
	9	93	9305AA	Elaboration de connaissance en agriculture				279 459,42
	9	93	9305CPER	Elaboration de connaissance en agriculture				
	9	93	9306AA	Conseils changements de pratiques en agriculture				178 026,00
	9	93	9306CPER	Conseils changements de pratiques en agriculture				
	9	93	9307AA	Conseils et certification agriculture biologique				40 657,17
	9	93	9307CPER	Conseils et certification agriculture biologique				
	9	93	9308AA	Accompagnement installation				65 100,00
	9	93	9308CPER	Accompagnement installation				
	9	93	9309AA	Promotions des produits régionaux				142 645,09
	9	93	9310AA	Modernisation des exploitations agricoles et équipements		1 829 449,03		
	9	93	9310CPER	Modernisation des exploitations agricoles et équipements				
	9	93	9311AA	Accompagnement à l'innovation et à la coopération				215 800,00
	Sous total sous foncton 93				**4 860 775,00**	**4 887 636,91**	**5 097 000,00**	**5 500 973,44**
TOTAL - Accompagner les agriculteurs pour faire face à la crise et en sortir par le haut					**4 860 775,00**	**4 887 636,91**	**5 097 000,00**	**5 500 973,44**

4) Soutenir la recherche et l'innovation

I. PRIORITES

Les priorités en termes de recherche et d'enseignement supérieur découlent des orientations du schéma régional d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (SRESRI), approuvé dès 2015, premier schéma régional élaboré dans le périmètre Bourgogne-Franche-Comté. Le SRESRI BFC a identifié trois ambitions qui concernent :

- le rayonnement et l'attractivité du potentiel scientifique, en soutenant la recherche d'excellence mais également l'émergence de nouvelles thématiques afin de mieux positionner le potentiel régional au niveau européen,
- le transfert de technologies qui va de la genèse de connaissances, essentiellement appliquées, vers la compétitivité des territoires, en accompagnant des initiatives originales et en contribuant à structurer et rendre plus efficient l'ensemble de l'écosystème régional,
- la réussite des étudiants, à travers la mobilisation d'outils en faveur de l'amélioration des conditions d'étude et de vie des étudiants afin d'atteindre un meilleur taux de poursuite d'étude des bacheliers, le soutien à l'ouverture internationale pour les jeunes, et en contribuant aux actions de vie étudiante.

Le premier semestre 2017 sera consacré à la mise en cohérence de la politique régionale d'ESRI de Bourgogne Franche-Comté et la rédaction de nouveaux règlements d'intervention afin de poursuivre l'effort en faveur de l'ESRI.

Une gouvernance régionale partagée sera construite en partenariat étroit avec la COMUE UBFC (communauté d'établissements et d'universités « Université Bourgogne-Franche-Comté ») et ses membres fondateurs et associés. Une convention d'objectifs et de moyens sera conclue avec UBFC en vue d'un renforcement des capacités de formation, de recherche, de transfert de technologies et de connaissances. Cette gouvernance associera les collectivités locales, dans le cadre de l'exercice du chef de filât régional en matière d'ESRI.

La région apportera un soutien à certains des projets proposés en réponse au 1er appel à projets de l'I-SITE (initiative science-innovation-territoire-économie), porté par la COMUE UBFC, en faisant appel aux dispositifs régionaux dédiés à la recherche.

L'OCIM (office de coopération et d'information muséale), mandaté par la région, réalisera une étude à l'échelle régionale dans le champ de la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI), compétence transférée par l'Etat en 2013.

Elle portera sur 3 volets :

- aboutir à une cartographie des acteurs, actions, événements et dynamiques territoriales,
- analyser les capacités d'irrigation territoriale de la culture scientifique émanant de la recherche,
- proposer une gouvernance et un pilotage efficaces et cohérents à l'échelle régionale.

Un groupe de travail, associant l'Etat, la COMUE et les établissements membres et associés en vue d'une structuration de l'écosystème régional de la valorisation de la recherche et de l'innovation, sera mis en œuvre afin de proposer des orientations et des initiatives en matière de valorisation et transfert.

Enfin, à l'initiative de la région et de l'Etat, les deux centres de CSTI (CCSTIB et Pavillon des sciences) régionaux et les deux incubateurs d'entreprises innovantes (PREMICE, IEI.FC) poursuivront leur démarche de regroupement dans l'optique d'aboutir mi-2017 à proposer un interlocuteur unique pour une meilleure coordination des initiatives en faveur de la CSTI, respectivement de la création d'entreprises innovantes.

II. ACTIONS 2017 (par programme budgétaire)

Le budget 2017 de la recherche s'élève à 9 420 000 € en AP et 11 042 476 € en AE. En crédits de paiement, le budget atteint 9 213 426 € en investissement et 12 458 447,78 € en fonctionnement.

Recherche universitaire

Programme 1999P016 - Développement de la recherche universitaire (soutien au fonctionnement et à l'investissement)

L'objectif principal de ce programme est de conforter les domaines d'excellence et d'émergence de la recherche en accompagnant les efforts de structuration, l'émergence de nouvelles thématiques de recherche à fort potentiel tout en s'appuyant sur les orientations prises au titre du programme investissements d'avenir (LabEx, EquipEx, I-SITE), du CPER 2015-2020, de la stratégie de spécialisation intelligente du PO FEDER 2014-2020. Cette politique est conduite essentiellement dans le cadre d'appels à projets de recherche et le soutien de la région porte sur le développement de compétences (financement de contrats doctoraux, postdoctoraux) et sur les moyens techniques nécessaires à la conduite des projets (équipements scientifiques, fonctionnement...). Un abondement de projets soumis dans le cadre de l'I-SITE porté par la COMUE sera également proposé.

Programme 9210AA - Coopération inter-régionale et internationale (soutien au fonctionnement)

La région poursuit en 2017 son soutien aux actions de recherche conduites dans le cadre du Cancéropôle Grand-Est Bourgogne-Franche-Comté, ainsi que les collaborations entre acteurs de la recherche bourguignons et franc-comtois.

Transfert de technologie et valorisation

Programme 1999P036 - Transfert de technologie-innovation (soutien au fonctionnement et à l'investissement)

Ce programme vise à consolider et expérimenter des dispositifs d'intervention en faveur du transfert de technologie et de connaissance et l'innovation dans le cadre de la stratégie régionale de l'innovation (SRI) et son volet spécialisation intelligente (RIS3) en cohérence avec le programme opérationnel FEDER 2014-2020. Cela se traduira par un soutien aux opérations suivantes : soutien aux projets collaboratifs d'innovation et interventions dédiées à l'impulsion de l'innovation par la recherche, fonctionnement du syndicat mixte TEMIS et fonctionnement et projets de l'incubateur d'entreprises innovantes de Franche-Comté.

Programme 9201 - Recherche et compétitivité (soutien au fonctionnement et l'investissement)

Ce programme représente la déclinaison budgétaire du PARI II (plan d'action régional de l'innovation) qui entame sa dernière année de contractualisation en 2017. Il permet le soutien aux projets intégrés de recherche-innovation et aux programmes transversaux adossés (plateformes, recherche clinique, CSTI). Il se décompose en deux volets :

- actions annuelles,
- programme pluriannuel 3MIM avec le CNRS et l'université de Bourgogne (uB), qui se termine en 2017.

Un abondement à certains projets I-SITE proposés dans le cadre du 1er AAP sera réalisé dans la mesure d'un lien avec le PARI II.

Programme 9205 - Transfert de technologie et innovation (soutien au fonctionnement et l'investissement)

Le volet AA de ce programme vise à soutenir les opérations de transfert conduites au sein des projets intégrés du PARI II, notamment en lien avec la SATT Grand-Est, les projets et le fonctionnement de l'incubateur régional PREMICE, les jeunes chercheurs entrepreneurs, ainsi que les volets bourguignons des projets des pôles de compétitivité, essentiellement proposés par Vitagora et le PNB. Son volet CPB est dédié à la conduite du PARI II vers l'innovation au travers de la SATT Grand-Est, à parité avec l'Etat.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2017	CPI 2017	AE 2017	CPF 2017
Mener la bataille pour l'emploi					**361 145 917,00**	**347 490 226,09**	**390 556 750,70**	**399 915 339,83**
Soutenir la recherche et l'innovation	9	92	1999P016	Développement de la recherche universitaire	5 100 000,00	4 000 000,00	4 500 000,00	4 400 000,00
	9	92	2008P011	Partenariats et vie étudiante	110 000,00	110 000,00	710 000,00	800 406,00
	9	92	1999P036	Transfert de technologie-innovation	1 210 000,00	1 210 000,00	635 000,00	710 000,00
	9	92	9201AA	Recherche et compétitivité	760 000,00	2 007 498,00	2 360 743,00	2 930 402,30
	9	92	9201CPER	Recherche et compétitivité		53 900,00		
	9	92	9201CPB	Recherche et compétitivité CPER 2015-2020	1 500 000,00	585 330,00		
	9	92	9201PP	Recherche et compétitivité	120 000,00	83 619,00	90 000,00	296 437,54
	9	92	9205AA	Transfert de technologie et innovation	470 000,00	1 068 079,00	2 044 733,00	2 698 605,04
	9	92	9205CPB	Transfert de technologie et innovation			110 000,00	99 000,00
	9	92	9205CPER	Transfert de technologie et innovation				
	9	92	9210AA	Coopération inter-régionale et internationale	150 000,00	95 000,00	370 000,00	319 378,00
	9	92	9215AA	Promotion et communication			222 000,00	204 218,90
				Sous total sous fonction 92	**9 420 000,00**	**9 213 426,00**	**11 042 476,00**	**12 458 447,78**
TOTAL - Soutenir la recherche et l'innovation					**9 420 000,00**	**9 213 426,00**	**11 042 476,00**	**12 458 447,78**

5) Moderniser les lycées et améliorer la vie lycéenne

Le fonctionnement des lycées et la vie scolaire

I. PRIORITES

L'intervention de la région dans les lycées relève de compétences obligatoires mais aussi de politiques volontaristes. Le budget des lycées porte une partie de ces compétences et politiques, à côté du numérique éducatif et de la gestion immobilière. Le tableau ci-après recense les actions financées au titre des lycées :

Bénéficiaires	Type d'intervention	Investissement / Fonctionnement	Objet
Lycées publics	Compétence obligatoire	Fonctionnement	Dotation de fonctionnement
Lycées privés sous contrat avec l'EN	Compétence obligatoire	Fonctionnement	Forfait d'externat
Lycées publics et privés (EN, EA, MFR)	Politique volontariste	Fonctionnement	Forfait d'internat
Lycées publics	Compétence obligatoire	Investissement	Equipements pédagogiques, général, de restauration, des agents
Lycées privés (EN, EA, MFR)	Politique volontariste	Investissement	Aide à l'investissement
Lycées publics et privés (EN, EA, MFR)	Politique volontariste	Fonctionnement	Appui aux projets d'établissement (voyages, projets éducatifs…), Echappée littéraire, BFC reporter
Lycées publics et privés (EN, EA, MFR)	Politique volontariste	Investissement / Fonctionnement	Manuels scolaires et caisse à outils des lycéens

La région Bourgogne et la région Franche-Comté mettaient en œuvre leurs actions par des modalités différentes. La fusion permet d'adopter des pratiques uniques pour tous les établissements de la région.

Ainsi dès 2016, il a été décidé de calculer les dotations de fonctionnement 2017 avec l'application utilisée précédemment en Franche-Comté. Pour limiter les effets sur les établissements bourguignons, les hausses et les baisses de la dotation 2017 ainsi calculées ont été limitées à plus ou moins 9% par rapport à 2016.

Dès l'année scolaire 2016/2017, deux actions péripédagogiques sont proposées à l'ensemble des établissements. Ce sont deux dispositifs visant à ouvrir les lycéens à la lecture et aux médias : « l'échappée littéraire » et « BFC reporter ».

En 2017, plusieurs chantiers de convergence seront lancés :

- Un travail concernant le calcul du forfait d'externat sera réalisé afin d'unifier la méthode de calcul. L'effet se traduira sur le forfait à verser en 2018.
- Un travail concernera les modalités d'attribution des équipements. Le recensement des besoins sera assuré par l'application « plan technique d'équipements » usitée en Bourgogne. Elle permet de grouper les besoins par famille d'équipements et de lancer les marchés publics correspondants, avec un effet prix sur les volumes et la récupération de TVA.
- Un travail concernera la mise en place de nouvelles modalités de versement du forfait d'internat à partir de 2018 pour l'étendre aux établissements de Bourgogne. Il est reconduit pour les établissements francs-comtois en 2017.

- Un travail concernera la mise en place de nouvelles modalités de répartition de l'enveloppe de subvention d'aide à l'investissement dans les établissements privés.
- Un travail concernera la mise en place d'un dispositif en remplacement de ELBE (échanges lycéens bourguignons et étrangers) et des projets éducatifs connus en Bourgogne, et de « l'appui à la vie lycéenne » connu en Franche-Comté.
- Enfin, une réflexion sera lancée sur l'usage des manuels scolaires pour dimensionner l'intervention régionale aux besoins des établissements, en tenant notamment compte du développement de l'usage des ressources numériques.

II. ACTIONS 2017 (par programme budgétaire)

1 - Donner les moyens de fonctionner aux lycées et prendre en charge leur équipement

1.1. Dotation de fonctionnement aux EPLE

Programmes 1999P092, 2201AA, 2203AA, 2204AA, 2206AA, 2208AA, 2210AA

En vertu de ses compétences, la région assure :
- le fonctionnement matériel et pédagogique des établissements publics locaux d'enseignement (EPLE),
- une partie du financement du fonctionnement des établissements privés d'enseignement en leur attribuant des forfaits, prévus par la loi ou volontaires.

La dotation de la région, globale et forfaitaire, couvre l'ensemble des charges fixes et des dépenses courantes de l'établissement : universelle dans son principe, elle ne peut être affectée précisément par la région et son usage est décidé par l'établissement en fonction de ses besoins propres. Elle représente la majeure partie des recettes de l'établissement. Elle est principalement utilisée pour les dépenses courantes de viabilisation et de maintenance (chauffage, électricité, eau, contrats de maintenance, petit entretien…).

Une fraction résiduelle est habituellement utilisée par les établissements pour les actions relatives à la vie de l'élève et aux dépenses pédagogiques.

Une harmonisation des modalités de calcul de la dotation de fonctionnement des lycées permet d'appliquer des modalités uniques pour la dotation 2017. Elle est établie pour l'ensemble des établissements publics selon une grille de calcul visant à favoriser la sobriété énergétique des lycées et à mieux prendre en compte la diversité des contrats d'entretien.

La loi faisant obligation au Conseil régional de notifier aux établissements leur dotation annuelle de fonctionnement avant le 1er novembre qui précède l'exercice budgétaire concerné, les rapports sur le fonctionnement des lycées pour 2017 ont fait l'objet de délibération des deux Conseil régionaux de Bourgogne et de Franche-Comté à l'automne 2016.

Le Code de l'Education impose à la région une participation au fonctionnement (forfaits d'externat « part matériel » et « part personnel ») des lycées privés sous contrats avec l'Education nationale. Le forfait 2017 attribué à chaque établissement a été calculé selon les modalités propres à chacune des deux précédentes régions. Une grille de calcul unique sera mise en place pour le calcul du forfait 2018.

Par ailleurs, sur le territoire franc-comtois, la région poursuit sa participation volontaire aux charges d'internat des lycées sous contrat avec l'Education nationale et des établissements de l'enseignement agricole privé. Ces derniers représentent 18 établissements. De nouvelles modalités seront mises en place à partir de 2018, pour l'ensemble des établissements concernés de la région.

1.2. Prestations acquises par la région au bénéfice des lycées

Programmes 1999P092, 2210AA

La région a choisi de poursuivre le portage de la mise en œuvre de prestations de service au bénéfice des lycées, parmi lesquelles : la collecte et le traitement des déchets toxiques, l'assurance de la flotte de véhicule des lycées (Franche-Comté uniquement), les analyses bactériologiques dans les unités de restauration (Bourgogne uniquement)…

Les pratiques de prise en charge seront harmonisées à partir de 2018, après un travail d'analyse sur la pertinence.

1.3. Equipement des EPLE

Programmes 2012P019, 2229AA, 2701AA, 2227AA

La politique d'équipement des lycées répond aux besoins des établissements dans leurs différentes fonctions : équipements mobiliers des locaux, renouvellement d'équipements obsolètes, équipements pédagogiques liés à l'évolution des contenus de formation.

Pour répondre aux différentes demandes émanant des lycées publics, la région assure l'équipement matériel et pédagogique des lycées :

- l'équipement général est destiné à financer les équipements nécessaires au travail des agents des lycées ainsi que l'acquisition et le renouvellement d'équipements : mobilier (externats, internats, demi-pensions, ateliers), matériels de restauration, équipements d'infirmerie, véhicules…
- l'équipement pédagogique permet de compléter et renouveler les équipements des filières d'enseignement général, technologique et professionnel : machines, équipements sportifs, bancs didactiques...

1.4. Aide à l'investissement des établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat

Programme 2231AA

Outre le financement du fonctionnement de ces établissements au titre des lois de décentralisation successives, la région participe également, à titre facultatif, à l'achat d'équipements et aux travaux d'investissement. Ces travaux permettent d'améliorer la sécurité, l'accessibilité, l'hygiène, l'efficacité énergétique et dans une moindre mesure la fonctionnalité des locaux.

2 - Accompagner les projets des établissements en faveur des lycéens

Programmes 2801AA, 2803AA, 2804AA, 2805AA, 2806AA

La région soutient les établissements dans la mise en œuvre de projets périscolaires. Il s'agit notamment de voyages scolaires en faveur des élèves, dans les domaines de la citoyenneté, de la lutte contre les discriminations, du respect de l'environnement, de la solidarité, etc. Les projets éducatifs recouvrent également le devoir de mémoire ou la sensibilisation aux médias et à la presse. Un grand nombre de voyages et de stages à l'étranger de lycéens bénéficie du soutien financier de la région.

Elle promeut également l'éducation artistique et culturelle des élèves, afin de leur permettre de se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long de leur parcours scolaire, de développer et de renforcer leur pratique artistique, et de permettre la rencontre des artistes et des œuvres et la fréquentation de lieux culturels. En partenariat avec le Centre régional du livre et les Rectorat de l'académie de Dijon et de l'académie de Besançon, la région propose "l'échappée littéraire", ayant pour objectifs de promouvoir la

littérature et la création contemporaine de langue française, d'encourager la lecture et de développer le sens critique des jeunes. Une autre action développée en partenariat avec le Clemi et la presse locale, « BFC Reporter », contribue à l'éducation aux médias et à l'information et ainsi, permet aux lycéennes et lycéens d'exercer leur citoyenneté.
Elle conduit également des démarches afin de répondre aux enjeux du développement durable par le biais d'une charte régionale « Ecolycée », qui a pour objectif de faire évoluer les comportements des lycéennes et lycéens et de l'ensemble des membres de la communauté éducative.

La région et le Rectorat travaillent également au rapprochement entre les enseignants, les élèves et l'entreprise, notamment au travers du réseau écoles-entreprises. Il s'agit d'initier, de développer et de multiplier toutes les actions permettant de créer des passerelles entre école et entreprise.

Les modalités d'intervention seront harmonisées pour la rentrée 2017.

3 - Soutenir le pouvoir d'achat des familles par des tarifs adaptés et des aides ciblées

Programmes 1999P092, 2212AA, 2245AA

Au titre de sa politique lycée, la région intervient plus directement en direction des familles d'une part en fixant les tarifs de restauration hébergement et d'autre part en choisissant d'intervenir pour financer les manuels scolaires et les équipements professionnels. Dans les deux cas, les établissements sont en charge de la gestion de proximité. Les décisions sur la tarification n'impliquent le budget régional en dépense qu'à hauteur des aides et compensations versées aux établissements.

- La tarification des services d'hébergement et restauration.

La région depuis 2006 est compétente pour fixer les prix de la restauration scolaire et de l'hébergement fournis aux élèves des lycées de l'enseignement public. La fixation des tarifs en dessous des prix de revient, grâce notamment à la prise en charge directe par la région des coûts de main d'œuvre (salaires des personnels techniques), des coûts d'investissement et des dépenses de fonctionnement non équilibrées par la contribution des familles, permet une tarification modérée mais qui doit rester suffisante pour assurer une qualité des denrées servies aux lycéens.

Les tarifs 2017 appliqués dans les lycées correspondent aux tarifs votés en 2016. Ceux de 2018 correspondront aux tarifs qui seront votés par l'assemblée en cours d'année 2017. Un travail de convergence est en cours avec la perspective d'une tarification sous critères sociaux.
Le budget primitif 2017 intègre une aide forfaitaire mise en place sur le territoire bourguignon au bénéfice des lycéens boursiers internes inscrit à la demi-pension pour un nombre significatifs de repas. Cette aide, dont la reconduction pour 2017 a été voté en 2016 a été fixée à 60€ pour un demi-pensionnaire et à 75 € pour un interne. Elle est versée par subvention aux établissements qui la déduisent des factures émises auprès des familles. En Franche-Comté, une part du montant versé à chaque établissement au titre de « l'appui à la vie lycéenne » peut être mobilisée pour aider les familles.

- La gratuité des manuels scolaires et l'aide à l'équipement professionnel (« caisse à outils »)

La gratuité des manuels scolaires :

Avec l'objectif d'assurer l'égalité des chances dans l'accès au savoir, la gratuité des manuels scolaires a été introduite dans l'ensemble des lycées bourguignons, pour tous les élèves, à partir de la rentrée 2004. La Franche-Comté a également mis en place cette aide à la rentrée 2004 et en 2007 pour l'ensemble des établissements, portant sur la même volonté de soutenir le pouvoir d'achat des familles. Le mode de gestion est identique puisqu'il repose sur le versement direct de subventions aux établissements qui procèdent aux achats. Pour cette rentrée, chaque site procèdera au financement des manuels sur le même principe que l'année précédente, uniquement pour couvrir l'achat de manuels en cas de hausse d'effectifs (budget en AP) et le remplacement de manuels obsolètes, non restitués ou très usagers.

La « caisse à outils » - aide à l'équipement professionnel

Afin de favoriser l'égalité des chances, la région a choisi d'aider les jeunes s'orientant vers des filières professionnelles porteuses d'emplois (hôtellerie, agriculture, BTP, électrotechnique, automobile…) en allégeant leurs dépenses par l'intermédiaire de la « caisse à outils » ou « aide au premier équipement ». L'aide de la région permet l'acquisition en priorité de matériels individuels de protection offerts aux jeunes, mais également d'équipements collectifs qui deviennent propriété de l'établissement.

Un travail de mise à plat de ces deux dispositifs est prévu pour une harmonisation à la rentrée 2018.

Le numérique éducatif

Le numérique irrigue tous les secteurs du lycée, aussi bien la pédagogie que les activités quotidiennes. Aussi, l'ensemble des usagers (jeunes, familles, enseignants, agents) doit pouvoir utiliser des systèmes et des équipements fiables et performants.

Le conseil régional et les autorités académiques sont engagés depuis plusieurs années dans une démarche partenariale de déploiement de moyens techniques et de structuration de services numériques mis à la disposition des établissements.

L'évolution des technologies favorise l'émergence de nouveaux matériels propices à l'émergence de solutions numériques dans l'éducation. Aussi, la région souhaite accompagner les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) vers un usage croissant du numérique dans la pédagogie.

Dans ce contexte, la collectivité souhaite mettre en œuvre, en partenariat avec les autorités académiques, une stratégie partagée du numérique éducatif pour permettre aux élèves et aux enseignants de profiter de l'ensemble des opportunités offertes par le numérique.

Il s'agit de penser le lycée numérique dans toutes ses dimensions pour :

- prévoir son impact sur les locaux,
- mieux prendre en compte la maintenance des équipements et les contraintes organisationnelles de mise en œuvre,
- adapter les débits aux usages,
- généraliser les meilleurs usages pédagogiques,
- permettre dans les meilleures conditions le passage aux ressources numériques,
- adapter au besoin les architectures physiques et logicielles.

Ainsi, les actions s'inscriront à la fois dans une dimension obligatoire du fait du rôle dévolu par la loi aux régions dans la politique éducative nationale et une dimension plus volontariste permettant de favoriser et accompagner l'innovation et le développement de nouveaux usages.

I. PRIORITES

Un renforcement des actions en faveur du numérique

La région Bourgogne-Franche-Comté va renforcer ses actions en faveur du numérique éducatif :

- en renouvelant le matériel des établissements (ordinateurs, serveurs, équipement réseau). Les dotations en matériels informatiques seront harmonisées au cours de l'année scolaire 2016-2017 avec le déploiement d'équipements numériques adaptés prenant en compte une politique d'équipement sur le long terme et le cycle de renouvellement général,
- en déployant une nouvelle architecture technique virtualisée au sein des établissements du territoire franc-comtois (remplacement de l'architecture maintenue par le rectorat permettant d'assurer pleinement les compétences de la région),

- en mettant en place de nouvelles architectures techniques facilitant le développement des usages,
- en apportant des aides au développement d'expérimentations et en valorisant des projets pédagogiques présentés par les établissements.

Pour l'année 2017, les opérations de rénovation VDI vont se poursuivre au sein des lycées du territoire franc-comtois conformément au plan de déploiement prévu.

Une convergence des environnements numériques de travail

Mise à disposition des membres de la communauté éducative des établissements, la construction des environnements numériques de travail (ENT) actuels s'est faite sur des bases de collaboration et de mutualisation avec les départements.

L'harmonisation nécessaire des 2 ENT existants dans la région, envisagée à la rentrée 2018, va amener à imaginer une configuration qui prendra en compte les changements constatés ou souhaités par les utilisateurs.

II. ACTIONS 2017 (par programme budgétaire)

Section de fonctionnement

Fourniture d'accès Internet :
Programme 2012P020 - Équipements et services informatiques des lycées
Programme 2235AA - Prestation internet

Le marché ELair, qui initialement devait se terminer en avril 2017, a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2017 afin de converger avec le marché Clonys.

Il convient donc de prévoir, pour ces 8 mois de prolongation, en plus des sommes déjà affectées, 360 000 € en AE et en CPF.

Le budget 2017 devra également porter, en AE, le montant du nouveau marché de fourniture Internet sur l'ensemble de la grande région, pour 3 ans (2018-2020), soit 3 900 000 €, la notification de celui-ci intervenant nécessairement en 2017 afin d'assurer la continuité de service.

Environnement numérique de travail :
Programme 2234AA - ENT

Le budget annuel est de 400 000 € pour la partie de l'ENT Liberscol correspondant aux seuls lycées bourguignons. Le coût de l'ENT réside dans l'hébergement de la solution logicielle, son développement et sa maintenance.

Fonctionnement du numérique éducatif :
Programme 2237AA - Fonctionnement du numérique éducatif

En 2017, il convient de prévoir la prolongation, pour une année, de la convention avec le rectorat de l'académie de Besançon, sur la base du montant de 2016, soit 150 000 €. Cette convention a pour objet de fixer la participation financière de la région au titre des interventions réalisées par l'académie de Besançon qui ne relèvent pas de son champ de compétence tel que défini par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République.

En outre, 200 000 € correspondent à des dépenses récurrentes liées à l'acquisition de petits équipements et de prestations de service.

Section d'investissement

Programme 2236AA - Investissement numérique dans les lycées

Le budget 2017 proposé prend en compte les crédits nécessaires à :

- la dotation de renouvellement du parc informatique dans les établissements,
- le remplacement des serveurs Amon (sécurité Internet), administrés par le rectorat, par des équipements de sécurité Internet administrés par la région au sein des lycées du territoire franc-comtois,
- des dépenses récurrentes liées à l'évolution des architectures systèmes (investissement sur l'infrastructure),
- l'acquisition de logiciels spécifiques non pédagogiques,
- l'attribution de subventions aux établissements.

Programme 2233AA - Maintenance informatique des lycées

Sur ce programme budgétaire, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

L'investissement dans les lycées

La politique de la gestion patrimoniale et immobilière de la grande région Bourgogne-Franche-Comté est constituée de deux axes principaux.

Le premier d'entre eux se décline à travers les compétences obligatoires issues des lois de décentralisation successives notamment pour les lycées publics, représentant la majeure partie du patrimoine bâtimentaire régional mais également pour les instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) ou aux professions de santé (IFPS), les centres de formation des apprentis (CFA publics) et plus récemment le centre de ressources et de performances sportives d'expertise (CREPS).

A noter que les crédits relatifs pour les IFSI, IFPS, CFA et CREPS sont inscrits et décrits respectivement dans les thématiques sanitaire et social, apprentissage et sport.

Centré sur l'amélioration des conditions de vie des communautés éducatives et de réussite des lycéens, étudiants ou apprentis, les deux territoires ont consenti à investir dans les établissements de formation dès les premières lois de décentralisation en développant des plans d'investissements importants.

Le second d'entre eux porte sur le patrimoine privé de la région qui regroupe pour l'essentiel l'ensemble des bâtiments administratifs mais également d'autres sites à caractère économique scientifique ou culturel.

Consciente des enjeux générés par les ressources patrimoniales et l'optimisation de leur gestion, la région Bourgogne-Franche-Comté entend, dès 2017, développer et structurer dans le temps une gestion active de son patrimoine permettant à la fois de veiller à l'évolution des coûts, d'apporter une réponse aux exigences réglementaires, en matière de sécurité, de qualité et d'environnement, en étant le support d'une offre de service public de l'éducation en constante évolution et de structurer une vision globale de son patrimoine sur la base d'outil et de méthode permettant des choix éclairés. Ainsi, dans la continuité des investissements engagés, la région entend, dès 2017, accélérer la structuration de ces investissements en réponse aux diagnostics territoriaux partagés à l'échelle de bassin de vie. Les mutualisations entre structures seront poursuivies tout en portant une vigilance particulière aux conditions d'hébergement des lycéens, aux nécessaires investissements accompagnant la rénovation de la voie professionnelle et à l'équilibre territorial.

Enfin, la politique d'investissement active de la région, dotée de 100 millions d'euros en moyenne sur la durée du mandat, conforte l'activité économique de la filière professionnelle du bâtiment.

I. PRIORITES

Convergence et construction d'une nouvelle stratégie d'investissement

La région élabore le schéma prévisionnel des formations secondaires, ainsi que le contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle et arrête la carte des formations professionnelles. Elle organise ainsi, en étroite collaboration avec les partenaires institutionnels, l'offre de formation à l'échelle de son territoire, de laquelle découle l'organisation des moyens matériels nécessaires au fonctionnement des établissements dont elle est pleinement responsable. Pour optimiser et maîtriser les dépenses d'investissement et de fonctionnement liées au patrimoine, elle doit se doter d'une stratégie de gestion patrimoniale et immobilière qui soit tout à la fois prospective et réactive.

Cette stratégie permet la déclinaison des opérations d'investissement selon deux principaux faisceaux d'intervention :

- un programme pluriannuel d'investissement (PPI) portant sur les opérations de modernisation lourde du patrimoine, qui peuvent éventuellement accompagner des processus de réorganisation des établissements projetés et décidés en étroite concertation avec les partenaires institutionnels à l'échelle des territoires,
- un programme de grosses réparations entretien et adaptation des locaux (GREAL) portant sur les opérations d'entretien préventif ou curatif du patrimoine, ainsi que sur les travaux de mise en conformité dissociables ou devant être dissociés d'opérations de modernisation lourde, notamment du fait de l'urgence ou d'échéances réglementaires incompatibles avec la planification du programme PPI.

Les outils de gestion et de conduite d'opération doivent être adaptés aux enjeux de chacun de ces programmes.

Pour le PPI, la formalisation systématique d'un programme qui sera contractualisé avec le maître d'œuvre, voire le mandataire, est un prérequis indispensable à la maîtrise des processus et à l'atteinte des objectifs patrimoniaux. Compte tenu du cycle de vie de ces opérations (*en moyenne 4 à 5 ans entre les études de programmation et la livraison des travaux*), le recours à des marchés propres à chaque opération est privilégié.

Pour le programme GREAL, l'enjeu de réactivité et de limitation du volume des actes de commande publique requiert de généraliser le recours à la procédure d'accords-cadres avec marchés subséquents. Elle assure de pouvoir faire face à des besoins parfois imprévus ou d'ajuster plus aisément l'exécution des travaux en fonction du niveau de priorité des besoins. Elle est gage d'une meilleure maîtrise des niveaux d'exécution budgétaire, tout en préservant une modularité maximale de la stratégie d'intervention à court terme.

Pour les deux programmes, les actes d'achat de prestations intellectuelles puis des travaux sont également déterminants pour l'efficience de la politique de gestion patrimoniale régionale.

II. ACTIONS 2017 (par programme budgétaire)

Investissement

Programmes 2011P030, 2221AA, 2222AA, 2224AA, 2225AA, 2008P010, 2223AA et PP, 2013P014

- PPIMS, PPI, travaux de rénovation et d'économies d'énergie, travaux de rénovation et d'économies d'énergie

Plusieurs anciens programmes sont en voie d'achèvement. Ils structureront encore en partie les dépenses de l'exercice 2017, voire au-delà pour certaines opérations.

Le programme PPI a, quant à lui, vocation à structurer dans l'avenir la politique régionale de modernisation des lycées publics. D'ores et déjà, il supporte plusieurs opérations d'envergure que la région Bourgogne-Franche-Comté a décidé de conduire à leur terme ou d'engager.

En Côte-d'Or :

- restructuration des salles scientifiques des bâtiments A (externat) et B (externat-loge-logement) Beaune LPO Clos Maire,
- construction d'un bâtiment "logements de fonction" BEPOS Beaune EREA Alain Fournier,
- rénovation du bâtiment B "externat" (clos-couvert, intérieur), travaux d'aménagement de l'ex-demi-pension en foyer, création de sanitaires et vestiaires dans le bâtiment H, construction d'une nouvelle cuverie à Beaune lycée agricole,
- travaux de réorganisation de la laverie Brochon LGT Stephen Liégeard,
- restructuration, rationalisation et rénovation thermique des bâtiments D et F "internats-logements" et E "externat-logements" Châtillon-sur-Seine LPO Désiré Nisard,
- reconstruction du restaurant scolaire, aménagement de l'ancienne demi-pension en internat et externat et création d'issues de secours complémentaires dans les internats (bâtiment A) Châtillon-sur-Seine LA La Barotte,
- aménagement d'un plateau d'internat, création d'un désenfumage dans l'internat et réfection de la toiture terrasse du bâtiment E Chenôve LP Antoine,
- rénovation des façades et des fenêtres Dijon LGT Carnot,
- travaux de construction d'une éolienne à but pédagogique pour le BTS "Maintenance des systèmes" option "Systèmes éoliens" Dijon LGT Gustave Eiffel,
- rénovation de l'atelier « taille de pierre » (bâtiments n° 5 et 6), création de trois salles de classe dans l'atelier "gros-œuvre" (bâtiment E), amélioration thermique des bâtiments A "restauration-externat-logements" et B "administration-externat" Dijon LPO Les Marcs d'Or,
- création d'un local de stockage pour le matériel "espaces verts" Dijon LGT Montchapet,
- réfection du bâtiment n° 3 "internat" et création d'un logement de fonction pour l'infirmière, et création de salles de cours dans le bâtiment n° 2, restructuration de l'entrée "livraisons" des cuisines Dijon LPO Simone Weil,
- restructuration des ateliers Longchamp LPO Henry Moisand,
- travaux d'aménagement du bâtiment B "ateliers" pour permettre les enseignements de la filière "Chaudronnerie" Montbard LP Eugène Guillaume,
- travaux de mise en conformité de la zone de production du restaurant scolaire (bâtiment n° 6 – rez-de-chaussée), et remplacement de la plonge et des équipements Quétigny LA O. de Serres,
- restructuration des bâtiments E "externat - demi-pension", D "externat - vie scolaire" et C "restaurant pédagogique" Semur-en-Auxois LPO Anna Judic.

Dans le Doubs :

- modernisation des locaux du lycée Pasteur à Besançon dont les travaux, débutés en 2013, s'échelonneront jusqu'à fin 2018,
- modernisation et extension des ateliers du lycée Edgar Faure à Morteau, dont les travaux devraient débuter d'ici l'été 2017,
- modernisation du service de restauration et d'hébergement du lycée polyvalent de Montbéliard, issu de la fusion des lycées Viette et Grand-Chênois à la rentrée 2016 et dont les travaux devraient débuter d'ici la rentrée 2017 (opération conventionnée au titre du programme d'investissement d'avenir),
- construction du service commun de restauration et extension du service d'hébergement des lycées Victor Hugo et Tristan Bernard à Besançon, dont le maître d'œuvre devrait être désigné d'ici l'été 2017,
- modernisation du service de restauration du lycée Jules Haag à Besançon, dont le maître d'œuvre devrait être désigné d'ici l'été 2017,
- modernisation de l'internat fille du lycée Pergaud à Besançon, dont le maître d'œuvre devrait être désigné d'ici l'été 2017 (opération conventionnée au titre du programme d'investissement d'avenir).

Dans le Jura :

- modernisation du service de restauration et extension de la capacité d'hébergement du lycée Duhamel à Dole, dont les travaux devraient débuter début 2018,
- rapatriement des ateliers du lycée Paul Emile Victor à Champagnole, dont le maître d'œuvre devrait être désigné d'ici l'été 2017,
- restructuration et extension des locaux de l'EnilBio à Poligny, dont le maître d'œuvre devrait être désigné d'ici l'été 2017,
- modernisation des locaux du site des Oratoriens au lycée Friant à Poligny, dont le maître d'œuvre devrait être désigné d'ici l'été 2017.

Dans la Nièvre :

- installations horticoles - site de Plagny Challuy lycée agricole : réfection de l'entrée,
- rénovation des 2 piscicultures (Corancy et Vermenoux) Château-Chinon lycée agricole du Morvan,
- réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la mutualisation des moyens de production des repas des lycées de Cosne (LEGTP P.G. de Gennes et EPLEFPA de Nevers-Cosne-Plagny (site de Cosne), réalisation d'une étude de faisabilité pour la reconfiguration de l'entrée principale du site G. Sand Cosne-Cours-sur-Loire lycée P.G. de Gennes,
- travaux de mise en conformité incendie des bâtiments B "restauration", H "externat" et I "ateliers", et réorganisation de locaux au bâtiment H (sanitaires des élèves et espace chef de travaux) à Decize lycée Maurice Genevoix,
- reconstruction du bâtiment D (externat) suite à l'incendie du 15 mai 2012 à Fourchambault lycée Pierre Bérégovoy site Aragon,
- travaux d'amélioration thermique des bâtiments n° 6 "externat-administration", n° 7 et 8 "externat", et remise en état des locaux à la suite du sinistre du 19 août 2015, "réhabilitation du bâtiment n° 10 "loge-logements" à Nevers lycée Jules Renard,
- aménagement de vestiaires sanitaires, création d'un bureau pour le service "entretien", aménagement d'un plateau technique pour le Bac Pro "H.P.S." et mise en conformité incendie (bâtiment n° 2) à Nevers lycée Jean Rostand,
- travaux de création d'extraction des fumées dans l'atelier « Forges » de Varzy lycée Le Mont Châtelet.

En Haute-Saône :

- restructuration du bâtiment Boichut du lycée Fertet à Gray, dont le maître d'œuvre devrait être désigné au 1er trimestre 2017,
- regroupement des activités du lycée Colomb à Lure, dont le maître d'œuvre devrait être désigné d'ici l'été 2017,
- construction du service commun de restauration et des logements de fonction des lycées Belin et Munier à Vesoul, dont le maître d'œuvre devrait être désigné d'ici l'été 2017.

En Saône-et-Loire :

- rénovation intérieure des ateliers, restructuration de l'internat de Chalon-sur-saône lycée Camille du Gast,
- construction d'un bâtiment « pôle scientifique » de Chalon-sur-saône lycée Mathias,
- implantation de l'IFSI dans les locaux du lycée, réhabilitation de l'internat et restructuration partielle de l'établissement avec réfection des couvertures Chalon-sur-saône LGT Nicéphone Nièpce,
- réfection de l'internat "filles" (bâtiment A) Charnay-les-Mâcon EREA Claude Brosse,
- construction d'un gymnase Charolles LPO Julien Wittmer,
- renforcement de la capacité de l'internat et rénovation de ses blocs sanitaires, relocalisation de la salle des professeurs, de l'intendance et du CDI Cluny LGT La Prat's,
- restructuration et extension du restaurant scolaire Fontaines LA,
- restructuration globale du lycée Le Creusot LPO Léon Blum,

- restructuration du restaurant scolaire et réfection de l'infirmerie Louhans LPO Henri Vincenot,
- construction d'un gymnase (bâtiment n° 9 bis), création de vestiaires, du local de convivialité destiné aux ATTEE et réaménagement de la zone de stockage en restauration Mâcon LGT Lamartine,
- restructuration des ateliers (dernière phase) et construction d'un atelier "charpente" Mâcon LPO René Cassin,
- aménagement du plateau technique dans le cadre de la réforme de la voie technologique STI2D, de l'ouverture des 2ème et 3ème années "CPGE" et du BTS "Hygiène-Propreté-Environnement" (bâtiment n° 9 "ateliers") Montceau-les-Mines LGT Henri Parriat,
- aménagement des locaux pour l'accueil de l'IFSI Paray-le-Monial LP Astier,
- restructuration et extension du restaurant scolaire Tournus LGT Gabriel Voisin,
- restructuration du restaurant scolaire (bâtiment B) et aménagement du CDI, de salles de cours et des sanitaires attenants dans le bâtiment C "externat-internat" Tournus LA Les Perrières.

Dans l'Yonne :

- rénovation des salles de sciences du bâtiment n° 1 (administration-externat-logements) Auxerre LPO Jean-Joseph Fourier,
- rénovation des façades et fenêtres des bâtiments B "administration-externat-logements", H "externat-internat-logements", I "internat", J "externat-internat-infirmerie" et F "externat-restauration-internat", ainsi que du portail de la cour d'honneur et de la galerie (01) Auxerre LEG Jacques Amyot,
- restructuration de la demi-pension Avallon LPO Parc des Chaumes,
- amélioration thermique des bâtiments E "externat", F "internat-externat" et G "internat-logements-infirmerie" et H "logements" et réfection des couvertures et étanchéité du bâtiment F "internat-externat" Joigny EREA Jules Verne,
- rationalisation des locaux des agents de maintenance et des locaux de stockage de matériaux Sens LGT Catherine et Raymond Janot,
- restructuration du service de restauration, réfection des installations électriques et des sanitaires des logements y compris le clos-couvert du bâtiment n° 14 (logements), et amélioration thermique des bâtiments n° 1 "administration-logements", 2 "externat", 3 "atelier-externat" et 5 "loge-logements" Sens LGT Catherine et Raymond Janot,
- construction d'une nouvelle stabulation avec salle de traite Venoy LA La Brosse.

Dans le Territoire de Belfort :

- création d'une zone de stockage des matériaux de chantier et des déchets organiques au LEGTA Quelet à Valdoie. L'établissement s'est engagé début 2014 dans une démarche de gestion intégrée et concertée du site du lycée, composante du projet d'établissement qui a pour objectif l'obtention de la labellisation Ecojardin,
- aménagement du hall de construction paysagère et aménagement au pourtour du bassin au LEGTA Quelet de Valdoie courant 2017, qui viendront parachever l'opération de modernisation du site du bas livrée à la rentrée 2016.

Les opérations dont la maîtrise d'ouvrage est déléguée requièrent par ailleurs d'inscrire des crédits de paiement nécessaires à la rémunération des mandataires. Outre ces opérations d'ores et déjà engagées et compte tenu de l'objectif de modernisation de l'outil de formation que la région se fixe pour le mandat, elle engagera, à compter de l'année 2017 et dans les années suivantes, des opérations de modernisation dont les programmes seront préalablement élaborés en lien étroit avec les communautés éducatives et à l'aune des enjeux de carte de formation qui les structureront.

Programme 2250PP - Grosses réparations dans les lycées

La région doit assumer au quotidien tous les droits et obligations du propriétaire sur les quelques 2 500 000 m² des 131 lycées publics, conformément aux lois de décentralisation de 1983 et 2004. A ce titre, elle doit notamment assurer les grosses réparations, l'entretien et la maintenance des immeubles de formation dont elle est propriétaire ou qui lui ont été mis à disposition.

Les deux anciennes régions avaient décidé de gérer en direct, par leurs propres services, les travaux de gros entretien qui concernent des opérations qui ne sont pas considérées comme des restructurations lourdes de bâtiment ou qui ne génèrent pas des changements d'affectation des locaux ou des modifications pédagogiques importantes. Plus précisément, les travaux de gros entretien portent principalement sur la rénovation de tout ou partie des bâtiments et de leurs abords sans modification architecturale et/ou fonctionnelle significative, notamment (liste non exhaustive) :

- rénovation de charpente et de couverture,
- rénovation de systèmes d'étanchéité de toiture-terrasse,
- remplacement de menuiseries extérieures,
- ravalement de façades,
- mise en conformité incendie des établissements recevant du public,
- mise en conformité des installations de détection incendie,
- rénovation et mise en conformité électrique des installations,
- rénovation de réseaux courant faible dont Voix Données Images, alarmes, télésurveillance,
- sécurisation de site (alarme - clôtures - gestion des flux - installation de vidéosurveillance),
- traitement des locaux dont les mesures de radon sont supérieures aux normes en vigueur,
- mise en conformité, rénovation, installation d'ascenseurs, de monte-charges, de monte-personnes,
- rénovation des réseaux de distribution ECS,
- rénovation de chaufferie et réseau de chauffage,
- renforcement d'éléments de structure béton, bois, acier avec reprises en sous-œuvre,
- rénovation de réseaux enterrés de toute nature compris voirie et espaces verts,
- rénovation intérieure de locaux (sols, murs, plafond, menuiserie, agencement),
- rénovation de cuisines collectives,
- mise aux normes des ascenseurs et autres monte-charges.

Il convient de noter qu'actuellement la majorité des interventions dans les lycées, dans le cadre des travaux de gros entretien, répond à des impératifs réglementaires (sécurité incendie, risque radon, enlèvement des détecteurs ioniques, mise en conformité ascenseur, …). La mise en œuvre d'une maintenance préventive des bâtiments reste néanmoins un objectif à terme.

La région décide de mettre en place une enveloppe spécifique d'investissement dénommée grosses réparations et entretien amélioration de locaux (GREAL) qui regroupera toutes les interventions dans les EPLE consacrées à des travaux de gros entretien sur l'ensemble du territoire. Le recensement des besoins d'intervention de gros entretien dans les EPLE est un travail quotidien en collaboration avec les établissements, complétés par l'approche technique des services de la collectivité. Un travail d'analyse est effectué pour classer, par ordre d'urgence et de priorité, les actions curatives et correctives à entreprendre. Ces éléments permettront, au cours de l'année 2017, d'établir une programmation pluriannuelle d'interventions répondant à des besoins avérés de maintien en état de fonctionnement des bâtiments et des installations des EPLE.

Pour réaliser les études de conception et suivre les travaux, la région sera assistée de groupements de bureaux d'études qui possèdent des compétences spécifiques (économie, structure, électricité, thermique, cuisine, ascenseur, …). Pour désigner les bureaux d'études, le territoire régional a été découpé en 8 aires départementales. Sur le secteur franc-comtois, 3 prestataires sont d'ores et déjà attributaires des marchés. Sur le secteur bourguignon, la notification des marchés doit intervenir début 2017.

Pour réaliser les travaux de gros entretien, la région s'appuiera sur des accords-cadres avec des marchés subséquents dont la consultation interviendra début 2017 pour une attribution au cours du 2ème trimestre 2017. Afin de répondre efficacement aux attentes de la collectivité et des EPLE, il est prévu un découpage technique affiné et une sectorisation géographique permettant de garantir la proximité et la réactivité des entreprises. Ce sont ainsi près de 391 marchés de travaux qui devraient être attribués en 2017.

Dans la même recherche d'efficacité, il est prévu différents seuils (montant des travaux concernés) pour les marchés subséquents avec soit une entreprise mono attributaire, soit des entreprises multi attributaires. Afin de terminer les opérations de gros entretien débutées, sur le secteur franc-comtois, et qui sont en phase

d'études ou en cours de travaux, il est prévu d'abonder l'autorisation de programme de 8 000 000 € et d'inscrire en crédits de paiement 18 500 000 € sur l'enveloppe ERAL existante. Il est également prévu l'inscription de crédits de paiement sur les enveloppes existantes (PPI, travaux rénovation éco énergie, …) afin de poursuivre et terminer les opérations de gros entretien débutées, sur le secteur bourguignon.

Enfin, il est proposé la création d'une nouvelle enveloppe grosses réparations et entretien amélioration de locaux (GREAL) pour les nouvelles opérations de gros entretien débutant en 2017 et d'ouvrir à ce titre une autorisation de programme de 18 000 000 € et d'inscrire 2 600 000 € en crédits de paiement investissement.

Programme 2013P010 - Réparations courantes du propriétaire dans les lycées

L'action de la collectivité dans le domaine de l'entretien et de la maintenance du patrimoine des lycées ne s'arrête pas aux moyens consacrés en gestion directe par les services. Au contraire, la région a décidé de mettre en place un ensemble de moyens complémentaires les uns des autres pour permettre des interventions adaptées en fonction des besoins et des compétences à mobiliser.

La dotation globale de fonctionnement des lycées intègre déjà une part qui prend en compte l'entretien courant du locataire (notamment les coûts contrats de maintenance des installations techniques). Les établissements gèrent ainsi directement leurs besoins. A l'instar de la pratique existante sur le territoire franc-comtois, la région a décidé de mettre en place, dès 2017, une dotation spécifique dénommée réparations courantes du propriétaire (RCP), inscrite en section d'investissement.

La dotation RCP doit permettre aux EPLE de répondre, entre autres, aux exigences de la règlementation en matière de normes de sécurité et d'hygiène (sécurité incendie, mise aux normes, chauffage, plomberie, électricité, rénovation complète de locaux, espaces extérieurs (clôture, portail, éclairage, …). Cette dotation permet également aux établissements de faire face rapidement à tout désordre mineur survenant de manière impromptue, sans attendre une action de la collectivité. Elle peut enfin être mise à contribution pour l'achat des matériaux nécessaires aux interventions des EMOP/EMAT ou des agents de maintenance des lycées.

Le calcul de l'enveloppe RCP est basé sur les surfaces de chaque établissement, mises à jour annuellement, avec l'application d'un taux de l'ordre de 1,35 €/m² pour les lycées entrant dans le périmètre d'intervention gratuit des EMOP/EMAT. Pour les autres EPLE, le taux est de 1,45 €/m².

Début 2017, des rencontres avec les EPLE seront organisées pour préciser l'utilisation de cette enveloppe en s'appuyant sur l'expérience franc-comtoise. A cette occasion, il sera précisé que certaines dépenses sont exclues car elles émargent dans le cadre d'autres dotations, comme la dotation de fonctionnement (dépenses pour les contrats de maintenance et les contrôles obligatoires, dépenses de nettoyage (sol, vitrage, …), dépenses d'entretien des espaces extérieurs, …). Il sera aussi indiqué aux lycées qu'un état détaillé des dépenses réalisées au cours de l'année antérieure sera à transmettre annuellement à la région.

En parallèle de la mise en place de la dotation spécifique réparations courantes du propriétaire (RCP), il sera transmis aux établissements un guide de gestion des interventions techniques dans les EPLE qui a été mis en pratique sur le secteur franc-comtois depuis 2015 et qui a permis de définir un cadre commun à tous les intervenants sur le patrimoine bâti dans le respect des objectifs de la collectivité. Par ce guide, la région rappelle qu'elle souhaite s'appuyer sur les capacités des agents des lycées pour permettre le maintien en bon état de son patrimoine. Elle s'est fixée comme objectifs que les agents techniques puissent être en capacité d'effectuer des interventions techniques de 1er et 2è niveaux tous corps de métier, sur le bâti des lycées.

Il est proposé de conserver, à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté, l'enveloppe réparations courantes du propriétaire (RCP) et d'ouvrir une autorisation de programme de 3 400 000 € et d'inscrire 3 400 000 € en crédits de paiement investissement. La répartition de cette dotation RCP est présentée, EPLE par EPLE, en annexe.

Programme 1999P082 - Investissement enseignement privé

La région participe aux dépenses de fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat au titre de ses compétences obligatoires. Elle a également la possibilité de participer, de façon volontariste dans un cadre légal défini, aux dépenses d'investissement de ces établissements qui contribuent à la mise en œuvre de l'offre de formation régionale.

Plusieurs opérations qui ont bénéficié d'aides régionales ne sont toutefois pas encore complètement achevées.

Programmes 2219PP et 2252PP - Ad'AP, accessibilité BFC

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoyait la mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) au 1er janvier 2015.

L'ordonnance du 26 septembre 2014 a fixé de nouvelles modalités de la mise en accessibilité des sites et a introduit la mise en place d'agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour permettre aux acteurs publics ou privés, de s'engager sur une intention de travaux échelonnés sur 9 ans maximum. Ainsi, les deux anciennes régions ont validé, en 2015, chacune leur agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour le patrimoine des établissements publics locaux d'enseignement et des centres de formation, dont la région est propriétaire ou dont elle a les droits et obligations du propriétaire. Cet engagement doit permettre la mise en accessibilité totale de tous les ERP et de tous les sites d'ici fin 2024.

Le coût total prévisionnel de la mise en accessibilité des EPLE Bourgogne-Franche-Comté est de l'ordre de 140 000 000 € toutes dépenses confondues. Sur le secteur franc-comtois, début 2017, les travaux se termineront dans les 4 premiers établissements. Ceux-ci seront donc en conformité avec la réglementation et seront totalement accessibles, tout handicap. La mise en accessibilité se poursuit dans 15 autres établissements à des stades divers : études en cours ou travaux débutés ou à venir. Les travaux s'échelonneront pour la plupart des lycées de 2017 à 2018. Sur le secteur bourguignon, les études se terminent en 2016 pour la réalisation des phases 1 et 2, prévues dans l'Ad'AP. Cela concerne la mise en conformité des cheminements extérieurs (revêtement, éclairage, stationnement, rampe, portes, …) pour l'ensemble des lycées.

Les travaux devraient débuter au cours du 1er semestre 2017 et s'échelonner sur 4 ans. Il sera ensuite engagé les phases 3 et 4 qui permettront de traiter les circulations horizontales et mécaniques pour terminer par la mise en place d'équipements ponctuels. Afin de terminer les opérations débutées, sur le secteur franc comtois, et qui sont en soient en phase d'études ou en cours de travaux, il est prévu l'inscription de crédits de paiement, de l'ordre de 6 000 000 € sur l'enveloppe ERAL existante (inclus dans les 18 500 000 €).

Il est également prévu l'inscription de crédits de paiement à hauteur de 5 200 000 € sur l'enveloppe Ad'AP existante, afin de poursuivre les opérations débutées, sur le secteur bourguignon, et qui rentreront dans une phase active de réalisation de travaux, en 2017. Enfin, il est proposé la création d'une nouvelle enveloppe accessibilité BFC pour les nouvelles opérations de mise en accessibilité débutant en 2017 et d'ouvrir une autorisation de programme de 10 000 000 € et d'inscrire 200 000 € en crédits de paiement investissement.

Il est à préciser que les mises aux normes d'accessibilité sont systématiquement intégrées dans les travaux inscrits au plan prévisionnel d'investissement (PPI) concernant notamment les restructurations lourdes de bâtiments.

Programme 2251PP - Sécurisation des lycées

Les événements récents et le contexte de menace terroriste ont conduit la région à mettre en œuvre un plan d'actions «sûreté » en faveur des lycées qui a été présenté lors de l'assemblée plénière du 14 octobre 2016. En application de la loi n° 2015-1501 du 20 novembre 2015 prorogeant l'application de la loi n° 55-385 du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence et renforçant l'efficacité de ses dispositions à la suite des attentats du

13 novembre 2015, la région a pris l'engagement d'accompagner les services de l'Etat dans le cadre de ses compétences en matière patrimoniale.

Pour constituer une base de données de l'état des lieux de chaque établissement et des besoins potentiels en termes de sécurité, il a été adressé une circulaire à tous les lycées leur demandant notamment de fournir à la région leur diagnostic de sûreté et leur plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs, mis à jour du risque attentat.

Parallèlement, il a été lancé un diagnostic sur l'ensemble des lycées de la région pour connaître précisément les installations existantes sur les moyens d'alertes (sonneries spécifiques ou utilisation de celle de fin de cours, audibilité en tout point, technologie des câbles et hauts parleurs, …). L'objectif de cette connaissance est de permettre à la collectivité de définir la solution technique de mise en alarme la plus pertinente au vu de l'environnement de l'établissement et du PPMS accompagné du diagnostic sûreté. La collectivité a décidé de consacrer en priorité en 2017 son action sur la mise en place dans tous les lycées d'alarmes de confinement répondant aux objectifs fixés par les référents « sûreté » de l'Etat.

Concernant, les autres aspects de mise en sûreté d'un site, tels que la pose de clôtures ou de portails, ou encore la reprise de menuiseries extérieures, ils seront traités au cas par cas en priorisant les sites à partir des risques identifiés et des recommandations des référents sûreté du rectorat, de la police ou de la gendarmerie.

Ainsi, il est proposé la création d'une nouvelle enveloppe sécurisation lycées pour les opérations de sécurisation des EPLE aux risques attentats et de confinement et d'ouvrir une autorisation de programme de 2 000 000 € et d'inscrire 1 00 000 € en crédits de paiement investissement.

Programme 2228AA - Acquisitions de terrains et de bâtiments

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales prévoit, dans son article 79-II, le transfert de la propriété des biens immobiliers des établissements visés à l'article L214-6 du code de l'éducation appartenant à l'Etat, au profit de la région. Cette disposition est applicable depuis le 1er janvier 2005.

Sur ce fondement, la région a entamé les procédures de transfert en pleine propriété et à titre gratuit de l'ensemble des biens immobiliers des EPLE. La direction de l'immobilier de l'Etat (ex France domaine) se charge d'effectuer l'ensemble des démarches pour les anciennes propriétés de l'Etat.

De la même manière, la loi dispose que les biens immobiliers appartenant à un département, une commune ou un groupement de communes peuvent être transférés en pleine propriété à la région et à titre gratuit. Dans ce cas, il est nécessaire de faire établir un acte notarié et de régler les frais inhérents.

Fonctionnement

Programme 2010P023 - Gestion du patrimoine immobilier

La plus grande partie de cette ligne budgétaire répond aux besoins d'assurance dommages aux biens des lycées pour laquelle un contrat global d'assurance a été souscrit en 2016 à des conditions tarifaires particulièrement intéressantes. Enfin, la mise à jour de la base de données patrimoniale et la poursuite d'étude et de consolidation d'atlas énergétiques seront poursuivis.

Programmes 2010P029, 2016P012, 1999P102 - Rémunération des mandataires et autres interventions

Ce programme financier permet la rémunération des mandataires, délégué du maitre d'ouvrage, pour les opérations historiquement engagées sur l'ancien programme PPIMS de l'ex territoire franc-comtois.

Programme 2014P012 - Fonctionnement EMOP supports

Il existe sur le territoire régional des équipes mobiles d'agents des lycées, appelées EMOP sur le secteur franc-comtois et EMAT sur le secteur bourguignon. Les interventions des équipes mobiles viennent en complément des autres actions de la région. 8 équipes mobiles d'ouvriers professionnels (EMOP) polyvalentes sont réparties sur le territoire franc-comtois de la façon suivante :

- EMOP rattachée au lycée Jules Haag, site Marceau, à Besançon, avec un effectif de 14 agents,
- EMOP rattachée au lycée Cuvier à Montbéliard, avec un effectif de 7 agents,
- EMOP rattachée au lycée Edgar Faure à Morteau, avec un effectif de 5 agents,
- EMOP rattachée au lycée Duhamel à Dole, avec un effectif de 5 agents,
- EMOP rattachée au lycée Friant à Poligny, avec un effectif de 6 agents,
- EMOP rattachée au lycée Jean Michel à Lons-le-Saunier, avec un effectif de 5 agents,
- EMOP rattachée au lycée de Luxeuil-les-Bains, avec un effectif de 8 agents,
- EMOP rattachée au lycée Follereau à Belfort, avec un effectif de 6 agents.

Le domaine d'activité des EMOP porte sur la réfection complète de locaux pouvant intégrer le câblage informatique. Les équipes sont constituées d'agents spécialisés dans les divers corps de métier du bâtiment (revêtements et finitions, agencement, électricité, sanitaire-thermique, câblage informatique). L'ensemble des lycées du secteur franc-comtois (excepté 2 établissements situés dans le Haut-Jura) sont couverts et peuvent faire appel gratuitement à des interventions des EMOP.

3 équipes mobiles d'agents techniques (EMAT) existent sur le territoire bourguignon :

- EMAT rattachée au lycée Gustave Eiffel à Dijon, avec un effectif de 6 agents,
- EMAT rattachée au lycée Jules Renard à Nevers, avec un effectif de 6 agents,
- EMAT rattachée au lycée Cassin à Mâcon, avec un effectif de 2 agents.

Le domaine d'activité de l'EMAT Eiffel et de l'EMAT Cassin est limité à des travaux de revêtements et finitions. L'EMAT Renard est polyvalente dans les divers corps de métier du bâtiment (revêtements et finitions, agencement, électricité, sanitaire-thermique). Les lycées de Côte-d'Or et de la Nièvre peuvent faire appel gratuitement à des interventions des EMAT de leur secteur. Seuls 6 lycées, du secteur de Mâcon, peuvent faire appel à l'EMAT Cassin.

Il est prévu de débuter, en 2017, un travail de réflexion pour permettre à la majorité des lycées de la région de pouvoir bénéficier des interventions gratuites des équipes mobiles dans les divers corps de métiers du bâtiment (revêtements et finitions, agencement, électricité, sanitaire-thermique, câblage informatique). La région souhaite également s'investir pleinement dans le pilotage des équipes mobiles aux côtés des établissements supports.

L'objectif pour la collectivité est de pouvoir s'appuyer sur les compétences des équipes mobiles, réparties sur tout le territoire, pour permettre, à terme, de garantir une rénovation de tous les locaux sur un cycle de l'ordre de 15 ans.

Pour 2017, du fait de la gratuité d'intervention pour les lycées, il est prévu d'ouvrir 166 000 € d'autorisations d'engagement et d'inscrire le même montant de crédits de paiement de fonctionnement pour la dotation spécifique de fonctionnement des EMOP polyvalentes, sur le secteur franc-comtois. Pour les deux EMAT du secteur bourguignon, conformément aux années précédentes, la dotation de fonctionnement de l'ordre de 55 000 € a été intégrée dans le budget global relatif au fonctionnement des EPLE.

Programme 2220AA - Chauffage urbain

Depuis le transfert de compétences en matière d'enseignement, la région apporte une subvention complémentaire aux établissements scolaires raccordés aux réseaux de chaleur urbains. Cette aide correspond à des dépenses relevant du propriétaire (gros entretien, renouvellement à l'identique des installations…) que le concessionnaire transmet à ses abonnés pour le paiement des prestations effectuées.

Programme 2232AA - Subvention lycées publics

La région attribue des aides aux lycées pour leur permettre d'entreprendre soit par eux-mêmes, soit en recourant à des entreprises locales, des travaux d'amélioration du cadre de vie.

L'expérience montre que les lycéens, la communauté éducative et les personnels sont très sensibles à des travaux effectués rapidement et qui sont exécutés par les personnels de service et techniques et/ou les élèves eux-mêmes dans le cadre d'exercice pédagogique. C'est un facteur de responsabilisation des jeunes et donc de diminution des dégradations.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2017	CPI 2017	AE 2017	CPF 2017
Mener la bataille pour l'emploi					**361 145 917,00**	**347 490 226,09**	**390 556 750,70**	**399 915 339,83**
Moderniser les lycées et améliorer la vie lycéenne	2	20	2000AA	Intérêts moratoires			10 000,00	10 000,00
	2	22	1999P092	Fonctionnement des lycées			26 200 000,00	26 900 750,00
	2	22	2201AA	Dotations de fonctionnement des lycées publics E.N.			18 839 879,71	18 839 879,71
	2	22	2203AA	Dotations de fonctionnement des lycées publics agricoles			3 129 084,69	3 129 084,69
	2	22	2204AA	Dotations de fonctionnement des EREA			606 307,30	606 307,30
	2	22	2206AA	Dotations complémentaires de fonctionnement			799 783,00	811 303,60
	2	22	2208AA	Forfait d'externat part personnel pour les lycées privés			10 590 536,00	10 590 536,00
	2	22	2210AA	Prestations de service			694 000,00	912 488,53
	2	22	2212AA	Fds d'intervention spe de maintien aux serv de restauration des établissements			230 000,00	230 000,00
	2	22	2245AA	Gratuité des manuels scolaires et caisse à outils	380 000,00	380 000,00	1 360 000,00	1 374 546,43
	2	22	1999P048	Matériel et mobilier des lycées				
	2	22	1999P054	Equipements pédagogiques des lycées				
	2	22	2012P019	Equipement des lycées	6 238 500,00	6 394 697,00		
	2	22	2227AA	Frais accessoires à la maîtrise d'ouvrage	20 000,00	18 000,00		
	2	22	2229AA	Acquisitions de matériels	6 935 000,00	9 078 863,62	50 000,00	54 691,74
	2	22	2231AA	Subventions pour travaux dans les établissements privés	1 550 000,00	1 521 140,08		
	2	27	2701AA	Plan de sécurité : mise en conformité des équipements pédagogiques	80 000,00	134 792,21		
	2	28	2801AA	Ouverture à l'international				267 000,00
	2	28	2802AA	Actions pédagogiques diverses				145 100,00
	2	28	2803AA	Information, orientation, éducation, égalité des chances	20 000,00	20 000,00		35 045,09
	2	28	2804AA	Accès à la culture et au sport				141 064,91
	2	28	2805AA	Budgets participatifs				
	2	28	2806AA	Accueil et vie des lycéens			1 156 300,00	401 000,00
				Sous total lycées et vie scolaire	**15 223 500,00**	**17 547 492,91**	**63 665 890,70**	**64 448 798,00**
	2	22	2012P020	Equipements et services informatiques des lycées		15 279,61	360 000,00	1 030 601,00
	2	22	2234AA	Environnement numérique de travail			400 000,00	399 999,56
	2	22	2235AA	Fourniture d'accès internet			3 900 000,00	
	2	22	2236AA	Maintenance informatique des lycées	3 200 000,00	2 500 000,00		
	2	22	2237AA	Fonctionnement du numérique éducatif			350 000,00	350 000,00
	2	22	2233AA	Maintenance informatique des lycées		1 267 189,13		
				Sous total numérique éducatif	**3 200 000,00**	**3 782 468,74**	**5 010 000,00**	**1 780 600,56**
	2	20	2010P029	Rémunération des mandataires				240 000,00
	2	22	2209AA	Primes d'assurance lycées site Dijon				
	2	22	2219PP	Agenda d'accessibilité programmée		5 257 000,00		
	2	22	2220AA	Chauffage urbain			500 000,00	500 000,00
	2	22	2221AA	Travaux d'entretien		60 100,00		84 585,74
	2	22	2222AA	Sinistres			40 000,00	75 053,30

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2017	CPI 2017	AE 2017	CPF 2017
Mener la bataille pour l'emploi					**361 145 917,00**	**347 490 226,09**	**390 556 750,70**	**399 915 339,83**
Moderniser les lycées et améliorer la vie lycéenne	2	22	2223AA	Travaux de rénovation, économies d'énergie		5 433 499,00		218 365,94
	2	22	2223PP	Travaux de rénovation, économies d'énergie	23 500 000,00	47 407 161,98		
	2	22	2224AA	Frais d'études technique et maîtrise d'ouvrage		294 580,78		33 091,93
	2	22	2225AA	Dommages ouvrages		31 513,40		
	2	22	2228AA	Acquisitions de terrains et de bâtiments		24 135,61		
	2	22	2232AA	Subventions lycées publics		866 805,74	100 000,00	295 149,73
	2	22	2008P010	Plan pluriannuel des interventions de maintenance et de sécurité		790 000,00		
	2	22	2016P012	Rémunérations des mandataires Lycées		500 000,00		
	2	22	2013P014	Programme Pluriannuel d'Investissement	65 541 000,00	14 704 795,00		
	2	22	2011P030	Entretien réparation amélioration des locaux	8 000 000,00	18 500 000,00		
	2	22	2013P010	Réparations courantes du propriétaire dans les lycées	3 400 000,00	3 400 000,00		
	2	22	1999P082	Investissement enseignement privé		476 777,00		
	2	28	2010P023	Gestion du patrimoine immobilier			1 560 000,00	1 575 000,00
	2	28	1999P102	Autres interventions (rémunérations SEM antérieures)				
	2	22	2014P012	Fonctionnement EMOP supports			166 000,00	166 000,00
	2	22	2250PP	Grosses réparations dans les lycées	18 000 000,00	2 600 000,00		
	2	22	2251PP	Sécurisation dans les lycées	2 000 000,00	1 000 000,00		
	2	22	2252PP	ACCESSIBILITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	10 000 000,00	200 000,00		
				Sous total Patrimoine et gestion immobilière dans les lycées	**130 441 000,00**	**101 546 368,51**	**2 366 000,00**	**3 187 246,64**
				Sous total sous fonction 20			**10 000,00**	**250 000,00**
				Sous total sous fonction 22	**148 764 500,00**	**122 721 537,95**	**68 315 590,70**	**66 602 435,20**
				Sous total sous fonction 27	**80 000,00**	**134 792,21**		
				Sous total sous fonction 28	**20 000,00**	**20 000,00**	**2 716 300,00**	**2 564 210,00**
TOTAL - Moderniser les lycées et améliorer la vie lycéenne					**148 864 500,00**	**122 876 330,16**	**71 041 890,70**	**69 416 645,20**

6) Développer l'apprentissage et les formations sanitaires et sociales

I. PRIORITES

La qualification des jeunes, le renforcement de l'égalité d'accès à la formation, l'évolution de la carte des formations en lien avec les besoins des territoires et les compétences attendues des entreprises constituent des enjeux majeurs pour la région, qui structureront le contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP), en cours d'élaboration et qui sera présenté à l'assemblée plénière de juin 2017.

Par ailleurs, le quadripartisme organisé par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle et au dialogue social prévoit un diagnostic partagé des besoins des citoyens, des entreprises et des territoires en termes de formation et des orientations concertées en matière de développement des formations.

Dans ce cadre, la convergence des dispositifs se poursuivra en 2017, en lien avec les objectifs d'égalité d'accès, d'équité territoriale et de prise en compte des différentes situations des apprenants dans une prospective budgétaire maîtrisée.

Les aides aux apprenants seront prioritaires en vue d'une mise en œuvre de dispositifs convergés à la rentrée prochaine : aides aux transports, à l'hébergement et à la restauration des apprentis, dispositifs boites à outils et tenues professionnelles, mais aussi les bourses versées aux étudiants des secteurs sanitaires et sociales.

II. ACTIONS 2017 (par programme budgétaire)

Sous-fonction 12 - Apprentissage

La région Bourgogne-Franche-Comté compte 53 CFA et une section d'apprentissage à l'IRTS de Besançon qui accueillaient, au 1er janvier 2016, 18 600 apprentis, l'objectif étant de permettre l'accueil de 20 000 apprentis en 2020. Pour atteindre cet objectif, la région, dès 2017, mettra en place l'expérimentation de l'entrée en apprentissage jusqu'à l'âge de 30 ans. Les concertations conduites avec l'Etat, les consulaires, les acteurs du SPRO, les partenaires sociaux, permettront de proposer des mesures visant au succès de ce dispositif.

La qualité du dispositif apprentissage est un objectif fort de la région, le lancement d'appels à projets, l'incitation au développement numérique, la prévention des ruptures permettront à tous les acteurs d'être dans une démarche de progrès. A cette fin, la région s'appuiera sur un réseau de développeurs de l'apprentissage.

Afin d'optimiser les recettes prévisionnelles de la part dynamique de la taxe d'apprentissage, il est proposé, dès le vote du budget 2017, l'inscription d'un montant de 5,7 M€ (recettes complémentaires votées lors de la décision modificative d'octobre 2016) afin de pouvoir notamment lancer les appels à projets sur la qualité, construire les mesures destinées à garantir la réussite des expérimentations et notamment celle de l'entrée en apprentissage jusqu'à l'âge de 30 ans, valoriser cette voie de formation auprès des jeunes, des familles et des entreprises. L'engagement de ces mesures ne sera effectif qu'après avoir eu connaissance du montant de la part dynamique de la taxe (août/septembre 2017).

Enfin, la région veillera à la qualité des équipements et des bâtiments en termes, notamment, de sécurité, d'hygiène, de performance énergétique. Après un état des lieux des CFA bourguignons et franc-comtois, il sera proposé un programme d'investissements pluriannuels. La mutualisation des plateaux techniques sera une priorité de ce plan notamment dans le cadre des pôles d'excellence et des campus des métiers et des qualifications.

Dans le cadre de la convergence des conventions quinquennales des 53 CFA bourguignons-franc-comtois, un travail de bilan des conventions actuelles et de construction de scénarios de convergence sera conduit dès 2017. Il se poursuivra au 1er semestre 2018 afin que, dès la fin de l'année 2018, les organismes de gestion des CFA aient contractualisé avec la région sur la base des nouvelles conventions. Les aides aux apprentis seront, quant à elles, harmonisées dès la rentrée 2017 et les modalités de versement des aides aux employeurs seront unifiées.

Programme 2010P016 - Investissements CFA

Les opérations concernées par l'inscription de ces crédits sont les suivantes :

- CFAA Chateaufarine à Besançon,
- CFA CMAI 70,
- CFA Vauban,
- MFR à Orchamps-Vennes,
- CFA PMA.

Programme 2016P013 - Rémunérations des mandataires CFA

L'opération concernée par l'inscription de ces crédits est le CFAA Chateaufarine à Besançon.

Programme 1999P148 - Participation aux CFA et sections d'apprentissage

Les 21 CFA et la section d'apprentissage de l'IRTS de Franche-Comté sont régis par des conventions quinquennales qui prennent fin en décembre 2018.

Ce programme comprend les subventions versées aux CFA (24 480 000 €), calculées pour chaque CFA par l'application d'un coefficient de participation à un total de charges théoriques du CFA. Par ailleurs, un montant prévisionnel de 1 690 000 € est réservé pour réguler le fonctionnement des CFA sur la part dynamique de la taxe.

Le total de charges théoriques est calculé sur la base des effectifs d'apprentis au 1er janvier de l'année N auquel est appliqué :

- un coût de base par apprenti (3 000 €),
- des coefficients d'activité (industrie- bâtiment…),
- des coefficients par niveau de formation.

Le dispositif de pré apprentissage (DIMA) et les aides aux apprentis sont également intégrées dans le montant de ce programme.

Enfin, le dispositif FRAQAPP ainsi que le développement de l'apprentissage sont des dispositifs qui seront financés sur la part dynamique de la taxe pour un montant de 1,2 M€.

Programme 1999P152 - Accompagnement de l'investissement dans les CFA

L'investissement dans les CFA fait l'objet de la création d'un nouveau programme dans le cadre de la convergence des dispositifs (1213).

Ainsi, il est nécessaire d'inscrire les services votés permettant de payer les opérations d'équipements en cours.

Les opérations nouvelles d'équipement et de subventions d'investissements sont inscrites sur le nouveau programme.

Programme 2002P020 - Versement des aides aux employeurs

A noter que, sur ce programme, les dépenses correspondent aux recettes versées par l'Etat.

- Au titre de la prime à l'apprentissage, pour les entreprises de moins de 11 salariés : la région prend en charge :

  - les aides de 2ème année de la campagne 2015-2016 pour les entreprises de moins de 11 salariés,
  - les aides de 1ère année de la campagne 2016-2017, pour les entreprises de moins de 11 salariés.

  Ces aides sont de 1 000 € par année de contrat.

- Au titre de l'aide au recrutement d'apprenti (ARA), pour les entreprises de moins de 250 salariés : la région prend en charge :

  - le versement de 1 000 € par contrat supplémentaire ou nouveau contrat.

La baisse de ce programme correspond à la fin de la sortie en sifflet de l'ancien dispositif (ICF).

Programme 1201 - Conventions CRB - CFA

Les conventions conclues avec les organismes de gestion des 31 CFA sur le territoire bourguignon prennent fin au 31 décembre 2018.

Conformément aux orientations définies par la région, les dotations de fonctionnement visent à renforcer l'égalité des chances et prennent en compte les nouvelles missions des CFA qui leur sont dévolues par la loi relative à la formation professionnelle du 5 mars 2014.

Ces dotations sont calculées sur la base de l'effectif au 1er janvier de l'année N, il est déterminé un coût par heure/apprenti par CFA, positionné sur le coût moyen sectoriel de référence.

Le coût d'intervention par CFA est pondéré par rapport à cette moyenne sectorielle (+ ou – 4%).

La dotation définitive est égale au nombre d'heures/apprenti X coût retenu X coefficient de prise en charge.

Ces conventions intègrent également le financement des dotations de professionnalisation des centres (aides aux postulants, actions en vue de limiter les ruptures, renforcement des savoirs, …).

Afin de mieux répondre à la couverture territoriale des formations, les conventions valorisent les partenariats entre centres.

Ce programme se décompose comme suit :

- 24 800 000 € pour le fonctionnement des CFA et le plan de professionnalisation,
- 1 690 000 € réservés pour réguler le fonctionnement des CFA sur la part dynamique de la taxe,
- 300 000 € pour les actions particulières.

Programme 1202 - Plan qualité-recherche-innovation

De nouvelles actions, orientées vers l'innovation dans le parcours de formation de l'apprenti, permettent d'accroître sa réussite.

Le plan qualité-recherche-innovation comprend les axes suivants :

- alternance et pédagogie,
- alternance et formateur-accompagnement,
- alternance et emploi,
- alternance et travail.

Deux appels à projets ont d'ores et déjà été lancés auprès des CFA. En 2016, la thématique était la prise en compte des situations de travail dans la pédagogie d'alternance. Les actions sont en cours de réalisation.

En 2017, une nouvelle thématique sera proposée aux CFA en lien avec le développement du numérique.

Ce programme est financé sur la part dynamique de la taxe.

Programme 1203 - Pré-apprentissage

La scolarité étant obligatoire pour les jeunes de moins de 16 ans qui, d'une part, n'ont pas terminé leur 1er cycle d'études secondaires et, d'autre part, n'ont pas encore la possibilité de signer un contrat de travail, le dispositif d'initiation aux métiers de l'alternance (DIMA) constitue une opportunité de découvrir le monde de l'entreprise et permet aux CFA conventionnés par le conseil régional de préparer l'accès à l'apprentissage pour ce public âgé de 15 ans révolu.

L'accompagnement de ce dispositif est poursuivi et renforcé. En complément de la mobilisation des crédits FSE, les CFA pourront bénéficier d'un accompagnement financier maximal de la région de 30 000 € par groupe classe.

Afin d'inciter les CFA à orienter ces jeunes vers l'apprentissage, l'évolution du taux de signature de contrats d'apprentissage des jeunes en classe DIMA sera prise en compte dans le financement de ce dispositif.

Programme 1204 - Investissements et équipements des CFA

Il convient d'inscrire dans ce programme les services votés des opérations d'investissements en cours dans les CFA situés sur le territoire bourguignon. Les opérations concernent pour partie les travaux issus du plan de soutien à l'apprentissage voté en 2014 et du plan d'accélération des investissements.

Programme 1211 - Transport-hébergement-restauration des apprentis

Ces aides forfaitaires permettent d'alléger les frais de transport, d'hébergement et de restauration à la charge des jeunes et des familles occasionnés par les périodes de formation dans un CFA ou une section d'apprentissage conventionnés par le conseil régional.

Soucieux d'apporter aux apprentis et à leurs familles le soutien nécessaire à l'engagement et à un déroulement efficace des formations, la région poursuit ce dispositif.

Ce sont près de 10 000 apprentis qui bénéficient actuellement de ces aides.

Ces aides feront l'objet d'une convergence lors de la rentrée 2017.

Programme 1212 - Aide à l'équipement pédagogique des apprentis

Cette mesure contribue à la formation des jeunes en dotant les CFA d'un fonds d'équipement pédagogique destiné à fournir à chaque apprenti qui s'engage dans un premier cycle de formation professionnelle menant à un CAP ou un Bac Pro en 3 ans, et pour la durée de sa formation par apprentissage, l'équipement professionnel de base nécessaire à l'apprentissage du métier qu'il a choisi. Cette dotation permet d'équiper les jeunes en tenues professionnelles et également d'assurer la maintenance des matériels professionnels (pertes, détériorations, …) qui ont été mis à disposition des jeunes dans les secteurs professionnels suivants : industrie, bâtiment, agriculture, mécanique automobile et carrosserie, hôtellerie-restauration, alimentation, métiers d'art, soins à la personne, pharmacie, transports logistique, travaux publics. Elle permet également aux jeunes de conserver leur tenue professionnelle à l'issue de leur formation.

Ce dispositif fera l'objet d'une convergence lors de la rentrée 2017.

Programme 1213 - Investissements et équipements des CFA

La région Bourgogne-Franche-Comté subventionne les travaux et équipements dans les CFA.

En 2017, le programme permettra l'achat d'équipements pour les CFA (en lien avec les nouvelles technologies), ainsi que l'octroi de subventions notamment pour des travaux de mise aux normes, de sécurité, d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Quelques opérations sont d'ores et déjà identifiées : poursuite de la restructuration du CFA de la Noue, du CFA de Mercurey, poursuite de la création du pôle robotique du CFAI 21/71, restructuration du site de Besançon du CFA des compagnons du devoir, poursuite de la restructuration du CFA interprofessionnel de Vesoul.

Un état des lieux des besoins des CFA sera conduit en 2017, il permettra de proposer l'élaboration d'un programme pluriannuel d'investissements pour la durée du mandat.

Programme 1214 - Valorisation et développement de l'apprentissage

Le nouveau programme correspond à la convergence des mesures visant à la valorisation et au développement de l'apprentissage.

Le site « Fiers d'être apprentis » recensera en 2017 l'ensemble des CFA de la région, ainsi que les formations dispensées en apprentissage. Un travail sur la bourse à l'apprentissage sera conduit afin d'harmoniser les différentes pratiques.

Jusqu'à présent, les MAF étaient subventionnés sur le territoire bourguignon et pas sur le territoire franc-comtois. Il est proposé de verser une subvention forfaitaire de 3 000 € à chaque société MAF départementale.

Enfin, les olympiades des métiers sont gérées par le service apprentissage et ont fait l'objet d'une convergence dès 2016. Les épreuves nationales se tiendront du 9 au 11 mars 2017 à Bordeaux, 42 métiers seront représentés par 48 candidats bourguignons-franc-comtois. Les épreuves internationales se dérouleront à Abou Dhabi en octobre 2017.

Programme 1215 - Expérimentation apprentissage 30 ans

Lors de la session du 14 octobre 2016, les élus régionaux ont voté en faveur de la candidature de la région pour expérimenter l'entrée en apprentissage jusqu'à l'âge de 30 ans.

L'apprentissage est une voie de formation qui insère durablement les jeunes dans le monde du travail et qui répond aux besoins en compétence des entreprises.

Cette expérimentation permettra à des jeunes adultes demandeurs d'emploi, d'acquérir une qualification professionnelle. L'ouverture des titres professionnels du ministère du travail à l'apprentissage pourra être une solution de qualification pour ce public cible : formation sur un an qui déboucherait sur un CDI.

Ce public plus mature sera plus à même de reprendre ou créer des entreprises.

Cette expérimentation facilitera les reconversions professionnelles et favorisera les passerelles.

Afin de garantir la réussite de cette expérimentation, des concertations sont conduites par la région avec l'Etat, les consulaires, les acteurs du SPRO, les partenaires sociaux. Dans le cadre de ce nouveau programme, des mesures incitatives seront proposées afin d'adapter le dispositif apprentissage à ce public.

Programme 1221 - Dispositif d'accompagnement des entreprises

Dans le cadre du plan de soutien à l'apprentissage, il est proposé d'étendre l'aide régionale de 500 € destinée à la formation et à la valorisation des maîtres d'apprentissage à l'ensemble de la région dans le cadre d'un budget maîtrisé. Un nouveau règlement d'intervention sera proposé aux élus au cours du 1er semestre pour rendre effective cette convergence dès la rentrée 2017.

A noter que, sur ce programme, les dépenses correspondent aux recettes versées par l'Etat.

- Au titre de la prime à l'apprentissage, pour les entreprises de moins de 11 salariés : la région prend en charge :

  - les aides de 2ème année de la campagne 2015-2016 pour les entreprises de moins de 11 salariés,
  - les aides de 1ère année de la campagne 2016-2017, pour les entreprises de moins de 11 salariés.

  Ces aides sont de 1 000 € par année de contrat.

- Au titre de l'aide au recrutement d'apprenti (ARA), pour les entreprises de moins de 250 salariés : la région prend en charge :

  - le versement de 1 000 € par contrat supplémentaire ou nouveau contrat.

La baisse de ce programme correspond à la fin de la sortie en sifflet de l'ancien dispositif (ICF) et à l'essoufflement du dispositif d'aide au recrutement de nouveaux apprentis ou d'apprentis supplémentaires.

Programme 1231 - Mesures de soutien à l'apprentissage

Dans le cadre des opérations, menées depuis plusieurs années par le réseau des chambres consulaires, visant à promouvoir l'alternance et la formation par apprentissage, à améliorer la qualité de l'information (centre d'aide à la décision), la région a souhaité accompagner ces opérations et offrir la possibilité aux porteurs de projet de mobiliser d'éventuels co-financeurs, notamment le fonds social européen.

Les objectifs sont les suivants :

- promouvoir et faire connaître les métiers par des interventions dans les établissements scolaires en association avec les professionnels,
- accueillir, informer et aider les jeunes en recherche d'orientation par une information globale sur les métiers, les emplois et les formations,
- proposer aux jeunes désirant entrer en apprentissage des outils d'information leur permettant de choisir les formations correspondant à leur profil,
- informer les chefs d'entreprise susceptibles de proposer des emplois ou des contrats de formation par alternance,
- prospecter et recueillir les offres de contrats d'apprentissage,
- rapprocher l'offre et la demande de contrats d'apprentissage,
- concourir à développer l'apprentissage comme l'une des réponses aux problèmes de formation, de qualification et d'emploi des jeunes,
- communiquer sur l'expérimentation d'entrée en apprentissage jusqu'à l'âge de 30 ans.

En complément de ces opérations la région soutiendra et conduira différentes actions visant à promouvoir l'apprentissage.

Par ailleurs, la région s'appuiera sur les dispositifs de développement de l'apprentissage pour relayer sur les territoires et auprès des entreprises la politique menée en matière d'apprentissage.

CFA, REM mandataires CFA

La région assure les travaux de modernisation des CFA dont elle est propriétaire, ainsi que des locaux affectés au CFA académique dont les unités de formation d'apprentis sont intégrées aux EPLE ou des CFA agricoles rattachés aux EPLEFPA.

Les opérations engagées sont les suivantes :

Dans le Doubs :

- modernisation des ateliers forestiers du CFA agricole du lycée de Dannemarie (site Chateaufarine à Besançon), dont les travaux devraient débuter au second trimestre 2017.

En Haute-Saône :

- modernisation du pôle tertiaire du CFA de la CMAI de Haute-Saône à Vesoul, dont le programme devrait être finalisé au premier semestre 2017.

Ces opérations dont la maîtrise d'ouvrage est, ou devrait être, déléguée, requièrent par ailleurs d'inscrire des crédits de paiement nécessaires à la rémunération du mandataire. A l'instar des établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat, la région participe également aux dépenses de fonctionnement des centres de formation d'apprentis autres que le CFA académique dont les unités de formation d'apprentis sont intégrées aux EPLE ou que les CFA agricoles rattachés aux EPLEFPA. Elle a également la possibilité de participer, de façon volontariste dans un cadre légal défini, aux dépenses d'investissement de ces établissements qui contribuent à la mise en œuvre de l'offre de formation régionale.

Plusieurs opérations qui ont bénéficié d'aides régionales ne sont toutefois pas encore complètement achevées.

Sont notamment concernées :

- la modernisation des locaux du CFA Vauban des métiers du bâtiment à Besançon, portant sur l'isolation, la sécurité, l'acoustique et les qualités fonctionnelles des locaux qui s'échelonnera sur trois ans à compter de 2017,
- la modernisation du pôle des métiers de bouche du CFA du Pays de Montbéliard, dont les travaux devraient s'achever en 2018,
- l'acquisition des locaux de l'ancienne maison de l'emploi de Montbéliard par Pays de Montbéliard Agglomération, afin d'y aménager une plateforme technologique qui permettrait d'offrir au CFA de PMA et au lycée Les Huisselets, des moyens mutualisés de formation, recherche et développement. Ce nouveau pôle accueillerait les formations co-développées entre le CFA et le lycée, qui occupent actuellement des surfaces du lycée, ce qui faciliterait ensuite le redéploiement de l'offre de formation à l'échelle du bassin. Ce projet s'inscrit dans celui plus global de création du futur pôle de formation « Métiers du luxe » candidat au programme investissement d'avenir (décision attendue début 2017),
- la restructuration du laboratoire de boulangerie du CFA municipal de Belfort dont les travaux devraient s'achever en 2017.

Sous-fonction 13 - Formation sanitaire sociale

La région Bourgogne-Franche-Comté compte une population âgée importante notamment dans les territoires ruraux, les formations dans les secteurs sanitaire et social doivent prendre en compte cette réalité. L'évolution des formations paramédicales doit tenir compte des besoins de la population en termes de soins et d'accompagnement. Ces formations correspondent à une forte demande sociale et conduisent à un taux d'insertion professionnelle proche de 100%.

La région compte actuellement 33 écoles et instituts qui forment entre autres des sages-femmes, des infirmiers, des masseurs-kinésithérapeutes, des ergothérapeutes et psychomotriciens, et 20 instituts dans le secteur social conduisant aux diplômes d'assistants de service social, d'éducateurs spécialisés, de

moniteurs éducateurs, ... L'ensemble de l'appareil de formation accueille plus 7 000 étudiants et apprenants franc-comtois et bourguignons. Cependant, le nombre d'orthophonistes est insuffisant pour permettre de répondre de façon satisfaisante aux besoins de la population. De même, la formation d'orthoptiste est inexistante sur notre territoire, alors qu'on constate une demande accrue de personnels accueillis par les cabinets d'ophtalmologie.

L'évolution de la carte des formations, dans le cadre du CPRDFOP, régulera les quotas et capacités d'accueil par formation et prendra en compte les besoins émergents.

Les étudiants inscrits dans ces formations connaissent des disparités de traitement en fonction du territoire, que ce soit en termes de montant de bourses allouées ou de rémunération pour ceux qui étaient demandeurs d'emploi ; l'un des objectifs visés en 2017 est d'harmoniser, pour la rentrée prochaine, l'ensemble des aides allouées aux apprenants.

L'action de la région visera également à renforcer la qualité des enseignements, que ce soit par l'octroi d'aide à l'investissement ou par l'incitation à l'innovation.

Des travaux importants seront accompagnés par la région sur l'ensemble du territoire : construction d'un IFPS à Besançon, d'un IFMS à Belfort Montbéliard, l'installation d'un IFSI dans les lycées de Paray-le-Monial, Chalon-sur-Saône ou Blanzy. La mise en place d'outils pédagogiques innovants tels que des simulateurs, des serious game, l'intégration du numérique dans les pratiques pédagogiques feront l'objet d'une attention particulière.

Pour mener à bien ces objectifs, la région travaillera en concertation à la fois avec les universités et l'ARS, afin de permettre aux apprenants d'accéder à une formation de qualité et aux hôpitaux et instituts privés sociaux et médico-sociaux d'avoir sur le territoire des personnels performants et un haut niveau de professionnalisation.

Programme 2014P014 - Instituts de formation sanitaires et sociaux

Les opérations concernées par l'inscription de ces crédits sont :

- l'IFPS à Besançon,
- l'IFPS Hôpital nord Franche-Comté,
- l'IRFSS à Lons-le-Saunier.

Programme 2016P014 - Rémunération des mandataires IFSS

L'opération concernée par l'inscription de ces crédits est l'IFPS à Besançon.

Programme 2005P015 - Formation du secteur sanitaire et social

Depuis 2004, les régions sont compétentes dans l'organisation et le financement des instituts de formation et les aides individuelles destinées aux apprenants.

Ainsi, après avoir conduit des analyses de gestion, la région verse aux écoles et instituts des secteurs sanitaire et social des dotations de fonctionnement. Elle verse également une subvention annuelle à l'IRTS de Besançon et finance l'institut interrégional de formation en psychomotricité et ergothérapie de Mulhouse pour l'accueil de 33 étudiants.

Par ailleurs, elle verse des bourses aux étudiants (sous-critères sociaux) et des subventions aux organismes qui dispensent des formations de niveaux V et IV pour les demandeurs d'emploi. En effet, depuis la loi du 5 mars 2014, les formations de niveau IV maximum sont incluses dans le service public de la formation.

En 2017, des scénarios de convergence des bourses versées aux étudiants seront proposés aux élus afin d'harmoniser les aides dès la rentrée 2017. Enfin, la région investit dans les locaux et les équipements des

instituts afin de garantir aux étudiants des conditions d'enseignement optimales. Ainsi, elle subventionne les travaux de construction de l'IFMS du nord Franche-Comté.

Programme 1301 - Formation des secteurs sanitaire et social

Depuis 2004, les régions sont compétentes dans l'organisation et le financement des instituts de formation et les aides individuelles destinées aux apprenants.

Ainsi, après avoir conduit des analyses de gestion, la région verse aux écoles et instituts des secteurs sanitaire et social des dotations de fonctionnement. Elle verse également une subvention annuelle à l'IRTESS de Dijon et finance l'institut interrégional de formation en psychomotricité et ergothérapie de Mulhouse pour l'accueil de 33 étudiants.

Par ailleurs, elle verse des bourses aux étudiants (sous-critères sociaux) et des subventions aux organismes qui dispensent des formations de niveaux V et IV pour les demandeurs d'emploi. En effet, depuis la loi du 5 mars 2014, les formations de niveau IV maximum sont incluses dans le service public de la formation.

En 2017, des scénarios de convergence des bourses versées aux étudiants seront proposés aux élus afin d'harmoniser les aides dès la rentrée 2017. Enfin, la région investit dans les locaux et les équipements des instituts afin de garantir aux étudiants des conditions d'enseignement optimales. Ainsi, elle subventionne les travaux de construction de l'IFMS du nord Franche-Comté.

La région investit dans les locaux et les équipements des instituts afin de garantir aux étudiants des conditions d'enseignement optimales. Ainsi, elle finance les travaux d'installation de l'IFSI de Paray-le-Monial dans les locaux du lycée Astier.

IFSI, REM mandataires IFSI

La région participe aux dépenses de fonctionnement des instituts de formations sanitaires et sociales au titre de ses compétences obligatoires. Elle a également la possibilité de participer de façon volontariste aux dépenses d'investissement de ces établissements qui contribuent à la mise en œuvre de l'offre de formation régionale.

Trois opérations ont été initiées :

Dans le Doubs :

- construction, sous maîtrise d'ouvrage régionale, des nouveaux locaux de l'institut de formation des professions de santé sur Témis Santé à Besançon, dont le maître d'œuvre devrait être désigné dans le courant du second semestre 2017,
- participation à la construction de l'institut de formation aux métiers de la santé à Montbéliard, dont le maître d'ouvrage est l'hôpital nord Franche-Comté et dont les travaux devraient débuter au second trimestre 2017.

  L'opération de construction des nouveaux locaux de l'institut de formation des professions de santé à Besançon, dont la maîtrise d'ouvrage sera déléguée dans le courant du premier semestre 2017, requiert par ailleurs d'inscrire des crédits de paiement nécessaires à la rémunération du mandataire.

Dans le Jura :

- versement du reliquat de participation à la modernisation des locaux de l'institut régional de formation sanitaire et sociale Bourgogne Franche-Comté de la Croix rouge française situés à Lons-le-Saunier et dont les travaux se sont achevés fin 2016.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2017	CPI 2017	AE 2017	CPF 2017
Mener la bataille pour l'emploi					**361 145 917,00**	**347 490 226,09**	**390 556 750,70**	**399 915 339,83**
Développer l'apprentissage et les formations sanitaires et sociales	1	12	2010P016	Investissements CFA	100 000,00	3 955 000,00		
	1	12	2016P013	Rémunérations des mandataires CFA	70 000,00	45 000,00		
	1	12	1999P148	Participation aux CFA et sections d'apprentissage			30 373 000,00	30 879 841,65
	1	12	2002P020	Versement des aides aux employeurs			7 700 000,00	7 700 000,00
	1	12	1201AA	Conventions CRB CFA			26 790 000,00	26 979 723,71
	1	12	1202AA	Plan qualité recherche innovation			700 000,00	1 106 219,56
	1	12	1203AA	Pré- Apprentissage			600 000,00	741 153,00
	1	12	1211AA	Transports hébergement restauration			4 300 000,00	4 118 477,57
	1	12	1212AA	Aide à l'équipement pédagogique des apprentis			300 000,00	345 658,06
	1	12	1221AA	Dispositif d'accompagnement des entreprises			9 000 000,00	9 000 000,00
	1	12	1231AA	Mesures de soutien à l'apprentissage			420 000,00	925 277,74
	1	12	1214AA	Valorisation et développement de l'apprentissage			200 000,00	80 000,00
	1	12	1215AA	Expérimentation apprentissage 30 ans			100 000,00	80 000,00
	1	12	1999P152	Accompagnement de l'investissement dans les CFA		520 000,00		
	1	12	1204AA	Investissements et équipements des CFA		6 664 843,35		
	1	12	1213AA	Investissements et équipements des CFA	5 900 000,00	1 200 000,00		
	1	13	2014P014	Instituts de formation sanitaires et sociaux	7 000 000,00	2 569 000,00		
	1	13	2016P014	Rémunération des mandataires IFSS		6 000,00		
	1	13	2005P015	Formation du secteur sanitaire et social			20 165 000,00	19 745 000,00
	1	13	1301AA	Formations des secteurs sanitaire et social			25 844 571,00	24 324 380,90
	1	13	1301CPER	Formations des secteurs sanitaire et sociale				
	1	13	1301PP	Formations des secteurs sanitaire et sociale	450 000,00	2 192 096,38		
	Sous total sous fonction 12				**6 070 000,00**	**12 384 843,35**	**80 483 000,00**	**81 956 351,29**
	Sous total sous fonction 13				**7 450 000,00**	**4 767 096,38**	**46 009 571,00**	**44 069 380,90**
TOTAL - Développer l'apprentissage et les formations sanitaires et sociales					**13 520 000,00**	**17 151 939,73**	**126 492 571,00**	**126 025 732,19**

7) Conforter le rayonnement universitaire à la nouvelle échelle régionale

I. PRIORITES

Les priorités en termes de recherche et d'enseignement supérieur découlent des orientations du schéma régional d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (SRESRI), approuvé dès 2015, premier schéma régional élaboré dans le périmètre Bourgogne-Franche-Comté. Le SRESRI BFC a identifié trois ambitions qui concernent :

- le rayonnement et l'attractivité du potentiel scientifique, en soutenant la recherche d'excellence mais également l'émergence de nouvelles thématiques afin de mieux positionner le potentiel régional au niveau européen,
- le transfert de technologies qui va de la genèse de connaissances, essentiellement appliquées, vers la compétitivité des territoires, en accompagnant des initiatives originales et en contribuant à structurer et rendre plus efficient l'ensemble de l'écosystème régional,
- la réussite des étudiants, à travers la mobilisation d'outils en faveur de l'amélioration des conditions d'étude et de vie des étudiants afin d'atteindre un meilleur taux de poursuite d'étude des bacheliers, le soutien à l'ouverture internationale pour les jeunes, et en contribuant aux actions de vie étudiante.

Le premier semestre 2017 sera consacré à la mise en cohérence de la politique régionale d'ESRI de Bourgogne-Franche-Comté et la rédaction de nouveaux règlements d'intervention afin de poursuivre l'effort en faveur de l'ESRI.

Une gouvernance régionale partagée sera construite en partenariat étroit avec la COMUE UBFC (communauté d'établissements et d'universités « Université Bourgogne-Franche-Comté ») et ses membres fondateurs et associés. Une convention d'objectifs et de moyens sera conclue avec UBFC en vue d'un renforcement des capacités de formation, de recherche, de transfert de technologies et de connaissances. Cette gouvernance associera les collectivités locales dans le cadre de l'exercice du chef de filât régional en matière d'ESRI.

Avec la volonté de renforcer la cohérence de ses interventions, les équipements pédagogiques (techniques et numériques), de recherche et de transfert présents à l'échelle de la grande région seront inventoriés et cartographiés, en lien avec les services de l'Etat (DRRT, rectorat) et les établissements.

II. ACTIONS 2017 (par programme budgétaire)

Le budget 2017 de l'enseignement supérieur s'élève à 7 097 000 € en AP et 5 309 482 € en AE. En crédits de paiement, le budget atteint 8 127 336 € en investissement et 5 231 805,67 € en fonctionnement.

Constructions universitaires

Programme 2006P008 - Bâtiments universitaires (soutien au fonctionnement et à l'investissement)

En 2017, ce programme concerne trois opérations majeures du CPER Franche-Comté 2015-2020 :

- le siège de la COMUE, qui prévoit la réhabilitation de la maison du directeur du site de l'observatoire de Besançon,
- la réhabilitation de bâtiments de l'ENSMM : le vaste hall d'entrée et trois blocs bâtiments dits « laboratoires nord »,
- l'opération Ecocampus, programme qui envisage une mutation complète des installations d'enseignement supérieur et de recherche de l'IUT BM et l'UTBM à Belfort et qui a pour objectif principal de renforcer la constitution d'un pôle d'enseignement et de recherche autour de l'énergie,

en lien avec l'UFC et l'UTBM, les laboratoires associés FEMTO ST, FC LAB, et les entreprises de la vallée de l'énergie.

Programme 2301 - Construction-aménagement des établissements (soutien à l'investissement)

L'acquisition par les établissements d'équipements pédagogiques tant techniques que numériques, mais aussi la réhabilitation de bâtiments universitaires notamment en lien avec l'accueil d'infrastructures de recherche, sont soutenues au travers de ce programme (volet AA). Le volet CPB correspond à la poursuite des opérations engagées au titre du CPER 2015-2020 (infrastructures numériques, unité expérimentale de l'INRA à Bretenière, logements étudiants du CROUS) et au démarrage de nouvelles opérations (bâtiment Epicure d'AgroSup, logements étudiants à Cluny, learning center, …).

Partenariat, développement des formations et des structures - Vie étudiante

Programme 2008P011 - Partenariats et vie étudiante (soutien au fonctionnement et à l'investissement)

Ce programme, qui s'inscrit dans le cadre du renforcement des partenariats, est principalement décliné en faveur d'une politique de site ambitieuse coordonnée par la COMUE UBFC et le soutien à la culture scientifique, technique et industrielle (CSTI). La région exerce ainsi son rôle de coordinateur des initiatives territoriales visant à développer et diffuser la CSTI, notamment auprès des publics jeunes. La région soutiendra des actions consistant à promouvoir, auprès d'un large public, des projets de CSTI initiées par les acteurs locaux. A l'instar de ce rôle, la collectivité développera, à l'échelle Bourgogne-Franche-Comté, le projet fédérateur « Effet Pasteur » consistant à promouvoir, auprès d'un large public, des programmes semestriels d'actions labellisées de CSTI initiées par les acteurs locaux, à organiser des rencontres des principaux acteurs régionaux. En outre, un évènement d'envergure de CSTI, prévu en 2018, sera initié dès 2017 à l'échelle de la région, à l'image de la manifestation « LUX ! » proposée en 2015 sur le territoire franc-comtois. Le thème a d'ores et déjà été identifié avec les partenaires : « L'homme - Nature ».

Programme 9215AA - Promotion et communication (soutien au fonctionnement)

Ce programme vise d'une part à soutenir le fonctionnement et les actions des acteurs bourguignons de la CSTI, soit le CCSTIB et la mission culture scientifique de l'uB. Il permet en outre de contribuer au rayonnement de la recherche au travers de colloques, congrès et autres manifestations scientifiques.

Programme 2315AA - Qualité de vie étudiante (soutien au fonctionnement)

Ce programme permet de soutenir d'une part les étudiants les plus défavorisés et, d'autre part, la dynamique associative étudiante.

Programme 2305AA - Développement des formations et structures (soutien au fonctionnement)

Des efforts sont consentis en 2017 conduisant à initier une dynamique de baisse du soutien au fonctionnement des établissements et structures émargeant au sein de ce programme. Ce sont principalement l'ESC Dijon, Sciences Po Dijon et la Chaire UNESCO qui sont concernés. A noter le transfert du PESMB (pôle d'enseignement supérieur de la musique de Bourgogne) à la DCSJ, et de l'Institut Jacotot à la DFPDE, en cohérence avec la politique conduite par ces deux directions. Une mesure est en outre proposée, visant à contribuer à la structuration et au rayonnement de la COMUE UBFC et de l'I-SITE.

Mobilité internationale

Programmes 2000P025 - Stages et études à l'étranger et programme 2310AA - Coopération et mobilités internationales (soutien au fonctionnement)

La région poursuit son action en faveur de la mobilité internationale ciblée sur différents publics, étudiants, lycéens, apprentis, jeunes diplômés et jeunes demandeurs d'emploi. Les bourses de mobilité internationale seront soutenues au titre de ces programmes. La DRES est dorénavant amenée à gérer l'ensemble des dispositifs régionaux de mobilité internationale, avec un transfert en 2017 des crédits liés au dispositif ELBE-

Stages de la direction lycées et à celui s'adressant aux jeunes demandeurs d'emploi et apprentis de la direction Europe et rayonnement international. A noter, les premiers règlements d'intervention BFC au titre de la politique ESRI effectifs au 1er janvier 2017 dans ce champ.

Programme 2000P027 - Projets et partenariats (soutien à l'investissement)

Ce programme permet de financer les prestations (CRIJ, ASP, assurance) liées aux programmes de mobilité internationale ci-dessus.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2017	CPI 2017	AE 2017	CPF 2017
Mener la bataille pour l'emploi					**361 145 917,00**	**347 490 226,09**	**390 556 750,70**	**399 915 339,83**
Conforter le rayonnement universitaire à la nouvelle échelle régionale	2	23	2006P008	Bâtiments universitaires	3 050 000,00	1 900 000,00	400 000,00	50 000,00
	2	23	2301AA	Construction- aménagement des établissements	1 047 000,00	2 358 141,00		
	2	23	2301CPB	Construction- aménagement des établissements	3 000 000,00	3 007 055,00		
	2	23	2301CPER	Construction- aménagement des établissements		862 140,00		
	2	23	2305AA	Développement des formations et des structures			980 902,00	1 299 168,62
	2	23	2310AA	Coopération et mobilités internationales				374 962,05
	2	23	2315AA	Qualité de la vie étudiante			451 580,00	440 675,00
	2	23	2312AA	Mobilité internationale des jeunes en Bourgogne franche-Comté			3 429 000,00	2 896 500,00
	0	04-	2000P025	Stages et études à l'étranger			48 000,00	159 000,00
	0	04-	2000P027	Projets et partenariats				11 500,00
				Sous total sous fonction 23	**7 097 000,00**	**8 127 336,00**	**5 261 482,00**	**5 061 305,67**
				Sous total sous fonction 04			**48 000,00**	**170 500,00**
TOTAL - Conforter le rayonnement universitaire à la nouvelle échelle régionale					**7 097 000,00**	**8 127 336,00**	**5 309 482,00**	**5 231 805,67**

8) Mettre en place le service public régional de la formation

I. PRIORITES

Depuis 1983, les différentes lois de décentralisation ont transféré aux conseils régionaux diverses compétences en matière de formation professionnelle. La loi du 5 mars 2014 affirme le rôle des régions en tant qu'autorités organisatrices en matière de formation professionnelle, dans un cadre renouvelé et quadripartite, avec la traduction dans la loi du service public régional de la formation professionnelle (SPRF) et la création du service public régional de l'orientation (SPRO). Cette compétence se trouve renforcée sur le volet économique par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), qui a accru les prérogatives des régions dans ce champ, en les désignant comme responsables du développement économique sur leur territoire.

Au regard des 220 000 demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C dans notre territoire, dont 62% disposent au mieux d'un niveau CAP/BEP, cette compétence fondamentale et historique fait partie des priorités politiques, avec un budget de plus de 100 millions d'euros. L'enjeu du SPRF et de l'ensemble des dispositifs de formation en faveur des demandeurs d'emploi mis en œuvre par la région réside dans la structuration d'une offre de formation qui permette à chaque demandeur d'emploi, en fonction de sa situation, de ses besoins et de ses capacités, de s'engager dans un parcours de formation avec pour objectif d'acquérir un premier niveau de qualification reconnu et/ou de progresser dans le développement de ses compétences à travers l'accès à des niveaux de qualification supérieurs.

A l'issue du travail de convergence mené tout au long de l'année 2016, le SPRF de Bourgogne-Franche-Comté et l'ensemble des dispositifs et de sécurisation des parcours individuels (rémunération des stagiaires, aides individuelles, …) en faveur des demandeurs d'emploi mis en œuvre par la région seront uniformisés et opérationnels au 1er janvier 2017.

L'effort de formation a été exceptionnel en 2016 dans le cadre du plan national d'urgence pour l'emploi qui visait, notamment, à porter à un million le nombre de demandeurs d'emploi en formation. Le bilan sera réalisé dans le courant de cette année 2017. Conformément aux récentes annonces du gouvernement, le plan d'urgence pour l'emploi sera prolongé sur le premier semestre 2017. La région déterminera les modalités de son intervention, avec la même ambition sur ce sujet.

Dans le cadre de cet objectif, dans le respect des orientations qui seront retenues lors de l'élaboration du contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP), au sein du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP), la région entend assurer pleinement sa compétence en matière de structuration d'une offre globale de formation à destination des demandeurs d'emploi, afin de leur permettre d'accéder durablement à des métiers qualifiés.

Les objectifs en matière de qualité globale de cette offre de formation seront poursuivis, aussi bien en termes de qualité de service à rendre que d'accès à un premier niveau de qualification professionnelle reconnu, de développement des compétences, de structuration d'une offre adaptée aux besoins de compétences identifiés par les acteurs économiques du territoire et en lien avec le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII), dans une recherche de proximité et de complémentarité avec les autres voies ou dispositifs d'accès à la qualification et en articulation étroite avec le SPRO.

II. ACTIONS 2017 (par programme budgétaire)

Sous-fonction 10 - Services communs

En ce qui concerne la politique en faveur de la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, dans le cadre de la convergence des dispositifs, les crédits inscrits pour 2017 au titre de cette sous fonction doivent permettre de solder les opérations en cours (olympiades des métiers, aide à maitrise d'ouvrage pour le renouvellement des conventions quinquennales des CFA) qui relèvent des programmes suivants :

- étude - analyse - évaluation,
- le plan régional d'information et d'orientation.

Sous-fonction 11 - Formation professionnelle

L'année 2017 est marquée par la mise en œuvre du service public régional de la formation professionnelle (SPRF) de Bourgogne-Franche-Comté. Dispositif structurant de la compétence régionale, il s'adresse à l'ensemble des demandeurs d'emploi de Bourgogne-Franche-Comté. Il vise d'une part pour tout demandeur d'emploi à accéder à un premier niveau de qualification – le niveau V – par un parcours d'accès à la qualification. D'autre part, il vise à accroître les compétences des demandeurs d'emploi et à élever leur niveau de qualification pour répondre au plus près aux besoins des entreprises et des territoires.

Les dispositifs de formation professionnelle des demandeurs d'emploi convergés seront désormais suivis au travers de trois programmes budgétaires :

- parcours vers la qualification des demandeurs d'emploi,
- qualification des demandeurs d'emploi,
- rémunération, aides aux stagiaires et frais de gestion.

Ces programmes sont détaillés ci-après et des autorisations d'engagement et des crédits de paiement pour 2017 sont proposés au vote. Les programmes des deux anciens territoires régionaux permettent de solder les opérations programmées antérieurement et, à ce titre, seuls des crédits de paiement sont proposés au vote.

La région mobilisera le fonds social européen pour la mise en œuvre des dispositifs répondant aux priorités fixées dans les programmes opérationnels Bourgogne et Franche-Comté/Massif du Jura. La région étudiera en 2017 les modalités d'intervention du fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels dans la prise en charge du financement des heures CPF mobilisées par les demandeurs d'emploi sur les formations régionales.

Les dispositifs convergés

Programme 1103AA - Parcours vers la qualification des demandeurs d'emploi

Ce programme regroupe l'ensemble des dispositifs permettant d'améliorer les chances d'entrée en qualification des personnes les plus éloignées et les dispositifs à destination des publics spécifiques.

Le dispositif amont de la qualification a été défini lors des assemblées plénières réunies les 29 avril 2016 et 18 novembre 2016. Les parcours réalisés dans ce cadre doivent permettre l'accès à un premier niveau de qualification essentiellement de niveau V. Cet accompagnement jusqu'à la qualification constitue un service d'intérêt économique général : des obligations fortes de service public sont imposées aux organismes mettant en œuvre ces formations telles que l'égalité d'accès, la gratuité, la continuité, l'adaptabilité et la transparence.

Les 21 plateformes de formation du dispositif d'accès à la qualification offriront à 4 000 demandeurs d'emploi par an un accompagnement de proximité vers une formation qualifiante en mobilisant le certificat CLEA, le

français langue étrangère (FLE) à visée professionnelle, l'immersion en entreprise, des remises à niveau et des prérequis professionnels. Par le maillage du territoire qu'elles permettent, elles garantissent aux demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi de trouver une réponse au plus près de leur domicile. Grâce à une coordination étroite avec les opérateurs du conseil en évolution professionnelle qui établissent et valident le projet professionnel du bénéficiaire, ce dernier est accompagné dans la construction de son parcours de formation par un référent qui œuvre à éviter toute rupture au fil des étapes de formation.

Les dispositifs de remédiation pour l'accès à la formation et à l'emploi : dans le cadre de sa compétence en faveur de la formation des demandeurs d'emploi, la région a souhaité mettre en place un service public régional de la formation professionnelle devant permettre de garantir à tout demandeur d'emploi l'accès à un parcours de formation lui donnant la possibilité d'accéder à un 1er niveau de qualification propre à favoriser son employabilité.

Afin de compléter son intervention au titre du dispositif Amont de la qualification tel que défini ci-dessus, la région soutient les projets portés par les écoles de la deuxième chance et les écoles de production. En Bourgogne-Franche-Comté, il existe 6 écoles de la 2ème chance et une école de production. Des projets complémentaires sont en cours sur Besançon et Chalon-sur-Saône.

Dans le courant de l'année 2017, et toujours en complémentarité avec ses autres interventions, la région mettra en œuvre des modalités harmonisées de lutte contre l'illettrisme. De façon transitoire et dans l'attente de ces modalités, il est proposé de maintenir le soutien au fonctionnement des plateformes de lutte contre l'illettrisme sur le territoire bourguignon pour 6 mois sur 2017. Des expérimentations pourront être également soutenues dans ce cadre.

A côté de ces dispositifs, la région poursuit la mise en œuvre de sa compétence en matière de formation des personnes sous-main de justice au sein des établissements pénitentiaires du territoire : cinq maisons d'arrêt et deux centres de détention. Des formations sont ainsi proposées en 2017 au bénéfice de ce public.

Enfin, la région déterminera son intervention en matière d'expérimentation et de soutien aux projets innovants.

Programme 1104AA - Qualification des demandeurs d'emploi

La région, autorité organisatrice en matière de formation professionnelle, poursuivra son effort de formation en direction des demandeurs d'emploi.

Le service public régional de formation Bourgogne-Franche-Comté, défini en 2016, a abouti à l'achat de formations collectives au bénéfice des demandeurs d'emploi pour l'année 2017. En prolongement du dispositif d'accompagnement à la qualification, la région achète des actions de formation de niveau V réparties sur l'ensemble du territoire pour permettre l'accès à un premier niveau de qualification ou pour faciliter la reconversion des demandeurs d'emploi. Au-delà du niveau V, la région finance des actions de formation permettant de répondre à des besoins structurels et récurrents du territoire et des entreprises comme à des besoins conjoncturels et émergents sur les niveaux IV et au-delà.

La région soutient l'accès individuel à la formation pour des demandeurs d'emploi qui ne trouveraient pas de réponse dans le programme régional de formation et pour éviter un reste à charge financier pour le demandeur d'emploi qui peut se traduire par un abandon du projet de formation. Plus particulièrement ciblé sur les personnes pas ou peu qualifiées, les formations longues certifiantes sont éligibles au financement régional ; certaines formations de niveau universitaire entrent dans le dispositif pour les cas de reconversion professionnelle. L'intervention régionale fera l'objet d'un conventionnement avec Pôle emploi, la loi du 5 mars 2014 réaffirmant la compétence de Pôle emploi dans ce domaine.

La région accompagne également les entreprises ayant des difficultés à recruter des collaborateurs sur des métiers en tension, en cofinançant la formation ciblée de demandeurs d'emploi et en leur garantissant l'insertion dans l'emploi auprès de ces entreprises. Par le biais du fonds régional d'appui à la professionnalisation (FRAP) étendu à tout le territoire dès le printemps 2016, la région souhaite travailler

plus étroitement avec les territoires en 2017, notamment les territoires ruraux, pour mieux répondre à leurs problématiques de formation.

Programme 1105AA - Rémunération, aides aux stagiaires et frais de gestion

Le plan de mandat, dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau SPRF au 1er janvier 2017, propose l'ouverture de la rémunération au taux fixé par le code du travail à l'ensemble des bénéficiaires de formation. Il s'agit de garantir l'égalité d'accès à la formation par des dispositifs d'accompagnement à la mobilité unifiés sur la grande région et de sécuriser les parcours de formation des bénéficiaires.

Tous les stagiaires entrant dans une formation agréée et ne pouvant bénéficier d'aucune autre indemnisation sont soutenus financièrement par la région, dans une logique d'accessibilité à la formation. Sont ainsi concernés les stagiaires demandeurs d'emploi inscrits sur le dispositif Amont de la qualification, au sein d'une école de la deuxième chance ou sur les actions achetées dans le cadre des différents appels d'offre (niveau V, niveau IV et +, qualifiant conjoncturel, formation à destination des personnes sous-main de justice) et ceux à venir concernant, entres autres, l'illettrisme. Sont également concernées, les personnes handicapées au sein des centres de rééducation professionnelle, la loi du 5 mars relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ayant confié aux régions le financement des rémunérations.

L'attribution de la rémunération peut ouvrir droit sous certaines conditions à la prise en charge d'une partie des frais de transport et/ou d'hébergement. Elle intègre également la protection sociale et les indemnités journalières (maladie, maternité, accident du travail) dont les modalités de calcul sont définies par les textes réglementaires.

Le marché de mandat confié à l'ASP se poursuit jusqu'au 30 juin 2017. Il porte principalement sur la détermination des droits et le paiement des rémunérations aux stagiaires de la formation professionnelle et sur le paiement des prestations aux organismes de formation. Une nouvelle consultation sera réalisée pour une mise en œuvre à compter du 1er juillet 2017.

Les dispositifs antérieurs

Programme 1999P122 - Programme de formation professionnelle continue

Ce programme permet le paiement des actions relevant du service public régional de la formation professionnelle en vigueur sur le territoire franc-comtois en 2016 : les marchés de formations qualifiantes collectives, les soldes des justes compensations du segment 1 du SPRF, les soldes de différentes actions subventionnées (écoles de la deuxième chance…) ainsi que la rémunération des stagiaires afférentes à ces formations. Il intègre également le paiement des premiers marchés achetés sur ce territoire dans le cadre du SPRF Bourgogne-Franche-Comté. Il permet le financement des aides à l'emploi (contrats de génération et emploi d'avenir) accordées jusqu'à fin 2015.

Programme 1999P158 - Négociation collective contractualisation

Ce programme permet de financer les frais de gestion attribués à l'Agence de services et de paiement pour la mise en œuvre des missions qui lui ont été confiées dans le cadre des différents marchés et convention, pour les dispositifs mis en œuvre avant fin 2016 :

- dans le cadre de la convention relative à la gestion de l'aide aux employeurs de salariés en emploi d'avenir,
- dans le cadre des marchés de mandat pour le paiement des dossiers des dispositifs de formation et d'aides à l'emploi.

Programme 2016P015 - Plan un million de formations pour les demandeurs d'emploi

Annoncé par le président de la République le 18 janvier 2016 dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'urgence pour l'emploi, la mise en œuvre d'un plan de formation national visant à porter à un million le

nombre d'actions de formation en faveur des publics en recherche d'emploi a été confiée aux régions. Les partenaires sociaux se sont engagés également dans cet objectif en cofinançant ce programme.

Concernant la région Bourgogne-Franche-Comté, l'objectif de 11 821 actions de formation supplémentaires doit être atteint fin 2016. Les crédits de paiement proposés à l'inscription doivent permettre de solder la convention avec Pôle emploi qui lui confiait la mise en œuvre de 10 221 actions de formation supplémentaires et de solder les actions de formation supplémentaires engagées par la région, notamment dans le domaine du numérique, de la transition énergétique et de la création d'entreprise, de l'accès à l'emploi dans le cadre du FRAP et des actions de découverte de l'environnement professionnel et de l'apprentissage.

Programme 1101AA - Formation professionnelle continue : actions collectives

Ce programme permet le paiement des actions relevant du service public régional de la formation professionnelle en vigueur sur le territoire bourguignon en 2016 : les marchés de formations qualifiantes collectives, les soldes des justes compensations des plateformes d'accompagnement à la qualification ainsi que les soldes de différentes actions périphériques (conventions de formation des secrétaires de mairie,…).

Programme 1110AA - Formation professionnelle continue : actions individuelles

Ce programme permet le paiement des soldes des conventions relatives au chèque formation dont la gestion était confiée à la direction régionale de Pôle emploi.

Programme 1115AA - Rémunérations aides à la mobilité et à l'accompagnement

Ce programme permet de verser les derniers soldes dans le cadre du précédent marché confié à l'ASP sur le territoire bourguignon.

Programme 1116AA - Fonds d'aide mobilité des demandeurs d'emploi

Ce programme permet de solder les conventions passées avec la direction régionale de l'AFPA qui permettaient, sur le territoire bourguignon, la gratuité de l'hébergement et des prix de repas minorés pour les stagiaires inscrits sur un dispositif régional de formation.

Programme 1120AA - Formations ouvertes à distance

Ce programme permet de solder la convention de subvention avec le centre de ressources régional (C2r) du territoire bourguignon qui permettait en 2016 d'avoir une animation et une professionnalisation spécifique de la communauté FOAD.

Programme 1160AA - Accès direct à l'emploi

Il s'agit ici de permettre le paiement des soldes de subvention au bénéfice des plateformes de lutte contre l'illettrisme chargées de repérer, accueillir et positionner les publics ayant des difficultés avec la langue française, et de synthétiser les besoins sur le territoire. Ce programme concerne également le cofinancement d'actions dont l'objectif est de développer des compétences langagières et de communication en contexte professionnel au bénéfice des publics souhaitant conforter un projet professionnel.

Programme 1161AA - Egalité des chances

Cette ligne budgétaire permet de solder les conventions d'aide au fonctionnement au titre de 2016 des écoles de la deuxième chance du territoire bourguignon.

Programme 1190AA - Aides aux équipements et aux investissements

Ce programme permet de solder la subvention d'investissement accordée sur le territoire bourguignon pour la mise aux normes de l'hébergement des stagiaires.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2017	CPI 2017	AE 2017	CPF 2017
Mener la bataille pour l'emploi					**361 145 917,00**	**347 490 226,09**	**390 556 750,70**	**399 915 339,83**
Mettre en place le service public régional de la formation	1	10	1000AA	Intérêts moratoires				
	1	10	1001AA	Etudes analyses évaluation				80 597,02
	1	10	1002AA	Plan régional d'information et d'orientation				58 676,68
	1	11	1999P122	Programme de formation professionnelle continue				34 466 270,00
	1	11	1999P158	Négociation collective contractualisation				306 020,54
	1	11	2016P015	Plan un million de formations pour les demandeurs d'emploi				13 863 000,00
	1	11	1101AA	Formation professionnelle continue				30 341 486,75
	1	11	1110AA	Formation professionnelle continue actions individuelles				409 646,14
	1	11	1115AA	Rémunérations aides à la mobilité et à l'accompagnement				351 838,08
	1	11	1116AA	Fonds d'aide mobilité des demandeurs d'emploi				300 000,00
	1	11	1120AA	Formations ouvertes à distance				30 000,00
	1	11	1160AA	Accès direct à l'emploi				160 490,00
	1	11	1161AA	Egalité des chances				166 710,00
	1	11	1103AA	Parcours vers la qualification des demandeurs d'emploi			26 133 995,00	1 303 589,00
	1	11	1104AA	Qualification des demandeurs d'emploi			41 421 000,00	4 475 000,00
	1	11	1105AA	Rémunération + aides stagiaires + frais de gestion			34 568 200,00	27 479 000,00
	1	11	1190AA	Aides aux équipements et aux investissements		180 000,00		
	Sous total sous fonction 10							**139 273,70**
	Sous total fonction 11					**180 000,00**	**102 123 195,00**	**113 653 050,51**
TOTAL - Mettre en place le service public régional de la formation						**180 000,00**	**102 123 195,00**	**113 792 324,21**

9) Déployer le service public régional de l'orientation et sécuriser les parcours professionnels

I. PRIORITES

L'activité des entreprises et les parcours des salariés, et plus largement de tous les actifs, s'inscrivent dans un contexte où ils sont soumis à des évolutions majeures. Ces évolutions ne sont pas seulement d'ordre conjoncturel, au gré des crises qui ont secoué l'économie, elles sont également structurelles : vieillissement de la population active, inscription de plus en plus étroite de l'économie dans une économie ouverte fortement concurrentielle, révolution technologique et industrielle permanente et contraintes écologiques de plus en plus prégnantes.

Dans cet environnement, l'orientation, la formation des actifs et l'accompagnement des transitions professionnelles représentent des enjeux majeurs :

- d'employabilité, d'évolution professionnelle, de mobilité et de sécurisation des parcours des actifs,
- de compétitivité et de différenciation des entreprises,
- d'attractivité économique des territoires et de développement local.

La région Bourgogne-Franche-Comté, qui a inscrit ces enjeux au cœur de ses politiques, renforcera son action en 2017 et l'articulera avec celle de l'Etat et des partenaires sociaux au sein d'un dialogue social renouvelé, que ce soit au niveau régional ou au niveau local. Signe fort de cette volonté, la conférence sociale, initiée par la région, qui s'est tenue le 29 novembre 2016 et qui s'est traduite par la signature d'une déclaration d'intention entre la région, l'Etat (préfète, recteur) et les partenaires sociaux par laquelle ils s'engagent à travailler ensemble au renforcement de la complémentarité de leurs politiques et stratégies en matière :

- de développement économique régional,
- d'aide à l'orientation,
- de promotion de la formation professionnelle,
- de création d'emploi.

L'élaboration du CPRDFOP, dont l'adoption devrait intervenir en juin 2017, permettra d'inscrire dans la durée les actions concrètes issues de ces travaux.

La loi NOTRe a renforcé le rôle de chef de file du développement économique de la région qui est amenée à définir les enjeux, les orientations prioritaires et les dispositifs d'aides aux entreprises. Dans ce cadre, la région a la volonté de mettre en place un écosystème efficace et collaboratif associant les territoires et le monde économique. Pour cela, elle agira au niveau des filières notamment au travers des contractualisations qu'elle a avec les milieux professionnels au premier rang desquels les contrats d'appui à la performance et à l'évolution des compétences (CAPéCO). Les CAPéCO permettent de construire, sur les bases d'un diagnostic partagé, un partenariat pluri-annuel avec l'Etat et les représentants des entreprises sur des objectifs négociés en matière d'économie, d'orientation et de formation. Elle développera également son action au niveau infra régional afin d'approfondir la concertation et d'encourager la mise en œuvre de projets favorisant le développement économique des territoires avec la volonté de rendre rapidement opérationnelles les innovations ou expérimentations qui seront construites.

Pour répondre à ces défis, la région articule son intervention en matière d'orientation et de transitions professionnelles autour des quatre axes fondamentaux suivants :

- le déploiement du service public régional de l'orientation (SPRO) sur l'ensemble de la grande région et la définition d'un plan régional d'actions en faveur de l'accueil information orientation (AIO),
- l'accompagnement des transitions professionnelles des actifs,
- le développement des compétences et la sécurisation des parcours professionnels,
- l'accompagnement à la formation des politiques prioritaires de la région.

II. ACTIONS 2017 (par programme budgétaire)

Programme 1121AA - Service public régional de l'orientation tout au long de la vie

En 2017, la région déploiera son service public régional de l'orientation avec l'ambition première de renforcer les synergies entre l'orientation, l'économie, l'emploi et la formation afin de permettre à chaque individu d'être acteur de son parcours professionnel mais d'être aussi l'auteur de son orientation. Ainsi, la région animera, en lien avec l'Etat, tant au niveau régional que local, un service d'orientation gratuit, de qualité et de proximité pour toute personne, quels que soient son statut et son lieu de résidence. Ce service sera mis en cohérence à l'échelle de la grande région à partir des deux SPRO préexistants dont l'état des lieux a été présenté dans le cadre du quadripartisme au sein de la commission « Accueil-information-orientation » du CREFOP en novembre 2016. Il sera un des axes forts du futur contrat de plan de développement de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) dont les travaux d'élaboration associeront très largement les acteurs socio-économiques de la région Bourgogne-Franche-Comté.

L'offre de service du SPRO répondra prioritairement aux objectifs suivants :

- veiller à offrir à chaque citoyen une offre de services de qualité et de proximité dans une logique d'accompagnement tout au long de la vie,
- améliorer et partager la connaissance de l'évolution des métiers et des mutations socio-économiques des territoires,
- garantir la complémentarité et la cohérence des solutions offertes aux jeunes sortis sans qualification professionnelle du système scolaire (décrocheurs) en lien étroit avec les autorités académiques,
- créer les conditions d'une coopération entre les différents acteurs par le développement d'une culture professionnelle et par la constitution d'une véritable communauté de métier.

La mise en en œuvre d'un plan d'actions en faveur de l'accueil-information-orientation - fonctionnement

La région définira un plan régional d'actions en faveur de l'accueil-information-orientation (AIO) qui comprendra notamment :

- le déploiement d'outils dématérialisés au service du public et des professionnels de l'AIO,
- l'harmonisation et la complémentarité des actions et des manifestations destinées à promouvoir les métiers, les secteurs porteurs et les voies de formation en lien avec les branches professionnelles.

Le soutien au fonctionnement des structures d'AIO

Acteurs essentiels de la mise en œuvre opérationnelle des politiques régionales sur les territoires, les structures de l'AIO sont des partenaires privilégiés de la mise en œuvre concrète du Service public régional de l'orientation.

Afin de donner une réponse de proximité aux besoins de l'ensemble des publics (jeunes, salariés, publics éloignés de l'emploi), la région souhaite maintenir et favoriser la diversité de leur intervention en cohérence avec les orientations du conseil régional et du CREFOP. Elle soutiendra principalement :

- les missions locales et leurs associations régionales qui remplissent une mission de service public pour l'orientation et l'insertion professionnelle et sociale des jeunes,
- les points relais conseils en VAE et en évolutions professionnelles (CEP salariés périmètre bourguignon) qui proposent un accompagnement individualisé à toute personne candidate à la validation des acquis mais aussi à tous les salariés souhaitant réinterroger leur parcours professionnel.

La région poursuivra, en lien avec l'Etat, son soutien au CARIF/OREF dont le rôle d'observation régionale de la relation emploi-formation, d'information sur la formation professionnelle et de professionnalisation des partenaires est indispensable aux décideurs publics mais aussi à tous les acteurs de l'emploi et de la formation. Les deux structures préexistantes (C2R Bourgogne et EFIGIP) ont engagé début 2016 un travail de rapprochement qui les conduira à une fusion effective en avril 2017 sous la forme d'un GIP par absorption de l'association C2R Bourgogne par le GIP EFIGIP Franche-Comté (avec transmission universelle du patrimoine du C2R).

Programme 1121PP - Service public de l'orientation tout au long de la vie - Investissement

La région souhaite mettre en œuvre un plan d'action en faveur de l'AIO par l'adaptation et l'évolution des outils dédiés à l'orientation, la modernisation des lieux d'accueil et l'amélioration de la qualité de leurs interventions. Afin de soutenir ce plan d'action, elle prévoit entre autres d'accompagner la création d'outils numériques ou physiques permettant de garantir à toute personne l'accès à une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations et la situation de l'emploi sur son territoire.

La région souhaite, de plus, soutenir les projets d'investissement des missions locales qui maillent l'ensemble de son territoire afin de renforcer leur capacité et leur qualité d'accueil au plus près des publics. Elle accompagnera également le CARIF-OREF, outil essentiel d'information sur la formation professionnelle et d'aide à la décision au travers de ses missions sur le champ de l'observation des emplois et des formations.

Programme 1122AA - Transitions professionnelles

La région Bourgogne-Franche-Comté souhaite favoriser la mise en cohérence des parcours professionnels des actifs (demandeurs d'emplois ou salariés) et réduire leur vulnérabilité durant les étapes de transition professionnelle auxquelles ils sont confrontés dans un marché du travail toujours en mutation. Cette volonté est au cœur des discussions quadripartites que la région a initiées lors de la conférence sociale du 29 novembre 2016.

Aussi, en articulation et en complémentarité avec les dispositifs d'emplois ou de formation déjà déployés, la région mettra en place ou accompagnera, en lien avec l'Etat et les partenaires sociaux, de nouvelles actions ou dispositifs favorisant la fluidité des parcours professionnels des individus dans les conditions les plus sécurisées possibles.

Par ailleurs, elle mettra en cohérence à l'échelle de la grande région les initiatives préexistantes qu'elle fera évoluer pour répondre aux enjeux identifiés :

- **le passeport emploi-compétences** qui contribue à l'autonomie progressive des actifs vis-à-vis de leur parcours professionnel

La région souhaite, au travers de la mise en place d'un passeport emploi-compétence, co-construit avec les partenaires sociaux, permettre à chaque actif de capitaliser l'ensemble des événements (périodes de formation, expériences professionnelles …) qui ponctuent son parcours professionnel et extra professionnel. Cet outil, destiné en priorité à l'ensemble des salariés ou des demandeurs d'emploi, s'inscrit dans la logique de la formation tout au long de la vie et il permet d'appuyer les démarches d'orientation, de mobilité professionnelle, de validation des acquis de l'expérience...

Il doit aussi donner la possibilité à chaque bénéficiaire de pouvoir traduire son parcours professionnel en compétences maitrisées.

- **le développement de la VAE**

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est devenue un instrument majeur au service de l'évolution et de la sécurisation des parcours professionnels des actifs. La région souhaite soutenir son développement afin de favoriser une équité dans l'accès et l'accompagnement des publics, dans ce cadre il s'agira de :

- renforcer l'accès de l'ensemble des publics à la VAE,
- conforter les phases individuelles d'accompagnement à la mise en œuvre de la VAE (passeport VAE ou appui individuel),
- mieux observer les parcours des bénéficiaires de la VAE.

– **l'accompagnement des filières et des territoires**

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), qu'elle soit territoriale (GPECT) ou de filière (GPECF), est un outil d'anticipation permettant aux acteurs de l'emploi et de la formation, mais aussi aux entreprises, de mieux appréhender les ressources disponibles sur les territoires pour répondre aux besoins en compétences identifiés sur ces mêmes périmètres.

La région soutiendra, aux côtés de l'État et du fonds social européen, des démarches visant à améliorer les pratiques en matière de GPEC. Elle encouragera leur déploiement dans les territoires et dans les secteurs prioritaires sur les bases d'une méthodologie définie au niveau régional.

Pour mener à bien les démarches partenariales territoriales, la région soutient le fonctionnement des maisons de l'emploi et de la formation (MDEF). De plus, elle accompagne en lien avec les branches professionnelles les dispositifs facilitant l'adéquation entre les potentiels de main d'œuvre et les besoins en compétences des entreprises et des secteurs

– **la valorisation des démarches de transmission des savoirs**

La région contribue au développement de démarches favorisant la transmission des savoirs et des savoir-faire, avec une priorité donnée aux projets intégrant une dimension intergénérationnelle. Les actions soutenues devront permettre de sensibiliser les responsables aux enjeux de la transmission des savoirs et de la valorisation des compétences détenues au sein de leur organisation. Au-delà de la sensibilisation, la région souhaite accompagner les entreprises qui mettent en œuvre ces démarches : identification des activités et des compétences à transférer, organisation de la capitalisation des savoirs dans l'entreprise, déploiement de méthodes et d'outils dédiés.

– **le soutien à des expérimentations et à des actions innovantes**

En s'appuyant sur les préconisations formulées par l'ensemble des partenaires du quadripartisme, dont les partenaires sociaux lors de la conférence sociale du 29 novembre 2016, et des axes qui seront définis dans le futur CPRDFOP, la région souhaite mettre en œuvre et construire des actions innovantes et partenariales en faveur d'un meilleur accompagnement des périodes de transitions professionnelles des actifs (licenciements, travail précaire, évolutions technologiques et organisationnelles).

Les actions proposées devront être complémentaires et prendre en compte les évolutions issues de la nouvelle loi travail mais aussi de la loi relative à la formation professionnelle de 2014 dont la création du compte personnel d'activité et du compte personnel de formation.

Programme 1123AA - Sécurisation des parcours professionnels

Dans le cadre de sa politique de droit commun en matière de formation continue, la région Bourgogne-Franche-Comté conduit une politique volontariste en faveur de la formation des salariés, et en priorité les plus fragiles d'entre eux, dans une logique de formation tout au long de la vie, de sécurisation des parcours professionnels et de soutien à la compétitivité des entreprises et à l'attractivité des territoires.

Pour atteindre ses objectifs, la région étend l'ensemble des dispositifs préexistants en faveur de la formation des salariés dans les deux anciennes régions ainsi que le soutien aux contrats de professionnalisation en CDI qui constitue un élément majeur de la lutte contre la précarité des jeunes. Par ailleurs, la région s'appuiera sur les travaux et propositions de la conférence sociale pour mettre en place de nouvelles initiatives.

En lien très étroit avec son futur schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation dont le développement du capital humain sera une des orientations, la région soutiendra l'effort de formation des entreprises, de leurs salariés et plus globalement des actifs au travers de 4 priorités :

- **le soutien à la formation des salariés les plus fragiles dont les salariés les moins qualifiés**

La région soutient l'effort de formation des PME pour faire évoluer les compétences et élever le niveau de qualification des salariés les moins qualifiés ou les plus fragiles dans leur emploi. Dans ce cadre, la région met l'accent sur l'accompagnement des plus petites entreprises. La région intervient dans ce cadre au côté des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA).

- **l'accompagnement des entreprises qui mettent en place des programmes de formation dans le cadre d'une baisse de leur activité**

La région Bourgogne-Franche-Comté apporte son soutien aux entreprises qui mettent en place des programmes de formation répondant à leurs besoins en compétences dans le cadre d'une baisse de leurs activités dans un contexte économique défavorable. Elle encourage ainsi les entreprises à améliorer la formation des salariés dans des périodes de faible activité. Cette intervention s'inscrit en complément des dispositifs qui peuvent être activés tant par l'Etat que par les OPCA.

- **le renforcement de l'accès à l'emploi durable en accompagnant les contrats de professionnalisation à durée indéterminée**

La région Bourgogne-Franche-Comté sécurise les parcours professionnels et favorise l'accès à la qualification et à l'emploi durable en facilitant les embauches en contrat de professionnalisation à durée indéterminée. La région accompagne les contrats de professionnalisation signés à durée indéterminée par une aide régionale sur les frais pédagogiques engagés par l'employeur au profit de la personne recrutée. Cette aide prend la forme d'un abondement de l'intervention de l'OPCA.

- **le soutien à la promotion sociale**

La région soutient les dispositifs et actions favorisant la promotion sociale des actifs. A ce titre, la région accompagne notamment :

- la promotion sociale des personnes, principalement des salariés, qui préparent sous forme de cours du soir et, dans la majorité des cas sur leur temps libre, des unités de valeur ou des diplômes du CNAM, pouvant aller jusqu'à celui d'ingénieur,
- le déploiement du congé individuel de formation (CIF) qui permet à tout salarié de suivre, à sa convenance, la formation qui correspond à son projet personnel pour évoluer, se requalifier ou changer d'orientation. Cette formation, qui est à l'initiative du salarié et non de l'entreprise, vise à augmenter les compétences du salarié liées à un métier et non à répondre à un besoin spécifique d'une entreprise,
- l'accès au brevet de maîtrise et au titre d'assistant de dirigeant d'entreprise artisanale (ADEA).

Programme 1124AA - Accompagnement des politiques prioritaires de la région

Au titre de ses politiques prioritaires et plus particulièrement dans le cadre des différents schémas régionaux (SRDEII, SRCAE, SRDT, etc.) et des contractualisations avec les acteurs socio-économiques, la région Bourgogne-Franche-Comté considère la professionnalisation des acteurs engagés dans les actions correspondantes comme un enjeu majeur. En lien avec cet enjeu, trois grandes priorités structureront son action :

- **le soutien à la formation dans les entreprises en développement**

La région accompagne les entreprises qui mettent en place des programmes de formation répondant à leurs besoins en compétences dans le cadre de projets d'implantation ou de reprise, de développement important

de leurs marchés y compris à l'export ou liés à de l'innovation dans les procédés et/ou les produits. La priorité est donnée à des projets soutenus par la région en matière de développement économique, appartenant à des filières prioritaires (pôles de compétitivité, clusters …) et/ou s'inscrivant dans des démarches de RSE et/ou éco-responsables.

- **l'accompagnement des politiques prioritaires**

La région soutient des programmes régionaux, construits avec les partenaires (branches professionnelles, OPCA, organismes spécialisés …) qui proposent des thématiques spécifiques de formation répondant aux évolutions des secteurs, à la mondialisation des marchés, aux nouvelles attentes de la clientèle, aux actions liées aux économies d'énergie. Dans ce cadre, la région cofinance, principalement auprès des OPCA concernés, des actions collectives de filières ou inter-filières permettant une vraie dynamique de développement par une montée en compétences des actifs de ces secteurs (salariés, chefs d'entreprises, bénévoles, …).

- **la formation des créateurs et repreneurs d'entreprises**

L'enjeu de la création/reprise/transmission d'entreprise est essentiel en Bourgogne-Franche-Comté et des actions doivent être mises en œuvre pour encourager et soutenir les porteurs de projet souhaitant, à un moment de leur parcours professionnel, créer ou reprendre une entreprise. Dans ce cadre, la région mène une politique très volontariste d'appui à ces actions et vise la promotion d'une culture entrepreneuriale forte et la sécurisation du parcours des créateurs et des entreprises dans leurs premières années de vie. En complément de ce programme, la région soutient des actions collectives de formation, y compris dans le domaine artisanal et agricole, mises en place par les organisations professionnelles, à destination de chefs d'entreprise désirant préparer une transmission, de futurs repreneurs et de nouveaux chefs d'entreprise ayant un besoin d'accompagnement dans le démarrage de leur activité.

- **la réalisation de diagnostics et études liés aux mutations économiques**

Ce programme vise à favoriser le financement d'études ou d'audits dont les objectifs généraux sont de permettre :

- une amélioration de la connaissance de l'environnement socio-économique de la région Bourgogne-Franche-Comté,
- un appui à la contractualisation avec les acteurs socio-économiques et l'Etat (CAPéCO notamment, etc.),
- une évaluation des différentes contractualisations pilotées par la DTPO.

Les opérations réalisées sont des études prospectives, des études d'impact, des diagnostics, audits et évaluations, des actions d'ingénierie.

La région continuera de mobiliser des crédits de paiement en 2017 à hauteur de **6 964 668 €** pour tenir les engagements pris jusqu'à fin 2016 en faveur de ses politiques en matière d'orientation, d'emploi et de formation :

1999P162 Accueil information étude évaluation
2016P010 Sécurité professionnelle/emploi
1140AA Passeport VAE
1141AA Points relais conseils
1149AA Accompagnement des politiques prioritaires de la région
1150AA Promotion sociale et évolution professionnelle
1151AA Accompagnement formation entreprises et actifs - sécurisation des parcours professionnels
1151CPB Sécurisation des parcours professionnels CPER 2015-2020
1151CPER Sécurisation des parcours professionnels
1152AA Formation à la création reprise
1153AA Accueil en entreprise et transmission des savoirs
1154AA Fonctionnement des structures MDEF et C2R

1154CPB Fonctionnement des structures C2R CPER 2015-2020
1155AA Diagnostics et études liées aux mutations économiques
1156CPB GPEC de filières et de territoires
1170AA Structures d'accueil d'information et d'orientation
1162PP Emplois tremplins

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2017	CPI 2017	AE 2017	CPF 2017
Mener la bataille pour l'emploi					**361 145 917,00**	**347 490 226,09**	**390 556 750,70**	**399 915 339,83**
Déployer le service public régional de l'orientation et sécuriser les parcours professionnels	1	11	1999P162	Accueil information étude évaluation				196 841,00
	1	11	2016P010	Sécurité professionnelle/Emploi				4 001 400,00
	1	11	1140AA	Passeports VAE				181 707,15
	1	11	1141AA	Points relais conseils				53 404,00
	1	11	1149AA	Accompagnement des politiques prioritaires de la région				85 483,00
	1	11	1150AA	Promotion sociale et évolution professionnelle				425 492,00
	1	11	1151AA	Accompagnement formation entreprises et actifs - sécurisation des parcours profess				643 374,00
	1	11	1151CPB	Sécurisaton des parcours professionnels CPER 2015-2020				194 808,00
	1	11	1151CPER	Sécurisation des parcours professionnels				90 000,00
	1	11	1152AA	Formation à la création reprise d'entreprises				495 635,00
	1	11	1152CPER	Formation à la création reprise d'entreprises				
	1	11	1153AA	Accueil en entreprise et transmission des savoirs				55 220,00
	1	11	1153CPER	Accueil en entreprise et transmission des savoirs				
	1	11	1154AA	Fonctionnement des structures MDEF et C2R				38 998,00
	1	11	1154CPER	Fonctionnement des structures MDEF et C2R				
	1	11	1154CPB	Fonctionnement des structures C2R CPER 2015-2020				37 500,00
	1	11	1155AA	Diagnostics et études liées aux mutations économiques				63 000,00
	1	11	1156AA	GPEC de filières et territoires				
	1	11	1156CPB	GPEC de filières et territoires				43 500,00
	1	11	1170AA	Structures d'accueil d'information et dorientation				320 055,85
	1	11	1162PP	Emplois tremplins				38 250,00
	1	11	1121AA	Service Public Régional de l'Orientation tout au long de la vie			6 413 932,00	5 232 288,00
	1	11	1122AA	Transitions professionnelles			1 421 759,00	716 668,00
	1	11	1123AA	Sécurisation des parcours professionnels			4 440 000,00	2 911 081,00
	1	11	1124AA	Accompagnement des politiques prioritaires			1 941 920,00	512 768,00
	1	11	1121PP	Service Public Régional de l'Orientation tout au long de la vie	130 000,00	110 000,00		
	Sous total sous fonction 11				**130 000,00**	**110 000,00**	**14 217 611,00**	**16 337 473,00**
TOTAL - Déployer le service public régional de l'orientation et sécuriser les parcours professionnels					**130 000,00**	**110 000,00**	**14 217 611,00**	**16 337 473,00**

10) Conforter l'attractivité touristique

I. PRIORITES

Le tourisme représente un poids économique important en Bourgogne-Franche-Comté : 4,1 milliards d'euros de consommations touristiques en 2014 (5,7% du PIB régional) et 42 000 emplois liés au tourisme (4,2% de l'emploi total de la région). C'est une filière régionale à forte valeur ajoutée en termes d'emplois, de développement économique et d'aménagement du territoire, mais aussi en termes d'innovation et d'internationalisation.

Malgré une forte concurrence internationale, le tourisme est l'un des rares secteurs économiques en croissance au niveau national. 85 millions de touristes sont venus en France en 2015, 100 millions sont attendus en 2020. La consommation touristique s'est élevée à 158 milliards d'euros en 2015, 180 milliards d'euros sont espérés en 2020. Le secteur représente plus d'un million d'emplois directs et autant d'emplois induits, non délocalisables sur le plan national.

La région peut tirer profit de cette situation, les tendances actuelles de consommation correspondant assez bien à l'offre touristique régionale : évolution vers les courts séjours, recherche d'authenticité et de nature, activités de pleine nature en toute saison. Elle devra aussi s'adapter aux nouveaux comportements des touristes et aux fortes mutations, notamment dans le domaine numérique.

L'année 2017 sera marquée par le vote et le début de mise en œuvre d'un nouveau schéma régional de développement du tourisme et des loisirs pour les années 2017-2021 (SRDTL), l'harmonisation de la politique du tourisme à l'échelle de la nouvelle région et en conformité avec la loi NOTRe, qui instaure de nouveaux principes de financement entre les collectivités, en particulier en matière d'hébergements.

Cette dynamique a déjà été engagée en 2016, au cours de laquelle la fusion des deux comités régionaux du tourisme a été réalisée et l'élaboration du nouveau schéma régional de développement du tourisme et des loisirs engagée. L'année 2016 a aussi été marquée par la réaffirmation de l'engagement régional sur plusieurs projets d'envergure en matière d'œnotourisme et de développement de villages de vacances.

Le SRDTL est un outil stratégique prévu par le code du tourisme. Les schémas régionaux de développement du tourisme bourguignon et franc-comtois sont arrivés simultanément à échéance en fin d'année 2015. Un nouveau SRDTL à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté est en cours d'élaboration, en concertation avec les départements, les établissements publics de coopération intercommunale, les communes et les professionnels du tourisme. Il a fait en particulier l'objet d'une concertation au sein d'un groupe de travail issu de la conférence territoriale de l'action publique. Il définira la stratégie, les objectifs de développement et posera les bases d'une future politique touristique de la région dans le but de renforcer l'activité économique de Bourgogne-Franche-Comté. Des assises régionales du tourisme auront lieu le jeudi 9 février 2017 à Dole pour présenter et débattre de ce schéma avec l'ensemble des partenaires de la région dans ce domaine. Le schéma sera ensuite débattu par l'assemblée régionale à l'occasion d'une assemblée plénière au printemps 2017.

A ce stade, des enjeux économiques, d'attractivité et de gouvernance ont été mis en exergue et des orientations stratégiques partagées :

- renforcement de la compétitivité des territoires touristiques (densification et adaptation des offres de sites et d'activités, création ou modernisation d'équipements qui permettront de développer le tourisme à visée familiale, l'itinérance sous toutes ses formes, montée en gamme des hébergements, de l'œnotourisme et de la gastronomie, qualification et diffusion de l'information touristique, simplification de l'accessibilité et de la mobilité des visiteurs),
- développement de l'attractivité touristique et marketing (promotion pour valoriser la notoriété à travers produits et destinations, développement de nouvelles offres, innovation),

- mise en place de services communs (système partagé d'observation touristique, formation des acteurs et des professionnels du tourisme),
- poursuite du travail en réseau entre acteurs du tourisme et concertation entre collectivités,
- soutien à l'innovation en développant de nouveaux services innovants associés à la montée en puissance de la transition numérique.

En lien avec le nouveau schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, la politique du tourisme sera mise en convergence à l'échelle de la nouvelle région Bourgogne-Franche-Comté. Ainsi, le budget sera élaboré selon cinq programmes harmonisés, quatre en investissement et un en fonctionnement. Les nouveaux programmes s'intituleront de la manière suivante pour l'investissement : développement des hébergements touristiques, des équipements touristiques et de loisirs ; développement touristique des territoires et des grands sites ; développement de l'itinérance ; soutien aux grands équipements touristiques structurants. En ce qui concerne le fonctionnement, le programme s'intitulera : attractivité, promotion et information touristique.

L'année 2017 sera donc marquée par une politique touristique volontariste et l'émergence de nouvelles modalités d'action en cohérence avec le nouveau SRDTL. Il s'agira également de définir les nouvelles modalités d'interventions publiques en matière d'immobilier d'entreprises en lien avec la loi NOTRe, dans le domaine des hébergements touristiques.

II. ACTIONS 2017 (par programme budgétaire)

Programme 9511AA - Développement des hébergements touristiques, des équipements touristiques et de loisirs

Il s'agira de favoriser la montée en gamme des hébergements, de développer les actions en matière d'œnotourisme et de gastronomie, de soutenir le développement des outils numériques et le tourisme à visée familiale (villages et centres de vacances, équipements de loisirs).

S'agissant plus particulièrement des hébergements touristiques, la politique régionale vise à développer l'offre et à renforcer la qualité des hébergements marchands (hôtels, campings, hébergements collectifs). Elle permet d'accompagner les porteurs de projet qui créent ou adaptent ces hébergements aux attentes des clientèles et aux évolutions des marchés touristiques dans le cadre d'un projet global d'entreprise.

L'éligibilité des projets est notamment appréciée au regard des critères suivants :

- impact du projet en matière d'emploi et de compétences professionnelles,
- prise en compte de l'environnement : intégration paysagère, gestion économie des ressources (eau, énergies…),
- démarche professionnelle de communication et stratégie de commercialisation à travers l'adhésion à des réseaux reconnus.

Programme 9512AA - Développement touristique des territoires et des grands sites

La structuration de l'offre et la mise en réseau des acteurs sur les territoires présentant un réel potentiel touristique permet d'améliorer l'attractivité de l'offre touristique. La contractualisation avec les stations permet de renforcer les équipements et les aménagements structurants, de renforcer le positionnement de l'offre de celles-ci (activités, animations, hébergements) et d'assurer une promotion et une commercialisation des produits, en lien avec le comité régional du tourisme.

La région poursuivra la dynamique de développement des stations et la structuration des sites touristiques majeurs.

Programme 9513AA - Développement de l'itinérance

L'itinérance doit continuer d'être développée sous toutes ses formes afin de structurer l'offre le long des voies navigables et des itinéraires structurants d'intérêt régional (VTT, pédestres, équestres, nordiques). La dynamique des contrats de canaux sera aussi poursuivie. Un nouveau schéma régional des véloroutes et voies vertes sera élaboré à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté et permettra de développer deux axes prioritaires : l'Euro vélo 6 « Atlantique – Mer noire » qui traverse la Bourgogne-Franche-Comté d'ouest en est et l'axe Saône, actuel itinéraire V50 dit « Charles le Téméraire », qui, en prolongement de la « Via Rhôna », permettra à terme de relier la mer méditerranée au Luxembourg. Une nouvelle convention de partenariat sera engagée avec VNF pour une durée pluriannuelle afin de consolider l'attractivité économique des voies d'eau du réseau fluvial régional.

Programme 9514AA - Soutien aux grands équipements structurants

La région est partie prenante depuis plusieurs années des projets structurants en lien avec l'inscription des Climats du vignoble de Bourgogne au patrimoine de l'UNESCO, la destination des Montagnes du Jura et le thermalisme.

S'agissant des deux projets Center Parcs, le soutien des partenaires reste à affirmer. La région continuera pour sa part d'exercer une triple vigilance sur le plan écologique (respect des milieux naturels notamment et de la ressource en eau), économique (maîtrise du risque économique à charge des collectivités) et citoyen (maintien d'une concertation forte avec la population locale). C'est à cette triple condition que la région accompagnera ces projets.

Programme 9510AA - Attractivité, promotion et information touristique

La région compte des éléments forts d'attractivité avec une marque de renommée internationale, la Bourgogne, et deux marques nationales, le Massif des Vosges et les Montagnes du Jura. Celles-ci font l'objet de contrats de destinations, retenus au niveau national par Atout France. Des filières fortes disposent également d'une visibilité internationale, telles que le vin et le comté. Le développement de la notoriété et de l'image touristique de la région seront poursuivis en particulier par le comité régional du tourisme. Des actions nouvelles sont aussi envisagées à destination des habitants de Bourgogne-Franche-Comté afin de développer le tourisme infra régional.

L'essentiel des interventions concerne le financement du comité régional du tourisme de Bourgogne-Franche-Comté. Le CRT Bourgogne-Franche-Comté organise ses missions pour bénéficier à tous les professionnels du tourisme de la région afin de :

- consolider l'offre touristique et faire émerger des offres nouvelles structurantes pour les territoires, notamment par la réalisation d'enquêtes ou d'études, la veille sur les marchés ou sur la promotion de thématiques en phase avec les tendances et les attentes des consommateurs,
- valoriser les destinations moteurs et les filières touristiques par des actions en direction de la presse, des professionnels du tourisme (prescripteurs essentiels), et en direction du grand public.

Une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens sera élaborée parallèlement à l'adoption du nouveau schéma régional de développement du tourisme et des loisirs pour la période 2017-2021.

Couverture des anciens programmes mis en œuvre sur les territoires bourguignons et franc-comtois

Les anciens programmes d'intervention des régions Bourgogne et Franche-Comté ne seront pas poursuivis en 2017. Les autorisations de programme et les autorisations d'engagement ouvertes en 2017 sont réparties sur les nouveaux programmes d'intervention présentés ci-dessus. Toutefois, les engagements pris antérieurement continueront de se réaliser sur plusieurs années et nécessiteront l'inscription de crédits de paiement.

La répartition des crédits de paiement par programme s'établit comme suit :

– 9501AA - Atouts touristiques régionaux	CPI : 4 181 000 €	
– 9509CPB - Canaux et rivières de Bourgogne	CPI : 79 800 €	
– 9509PP - Canaux et rivières de Bourgogne	CPI : 3 244 252 €	
– 9503AA - Promotion et information	CPF : 611 930 €	
– 2004P017 - Renforcement des hébergements touristiques	CPI : 730 000 €	
– 2004P018 - Amélioration de l’attractivité de l’offre touristique	CPI : 2 080 000 €	CPF : 97 000 €

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2017	CPI 2017	AE 2017	CPF 2017
Mener la bataille pour l'emploi					**361 145 917,00**	**347 490 226,09**	**390 556 750,70**	**399 915 339,83**
Conforter l'attractivité touristique	9	95	9510AA	Attractivité, promotion et information touristique			6 323 012,00	5 627 308,00
	9	95	2004P018	Amélioration de l'attractivité de l'offre touristique (FC)		2 080 000,00		97 000,00
	9	95	2004P021	Animation, promotion et communication touristique (FC)				
	9	95	2004P017	Renforcement des hébergements touristiques		730 000,00		
	9	95	9503AA	Promotion et information (B)				611 930,00
	9	95	9511AA	Développement des hébergements touristiques, des équpements touristiques et de	3 200 000,00	900 000,00		
	9	95	9512AA	Développement touristique des territoires et des grands sites	1 050 000,00	100 000,00		
	9	95	9513AA	Développement de l'itinérance	4 025 000,00	1 185 630,00		
	9	95	9514AA	Grands équipements touristiques structurants	19 000 000,00	500 000,00		
	9	95	2016P011	Soutien aux grands projets touristiques structurants (B-FC)				
	9	95	9501AA	Atouts touristiques régionaux (B)		4 181 000,00		
	9	95	9508AA	Valorisation fluviale (B)				
	9	95	9509CPB	Canaux et rivières de Bourgogne		79 800,00		
	9	95	9509PP	Canaux et rivières de Bourgogne		3 244 252,00		
	Sous total sous fonction 95				**27 275 000,00**	**13 000 682,00**	**6 323 012,00**	**6 336 238,00**
TOTAL - Conforter l'attractivité touristique					**27 275 000,00**	**13 000 682,00**	**6 323 012,00**	**6 336 238,00**

11) Optimiser la gestion des fonds européens

I. PRIORITES

L'année 2017 sera une année dédiée à la montée en puissance de la programmation et du paiement en vue d'éviter le dégagement d'office et d'atteindre la réserve de performance.

II. ACTIONS 2017 (par programme budgétaire)

Les deux programmes opérationnels FEDER-FSE dont la région est autorité de gestion seront en 2017 en année pleine de programmation, et les opérations déjà programmées sont en cours de réalisation et appelleront donc des paiements. Les inscriptions budgétaires proposées résultent de l'avancement des programmes et seront couvertes par des appels de fonds auprès de la commission, la région ayant été désignée autorité de gestion en 2016.

La commission européenne suit avec attention l'avancement financier des programmes et une procédure de « dégagement d'office » est prévue pour les programmes qui n'atteindraient pas leurs objectifs intermédiaires.

Programmes 2014P020, 6100FE, 2014P021, 6200FE

PO 2014-2020 Bourgogne

Les programmes 6100FE et 6200FE représentent un budget primitif 2016 de 28 000 000 € avec une enveloppe de 13 000 000 € en AE et de 15 000 000 € en AP et une couverture en CP de 15 143 691.94 €.

Les inscriptions proposées au BP 2017 restent sensiblement identiques à celles du BP 2016. Pour autant, les CP sont en augmentation afin de pouvoir couvrir les mises en paiement d'avances, d'acomptes prévus sur 2017 et des soldes des dossiers 2015 et 2016.

Le volume des enveloppes évolue en fonction de la programmation réalisée.

PO 2014-2020 Franche-Comté

Les montants en AP et en AE ont été calculés sur la base de la maquette annuelle du programme et, pour le FSE, sur la base du vivier de projets et notamment sur le nouveau cadre de la politique régionale en matière de formation. Les montants en CPI et CPF ont été calculés à partir des conventions établies en 2015 et 2016 (extrapolées sur les projets en cours d'instruction fin 2016) et affectés en investissement ou fonctionnement selon la nature des opérations.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2017	CPI 2017	AE 2017	CPF 2017
Mener la bataille pour l'emploi					**361 145 917,00**	**347 490 226,09**	**390 556 750,70**	**399 915 339,83**
Optimiser la gestion des fonds européens	6	61	2014P020	FSE			640 000,00	491 000,00
	6	61	6100FE	FSE 2014-2020			5 000 000,00	5 533 539,61
	6	62	2014P021	FEDER	20 000 000,00	12 000 000,00	5 000 000,00	3 000 000,00
	6	62	6200FE	FEDER 2014-2020	15 000 000,00	5 497 362,56	8 000 000,00	4 112 789,77
				Sous total sous fonction 61			**5 640 000,00**	**6 024 539,61**
				Sous total sous fonction 62	**35 000 000,00**	**17 497 362,56**	**13 000 000,00**	**7 112 789,77**
TOTAL - Optimiser la gestion des fonds européens					**35 000 000,00**	**17 497 362,56**	**18 640 000,00**	**13 137 329,38**

12) Consolider la coopération transfrontalière avec la Suisse

I. PRIORITES

L'année 2017 se caractérisera par un renforcement de l'animation sur les fonds européens (PO FEDER/FSE, PDR et INTERREG). Il s'agira également d'une année cruciale sur le déploiement des plans d'évaluation de chacun des programmes.

En matière international, il s'agira de consolider l'ouverture internationale de la région par les priorités d'action suivantes :

- le renforcement de l'attractivité de la région sur la scène internationale,
- l'affirmation de l'identité européenne et transfrontalière de la région,
- l'appui aux projets de développement, particulièrement dans l'espace francophone,
- le soutien à la mobilité internationale des jeunes.

S'agissant de la conférence transjurasienne, le renforcement de arcjurassien.fr sera une priorité ainsi que le déploiement du fonds dédié aux petits projets.

II. ACTIONS 2017 (par programme budgétaire)

Programme 1999P174 - Coopération avec la Suisse

Le montant est faible mais le poids de cette politique est important en termes de stratégie.

La mise en place d'un fonds « Petits projets transfrontaliers » explique le pourcentage d'évolution des AE et des CPF sur ce programme.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2017	CPI 2017	AE 2017	CPF 2017
Mener la bataille pour l'emploi					**361 145 917,00**	**347 490 226,09**	**390 556 750,70**	**399 915 339,83**
Coopération transfrontalière avec la Suisse	0	04-	1999P174	Coopération avec la Suisse			40 000,00	40 000,00
				Sous total sous fonction 04			**40 000,00**	**40 000,00**
TOTAL - Coopération transfrontalière avec la Suisse							**40 000,00**	**40 000,00**

13) Développer le rayonnement à l'international

Programme 0401AA - Europe et international

La direction Europe et rayonnement international propose, concernant son programme 0401 AA, un budget primitif 2017 avec une enveloppe de 1 170 000 € en AE et de 1 133 109,66 € en CP.

De BP à BP, le budget proposé par la direction Europe et rayonnement international affiche une baisse de 30% et de 18% en crédits de paiement. Cette baisse s'explique notamment par un montant de services votés moins important qu'en 2016, résultant des modifications des pourcentages de versement d'acompte sur les appels à projets solidarité et coopération internationale, ainsi qu'au transfert de la ligne mobilité internationale vers la direction recherche et enseignement supérieur.

- **Coopération internationale** : maintien de l'action régionale en direction des régions étrangères partenaires de la Bourgogne-Franche-Comté : région du Maule au Chili, province du Cap occidental en Afrique du sud, Land de Rhénanie-Palatinat en Allemagne, Voïvodie d'Opole en Pologne et région de Bohême centrale en République tchèque.

  A noter : ces dispositifs sont cofinancés par différents partenaires institutionnels : office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ), l'agence nationale pour le service civique, le ministère des Affaires étrangères et du développement international (MAEDI).

- **Rayonnement international** : cette ligne budgétaire permet de développer et de financer des opérations ponctuelles d'envergure (de type French May à Hong Kong) qui participent de la stratégie de rayonnement international de la région.

- **Solidarité internationale** : poursuite du soutien financier aux acteurs locaux et aux jeunes via l'appel à projets « Solidarité internationale », le dispositif « Jeunes citoyens du monde» et les actions de mise en réseau.

- **Affaires européennes** : Cette ligne budgétaire couvre principalement l'action des CIED Mâcon et Dijon. Les CIED sont tous deux labellisés et cofinancés par la commission européenne.

Programme 2001P026 - Interreg IV

Le programme Interreg IV France-Suisse (2001P026) : seul demeure sur ce programme un marché d'externalisation de la vérification des dépenses liées au programme INTERREG IV pour lequel il n'est pas demandé d'AE 2017.

Le marché arrivant à échéance le 31 décembre 2016, il est en revanche demandé des CPF 2017 / AE 2016 pour un montant de 30 000 euros.

Programme 0402AA - Assistance technique des fonds européens

Moyens nécessaires pour la mise en œuvre des fonds européens (Interreg V compris) : logistique des comités, travaux de communication spécifiques aux fonds européens (pas de prise en charge par le budget communication de la collectivité), travaux d'évaluation spécifiques aux fonds européens, autres prestations externes.

Tous ces travaux représentent des obligations réglementaires et pourront à ce titre être remboursés entre 60% et 85% par l'assistance technique des programmes francs-comtois et entre 50% et 53% pour les programmes bourguignons.

Concernant le programme 0402AA, il est proposé un budget primitif 2017 avec une enveloppe de 1 147 500 € en AE et de 907 235,01 € en CP. De BP à BP, ce programme affiche une augmentation de 352%, résultat

de la convergence des 2 programmes concernant l'assistance technique sur les PO et les PDR 2014-2020 Bourgogne et Franche-Comté.

Le pourcentage d'évolution du montant d'AE entre 2016 et 2017 s'explique notamment par un nombre important d'évaluations à conduire en 2017, année charnière dans l'évaluation de la performance des programmes et conformément au plan pluriannuel d'évaluation (évaluations résultant d'obligations réglementaires).

Le pourcentage d'évolution du montant de CPF s'explique par le report en 2017 d'actions de communication (site internet, animation) et d'évaluations (notification des marchés en 2016, mais paiements en 2017). Il est néanmoins important de préciser qu'il s'agit des frais liés à l'assistance, la communication, l'évaluation et l'animation des PO FEDER FSE 2014-2020, des PDR 2014-2020, et du PC Interreg 2014-2010 et qui feront l'objet d'une demande d'assistante technique et donc de recettes.

Ce programme couvre également la subvention de fonctionnement de la maison de l'Europe en Franche-Comté.

Programmes 2014P010, 0400AA

Sur ces programmes budgétaires, seuls sont prévus des crédits de paiement visant à honorer les actions déjà engagées (AP et AE affectées au cours des exercices antérieurs).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2017	CPI 2017	AE 2017	CPF 2017
Mener la bataille pour l'emploi					**361 145 917,00**	**347 490 226,09**	**390 556 750,70**	**399 915 339,83**
Développer le rayonnement à l'international	0	04-	2001P026	INTERREG IV				30 000,00
	0	04-	2014P010	Fonds européens				410 650,00
	0	04-	0400AA	Intérêts moratoires				1 000,00
	0	04-	0401AA	Europe et international	150 000,00	147 000,00	1 020 000,00	963 709,66
	0	04-	0402AA	Assistance, communication, animation Fonds européens			1 147 500,00	907 235,01
				Sous total sous fonction 04	**150 000,00**	**147 000,00**	**2 167 500,00**	**2 312 594,67**
TOTAL - Développer le rayonnement à l'international					**150 000,00**	**147 000,00**	**2 167 500,00**	**2 312 594,67**

II - Faire émerger un nouveau modèle de développement plus durable

1) Accélérer la transition énergétique

I. PRIORITES

La politique régionale de l'énergie de la région Bourgogne-Franche-Comté est désormais structurée à partir du concept de transition énergétique. La transition énergétique est le passage entre un système dominé par les énergies de stock vers un système basé sur des énergies de flux avec une faible émission de carbone. Cela nécessite une réduction significative des consommations d'énergie. C'est le moyen de limiter le prélèvement des ressources et de préserver notre écosystème global comme local, en particulier le dérèglement climatique.

La Bourgogne-Franche-Comté dispose de ressources locales importantes en matière d'énergies renouvelables (biomasse, vent...) et d'acteurs compétents sur les différentes filières de production. Elle dispose d'un retour d'expériences et de dispositifs reconnus en matière d'efficacité énergétique, sujet prioritaire pour le secteur du bâtiment, principal consommateur d'énergie et émetteur de gaz à effet de serre.

Forte de ces atouts, la région s'inscrit dans une trajectoire visant la construction d'une « région à énergie positive à l'horizon 2050 ». La région a lancé deux chantiers qui doivent aboutir courant 2017 : la création d'un service public de l'efficacité énergétique (SPEE) pour les particuliers et une réflexion sur les outils à mettre en œuvre pour accélérer le développement des énergies renouvelables et pour favoriser l'investissement local et citoyen en la matière.

La politique de l'énergie de la région Bourgogne-Franche-Comté s'appuie sur les objectifs des schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) adoptés en 2012. Ces schémas seront mis à jour à l'occasion de l'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) instauré par la loi NOTRe. Le début de l'année 2017 sera consacré à la rédaction d'un bilan des SRCAE en vue de construire les grandes orientations de la région. Par ailleurs, la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Maptam) confie à la région le chef de filât « Climat-air-énergie » confirmant son rôle de coordination des politiques en la matière. Ce rôle se concrétisera par le biais de convention avec les collectivités infra-régionales.

Les interventions de la région dans le domaine de la transition énergétique ne se limitent pas au budget énergie mais concernent toutes les politiques régionales : lycées (photovoltaïque, réseau de chaleur), transports (mobilité durable), aménagement du territoire (territoire à énergie positive…), formation professionnelle (formation dans le bâtiment, plateaux techniques Praxibat…), économie (contrat d'appui à la performance économique et à l'évolution des compétences, hydrogène…), environnement (qualité de l'air, schéma régional biomasse,…), etc. Le bilan de l'action de la région sur la transition énergétique devra intégrer toutes ces composantes.

Dans le cadre de la politique de l'énergie, les budgets proposés permettront notamment de poursuivre et d'étendre les programmes de rénovation de bâtiments à basse consommation sur l'ensemble de la région (efficacité énergétique – 1999P023), de financer des investissements en matière d'énergies renouvelables (politique de l'énergie CPER 2015-2020 – 7546 CPB) et les programmes d'équipement ou d'études relatifs à la qualité de l'air (qualité de l'air – 2000P014).

En fonctionnement, les inscriptions permettront de poursuivre et d'étendre les actions d'efficacité énergétique menées sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté (efficacité énergétique – 1999P023), de financer le développement des énergies renouvelables via notamment des programmes d'accompagnement des porteurs de projet (politique de l'énergie – 7546AA) et de favoriser notamment l'investissement citoyen dans le cadre de projets liés au développement d'énergies renouvelables (politique de l'énergie – 7546AA).

Une enveloppe de crédits est prévue pour le financement de l'observatoire de l'énergie (études, observation, sensibilisation – 1999P045) ainsi que des centres de ressources : pôle énergie Franche-Comté et Bourgogne bâtiment durable (centre de ressources – à créer). Une enveloppe complémentaire est réservée pour le soutien aux manifestations (études, observation, sensibilisation – 1999P045).

Ce budget est également construit avec la volonté de faire converger les dispositifs d'aide sur la grande région en tenant compte des complémentarités de financement avec l'ADEME (notamment les conventions CPER et le fonds chaleur), le FEDER et le FEADER qui interviennent suivant des modalités encore différentes suivant les territoires.

La transition énergétique est l'affaire de tous les citoyens et de tous les acteurs publics, privés et associatifs, qui sont appelés à joindre leurs forces pour faire évoluer leur région.

II. ACTIONS 2017 (par programme budgétaire)

Programmes 2014P09, 5437CPB, 7146AA, 7147, 7149, 2000P014, 1999P023 - Efficacité énergétique

En 2017, un nouveau plan bâtiment durable sera élaboré à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté dans le prolongement des plans bâtiment des deux anciennes régions. Il portera la stratégie de rénovation énergétique des bâtiments partageant sa gouvernance avec le programme de rénovation énergétique de l'habitat (PREH) de l'Etat. La feuille de route s'organise autour de quatre axes de réussite : ingénierie technique, ingénierie financière, compétences et territoires.

Sur l'ingénierie technique, la région a travaillé depuis 10 ans sur le développement de bâtiments à basse consommation d'énergie en rénovation et de bâtiments à énergie positive dans la construction neuve. Pour la mise en œuvre de sa politique, la région propose en 2017 des dispositifs au service de sa stratégie via un **programme opérationnel** de **rénovation du bâti au niveau bâtiment basse consommation (BBC).** Ce programme unique décliné sous la marque « Effilogis » sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté a pour motivation première la résorption de la précarité énergétique et pour cibles prioritaires : les bailleurs sociaux, les particuliers et les collectivités.

Dans ce cadre, différentes actions sont programmées en 2017 optimisant les dispositifs existants (cf. règlements d'intervention dans rapport dédié) :

- après concertation avec les bailleurs sociaux, l'objectif est de converger vers un appel à projets unique dès 2017 tout en optimisant les fonds FEDER qui interviennent différemment sur les deux ex régions. Un dispositif sera proposé à la session de mars.
- pour les particuliers, il est proposé :
    - de poursuivre le financement des espaces info énergie sur la grande région avec des modalités différentes suivant les territoires, combinant les aides de la région, de l'ADEME et du FEDER Bourgogne ;
    - de financer les audits Effilogis sur l'ensemble du territoire et de maintenir le dispositif « Etat des lieux architectural et technique » (ELAT) ;
    - de finaliser le futur service public de l'efficacité énergétique, qui doit permettre la mise en place à terme d'un accompagnement intégré des particuliers pour la rénovation performante des 800 000 maisons individuelles en Bourgogne-Franche-Comté.
- pour les collectivités, le dispositif Effilogis est appliqué sur l'ensemble de la région pour les communes de moins de 5 000 habitants et les communautés de communes de moins de 20 000 habitants.
- en matière d'innovation, un appel à projets bâtiment à énergie positive sera ouvert sur la région et le dispositif permettant l'isolation thermique par l'extérieur (ITE) pour des bâtiments de grande hauteur sera maintenu.

Sur les axes ingénierie financière et compétences, des travaux de rapprochement des dispositifs existants seront menés avec un travail :

- avec les banques et les organismes qui effectuent des prêts aux particuliers pour mettre en cohérence les interventions,
- avec Bourgogne-Franche-Comté Garantie et les fonds FEDER en vue de créer des dispositifs de garantie,
- avec les centres de ressources pôle énergie et Bourgogne bâtiment durable vers un organisme unique à l'horizon 2018.

Sur l'axe de réussite « Compétences & Territoires », les dispositifs de plateformes territoriales de la rénovation énergétique et de pacte territoriaux seront homogénéisés en lien avec les communautés de communes et d'agglomération, les départements lorsqu'ils ont la délégation à la pierre, et l'Etat via son agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH).

La région Bourgogne-Franche-Comté soutient également des actions dites «stratégiques» cofinancées avec l'ADEME dans le cadre du CPER. Il peut s'agir de diagnostics énergétiques de bâtiments en amont de la décision, de travaux de rénovation ou d'éclairage public ou des programmes collectifs régionaux sectoriels afin de réduire les consommations énergétiques et/ou les émissions de gaz à effet de serre dans les filières économiques (industrie, coopératives laitières, transporteurs routiers et de voyageurs…).

Programmes 7546AA, 7546CPB, 1999P014, 1999P045, 2010P025, 2014P017 - Energies renouvelables

En ce qui concerne la production d'énergies renouvelables ou de récupération, la région a l'ambition de stimuler l'ensemble des filières. C'est la raison pour laquelle des moyens importants d'ingénierie sont mis à disposition des différentes filières entre la région, l'ADEME et le FEDER. Une réflexion est en cours afin de remettre à plat l'ensemble de ces moyens de fonctionnement pour les positionner à l'échelle de la nouvelle région et sur l'émergence de projets.

En ce qui concerne les énergies électriques, les dispositifs d'intervention sont essentiellement nationaux à travers les politiques de contrats d'achat ou de compléments de rémunération. La région intervient donc plutôt sur l'accompagnement et les études.

La région a fait le choix d'intégrer les SEM locales de la Nièvre, de la Côte-d'Or et la SEM énergies renouvelables citoyenne créée récemment dans le Jura. Ces outils permettent d'organiser des effets de levier financier intéressants pour soutenir des projets de développement d'énergie renouvelable souvent électrique. Ils peuvent co-investir dans des projets privés mais aussi porter des études et/ou des projets directement. En lien avec le territoire, puisque les syndicats d'énergie représentant les communes en sont membres, ils apportent une meilleure information, plus neutre, et favorisent ainsi une meilleure acceptabilité par la population locale. Par ailleurs, ils développent de plus en plus le financement participatif des acteurs locaux et des citoyens, favorisant davantage l'acceptabilité.

La région, en lien avec l'ADEME, finance également des actions d'accompagnement de projets ainsi que le volet mobilisation de l'épargne citoyenne. Cette dernière action est prioritaire afin d'obtenir le maximum de retombées financières locales pour stimuler le développement économique des territoires. La région a également demandé aux maires qui ont déjà installé des éoliennes sur leur commune d'être des ambassadeurs vis-à-vis des maires qui se lancent dans ce type de projet.

La filière hydroélectrique constitue un pilier important du bilan EnR. Son potentiel de développement est en grande partie déjà exploité grâce à de grands ouvrages (Vouglans, Vaufrey, La Prêtière). Le contexte règlementaire étant en pleine évolution, il est proposé d'attendre les nouveaux textes, notamment le décret sur le mécanisme de complément de rémunération et de l'arrêté tarifaire, avant de construire la convergence des dispositifs.

La filière solaire photovoltaïque poursuit son développement malgré la baisse des tarifs d'achat. La région soutient l'accompagnement et les études sur les grandes installations. Elle orientera son action notamment sur le développement des centrales villageoises en lien avec les projets coopératifs.

La majorité du potentiel régional de méthanisation provient du monde agricole. La région a également prévu des moyens importants en termes d'accompagnement et d'investissement en lien avec l'ADEME et le FEADER. Les dispositifs doivent converger mais en ayant le souci d'utiliser en priorité les fonds FEADER.

En ce qui concerne les énergies thermiques, il est proposé également une convergence des principaux dispositifs. Le bois énergie constitue la première des EnR en région, notamment pour le chauffage individuel au bois. La région a prévu des moyens importants dans le cadre du CPER et/ou des programmes FEDER régionaux. Il est proposé d'homogénéiser le dispositif à l'échelle de la région tout en privilégiant la consommation des crédits FEDER. Les actions concernent l'animation, les études et l'investissement.

De même, pour le solaire thermique, le dispositif est étendu à la grande région.

Enfin, un règlement d'intervention convergent est mis en place pour accompagner les réseaux de chaleur.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2017	CPI 2017	AE 2017	CPF 2017
Faire émerger un nouveau modèle de développement plus durable					**27 715 470,00**	**24 592 812,18**	**389 131 669,00**	**389 937 375,97**
Accélérer la transition énergétique	5	54	5437CPB	Réhabilitations CPER 2015-2020		682 170,00		
	7	71	7146AA	Développement durable				
	7	71	7147AA	Plan Bâtiment de demain		452 375,00		317 547,63
	7	71	7147CPER	Plan Bâtiment de demain		468 728,00		
	7	71	7147CPB	Plan Bâtiment de demain CPER 2015-2020				219 820,00
	7	71	7149AA	Centre de ressources			304 000,00	202 000,00
	7	73	2000P014	Qualité de l'air	70 000,00	20 000,00		
	7	75	7546AA	Politiques de l'énergie	100 000,00	756 801,22	328 000,00	148 395,00
	7	75	7546CPB	Politiques de l'énergie CPER 2015-2020	4 420 000,00	4 479 994,05		
	7	75	1999P014	Energies renouvelables				25 605,00
	7	75	1999P023	Efficacité énergétique	14 210 000,00	6 327 870,00	1 363 000,00	839 600,00
	7	75	1999P045	Etudes, observation, sensibilisation	110 000,00	172 600,00	20 000,00	112 642,00
	7	75	2010P025	Pôle Energie				102 000,00
	7	75	2014P009	Plan de soutien à l'activité du BTP Energie		46 000,00		
	9	93	2014P017	Développement des énergies renouvelables		327 230,00		90 100,00
	Sous total sous fonction 54					**682 170,00**		
	Sous total sous fonction 71					**921 103,00**	**304 000,00**	**739 367,63**
	Sous total sous fonction 73				**70 000,00**	**20 000,00**		
	Sous total sous fonction 75				**18 840 000,00**	**11 783 265,27**	**1 711 000,00**	**1 228 242,00**
	Sous total sous fonction 93					**327 230,00**		**90 100,00**
TOTAL - Accélérer la transition énergétique					**18 910 000,00**	**13 733 768,27**	**2 015 000,00**	**2 057 709,63**

2) Protéger l'environnement et la biodiversité

I. PRIORITES

Protéger l'environnement, valoriser les ressources naturelles et engager la région dans une trajectoire zéro déchet

Le budget 2017 de la délégation environnement reflète les priorités régionales, à savoir protéger, valoriser et faire prendre conscience de la richesse naturelle et de la ressource que constituent les paysages, l'eau, la diversité faunistique et floristique, mais également les déchets. La région Bourgogne-Franche-Comté s'engage dans la transition écologique en poursuivant et renforçant les actions entreprises antérieurement, en co-construisant le plan régional de prévention et de gestion des déchets et en soutenant le vivier des associations naturalistes qui œuvrent au plus près des territoires et des citoyens. Le BP s'inscrit par ailleurs dans la continuité des dispositions des contrats de plan Etat-région.

Le budget 2017 met en œuvre la convergence de l'ensemble des politiques environnementales de la région. Il intègre également les évolutions législatives des lois NOTRe et TECV et prépare la mise en œuvre des orientations de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, qui donne à la région une responsabilité en tant que chef de file de la biodiversité. Cette responsabilité, partagée avec les acteurs locaux et nationaux, se traduira par l'élaboration de la stratégie régionale de la biodiversité, en s'appuyant sur les acquis de la stratégie régionale de la biodiversité. La traduction régionale des ambitions portées par la loi se traduira, en 2017, par le lancement du chantier « Agence régionale de la biodiversité » et de l'observatoire régional de la biodiversité.

Le budget de la délégation environnement s'élève à 3,813 M€ en fonctionnement et 2,735 M€ en investissement.

Le budget 2017 est un budget de convergence sur l'ensemble des thématiques :

- biodiversité : harmonisation des règlements d'intervention et des modalités d'action, avec notamment extension des appels à projets « Vergers de sauvegarde » et « Haies et bocages » à l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté,
- politique de l'eau : harmonisation des règlements d'intervention et des modalités d'action,
- éducation à l'environnement et au développement durable : harmonisation des règlements d'intervention et des modalités d'action, avec notamment extension du dispositif de soutien aux classes environnement à l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté,
- déchets : engagement du plan régional de prévention et de gestion des déchets inscrit au BP précédent.

Grands projets 2017

2017 sera l'année de lancement de la démarche d'élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets : le marché lancé en septembre 2016 a permis de choisir un assistant à maitrise d'ouvrage et la commission consultative régionale sera réunie plusieurs fois pour suivre la démarche d'élaboration avec une volonté de gouvernance participative active. La méthodologie du plan régional déchets intègre un degré de concertation important avec les partenaires locaux et avec les différentes catégories d'acteurs. L'élaboration du plan régional de prévention et de gestion des déchets s'articulera en permanence avec les travaux d'élaboration du schéma régional d'aménagement et de développement durable et équilibré des territoires (SRADDET).

Il s'agira également d'entreprendre la formalisation du schéma régional biomasse en application de la loi sur la transition énergétique du 17 août 2015 et de son décret d'application du 19 août 2016, dans des délais contraints et en co-pilotage avec l'Etat. Ce schéma vise à améliorer la connaissance et la mobilisation de la biomasse à des fins de production (énergétique notamment), en préservant la biodiversité régionale.

Sur le champ de la biodiversité, l'année 2017 sera consacrée à l'élaboration d'une nouvelle stratégie régionale pour la biodiversité couvrant l'ensemble du territoire et intégrant la SRB Bourgogne existante, en installant en premier lieu la gouvernance correspondante par l'institution du comité régional de la biodiversité prescrit par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. La stratégie régionale de la biodiversité Bourgogne-Franche-Comté s'appuiera sur une méthode concertée et co-construite avec l'ensemble des acteurs.

Le travail de préfiguration de l'agence régionale de la biodiversité et la mise en place d'un observatoire régional de la biodiversité feront également partie des grands dossiers pour 2017, en poursuivant le soutien aux acteurs sur les champs de la connaissance, de la préservation et de la restauration de la biodiversité en cohérence avec les orientations des schémas régionaux de cohérence écologique et de la SRB de la Bourgogne. L'objectif de convergence des plans d'actions et des modalités de travail des acteurs de la biodiversité et de l'éducation à l'environnement et au développement durable est une priorité de l'année 2017.

II. ACTIONS 2017 (par programme budgétaire)

Programmes 7141 et 2004P023 - Education à l'environnement et au développement durable et diffusion de l'information

L'éducation à l'environnement et au développement durable est ancrée dans les principaux schémas régionaux (SRCAE, SRB, SRCE…) comme une action d'accompagnement essentielle pour le changement de comportement des citoyens de demain et d'aujourd'hui.

L'action de la région se structure autour de 3 axes :

- l'appui aux centres de ressources qui aident les acteurs en leur apportant des outils et des ressources,
- l'accompagnement de programmes d'action en direction du grand public,
- le soutien direct aux classes environnement en Bourgogne.

La fonction de centre de ressource est assurée par Alterre[1], qui porte à la fois une plate-forme dématérialisée de mise à disposition de ressources et aussi l'organisation centralisée et mutualisée de formations de formateurs et d'animateur, et par la maison de l'environnement au travers de la plate-forme dédiée. En 2017, la région accompagnera les deux structures dans leur rapprochement et la mutualisation des outils et des actions (757 k€).

Concernant les programmes d'actions, la région poursuivra en 2017 son soutien aux muséums d'histoire naturelle d'Auxerre, Autun et Dijon, ainsi que le soutien aux associations portant des programmes dédiés comme les centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE) ou encore Pirouette-Cacahuete (395 k€).

Enfin, le dispositif d'accompagnement de classes environnement qui permet d'accompagner chaque année la réalisation de séjours en centres agréés sera étendu au territoire franc-comtois dans un budget maitrisé (400 k€).

Programme 7148 - Soutien aux manifestations et colloques

Les thématiques environnementales sont à la fois complexes et mobilisatrices et la mise en place de manifestations (colloques, séminaires scientifiques, journée de vulgarisation, …) d'initiative locales, départementales ou régionales sur les thématiques environnementales prioritaires contribue à la meilleure appropriation de ces sujets par des publics variés.

[1] *A noter que l'action d'Alterre dépasse largement le cadre du programme 7141 (biodiversité, énergie, déchets …) mais la contribution région figure en intégralité dans ce programme (simplification d'écriture)*

En 2017, le programme de soutien aux manifestations s'inscrivant dans les priorités régionales sera étendu à l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté à budget constant (20 k€).

Programme 7244 - Maitrise et valorisation des déchets

Le plan régional de prévention et de gestion des déchets

La loi NOTRe a transféré aux régions la responsabilité de l'élaboration d'un plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD). En 2016, la région a mobilisé un budget important pour lancer une assistance à maitrise d'ouvrage pour l'élaboration du plan.

L'année 2017 sera principalement consacrée à ce travail, avec un budget réduit dédié à l'accompagnement matériel de la démarche (location de salle, logistique, …), incluant le lancement d'une démarche en faveur de l'économie circulaire.

Programmes 7443, 7450, 7452 et 1999P101 - Ressource en eau et protection des milieux aquatiques

Politique régionale de l'eau

Le territoire de la région Bourgogne-Franche-Comté s'étend sur 3 agences de bassin : Loire-Bretagne, Seine-Normandie et Rhône-Méditerranée-Corse. L'action de la région est centrée sur la préservation de la ressource en eau en milieu naturel et « hors tuyaux », c'est-à-dire hors assainissement et eau potable. La politique régionale s'appuie sur une gouvernance partagée avec les agences de l'eau et l'Etat (DREAL – DRAAF – ARS) et est adossée aux SDAGE et à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).

En 2017, l'action régionale se poursuivra sur la « trame bleue » et en particulier l'accompagnement des opérations d'amélioration de la continuité écologique (travaux et ingénierie d'accompagnement), selon des modalités communes pour les 2 anciens territoires et en articulation avec les fonds FEDER mobilisés en contrepartie (Bourgogne uniquement). Un budget total de 1 million d'euros est prévu pour cette action.

En 2017, la région restera engagée sur les actions concernant la ressource en eau sur le volet quantitatif (adaptation au changement climatique) et qualitatif (pollutions diffuses). Sur ce dernier point, la région poursuivra en particulier son engagement en faveur de la préfiguration d'un « pôle Karst » avec l'objectif d'aboutir à un observatoire structuré en termes de portage, de gouvernance et de missions fin 2017. Un budget global de 228 k€ est prévu pour ces actions.

Enfin, un budget de 215 k€ est inscrit au titre de l'adhésion de la région aux établissements publics territoriaux de bassin du territoire régional (Loire et Saône-Doubs).

Pour mémoire, un budget de 6 000 € est prévu pour 2017 pour satisfaire aux engagements de la convention Etat – Région – FEADER concernant le retrait à long terme des terres agricoles.

Plans Loire Rhône 2015-2020

L'action de la région se prolonge également dans le cadre des contrats de projets inter-régionaux que sont les plans Loire et Rhône-Saône. La région y prolonge son action dans la continuité : restauration de la continuité écologique, actions en faveur des zones humides, …

Pour mémoire, l'action sur le plan Loire est concentrée sur le linéaire du fleuve et de ses principaux affluents bourguignons (Arroux, Bourbince, Arconce). La région est adhérente à l'établissement public Loire.

Pour le plan Rhône-Saône, les actions sont territorialisées sur le lit mineur de la Saône avec un portage par l'EPTB Saône-Doubs essentiellement.

Programmes 7642, 1999P085 et 2013P011 - Biodiversité

L'action de la région en matière de biodiversité s'articule autour de 3 axes majeurs :

- l'acquisition de connaissances sur la biodiversité régionale (remarquable et ordinaire),
- les actions en faveur des milieux naturels, des paysages et des espèces dans le but de leur préservation et/ou de leur restauration,
- la diffusion et le partage des informations.

L'ensemble des politiques d'accompagnement répondent aux enjeux identifiés et aux objectifs définis dans la stratégie régionale de la biodiversité (SRB) bourguignonne (qui intègre le SRCE bourguignon et qui sera étendue au territoire franc-comtois) et dans le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) franc-comtois, qui constituent les cadres de référence de l'intervention régionale.

Concernant l'acquisition de connaissances, la région soutient les associations naturalistes dans le cadre de programmes d'action annuels concertés, ainsi que les programmes des conservatoires d'espaces naturels (CEN) au titre de leur agrément Etat-région.

En termes d'action sur le terrain, la région pérennise ses dispositifs opérationnels de préservation et de restauration de la trame verte et bleue et des milieux naturels. Elle porte également des appels à projets « Bocage » et « Vergers conservatoires » qui seront étendus à l'ensemble du territoire dès 2017.

Le volet relatif à la capitalisation et à la diffusion des connaissances se traduit par un soutien aux publications et rencontres scientifiques spécialisées, ainsi qu'à l'accompagnement à la structuration et à la coordination des réseaux associatifs dans la perspective d'une préfiguration du projet d'observatoire régional de la biodiversité (Alterre, Plateaux de la maison de l'environnement de Franche-Comté).

Enfin, la région poursuit sa politique active de consolidation du réseau de réserves naturelles régionales (16 RNR en 2016), par le soutien aux gestionnaires pour la protection, la gestion et la restauration des sites, ainsi qu'au travers du programme « LIFE tourbières du massif du Jura ». La pertinence de l'éventuelle extension du réseau de RNR sera valablement étudiée.

Programme 2010P026 - Plan prévention des risques technologiques

Ce programme budgétaire permet à la région de faire face à ses obligations, imposées par la loi du 30 juillet 2003, en participant au financement des mesures foncières prévues dans les PPRT en vigueur actuellement mis en œuvre.

Sans visibilité sur d'éventuels appels de fonds liés à la mise en œuvre de plans, aucun budget n'a été inscrit a priori et il conviendra d'ajuster ce programme lors des décisions modificatives, au gré de l'avancement des dossiers.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2017	CPI 2017	AE 2017	CPF 2017
Faire émerger un nouveau modèle de développement plus durable					**27 715 470,00**	**24 592 812,18**	**389 131 669,00**	**389 937 375,97**
Protéger l'environnement et la biodiversité	7	70	2004P023	Diffusion de l'information			307 500,00	246 000,00
	7	70	7000AA	Intérets moratoires			2 000,00	2 000,00
	7	71	7141AA	Connaissance et éducation à l'environnement		50 000,00	45 000,00	38 202,00
	7	71	7141CPB	Connaissance et éducation à l'environnement	110 000,00	61 470,00	1 090 000,00	884 505,00
	7	71	7148AA	Soutien aux manifestations et colloques			20 000,00	26 000,00
	7	72	7244AA	Maîtrise et valorisation des déchets			50 000,00	140 000,00
	7	74	7443AA	Ressource en eau et protection des milieux aquatiques		99 120,00	6 000,00	6 980,00
	7	74	7443CPB	Ressource en eau et protection des milieux aquatiques	859 000,00	678 586,52	660 000,00	651 536,00
	7	74	7443CPER	Ressource en eau et protection des milieux aquatiques		7 020,00		45 591,99
	7	74	7451PP	Plan Loire/ CPIER Volet Environnement		136 000,00		
	7	74	1999P101	Gestion globale de l'eau		363 587,00		62 027,00
	7	74	7453CPI	Plan Loire Rhône			45 000,00	30 650,00
	7	76	7642AA	Nature et paysages		188 960,00		93 870,03
	7	76	7642CPB	Nature et paysages		1 242 722,00		495 479,50
	7	76	7642CPER	Nature et paysages		91 650,00		30 875,00
	7	76	1999P085	Protection de la biodiversité	1 766 000,00	639 172,00	1 587 500,00	1 316 193,00
	7	76	2013P011	Fonds Régional pour la Biodiversité		404 246,00		101 387,00
	7	78	2010P026	Plan prévention risques technologiques		107 001,00		
				Sous total sous fonction 70			**309 500,00**	**248 000,00**
				Sous total sous fonction 71	**110 000,00**	**111 470,00**	**1 155 000,00**	**948 707,00**
				Sous total sous fonction 72			**50 000,00**	**140 000,00**
				Sous total sous fonction 74	**859 000,00**	**1 284 313,52**	**711 000,00**	**796 784,99**
				Sous total sous fonction 76	**1 766 000,00**	**2 566 750,00**	**1 587 500,00**	**2 037 804,53**
				Sous total sous fonction 78		**107 001,00**		
TOTAL - Protéger l'environnement et la biodiversité					**2 735 000,00**	**4 069 534,52**	**3 813 000,00**	**4 171 296,52**

3) Valoriser et développer nos forêts, nos parcs, nos montagnes

I. PRIORITES

La région Bourgogne-Franche-Comté est une des premières régions forestières de France et dispose à ce titre d'un potentiel économique et d'un patrimoine environnemental remarquables.

La filière forêt-bois représente une opportunité majeure pour la Bourgogne-Franche-Comté en termes de ressources : 36% de sa surface sont occupés par de la forêt riche de chênes et résineux réputés, ce qui correspond à 11% de la superficie de la forêt française. Cette forêt régionale pèse 14% de la production française de bois, soit la 4ème région française pour la récolte de bois.

Les activités économiques qui en dépendent sont constituées de 5 000 établissements (dont 2 000 pour l'exploitation et la 1ère transformation) employant plus de 24 000 emplois essentiellement en milieu rural. Dans certains territoires (Châtillonais, nord de la Haute-Saône), elles représentent plus de 10% de l'emploi total. C'est également une des trois premières régions exportatrices françaises de bois.

C'est enfin un secteur d'activités qui contribue largement à la lutte contre le changement climatique à la fois en qualité de puits carbone et en source d'énergie renouvelable.

Cette filière est à présent confrontée à de nombreuses difficultés structurelles qui freinent son développement : vieillissement de la main d'œuvre et des équipements, hétérogénéité des acteurs, morcellement de la forêt privée, absence de structure de recherche fondamentale ou appliquée sur le territoire régional (même si des plateformes technologiques et des partenariats avec des établissements hors Bourgogne-Franche-Comté existent) …

Elle dispose dans le même temps de potentialités reconnues par la qualité de la gestion et une implication souvent forte des collectivités. Elle est également animée par une organisation interprofessionnelle structurée y compris au niveau national au travers de France Bois Forêt. Les acteurs de la formation y sont largement déployés : lycées de Mouchard et Moirans-en-Montagne, ENSAM de Cluny, CFPPA de Beaune…

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a prévu l'élaboration de plans régionaux forêt-bois constituant le socle de contrats régionaux en vue d'organiser les réponses aux défis posés par le développement de la filière forêt-bois.

La commission régionale de la forêt et du bois coprésidée Etat-région est chargée de conduire ce chantier jusqu'à l'été 2017. Elle coordonne actuellement plusieurs groupes de travail. Les conclusions de cette réflexion, qui seront soumises au vote de l'assemblée régionale, constitueront le volet « forêt-bois » du SRDEII.

Les principaux enjeux actuellement identifiés portent sur la mobilisation de la ressource, l'adaptation des entreprises, la promotion et le développement à l'international, l'insertion territoriale, la formation et l'emploi. D'autres objectifs comme la valorisation énergétique seront approfondis au travers d'autres documents d'orientations comme le schéma régional biomasse.

La politique d'intervention de la région sera donc précisée au travers de nouveaux règlements d'intervention à la fin du 1er semestre 2017, à l'issue de cette vaste concertation. Il sera également proposé à la profession de contractualiser avec la région, et en complémentarité avec les départements au titre de la loi NOTRe, la déclinaison opérationnelle des axes du plan forêt-bois.

II. ACTIONS 2017 (par programme budgétaire)

En 2017, l'intervention de la région sera structurée au sein des programmes suivants :

Programme 9316AA - Animation de la filière

Les interprofessions ont souvent tenu une place très importante dans l'animation transversale et le pilotage des programmes d'actions les plus stratégiques pour la filière forêt-bois. La fusion des interprofessions régionales préexistantes - Approvalbois et ADIB - est déjà largement entamée par les équipes en place et devrait aboutir en 2017. La réussite de cette mutation devra être accompagnée pour permettre au nouvel acteur en place de répondre aux attentes qui seront exprimées dans le prochain plan régional forêt-bois.

Programme 9317AA - Actions collectives pour la 1ère transformation

Le développement de la transformation du bois nécessite la mise en œuvre d'actions de promotion de la qualité des bois ainsi que d'accompagnement des actions visant l'acquisition et le développement de compétences nouvelles. La région soutiendra les actions collectives correspondantes souvent portées par les interprofessions.

Programme 9320AA - Création de valeur ajoutée et d'emploi

Il s'agira essentiellement de soutenir deux maillons essentiels à la filière marqués par de fortes difficultés de recrutement du fait du déficit d'image du métier et par le coût significatif des investissements liés à l'activité : les entreprises de travaux forestiers et les scieries. Les dispositifs d'intervention de la région souvent adossés aux mesures des deux PDR continueront à être mobilisés au travers du 1er semestre sous forme de subventions cofinancées entre le FEADER et les financeurs nationaux (Etat, région, départements …). Pour compléter les possibilités d'appui aux stratégies d'équipement et d'installation de ces entreprises, il sera proposé d'ouvrir à ces entreprises voire d'adapter les dispositifs d'ingénierie financière applicables aux PMI des autres secteurs d'activités.

Programme 9321AA - Pratiques exemplaires

Les orientations de gestion forestière que les propriétaires privés ou publics sont appelés à déployer ont à répondre à des exigences de plus en plus variées allant du respect de la biodiversité à la résilience contre le changement climatique tout en intégrant la diversité des attentes locales. La rentabilité économique de la ressource reste souvent, dans le même temps, déterminant et dépendant de l'évolution des marchés. De nombreuses références ont été capitalisées sur ces sujets et doivent donner lieu à une mise en pratique concrète qu'il est proposé de soutenir au travers notamment de plusieurs règlements d'intervention dont certains adossés aux deux PDR : conversion forestière, stratégies locales de développement forestier …

Programme 9322AA - Innovation et adaptation

De nombreux usages du bois sont en pleine évolution et ont donné lieu à une implication forte des acteurs économiques de la filière. A titre d'exemple, la filière franc-comtoise est la 1ère pour la part de bois dans la construction de maisons individuelles et ce secteur représente plus de 1 000 entreprises employant près de 4 500 salariés. Ce point fort est conforté par les formations « Bois et composites » mises en place par l'ENSAM de Cluny. La région Bourgogne-Franche-Comté dispose donc d'atouts significatifs pour devenir et se faire reconnaître comme une région de référence. C'est dans cet esprit que les démarches d'innovation et la réalisation de bâtiments exemplaires seront soutenues ainsi que la diffusion des résultats obtenus.

Programme 9323AA - Multifonctionnalités

La forêt est un milieu fragile qui nécessite une gestion adaptée à de nombreux usages et contraintes pouvant apparaître comme contradictoires tout en intégrant une vision à long terme parfois difficilement appréhendable au travers de critères économiques classiques. La gestion publique peut constituer, dans ces situations complexes, une garantie de prise en compte des multifonctionnalités de la forêt.

C’est dans cet esprit visant à promouvoir la réappropriation publique de la forêt que la région étudiera les modalités d’un mode d’intervention spécifique visant à faciliter l’acquisition forestière par les collectivités et, consécutivement, la mise en place de modes de gestion multifonctionnels.

Parcs naturels régionaux

La région est membre des syndicats mixtes de parcs naturels régionaux qui sont des outils d’aménagement et de développement du territoire qui contribuent à répondre aux enjeux régionaux identifiés notamment dans le schéma régional d’aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT).

Les parcs sont reconnus par la région comme les gestionnaires, avec l’ensemble des acteurs locaux concernés, d'un espace à l'équilibre fragile et au patrimoine naturel et culturel riche. Ils doivent donc baser le développement de leur territoire sur la préservation et la valorisation de ces patrimoines et réaliser des actions de recherche et d'expérimentation en lien avec les priorités régionales, notamment en matière de gestion durable de l'espace.

A ce titre, la région contribue largement à leur financement notamment par le biais de cotisations statutaires versées annuellement, et d’une ligne de crédit dédiée à la mise en œuvre d’un plan d’actions traduisant la charte en vigueur et décliné dans une convention d’objectifs et de moyens.

La région Bourgogne-Franche-Comté compte 3 PNR : PNR du Haut-Jura, PNR des Ballons des Vosges, PNR du Morvan.

La région poursuivra son soutien au fonctionnement des PNR et avec des crédits d’investissement dédiés aux programmes d’actions, notamment pour des actions exemplaires et innovantes. La politique convergée pour le soutien aux PNR sera élaborée en 2017 à travers une concertation interne et une concertation avec les PNR, pour une mise en application en 2018.

Plusieurs territoires poursuivent par ailleurs une démarche en vue d’obtenir le label « parc naturel régional ». La Région concentrera son action sur l’accompagnement du projet de PNR du Doubs horloger dont l’avis d’opportunité, favorable avec réserves, a été rendu par le préfet de région en juin 2013. Le Pays Horloger, porteur de la démarche, a levé une partie des réserves en 2014 et 2015, et a engagé le travail d’élaboration de la charte en 2015. Compte tenu de la qualité du territoire et des enjeux forts de protection du patrimoine naturel et paysager sur ce territoire et vu le stade d’avancement de la procédure, il est proposé de soutenir ce projet de PNR.

Massif central

Le dispositif Massif central est constitué autour d’un contrat de projets interrégional et d’un programme opérationnel européen. La région est éligible au dispositif Massif central pour une partie de son territoire (massif du Morvan et canton de Bourbon Lancy). Afin d’accompagner les projets portés par des acteurs bourguignons ou ayant des retombées pour le territoire, la région intervient financièrement sur des dossiers faisant l’objet d’un avis favorable du comité de programmation « Massif central » (rassemblant notamment des représentants de l’Etat et des régions concernées). Une ligne budgétaire dédiée permet l’intervention de la région sur deux types d’actions :

- les actions liées à l’animation et la mise en œuvre de la démarche Massif central : études, animation technique spécifique, communication, séminaires,
- les projets relatifs à l’accueil de population et de nouveaux actifs retenus dans le cadre de la procédure « Massif central », éligibles au PO FEDER Massif central et/ou à la CIMAC, validés par le comité de programmation.

Pour les autres thématiques, les crédits sectoriels peuvent permettre de mobiliser des crédits de l’Europe (FEDER) ou nationaux (FNADT).

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2017	CPI 2017	AE 2017	CPF 2017
Faire émerger un nouveau modèle de développement plus durable					**27 715 470,00**	**24 592 812,18**	**389 131 669,00**	**389 937 375,97**
Valoriser et développer nos forêts, nos parcs, nos montagnes	9	93	2002P013	Développement des entreprises de la filière forêt-bois		453 006,80		140 000,52
	9	93	9303AA	Valorisation de la forêt et du bois		854 026,43		64 107,00
	9	93	9303CPER	Valorisation de la forêt et du bois		104 843,21		5 836,23
	9	93	9316AA	Animation filière			356 650,00	217 590,00
	9	93	9317AA	Actions collectives 1ère transformation			270 000,00	135 000,00
	9	93	9320AA	Création de valeur ajoutée et d'emploi	1 503 000,00	816 700,00		
	9	93	9321AA	Pratiques exemplaires	266 553,00	117 449,00		
	9	93	9322AA	Innovation et adaption	100 000,00	30 000,00		
	9	93	9323AA	Multifonctionnalités	100 000,00			
	5	53	5318PP	Massif central 2015-2020	300 000,00	30 000,00	80 000,00	83 820,00
	5	53	5330PP	Massif central/ CPIER Volet aménagement		85 920,00		60 810,00
	7	53	1999P127	Parcs naturels régionaux	460 411,00	726 295,00	612 835,00	641 956,00
	7	76	7612AA	Parc naturel du Morvan			1 000 000,00	950 000,00
	7	76	7612CPB	Parc naturel du Morvan	100 000,00	66 000,00		
	Sous total sous fonction 93				**1 969 553,00**	**2 376 025,44**	**626 650,00**	**562 533,75**
	Sous total sous fonction 53				**760 411,00**	**842 215,00**	**692 835,00**	**786 586,00**
	Sous total sous fonction 76				**100 000,00**	**66 000,00**	**1 000 000,00**	**950 000,00**
TOTAL - Valoriser et développer nos forêts, nos parcs, nos montagnes					**2 829 964,00**	**3 284 240,44**	**2 319 485,00**	**2 299 119,75**

4) Adapter les infrastructures de transport

I. PRIORITES

La région continuera de soutenir en 2017 la modernisation des infrastructures de transport dans le respect des priorités définies dans les contrats de plan Etat-région 2015-2020. Ses crédits d'investissement soutiendront en priorité :

- les projets ferroviaires liés à la réouverture de la ligne Belfort/Delle (livraison en 2017) et à la réfection de la voie entre Paray-le-Monial et Chauffailles (travaux en 2017). La région cofinancera aussi :
    - les études d'électrification des voies Laroche-Migennes/Auxerre et Nevers/Chagny (dans le cadre du projet de voie ferrée centre Europe-Atlantique),
    - les études de modernisation des lignes Dijon/Besançon, Andelot/Saint-Claude (ligne des Hirondelles), Besançon/Le Locle (ligne des Horlogers) et Besançon/Bourg-en-Bresse (ligne du Revermont),
    - l'étude d'optimisation de la seconde phase de la branche est de la ligne à grande vitesse Rhin/Rhône (Petit Croix/Lutterbach) et l'étude d'avant-projet de la LGV Paris/Orléans/Clermont-Ferrand/Lyon.
- les projets routiers en particulier sur la RN 19 (déviation de Port-sur-Saône et tronçon Amblans/Lure), la RN 57 (échangeur A 36 à Devecey et mise à 2x2 voies Voray/Rioz et Vellefaux/Authoison), la rocade de Sens, la route centre Europe-Atlantique (RCEA, Mâcon/Prissé et Cortelin/Droux) et la RN 5 (Morez/Les Rousses),
- les projets fluviaux sur les ports de Gron (réfection du pont sur la voie ferrée), Gergy, Pagny et Seurre (création d'appontements),
- les projets liés aux aéroports de Dijon-Longvic (réfection du balisage lumineux et du réseau de télécommunications civiles inscrite au contrat de site), de Saint Yan et d'Auxerre-Branches (travaux de réfection de piste).

La région continuera à recevoir les nouvelles rames Regiolis (7 sur 16 ont déjà été livrées) qui circuleront sur la ligne Dijon/Besançon/Belfort, achètera 4 rames automotrices X 73500 pour exploiter la nouvelle ligne Belfort/Delle, poursuivra son programme de remotorisation des automotrices AGC et de modernisation des voitures Corail et V2N. Des crédits sont également prévus pour harmoniser la livrée des trains TER sur l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté.

La région poursuivra la mise en œuvre des schémas directeurs d'accessibilité – agendas d'accessibilité programmés (SDA Ad'AP) en finançant la mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite des gares prioritaires :

- des travaux pour mettre en accessibilité les quais en gare de de Dijon-ville (n° 3), Belfort et Dole et le bâtiment voyageurs en gare de Lure,
- des études d'avant-projet pour les gares de Besançon-Viotte, Vesoul, Nevers, Lons-le-Saunier, Cosne-sur- Loire et Mouchard.

Des crédits sont également prévus pour le déploiement en gare d'écrans d'information pour les voyageurs et de systèmes de vidéoprotection. A noter également que la gare routière de Nevers, qui appartient au département de la Nièvre, sera transférée en pleine propriété à la région au 1er janvier 2017, conformément à l'article 15, paragraphe V de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

La région Bourgogne Franche-Comté est membre du Syndicat Mixte du technoport de Pagny. La suppression de la clause de compétence générale conduit les départements à se retirer des syndicats mixtes chargés uniquement d'intervenir dans le domaine des zones d'activités. Dans ce nouveau cadre législatif, nous aurons à traiter du cas du Syndicat mixte du technoport de Pagny en lien avec le département de la Côte-d'Or, actionnaire à parité (45%) avec la région et Communauté de communes rives de Saône (10%).

Depuis le 01 janvier 2007, date de transfert des aérodromes locaux, la région Bourgogne a accompagné les plateformes de Dijon-Longvic, Auxerre-Branches, et Saint-Yan.

Maintenant, la région Bourgogne-Franche Comté regroupe une trentaine de plateformes aéroportuaires ou aéronautiques de tailles et de niveaux de services différents. Dans leur diversité, celles-ci peuvent accueillir de l'aviation de loisirs, des vols d'affaires, des vols sanitaires, des vols charters, des liaisons aériennes régulières voire de la formation professionnelle.

C'est une situation héritée de l'histoire de chaque territoire que la Bourgogne Franche-Comté doit prendre en compte. C'est pourquoi, par anticipation du schéma de l'intermodalité et des infrastructures, nous avons décidé d'étudier l'ensemble de ces structures afin de définir une politique régionale aéroportuaire à l'échelle du nouveau territoire constitué. C'est dans ce cadre que seront étudiées les fonctionnalités et le modèle économique de chaque plateforme dont celle de Dole-Tavaux. Après concertation avec les communes, les intercommunalités et les départements concernés, nous proposerons au débat une stratégie régionale.

II. ACTIONS 2017 (par programme budgétaire)

FONCTIONNEMENT

Programme 8120AA - Transports collectifs et modes doux

- AE nouvelles : 438 130 €
- CP nouveaux : 396 380 €
- services votés : 70 000 €
- CP totaux : 466 380 €

En 2017, la région poursuit le financement du PEM de Dijon en intégrant la part du CD 21 (y compris l'espace de vente intermodal, intégré dans la convention TER côté Bourgogne). Cela représente une AE de 167 000 € (dont 125 250 € de CP 2017). Elle reprend également le financement du fonctionnement de la gare routière de Nevers (AE et CP 2017 : 113 000 €). La part départementale du PEM et le financement de la gare routière de Nevers étant issus du transfert de compétences, ils font l'objet d'une recette équivalente. La région prévoit également 15 000 € pour l'exploitation d'arrêts routiers.

Les 70 000 € de services votés permettront de payer le 4ème trimestre 2016 du PEM de Dijon ainsi que le fonctionnement de la vélostation.

Par ailleurs, il convient de noter qu'une AE/CP 17 de 143 130 € positionnée sur ce programme correspond à la participation aux lignes TRANSCO Châtillon-Montbard (fin de la convention au 31 août 2017) et Saulieu-Montbard (fin de la convention au 31 décembre 2016).

Programme 8800AA - Voies navigables et plateformes multimodales

- AE nouvelles : 22 500 €
- CP nouveaux : 22 500 €
- services votés : 0 €
- CP totaux : 22 500 €

En 2017, il s'avère nécessaire pour le syndicat mixte du Technoport de Pagny de faire appel à cotisation des membres, pour un montant total de 50 000 €, soit 22 500 € pour la région, afin d'équilibrer la section de fonctionnement.

Programme 8803CPI - 2015-2020 Plan Rhône

- AE nouvelles : 58 400 €
- CP nouveaux : 28 100 €
- services votés : 16 380 €
- CP totaux : 44 480 €

En 2017, la région prévoit de verser une subvention à Medlink port (18 000 € en AE et CP) et d'engager les frais de personnel pour la chargée de mission Plan Rhône pour la période 2017 à 2020, soit 40 400 € d'AE et 10 100 € de CP 2017. Par ailleurs, 16 380 € de services votés sont prévus au titre du groupement de commandes.

Programme 8810AA - Aviation civile

- AE nouvelles : 550 000 €
- CP nouveaux : 550 000 €
- services votés : 75 000 €
- CP totaux : 625 000 €

En 2017, la région versera les cotisations annuelles aux 3 syndicats mixtes aériens dont elle est membre : Saint Yan (60 000 €), Auxerre-Branches (200 000 €) et Dijon-Longvic (290 000 €). 75 000 € de CP permettront de solder l'AMO relative aux plateformes aéroportuaires.

Programme 2005P019 - Intermodalité

- AE nouvelles : 147 000 €
- CP nouveaux : 147 000 €
- services votés : 0 €
- CP totaux : 147 000 €

En 2017, la région participe au financement du fonctionnement des PEM de Vesoul (80 000 €), de Besançon Viotte et Besançon-Franche-Comté TGV (15 000 €), de Dole (3 000 €), de la boutique Mobilignes Viotte (43 000 €) et du guichet unique Jurago et réseau transports urbain Grand Dole en gare de Dole (6 000 €), avec reprise de la part des départements dans le cadre du transfert de compétence sur ces dossiers.

Programme 2002P016 - Etudes

- AE nouvelles : 230 000 €
- CP nouveaux : 230 000 €
- services votés : 0 €
- CP totaux : 230 000 €

200 000 € d'AE et CP 2017 sont prévus pour l'assistance à l'élaboration du volet sectoriel du SRADDET (SRIT et SRI). 30 000 € d'AE et CP 2017 sont prévus pour la subvention au GIP E-Bourgogne, avec l'extension de Géo-Bourgogne à l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté.

INVESTISSEMENT

Programme 8111AA - Matériel TER

- AP nouvelles : 15 099 000 €
- CP nouveaux : 5 265 000 €
- services votés : 10 179 975 €
- CP totaux : 15 444 975 €

En 2017, la région financera :

- la révision générale des voitures Corail 2018 : 6 386 000 € d'AP,
- la révision générale des voitures V2N 2017 (prévue en 2016 mais convention pas reçue dans les délais) et 2018 : 3 053 000 € d'AP,
- des compteurs d'énergie embarqués : 2 300 000 € d'AP,
- la nouvelle livrée BFC sur l'ensemble du parc : 1 700 000 € d'AP,
- un nouveau protocole transactionnel de rachat de la VNC du matériel roulant : 3 500 000 € d'AP.

Les CP positionnés en 2017 pour l'ensemble de ces nouveaux dossiers sont de 5 265 000 €. Par ailleurs, les 10 179 975 € de services votés permettront de payer les acomptes 2017 relatifs à la RG Corail 2017, à la remotorisation des AGC 2017 et au rachat de 2 X 73500 pour la part SNCF.

Programme 8120AA - Transports collectifs et modes doux

- AP nouvelles : 150 000 €
- CP nouveaux : 150 000 €
- services votés : 1 605 000 €
- CP totaux : 1 755 000 €

La région financera pour 150 000 € d'AP et CP 2017 l'étude de transit via la VFCEA des liaisons Lyon-Tours. 1 605 000 € de CP 2017 permettront de payer les acomptes 2017 concernant le complément hors enveloppe CPER 2015-2020 pour les travaux Lyon-Paray et le solde des travaux d'électrification du pont du Creusot votés dans le cadre du plan de relance.

Programme 8120PP - Transports collectifs et modes doux

- AP nouvelles : 1 110 000 €
- CP nouveaux : 222 000 €
- services votés : 1 264 766,12 €
- CP totaux : 1 486 766,12 €

Sont prévus en 2017 au titre des gares (hors SDA Ad'AP) et arrêts routiers :

- la pose de 15 nouveaux afficheurs légers (200 000 €) et de 10 écrans TFT multimodaux (100 000 €),
- la mise en accessibilité de 20 points d'arrêts routiers (300 000 €), l'équipement de 36 points d'arrêts routiers TER en signalisation (totem) (170 000 €),
- la vidéosurveillance dans le cadre du programme Gares et connexion (340 000 €). 222 000 € de CP 2017 sont prévus au titre de ces dossiers.

Par ailleurs, les 1 264 766,12 € de services votés permettront de verser les appels de fonds selon les prévisions de SNCF Mobilités et SNCF Réseau pour les études et travaux de mise en accessibilité des gares (notamment Montbard), la mise en place d'afficheurs légers et le programme LGV branche Est 2ème phase.

Programme 8120CPB - Transports collectifs et modes doux CPER 2015-2020

- AP nouvelles : 2 400 000 €
- CP nouveaux : 480 000 €
- services votés : 13 449 364 €
- CP totaux : 13 929 364 €

En 2017, la région engagera, au titre du CPER 2015-2020, les travaux en gare de Cosne-sur-Loire (2 160 000 € d'AP, complément sur le 8124PP) et une étude avant-projet en gare de Nevers (240 000 € d'AP). Ces dossiers feront l'objet de premiers appels de fonds en 2017, pour un montant de 480 000 €.

Les services votés, d'un montant total de 13 449 364 €, permettront de solder les études lancées en 2015 et 2016 sur les dossiers VFCEA, Lyon-Paray, Auxerre-Laroche et Nœud Dijonnais, de verser des acomptes pour les travaux en gare de Beaune, pour le quai 3 de la gare de Dijon et pour les travaux de modernisation de la voie ferrée Lyon-Paray.

Programme 8121 - LGV Auvergne CPER 2015-2020

- AP nouvelles : 2 000 000 €
- CP nouveaux : 1 000 000 €
- services votés : 0 €
- CP totaux : 1 000 000 €

La région participe au projet de création d'une ligne nouvelle reliant Paris à Lyon, à l'horizon de saturation de la ligne actuelle via Le Creusot, tout en desservant des régions actuellement à l'écart de la grande vitesse : Orléans, Bourges, Nevers et l'Auvergne. 2 000 000 € d'AP et 1 000 000 € de CP 2017 sont inscrits pour les études avant-projet dans le cadre du CPER 2015-2020.

Programme 8124PP - Schéma directeur accessibilité gares

- AP nouvelles : 3 169 250 €
- CP nouveaux : 319 625 €
- services votés : 350 670,50 €
- CP totaux : 670 295,50 €

Dans le cadre du programme pluriannuel SDA Ad'AP gares, la région propose le financement en 2017 des dossiers suivants :

- SNCF Mobilités : études AVP Avallon, Clamecy, travaux Montchanin, Tournus,
- SNCF Réseau : études APO Avallon, Clamecy, Decize, travaux Cosne (en complément du CPER pour ce dernier dossier).

Le volume d'AP 2017 (3 169 250 €, pour 319 625 € de CP 2017) étant supérieur au prévisionnel du tableau de financement, le programme pluriannuel fera l'objet d'un rapport modificatif en début d'année.

Les services votés (350 670,50 €) permettront le versement d'acomptes sur les dossiers engagés en 2016 (études AVP en gares de Tournus et Montchanin, travaux en gares de Beaune et Sens).

Sous-fonction 82 - Routes et voiries

- AP nouvelles : 380 000 € (RCEA)
- CP nouveaux : 0 €
- services votés : 10 395 828,86 €
- CP totaux : 10 395 828,86 €

Une AP de 380 000 € est prévue pour financer la concession Mâcon-Prissé en complément sur la RCEA (8200PP) puisque la région n'a pas été saisie dans les délais pour traitement de l'avenant fin 2016. Cette AP sera couverte par des CP 2018 et 2019.

Déclinaison des services votés 2017, en fonction des appels de fonds prévus par l'Etat ou les conseils départementaux :

- 8200PP RCEA : 2 500 000 €,
- 8200PP Réseau routier départemental (ZI Nord) : 1 429 181 €,
- 8210AA Déviation de Moiry – RN7 : 195 000 €,
- 8211AA Contrat de site de Chalon – Cortelin Droux : 450 000 €,
- 8212AA LINO : 125 000 € (solde de l'opération en 2017),
- 8230AA Requalification des routes départementales : 300 000 € (solde de l'opération en 2017),
- 8231AA Rocade de Beaune : 600 000 €,
- 8232AA Rocade de Sens : 4 796 647,86 €.

Cas particulier de la rocade de Sens : l'enjeu pour 2017 se situe pour le CD 89 à pouvoir mobiliser une importante enveloppe de 22,5 M€ permettant de traiter l'ensemble du linéaire des terrassements et travaux de chaussées. Cela dépend de la capacité d'engagement interne du maitre d'ouvrage et de la communauté de communes du sénonais. Si l'enveloppe est mobilisée, la région suit (soutien au BTP) et verse la totalité des CP restants sur le dossier, d'où un regroupement des CP sur 2017.

Programme 8800AA - Voies navigables et plateformes multimodales

- AP nouvelles : 0 €
- CP nouveaux : 0 €
- services votés : 750 000 €

- CP totaux : 750 000 €

La région versera en 2017 le solde des travaux de l'ouvrage sur la voie ferrée du port de Gron, engagés dans le cadre du plan de relance.

Programme 8800CPB - Voies navigables et plateformes multimodales CPER 2007-2013

- AP nouvelles : 0 €
- CP nouveaux : 0 €
- services votés : 223 626 €
- CP totaux : 223 626 €

La région participe, dans le cadre du CPER 2015-2020, à la modernisation de 2 barrages (Villeperrot et Champfleury) pour l'adaptation de la rivière Yonne au gabarit 1 000 tonnes. Les 223 626 € de CP 2017 permettront de verser le premier acompte sur ce dossier.

Programme 8803CPI - 2015-2020 Plan Rhône

- AP nouvelles : 0 €
- CP nouveaux : 0 €
- services votés : 303 000 €
- CP totaux : 303 000 €

Aucune nouvelle opération d'investissement n'est prévue en 2017 au titre du Plan Rhône 2015-2020. Les CP inscrits permettront d'effectuer des versements sur les opérations engagées en 2015 et 2016 (appontements de Gergy, Pagny et Seurre, plateformes portuaires de Mâcon et Chalon).

Programme 8810AA - Aviation civile

- AP nouvelles : 70 000 €
- CP nouveaux : 70 000 €
- services votés : 257 828 €
- CP totaux : 327 828 €

70 000 € en AP et CP 2017 sont inscrits pour les investissements de Saint Yan. Les services votés permettront de solder les anciennes conventions d'investissement de Saint Yan et d'Auxerre-Branches (travaux de piste dans le cadre du plan de relance notamment).

Programme 8810PP - Aviation civile

- AP nouvelles : 500 000 €
- CP nouveaux : 500 000 €
- services votés : 0 €
- CP totaux : 500 000 €

Conformément au programme pluriannuel, 500 000 € en AP et CP 2017 sont inscrits au titre du contrat de site Dijon-Longvic, pour le programme de balisage lumineux et sa composante télécommunication civile.

Programme 1999P015 - Routes nationales

- AP nouvelles : 1 200 000 €
- CP nouveaux : 705 000 €
- services votés : 4 440 750 €
- CP totaux : 5 240 750 €

En 2017, la région réinscrit le rééquilibrage de l'opération RD 438 avec le CD 70 (1 200 000 € d'AP pour 705 000 € de CP 2017), car cette opération risque de ne pas pouvoir être engagée en 2016.

Par ailleurs, les services votés sont positionnés en fonction des appels de fonds prévisionnels de l'Etat et des CD :

- RN 5 Morez-les Rousses (CPER 2000-2006) : 122 000 € (dernière tranche travaux en 2017),
- RN 19 Amblans-Lure (PDMI 2009-2014 et CPER 2015-2020) : 62 500 €,
- RN 19 déviation de Port/Saône (CPER 2015-2020) : 2 125 000 €,
- RN 57 A 36 Devecey (PDMI 2009-2014 et CPER 2015-2020) : 1 450 000 €,
- franchissement de Pontarlier (CPER 2015-2020) : 47 500 €,
- RN 57 mise à 2*2 voies Voray-Rioz / déviation de Saulx / mise à 2*2 voies Vellefaux Authoison (plan de soutien au BTP) : 630 000 €,
- achèvement contournement Lons-le-Saunier – carrefour de Gevingey (plan de soutien au BTP),
- phase 2 A 36 Devecey (CPER 2015-2020) : 3 750 € (fin des travaux en octobre 2016).

Programme 1999P032 - TGV Rhin-Rhône branche Est

- AP nouvelles : 0 €
- CP nouveaux : 0 €
- services votés : 107 045 €
- CP totaux : 107 045 €

87 045 € de CP 2017 sont inscrits au titre des études LGV Rhin Rhône 2ème phase de la branche est au vu des prévisions SNCF Réseau. 20 000 € de CP 2017 permettront de solder les études d'optimisation LGV inscrites dans le cadre du CPER 2015-2020.

Programme 1999P044 - Autres infrastructures ferroviaires

- AP nouvelles : 2 054 000 €
- CP nouveaux : 1 557 600 €
- services votés : 17 640 325 €
- CP totaux : 19 197 925 €

En 2017, la région prévoit de participer au financement de :

- l'étude AVP de la ligne Besançon-Dijon (CPER 2015-2020) : 300 000 € d'AP et 120 000 € de CP,
- les études AVP PRO de la ligne des Horlogers (CPER 2015-2020) : 220 000 € d'AP et 44 000 € de CP,
- les études AVP PRO de la ligne du Revermont (CPER 2015-2020) : 234 000 € d'AP et 93 600 € de CP,
- le fret ferroviaire – Etoile de Gray : 1 300 000 € d'AP et CP (NB : sur ce dossier, le plan de financement n'est pas encore bouclé, et se pose la question du régime d'aide d'Etat).

Par ailleurs, les services votés permettront de payer les acomptes suivants, selon les prévisions de SNCF Réseau :

- convention REA Belfort-Delle : 17 205 000 €,
- études Besançon-Dijon (CPER 2015-2020) : 22 000 € (solde),
- études AVP PRO ligne des Hirondelles – Andelot La Cluse (CPER 2015-2020) : 310 000 €,
- études préliminaires ligne des Horlogers (CPER 2015-2020) : 24 000 €,
- études préliminaires ligne du Revermont (CPER 2015-2020) : 79 325 €.

Programme 1999P053 - Modernisation des matériels roulants

- AP nouvelles : 2 800 000 €
- CP nouveaux : 2 800 000 €
- services votés : 14 401 252 €
- CP totaux : 17 201 252 €

En 2017, la région prévoit l'achat de 4 X73500 pour l'exploitation de la ligne Belfort-Delle (2 800 000 €). Par ailleurs, les services votés concernent :

- l'achat de 16 Régiolis (12 843 434 € de CP 2017),
- la remotorisation de 5 AGC thermiques (410 000 €),
- le changement d'organes majeurs 2016 et 2017 (559 911 €),
- le programme industriel 2016 et 2017 (584 750 €).

Programme 2002P016 - Etudes

- AP nouvelles : 195 000 €
- CP nouveaux : 70 000 €
- services votés : 150 000 €
- CP totaux : 220 000 €

En 2017, il est proposé d'inscrire 175 000 € d'AP et 50 000 € de CP pour l'étude d'opportunité relative au projet de transport fluvial des colis lourds Belfort-Strasbourg par le canal Saône-Rhin (sous réserve d'avenant au CPER) et 20 000 € d'AP et CP pour l'acquisition de données SIG. Par ailleurs, 150 000 € de CP sont prévus dans le cadre de l'AMO diagnostic arrêts routiers SdA Ad'AP.

Programme 2002P017 - Infrastructures d'intermodalité

- AP nouvelles : 2 927 000 €
- CP nouveaux : 634 750 €
- services votés : 302 250 €
- CP totaux : 937 000 €

En 2017, la région prévoit 2 527 000 € d'AP et 374 750 € de CP pour les études et travaux en gare (travaux quais gare de Belfort, travaux quais gare de Dole, étude APO quais gare de Vesoul, travaux BV gare de Lure, étude APO BV gare de Mouchard, étude APO quais gare de Besançon-Viotte). Elle inscrit également 200 000 € d'AP et 100 000 € de CP 2017 pour les arrêts routiers périmètre Franche-Comté (hors transfert de compétence, 75 arrêts routiers répartis sur 5 ans) et 200 000 € d'AP pour 160 000 € de CP 2017 pour les travaux de la Halte des 3 chênes (si pas de conventionnement en 2016).

Les services votés permettront de solder le programme gares 2008-2012 (176 000 €), les études sur la Halte des 3 chênes (20 000 €) et les investigations sur les quais de la gare de Dole (1 250 €). Seront également versés les premiers acomptes des études APO sur les quais des gares de Dole et Belfort, les investigations sur les quais de la gare de Lons-le-Saunier (100 000 €) ainsi que les études sur les BV gares de Mouchard et Lure (5 000 €).

Programme 2005P019 - Intermodalité

- AP nouvelles : 50 000 €
- CP nouveaux : 50 000 €
- services votés : 37 333 €
- CP totaux : 87 333 €

En 2017, la région participe au financement d'un écran d'information pour le PEM de Dole (3 333,33 €). Par ailleurs, 84 000 € de CP permettront de verser les acomptes 2017 pour 2 dossiers électro-mobilité (SYDED 25 et SIED 70) et un dossier autopartage votés en novembre 2016.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2017	CPI 2017	AE 2017	CPF 2017
Faire émerger un nouveau modèle de développement plus durable					**27 715 470,00**	**24 592 812,18**	**389 131 669,00**	**389 937 375,97**
Adapter les infrastructures de transport	8	80	2002P016	Etudes	195 000,00	220 000,00	230 000,00	230 000,00
	8	81	8111AA	Matériel TER	15 099 000,00	15 444 975,00		
	8	81	8120AA	Transports collectifs et modes doux	150 000,00	1 755 000,00	438 130,00	466 380,00
	8	81	8120CPB	Transports collectifs et modes doux	2 400 000,00	13 929 364,00		
	8	81	8120PP	Transports collectifs et modes doux	1 110 000,00	1 486 766,12		
	8	81	8121CPB	LGV Auvergne CPER 2015-2020	2 000 000,00	1 000 000,00		
	8	81	8124PP	Schéma directeur accessibilité gares	3 196 250,00	670 295,50		
	8	81	1999P032	TGV Rhin-Rhône branche Est		107 045,00		
	8	81	1999P044	Autres infrastructures ferroviaires	2 054 000,00	19 197 925,00		
	8	81	1999P053	Modernisation des matériels roulants	2 800 000,00	17 201 252,00		
	8	81	2002P015	TGV Rhin-Rhône branche Ouest				
	8	82	8200PP	Routes	380 000,00	3 814 000,50		
	8	82	8210AA	Déviation de Moiry		195 000,00		
	8	82	8211AA	Contrat de site de Chalon		450 000,00		
	8	82	8212AA	LINO		125 000,00		
	8	82	8230AA	Requalification des routes départementales		190 000,00		
	8	82	8231AA	Rocade de Beaune		526 978,00		
	8	82	8232AA	Rocade de Sens		469 000,00		
	8	82	1999P015	Routes nationales	1 200 000,00	5 240 750,00		
	8	88	8800AA	Voies navigables et plateformes multimodales		750 000,00	22 500,00	22 500,00
	8	88	8800CP	Voies navigables et plateformes multimodales				
	8	88	8800CPB	Voies navigables et plateformes multimodales		223 626,00		
	8	88	8803CPI	2015-2020 Plan Rhône		303 000,00	58 400,00	44 480,00
	8	88	8810AA	Aviation civile	70 000,00	327 828,00	550 000,00	625 000,00
	8	88	8810PP	Aviation civile	500 000,00	500 000,00		
	8	88	2002P017	Infrastructures d'intermodalité	2 927 000,00	937 000,00		
	8	88	2005P019	Intermodalité	50 000,00	87 333,00	147 000,00	147 000,00
	Sous total sous fonction 80				**195 000,00**	**220 000,00**	**230 000,00**	**230 000,00**
	Sous total sous fonction 81				**28 809 250,00**	**70 792 622,62**	**438 130,00**	**466 380,00**
	Sous total sous fonction 82				**1 580 000,00**	**11 010 728,50**		
	Sous total sous fonction 88				**3 547 000,00**	**3 128 787,00**	**777 900,00**	**838 980,00**
TOTAL - Adapter les infrastructures de transport					**34 131 250,00**	**85 152 138,12**	**1 446 030,00**	**1 535 360,00**

5) Intégrer les nouvelles compétences sur le transport dans une stratégie globale sur les mobilités du quotidien

I. PRIORITES

L'année 2017 constitue une étape essentielle pour la région au vu des grands enjeux d'organisation de la mobilité à l'échelle du territoire de la Bourgogne-Franche-Comté. En effet, la loi NOTRe confère dès le 1er janvier 2017 à la région le rôle d'autorité organisatrice des transports réguliers de voyageurs sur l'ensemble du territoire hors agglomération, compétence jusqu'alors assurée par les départements pour les services routiers dans le cadre de loi d'organisation des transports intérieurs (LOTI) de 1982. Dans ce contexte, l'année 2017 sera structurée par plusieurs chantiers dimensionnant pour le budget régional :

- le renouvellement de la convention TER unifiée Bourgogne-Franche-Comté au 1er janvier 2018,
- l'organisation des transports routiers réguliers au 1er janvier pour les départements de Haute-Saône, Saône-et-Loire, Nièvre et Côte-d'Or et des transports scolaires et réguliers au 1er septembre 2017 pour les 7 départements, les transports du Territoire de Belfort restant organisés par le SMTC,
- le renouvellement de la centrale d'information et de réservation Mobigo et son extension sur le territoire Bourgogne-Franche-Comté dès 2018,
- l'élaboration progressive d'une chaîne complète de mobilité en intégrant les fonctionnalités nouvelles des outils numériques afin de faciliter ainsi l'accès aux différents modes de transport sur le territoire régional.

II. ACTIONS 2017 (par programme budgétaire)

Service public ferroviaire

Programmes 1999P059, 8110AA, 1999P076, 8112AA, 1999P077, 2001P012 - Un service public ferroviaire à harmoniser en intégrant les dessertes TET du périmètre Bourgogne-Franche-Comté

La région devra renouveler au 1er janvier 2018 la convention TER Bourgogne et la convention TER Franche-Comté par la signature d'une convention d'exploitation unique avec l'exploitant SNCF Mobilités. Un avenant à la convention TER Bourgogne est donc proposé au vote du budget 2017 pour faire converger les dates d'échéance des deux conventions actuelles. Son montant s'élève à 141,1 M€. Il intègre des évolutions quant aux modalités de distribution et à la gestion de la lutte anti-fraude sur certaines lignes du réseau. Ces expérimentations permettront également de conduire les réflexions sur la nouvelle contractualisation à compter de 2018. La convention TER Franche-Comté, arrivant à échéance fin 2017, fait l'objet d'un contrat d'objectif pour l'année 2017 pour un montant de 82,6 M€ fixant l'objectif de recettes et le niveau de qualité de service.

Quant au renouvellement de la convention unique, les études ont d'ores et déjà été engagées depuis fin 2015, pour les premières, dans le cadre des différentes assistances à maîtrise d'ouvrage. Le travail s'intensifiera avec l'exploitant en 2017 pour définir les modalités contractuelles de la future convention tant en termes de mécanismes financiers, de niveau d'offre que de qualité de service à harmoniser sur l'ensemble du périmètre Bourgogne-Franche-Comté. La nouvelle convention d'exploitation devra également tenir compte des perspectives d'ouverture à la concurrence en consolidant les données par ligne tant sur les aspects commerciaux, exploitation que sur le matériel roulant affecté et sa maintenance.

L'année 2017 sera également consacrée à assurer le suivi opérationnel de ces deux conventions TER tout en évaluant les divergences et les améliorations à apporter dans le futur contrat. L'objectif est d'améliorer autant que nécessaire la qualité du service et l'attractivité du TER auprès des usagers tant abonnés que pour les trajets loisirs avec la mise en œuvre d'une nouvelle tarification à destination de ce public au cours du 1er semestre 2017.

Des études seront également lancées sur les tarifs à caractère social et sur les abonnements en lien avec les évolutions législatives confiant désormais la liberté tarifaire aux régions.

En termes d'offre, la ligne TER Dijon-Besançon, au cœur de la nouvelle région, sera améliorée en décembre 2017 par une refonte des horaires sur la base d'une cadence horaire la journée et des renforts à la demi-heure en heures de pointe pour se déplacer entre les deux agglomérations. Cette nouvelle desserte se substituera, à sa mise en service, à l'abonnement TER GV qui constitue une mesure provisoire en l'attente de cette offre TER renforcée.

Les travaux d'infrastructure de la ligne Belfort-Delle se poursuivront en 2017. En parallèle, les horaires des dessertes seront conjointement définis avec les partenaires suisses et les exploitants (CFF et SNCF) suite à la déclaration d'intention signée le 5 décembre dernier à Delémont avec l'office fédéral des transports.

En complément des transports express régionaux, la région contractualisera avec la région Grand-Est les services TET de la ligne 4 Paris-Belfort qui lui seront transférés par l'Etat au 1er janvier 2018. Dès 2017, des nouvelles rames Coradia Liner fabriquées par Alstom seront mises en service et contribueront à améliorer la qualité et l'image de cette ligne. Un travail identique sera mené avec la région Centre-Val-de-Loire s'agissant de la ligne Paris-Nevers via Montargis pour garantir sa pérennité et offrir un service de qualité.

Transports routiers scolaires et interurbains

Programmes 1999P065, 8123PP, 8130AA, 8140AA, 8001AA, 8002 AA - Conforter le réseau de transport routier régional et assurer le transfert de compétence transports réguliers et scolaires

Programmes 1999P065, 8123PP - Un réseau régional routier unifié complémentaire à l'offre ferroviaire

La région organise deux lignes régulières régionales que sont la ligne LIVEO Besançon-Vesoul et LIVEO Besançon-Gray. Cette dernière, exploitée par KEOLIS dans le cadre d'un marché public, devra faire l'objet d'une mise en concurrence, le contrat arrivant à échéance fin 2017. S'agissant de la ligne LIVEO Besançon-Vesoul, la région a négocié le contrat d'objectif pour l'année 2017 à hauteur de 980 K€. Enfin, la région participe au financement de la ligne interrégionale Roanne-Le Creusot TGV offrant des correspondances en gare du Creusot TGV. Le financement est reconduit en 2017 pour un montant de 140,29 K€.

Les lignes routières TER seront désormais gérées directement par la région dans le cadre de contractualisations directes avec les exploitants. Seuls les services routiers assurant des renforcements d'offres ferroviaires sur la même ligne ou offrant une politique d'arrêts complémentaires à la ligne ferroviaire seront conservés dans la nouvelle convention TER Bourgogne-Franche-Comté, l'objectif étant d'offrir un réseau régional routier unifié à terme.

Programmes 8130AA, 8140AA, 8001AA, 8002AA - Assurer le transfert de la compétence transports scolaires et interurbains des départements et pérenniser l'activité des régies et de la société publique locale

Fin 2016, la région aura terminé le processus encadré par les commissions locales d'évaluation des charges et ressources transférées (CLECRT), organisées avec chaque département et présidées par la chambre régionale des comptes, pour définir le montant des charges transférées à la région pour l'exercice de la compétence transports scolaires et transports réguliers de voyageurs dès 2017.

Ce transfert de compétence, opéré en deux étapes sur l'année 2017 au 1er janvier pour le transport régulier avec les départements de Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Nièvre et Haute-Saône et, au 1er septembre, en totalité avec les départements de l'Yonne, du Jura et du Doubs pour l'ensemble des deux compétences, constituera un double enjeu pour la région.

Il conviendra effectivement d'assurer en plein exercice l'organisation de ce réseau de transport mais également d'intégrer les agents départementaux au sein de la région au 1er novembre 2017 pour les derniers. Ce processus s'accompagnera de la mise en œuvre d'une territorialisation des agents désormais régionaux dans les villes préfectures de Lons-le-Saunier, Vesoul, Nevers, Auxerre et Mâcon.

Le transfert de la compétence sur le Territoire de Belfort conduira à remplacer le département au sein du syndicat mixte des transports (SMTC) en poursuivant la contribution financière versée jusqu'alors mais sans transfert de personnel à la région.

L'année 2017 fait l'objet de dispositions budgétaires particulières, la région percevant la part de CVAE de départements sans pour autant exercer la compétence sur l'intégralité de l'année. Cela conduira à reverser aux CD un montant de 68,487 M€ pour leur permettre d'assumer la compétence transports scolaires

jusqu'au 1er septembre et la compétence ligne régulière à cette même échéance pour les départements du Doubs, du Jura et de l'Yonne.

La région consolidera dans ce contexte ses travaux concernant la reprise des contrats et des personnels de la régie du Jura et du Doubs en lien avec la société publique locale existante en Saône-et-Loire afin de pérenniser une structure publique régionale dont les activités pourront s'élargir, si nécessaire, à d'autres activités connexes du domaine de la mobilité. Un bilan de clôture des comptes au 31 août 2017 de ces deux régies permettra de finaliser les flux financiers entre la région et les deux départements concernés (trésorerie, emprunt, produits…).

En parallèle, les travaux d'état des lieux des règlements d'intervention des départements sur les transports réguliers et scolaires s'engageront avec les équipes des départements afin de préparer les réflexions et évaluations conduisant à l'harmonisation des dispositifs sur l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté au terme du mandat. Ce travail s'appuiera sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage retenue en juin 2016 pour l'ensemble du transfert de compétence.

Mobilités et intermodalité

Programmes 8113AA, 8181AA, 8181CPB - Créer un réseau de transport régional et favoriser la mobilité sur l'ensemble du territoire Bourgogne-Franche-Comté

Disposant désormais du rôle d'autorité organisatrice des transports sur l'ensemble de la région Bourgogne-Franche-Comté, hors agglomération, la région engagera en 2017 une réflexion visant à créer un réseau régional de transports unique incluant l'ensemble de la chaîne de mobilité.

Ces travaux intègrent tout autant la création d'un nom de réseau régional pour tous les modes, un réseau de distribution (billettique), une tarification adaptée aux moyens de transports utilisés, un titre de transport unique à terme ainsi que la généralisation de la centrale d'information Mobigo permettant de renseigner les voyageurs sur l'ensemble des modes proposés en fonction des spécificités du territoire.

Cette démarche s'appuiera nécessairement sur une collaboration étroite avec les réseaux urbains des agglomérations, maillon incontournable de la chaîne de mobilité, pour proposer des solutions tarifaires et une information intégrées. Une assistance à maîtrise d'ouvrage est en cours pour définir une nouvelle version de la centrale d'information Mobigo avec une volonté d'intégrer, en sus des réseaux départementaux et bientôt régionaux de Bourgogne-Franche-Comté, les réseaux urbains relevant de l'ex-périmètre Franche-Comté.

Différentes fonctionnalités de la centrale seront étudiées afin de pouvoir intégrer les modes complémentaires aux transports de grande capacité (trains, autocars) et pouvant également répondre aux besoins de déplacements touristiques sur la région.

L'objectif de pouvoir favoriser la mobilité partout et pour tous se matérialisera dans la poursuite des dispositifs engagés sur les mobilités alternatives sur les territoires de la Bourgogne-Franche-Comté : navettes touristiques, plateformes de mobilité, appel à projets mobilités rurales…

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2017	CPI 2017	AE 2017	CPF 2017
Faire émerger un nouveau modèle de développement plus durable					**27 715 470,00**	**24 592 812,18**	**389 131 669,00**	**389 937 375,97**
Intégrer les nouvelles compétences sur le transport dans une stratégie globale sur les mobilités du quotidien	8	81	8000AA	Intérêts moratoires			1 000,00	1 000,00
	8	81	1999P059	Exploitation des lignes ferroviaires régionales			82 675 000,00	83 207 000,00
	8	81	1999P065	Exploitation des lignes routières régionales hors transferts			3 346 200,00	1 628 720,00
	8	81	1999P076	Promotion, information et évènements			255 000,00	255 000,00
	8	81	1999P077	Tarifications régionales			1 450 000,00	1 636 000,00
	8	81	2001P012	Autres tarifications			7 385 000,00	7 385 000,00
	8	81	8110AA	Exploitation TER			144 100 000,00	144 100 000,00
	8	81	8112AA	Promotion et tarification TER			540 000,00	1 314 516,74
	8	81	8113AA	Billettique		18 800,00		
	8	81	8123PP	Desserte Roanne- Le Creusot TGV			140 290,00	140 290,00
	8	81	8181AA	Mobilité	1 000 000,00	1 245 962,95	852 200,00	1 495 229,33
	8	81	8181CPB	Mobilité CPER 2015-2020	10 000,00	10 000,00	30 000,00	37 000,00
	8	81	8130AA	Lignes routières scolaires Bourgogne Franche comté	58 264,00	58 264,00	52 062 599,00	52 062 599,00
	8	81	8140AA	Lignes routières interurbain Bourgogne Franche Comté	472 242,00	472 242,00	19 498 803,00	19 498 803,00
	8	80	8001AA	Reversement départements transports interurbains et scolaires			68 487 004,00	68 487 004,00
	8	80	8002 AA	Autres dépenses transfert transports	1 700 000,00	1 700 000,00	161 088,00	161 088,00
				Sous total sous fonction 80	1 700 000,00	1 700 000,00	68 649 092,00	68 649 092,00
				Sous total sous fonction 81	**1 540 506,00**	**1 805 268,95**	**312 335 092,00**	**312 760 158,07**
TOTAL - Intégrer les nouvelles compétences sur le transport dans une stratégie globale sur les mobilités du quotidien					**3 240 506,00**	**3 505 268,95**	**380 984 184,00**	**381 409 250,07**

III - Construire ensemble la nouvelle région

1) Miser sur la culture pour encourager le vivre ensemble

I. PRIORITES

Facteur d'attractivité territoriale, de cohésion sociale, d'accès à la citoyenneté et contributrices majeures du développement économique, les politiques culturelles, sportives, et celles en direction de la jeunesse et de la vie associative sont l'expression d'une volonté forte de la région.

Ces politiques traduisent également le rôle de la région comme interface, initiatrice et animatrice d'un dialogue territorialisé avec les porteurs de projet et les collectivités territoriales, notamment dans le cadre d'ateliers thématisés rassemblant les acteurs et partenaires de ces secteurs et de la conférence territoriale de l'action publique et des groupes de travail dédiés culture et sport.

Ainsi, l'engagement de la région en faveur de ces politiques s'intensifie en 2017.

Pour une politique culturelle ambitieuse visant notamment à :

- **Favoriser la dynamique de création** pour notamment préserver l'emploi culturel en :
  - valorisant l'articulation « création, production, diffusion » pour l'ensemble des filières,
  - soutenant l'émergence et l'innovation, en anticipant les mutations économiques et en accompagnant les acteurs.
- **Assurer sur l'ensemble du territoire** la vitalité de la diffusion artistique et la bonne visibilité des sites patrimoniaux en :
  - contribuant à l'aménagement culturel du territoire (la culture comme facteur d'attractivité),
  - confortant l'identité régionale en assurant notamment pleinement les compétences de l'inventaire pour une meilleure valorisation et protection du patrimoine de la région.
- **Améliorer les conditions d'accès à la culture** en :
  - contribuant au renouvellement/élargissement des publics notamment en valorisant la médiation et l'éducation artistique et culturelle,
  - encourageant la transversalité intra-culturelle, notamment les liens entre amateurs et professionnels mais également en développant les relations avec les communautés éducatives, économiques et sociales.
- **Afficher des ambitions** notamment dans le domaine de la musique (contribution à la structuration du schéma régional d'enseignement supérieur, consolidation de pôles d'excellence autour d'un orchestre et d'un opéra national en région) et le livre (synergie entre les évènements littéraires majeurs, tels par exemple les petites fugues et le festival du mot).

II. ACTIONS 2017 (par programme budgétaire)

Le budget culture s'élève à 6 883 080 € en AP et 18 285 810 € en AE. En crédits de paiement, les inscriptions atteignent 8 418 131 € en investissement et 18 478 692,67 € en fonctionnement.

Programmes 2005P024 et 3124AA - Livre et vie littéraire

Favoriser l'accès à la lecture et à la littérature est l'un des enjeux historiques de la démocratisation culturelle. Grâce au réseau de points de lecture publics (bibliothèques et médiathèques), le maillage du territoire est relativement dense. Cependant, le secteur est en pleine évolution depuis l'avènement des nouvelles technologies et la collectivité régionale est à l'écoute des professionnels afin de les aider dans cette période de mutation. Les anciens dispositifs des deux ex-régions étant très proches, ils convergent dès 2017.

Soutien à la filière du livre

- **Améliorer les conditions de travail des auteurs**

C'est à partir de la création littéraire et de la rencontre avec l'auteur que se développent les envies de lecture, de fréquentation des bibliothèques, des librairies, notamment. La région soutient les auteurs en leur octroyant des bourses de résidence et de création, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions d'écriture.

- **Favoriser la rencontre entre les professionnels et le public lors des manifestations littéraires**

Le territoire régional compte de nombreuses manifestations dédiées au livre, qu'elles soient identifiées à un territoire telles « Livre en vigne » ou itinérantes comme « Les petits fugues » qui se déploient dans plus de 80 villes et villages.

Le soutien de la région permet de maintenir la présence de ces événements sur l'ensemble du territoire régional et d'assurer la représentativité de la plupart des esthétiques (bande dessinée, littérature jeunesse, policière, poésie…).

La région est par ailleurs membre fondateur de l'établissement public de coopération culturelle (E.P.C.C.) « La cité du mot », labellisé centre culturel et de rencontres, installé au cœur du prieuré clunisien de La Charité et qui organise le festival du mot. Des synergies seront prioritairement recherchées entre cet évènement littéraire et d'autres manifestations structurantes telles « Livre dans la boucle ».

Soutien à l'économie du livre

- **Dynamiser l'activité éditoriale indépendante en région**

Le monde de l'édition est un secteur fragile. Afin d'accompagner la prise de risque économique des éditeurs et de valoriser une production éditoriale de qualité, la région participe au financement des projets d'éditions d'ouvrages. Le programme d'aide concerne la publication et la traduction d'ouvrages, la publication de revues littéraires et de catalogues d'éditeur.

- **Contribuer au maintien d'un réseau de librairies**

Soutenir la librairie indépendante et les points de vente du livre est indispensable pour préserver l'accès à une création éditoriale pluraliste et exigeante ainsi que pour maintenir un maillage territorial de lieux de diffusion, garantie de l'accès aux livres pour l'ensemble de la population du territoire.

La région aide les libraires à enrichir leurs fonds, à aménager leurs espaces de vente et à s'équiper en matériel informatique.

Soutien aux structures ressources

L'animation et la mise en réseau du secteur du livre, le recensement des acteurs et leur professionnalisation sont assurés par trois structures : les deux centres régionaux du livre à Dijon et Besançon et l'ACCOLAD

(agence comtoise de coopération pour la lecture, l'audiovisuel et la documentation) sur le territoire de Belfort, qui reçoivent des financements régionaux.
La réflexion concernant le rapprochement de ces trois structures a été initiée en 2016, se poursuivra en 2017 pour une concrétisation en 2018.

Programmes 2005P023, 3123AA, 3122AA, 3123CPB, 3125AA, 3126AA, 3127AA - Spectacle vivant

Le spectacle vivant regroupe toutes les esthétiques présentées sur les scènes des théâtres, des salles de concert, des centres culturels, des festivals en plein air ou sous chapiteau, de l'espace public. Théâtre de texte, d'objets, de rue, de marionnettes, danse contemporaine, musiques actuelles et savantes, cirque, formes hybrides… Le spectre est large et reflète la diversité du spectacle vivant aujourd'hui.

Dans ce secteur, la convergence des politiques entre les deux anciennes régions est une priorité tant en ce qui concerne les lieux de production et de diffusion que le fonctionnement des compagnies professionnelles.

Soutien au réseau de diffusion et de production

- **Participer au financement du réseau national et des principales structures de diffusion**

La Bourgogne-Franche-Comté compte sept scènes nationales, quatre scènes conventionnées, deux centres dramatiques nationaux, un centre de création chorégraphique, un centre de développement chorégraphique, un centre national des arts de la rue, un opéra et sept scènes de musiques actuelles.

La région est ainsi associée au financement de ces lieux de production et de diffusion qui répondent à un cahier des charges établi par le ministère de la Culture. Véritables vitrines de la création contemporaine, les scènes labellisées produisent des spectacles en consacrant des moyens financiers, humains et matériels à la création (accueil en résidence, coproduction). La région est attentive à la place accordée aux créateurs locaux dans ces structures, ainsi qu'aux actions de médiation destinées à élargir les publics et à faire profiter les populations même les plus éloignées des œuvres présentées.

Par ailleurs, la région est membre fondateur d'importantes unités de création, de production et de diffusion telles l'E.P.C.C. de la Saline Royale à Arc-et-Senans, le centre culturel et de rencontres, ou à l'initiative d'autres, telles l'agence régionale et technique pour la diffusion artistique et musicale (ARTDAM) ou la cité de la voix à Vézelay, qui développe autour de la voix et du chant choral, du chœur Arsys Bourgogne, un réel pôle d'excellence. Ces lieux sont à l'origine de nombreux projets qui dynamisent les territoires.

- **Accompagner les réseaux de proximité**

La Bourgogne-Franche-Comté est un territoire rural, où les petites villes jouent le rôle de pôle d'attractivité pour les communes environnantes. Une quinzaine de théâtres et centres culturels municipaux reçoivent des financements de la région afin de poursuivre leur effort de professionnalisation et d'attention portée à la création régionale.

Il existe également un réseau intermédiaire de lieux de diffusion associatifs, qui accorde souvent une large place aux artistes régionaux (La péniche cancale à Dijon, La fraternelle à Saint-Claude, L'escale à Migennes…).

Enfin, un réseau hétérogène de lieux de résidence performants, dédié aux périodes de recherche et de répétition, s'est progressivement développé. Ces structures de formes diverses mettent à disposition des artistes des lieux de travail et permettent la rencontre des créateurs avec le public, notamment à l'occasion d'étapes de travail intermédiaires. Chaque lieu possède sa spécificité : le jeune public pour la Minoterie, les arts de la rue pour l'Amuserie ou la formation professionnelle pour la Maison Copeau, par exemple.

- **Encourager les réseaux professionnels**

Le travail en réseau est aujourd'hui nécessaire tant les échanges entre structures permettent de faciliter leur développement par la mise en commun de leurs moyens. La diffusion des spectacles est au cœur des

préoccupations des compagnies et groupes musicaux et cette mise en réseau permet ainsi, par l'organisation de plateformes de visionnement de spectacles ou par l'organisation de tournées mutualisées, des collaborations fructueuses. Ainsi, AFFLUENCES est un réseau de diffuseurs du second cercle, qui fédère désormais des programmateurs de tout le territoire régional, et Quint'Est réunit des programmateurs du premier cercle des régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est.

Soutien aux équipes artistiques

Les équipes artistiques indépendantes sont particulièrement fragilisées par la rigueur budgétaire actuelle : les apports en coproduction étant rares et les diffuseurs prenant de moins en moins de risques, la région soutient la création de spectacles. Dès 2017, l'instruction de ces dossiers sera commune sur l'ensemble du territoire.

Afin de renforcer la structuration des équipes les plus reconnues ou les plus prometteuses, des aides au fonctionnement peuvent être accordées. En 2017, une trentaine d'équipes seront concernées par une convention annuelle d'aide au fonctionnement (compagnies et ensembles musicaux), et un travail préparatoire à des conventions triennales sera conduit afin de rédiger un cahier des charges commun.

L'extension de deux dispositifs sur l'ensemble du territoire régional, le soutien à l'émergence et l'aide à la diffusion pour le festival d'Avignon, sera à l'étude pour 2017.

Soutien aux festivals structurants et de territoire

Le fort développement des festivals en France ces dernières années concerne également la Bourgogne-Franche-Comté. Une cinquantaine de manifestations animent le territoire en proposant des spectacles et des concerts et en fédérant des habitants autour d'un projet. Maintenir cette activité contribue à la vitalité et l'attractivité des zones rurales.

La Bourgogne-Franche-Comté compte aussi des rendez-vous historiques qui drainent un public national et valorisent son image : « Chalon dans la rue », « Eurockéennes de Belfort », « Festival d'opéra baroque de Beaune », notamment.

L'instruction sera commune dès 2017 et le travail d'harmonisation des critères sera mené.

Par ailleurs, un appel à projets relatif à la mise en œuvre d'un évènement « Culturel et ruralité », fédérant les initiatives locales et associant les territoires ruraux, sera initié.

Soutien aux structures ressources

Afin de développer des projets innovants, de former les professionnels, de disposer de ressources et de conseils, des structures associatives ont pris leur place dans le paysage du spectacle vivant : Culture Action, Liaisons Arts Bourgogne, le Centre régional du jazz, les deux missions voix (à Dijon et Besançon)… L'année 2017 sera consacrée à la réflexion sur l'avenir de ces structures dans le nouveau paysage régional.

Souhaitant contribuer à la structuration du schéma de l'enseignement supérieur de la musique, la région réexaminera les aides attribuées aux trois conservatoires à rayonnement régional (Besançon, Dijon et Chalon-sur-Saône). Par ailleurs, cette volonté sera complétée par l'ambition de la reconnaissance d'un orchestre et d'un opéra national en région.

Soutien aux actions de formation des métiers du spectacle vivant et du cinéma

Les artistes et techniciens ont de nouveaux besoins aujourd'hui : s'adapter aux nouvelles exigences de la création, être en phase avec les besoins des professionnels, mais aussi enrichir leur propre créativité et développer de nouvelles compétences.

Après un bilan des actions conduites par les deux ex-régions, les modalités d'accompagnement de ces actions de formation sera réinterrogées en 2017.

Programmes 2001P017 et 3124AA - Art contemporain

L'art contemporain désigne l'ensemble des œuvres produites depuis 1945 à nos jours, et ce quels qu'en soient le style et la pratique esthétique mais principalement dans le champ des arts plastiques. Au-delà des perspectives de rapprochement des deux FRAC, le soutien aux principaux opérateurs de ce secteur sera poursuivi en 2017 dans le cadre d'une réflexion autour d'un schéma régional des arts visuels.

Soutien aux FRAC

La région compte deux fonds régionaux d'art contemporain avec des statuts et des modes de fonctionnement très différents malgré un même cahier des charges : constitution d'un patrimoine contemporain, sa conservation, sa diffusion et sa pédagogie. Le travail de rapprochement des deux institutions, initié dès 2016, continuera en 2017.

Soutien aux acteurs de diffusion de l'art contemporain

Le réseau art contemporain en Bourgogne-Franche-Comté est très hétérogène. Quatre centres d'art labellisés ont pour mission la diffusion et la production des œuvres. La région est particulièrement attentive à la sensibilisation qui accompagne la diffusion.

Sur le territoire, on trouve une dizaine de centres d'art plus modestes, ainsi que des associations travaillant hors-les-murs. Selon les cas, ils reçoivent un financement régional pour leurs programmes d'expositions régulières (Vortex pour la jeune création, ARCADE pour le design, la galerie de l'Ancienne Poste pour la céramique…) ou pour leurs projets de renouvellement des modes de diffusion et de sensibilisation (« Festival des arts urbains », par exemple).

Dès 2017, l'instruction des dossiers sera commune.

Programmes 1999P164 et 3128AA - Cinéma et audiovisuel

Le secteur du cinéma et de l'audiovisuel, dont les retombées économiques sont reconnues, poursuit sa mutation en termes technologiques, économiques, artistiques. L'omniprésence de l'image et la facilité d'accès des œuvres lui imposent de repenser en profondeur son mode de fonctionnement.

L'élargissement du fonds d'aide à la production cinématographique et audiovisuelle à l'ensemble du territoire régional à partir de 2017 est très attendu par la profession.

Soutien à la création cinématographique et audiovisuelle

La nouvelle convention 2017-2019 avec le centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), signée en cours d'année 2017, formalisera le soutien à la réalisation de films tournés en région ou proposés par des auteurs, producteurs ou réalisateurs de la région. Son financement repose sur la formule : 1 € du CNC pour 2 € de la région.

Le bureau d'accueil des tournages, qui apporte une aide logistique aux tournages, verra son territoire d'intervention s'élargir dès 2017 à l'ensemble du territoire de la Bourgogne-Franche-Comté.

Soutien à la diffusion des œuvres sur le territoire

Sur l'ensemble du territoire, dans les zones urbaines mais aussi rurales, des manifestations défendent un cinéma de qualité en proposant des projections et des rencontres avec des réalisateurs. La plupart des esthétiques sont représentées : film d'animation, policier, de jeunesse, fantastique, court-métrage… Une vingtaine de festivals reçoit une aide financière de la région pour leur permettre de continuer à sensibiliser les publics. Les circuits itinérants complètent l'offre dans les territoires ruraux. L'instruction des dossiers sera commune dès 2017.

Soutien aux structures ressources

Le secteur se structure au niveau régional et interrégional, et la région, par un soutien affirmé à certaines structures, tels l'APARR (association des producteurs de l'audiovisuel Rhin Rhône) ou le pôle image, contribue à favoriser la professionnalisation de la filière.

Programmes 2011P027 et 3129AA - Education artistique et culturelle

De l'école au lycée, le parcours d'éducation artistique et culturelle a pour ambition de favoriser l'égal accès de tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle. Il a été rendu obligatoire par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013.

La région Bourgogne-Franche-Comté mène dans ce domaine une politique volontariste en mettant en place des programmes spécifiques à chaque esthétique en direction des lycéens et des apprentis : musiques actuelles, architecture, théâtre… L'éducation à l'image est assurée par des programmes nationaux tels que « Lycéens et apprentis au cinéma » et « Passeurs d'image ». Les dispositifs seront développés sur l'ensemble du territoire régional en 2017.

Programmes 1999P142, 1999P146, 1999P149, 2006P007, 3111AA, 3111CPB, 3112AA, 3112CPB, 3113AA, 3114AA, 3115AA, 3115CPB, 3117AA, 3118AA, 3119 - Patrimoine

Forte d'un patrimoine historique remarquable et emblématique, la Bourgogne-Franche-Comté met en œuvre une politique appuyée en faveur de ce domaine. Le nombre important de protections au titre des monuments historiques - plus de 3 500 édifices - et de labels patrimoniaux témoigne de la qualité et de l'intérêt du patrimoine régional (8 sites inscrits sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, 15 « Villes et pays d'art et d'histoire », une quarantaine de « Cités de caractère de Bourgogne-Franche-Comté »).

Les aides régionales accordées aux projets patrimoniaux ont pour objectif de soutenir des opérations sur l'ensemble de la chaine patrimoniale : de la connaissance jusqu'à la valorisation, en passant par la restauration.

Développer la connaissance sur le patrimoine régional et en faire découvrir la richesse à un large public

En 2017, la compétence obligatoire de la région en matière d'inventaire du patrimoine culturel se poursuit par plusieurs études sur des thèmes et des territoires variés : patrimoine des communes du Val de Saône, patrimoine des grands ensembles... Le travail de recherche mené depuis 30 ans sur le patrimoine industriel est désormais achevé à l'échelle du territoire franc-comtois, l'année 2017 sera donc consacrée à la réalisation d'actions de valorisation de ce thème particulièrement représentatif du patrimoine régional : cycle de conférences, colloque, exposition, publications thématiques. Des thèmes d'études inédits seront définis à l'échelle du nouveau territoire régional : patrimoine de la vigne et du vin, patrimoine lié à la gastronomie, patrimoine castral, patrimoine urbain…

Grâce à l'extension du portail patrimoine à la partie bourguignonne du territoire régional en 2016, les connaissances sur le patrimoine régional sont désormais mieux diffusées. En 2017, l'alimentation du portail avec de nouveaux dossiers d'études, des découvertes virtuelles originales, des galeries photos supplémentaires… se poursuivra afin de proposer une vision renouvelée et innovante du patrimoine régional et de le promouvoir auprès des habitants et des visiteurs. La mise en valeur du patrimoine se développera également à travers la réalisation, en interne et en partenariat avec d'autres institutions patrimoniales telles que le musées, d'actions de valorisation des études en cours (expositions, visites, publications…).

Poursuivre l'action en faveur de la restauration du patrimoine régional remarquable

Les sites majeurs du patrimoine de la Bourgogne-Franche-Comté constituent des leviers de développement et d'attractivité du territoire. En 2017, l'intervention de la région portera sur des thématiques fortes : patrimoine UNESCO, patrimoine fortifié, patrimoine religieux… Des interventions significatives sur des

monuments emblématiques du patrimoine régional, tels que la chapelle Notre-Dame-du-Haut de Ronchamp, inscrite sur la liste du patrimoine mondial en 2016, seront réalisées.

A travers les projets inscrits aux contrats de plan Etat-région 2015-2020, la région apportera également un soutien aux opérations de sauvegarde de ses grands sites patrimoniaux : Bibracte, fortifications de Besançon et de Belfort, La Charité-sur-Loire, château de Joux, basilique de Vézelay, Théâtre de Dole, château de Châteauneuf-en-Auxois…

Encourager la restauration du patrimoine par des projets participatifs

En encourageant les projets de restauration du patrimoine qui réunissent les acteurs de proximité, les habitants et les jeunes, en 2017, la région apportera son soutien à la sauvegarde du patrimoine de territoire, des savoir-faire locaux et encouragera l'appropriation du patrimoine de proximité. L'extension de dispositifs tels que les chantiers patrimoniaux à l'échelle de l'ensemble du territoire régional permettra de répondre à ces objectifs.

La région accompagnera les projets qui portent sur des thématiques ou des ensembles d'édifices/objets, qui participent au renforcement de l'attractivité culturelle et touristique des territoires et qui portent sur l'ensemble de la chaine patrimoniale (connaissance, restauration, valorisation).

Soutenir et impulser des projets de valorisation du patrimoine régional

En 2017, l'action de la région en matière de valorisation et de sensibilisation au patrimoine sera renforcée à travers la mise en place d'une signalétique régionale du patrimoine et grâce au soutien aux actions de sensibilisation au patrimoine sur l'ensemble du territoire. Outre le développement d'un tourisme culturel de qualité, l'objectif de ces actions est de rendre accessible le patrimoine au plus grand nombre et de développer les actions à destination de tous les publics.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2017	CPI 2017	AE 2017	CPF 2017
Construire ensemble la nouvelle région					**49 236 080,00**	**52 142 132,50**	**31 649 687,00**	**31 611 786,33**
Miser sur la culture pour encourager le vivre ensemble	3	31	1999P142	Sauvegarde restauration	1 100 000,00	1 065 666,20	260 000,00	279 505,50
	3	31	1999P146	Musées	20 000,00	521 671,80	140 000,00	189 998,50
	3	31	1999P149	Valorisation du patrimoine			130 000,00	140 000,00
	3	31	1999P164	Cinéma et audiovisuel		22 500,00	252 000,00	259 500,00
	3	31	2001P017	Art contemporain	100 000,00	100 000,00	1 375 500,00	1 375 500,00
	3	31	2005P023	Spectacle vivant	21 000,00	7 000,00	5 296 500,00	5 383 760,00
	3	31	2005P024	Livres et littérature			380 000,00	349 042,00
	3	31	2006P007	Travaux d'inventaire	10 000,00	10 000,00	60 000,00	60 000,00
	3	31	2011P027	Education artistique jeunesse				62 000,00
	3	31	3000AA	Intérêts moratoires			1 000,00	1 000,00
	3	31	3111AA	Patrimoine archéologique			115 000,00	115 000,00
	3	31	3111CPB	Patrimoine archéologique	50 000,00	25 400,00		
	3	31	3112AA	Patrimoine historique	100 000,00	15 000,00		
	3	31	3112CPB	Patrimoine historique CPER 2015-2020	644 750,00	604 049,58		
	3	31	3113AA	Patrimoine rural non protégé	800 000,00	940 123,54		
	3	31	3114AA	Patrimoine ethnographique	20 000,00	4 200,00	188 000,00	171 425,00
	3	31	3115AA	Patrimoine muséographique	60 000,00	69 550,00		
	3	31	3115CPB	Patrimoine muséographique CPER 2015-2020	1 516 670,00	2 274 807,70		
	3	31	3117AA	prix régional du patrimoine				
	3	31	3118AA	Inventaire du patrimoine			75 000,00	77 299,50
	3	31	3119AA	Chateauneuf en Auxois	10 000,00	13 080,00	85 000,00	87 112,17
	3	31	3119CPB	Chateauneuf en auxois CPER 2015-2020		80 000,00		
	3	31	3119PP	Chateauneuf en auxois		124 003,70		
	3	31	3121AA	Livre et lecture publique	100 000,00	420 176,71	346 100,00	356 934,00
	3	31	3122AA	Création et formation musicale	200 000,00	211 725,03	5 041 710,00	5 282 914,11
	3	31	3123AA	Spectacle vivant	250 000,00	162 500,00	2 359 400,00	2 288 536,00
	3	31	3123CPB	Théâtre et danse CPER 2015-2020	545 660,00	277 255,00		
	3	31	3124AA	Arts plastiques	75 000,00	112 731,00	623 600,00	634 698,00
	3	31	3125AA	Festivals et manifestations d'intérêt régional			504 000,00	390 990,00
	3	31	3126AA	Parc de matériel scénique	60 000,00	60 000,00	325 000,00	325 000,00
	3	31	3127AA	Aménagements de salles de spectacles	100 000,00	95 252,00		
	3	31	3128AA	Cinéma	1 100 000,00	1 201 438,74	375 600,00	331 317,89
	3	31	3129AA	Education artistique et culturelle			352 400,00	317 160,00
				Sous total sous fonction 31	**6 883 080,00**	**8 418 131,00**	**18 285 810,00**	**18 478 692,67**
TOTAL - Miser sur la culture pour encourager le vivre ensemble					**6 883 080,00**	**8 418 131,00**	**18 285 810,00**	**18 478 692,67**

2) Structurer la politique sportive à la nouvelle échelle régionale

I. PRIORITES

Concernant le sport, la région, forte de près de 7 700 associations sportives accueillant plus de 600 000 licenciés, souhaite promouvoir et faciliter le développement des pratiques physiques et sportives dans leur grande diversité, pour toutes et tous. Elle déclinera sa politique afin de :

- **Permettre un aménagement sportif du territoire équilibré :**
  - en termes de maillage territorial en contribuant à éviter les zones carencées et en créant un réseau d'excellence régionale notamment autour du CREPS et du Centre national de ski nordique de Prémanon,
  - en reconnaissant le sport comme vecteur d'attractivité des territoires.
- **Poursuivre la structuration du mouvement sportif régional :**
  - dans le prolongement de la loi NOTRe, en aidant le mouvement sportif à s'adapter et s'imposer afin de peser dans la nouvelle gouvernance des territoires,
  - en confortant la région comme interface préférentielle entre le mouvement sportif régional (et infra) et la gouvernance nationale (fédérations, ministère de la Jeunesse et des Sports).
- **Contribuer à corriger les inégalités d'accès à la pratique :**
  - en identifiant et aidant les publics dits empêchés,
  - en développant l'interaction du sport avec d'autres politiques de droit commun : aménagement du territoire, politique de la ville, jeunesse,…
- **Favoriser le développement de la pratique du sport par les femmes** et leur participation à la gouvernance des associations et structures sportives.

II. ACTIONS 2017 (par programme budgétaire)

Le budget sport s'élève à 4 253 000 € en AP et 5 045 130 € en AE. En crédits de paiement, les inscriptions atteignent 5 391 660,77 € en investissement et 5 129 522,80 € en fonctionnement.

La convergence de tous les dispositifs existants, en concertation avec les acteurs régionaux du sport, est réalisée dès 2017, traduisant ainsi la volonté forte de la région d'intensifier son action en faveur du sport.

Ces dispositifs uniques de soutien au bénéficie de l'ensemble des pratiquants de la région sont répartis en cinq programmes majeurs :

Programmes 3220AA, 3221AA, 1999P145, 3212AA - Aménagement sportif du territoire

Près de 15 000 équipements sportifs sont recensés en Bourgogne-Franche-Comté.

La région est attentive à contribuer à un maillage optimal d'équipements performants sur l'ensemble du territoire. Des aides différenciées pourront ainsi être apportées à la réalisation ou à l'aménagement d'équipements, qu'ils soient d'intérêt national, structurants à l'échelle régionale ou de niveau infra-régional et interviendront dans le cadre des nouveaux règlements d'intervention.

L'aide à l'acquisition de véhicules proposée aux associations sportives permet de répondre complémentairement à la problématique des coûts de déplacement rencontrés par les clubs dans le cadre de leurs pratiques. Ce dispositif est étendu à l'ensemble des associations sportives de la région.

Suite au transfert de propriété du CREPS et à l'installation d'une nouvelle gouvernance, il sera développé un projet d'établissement qui devra valider sa position préférentielle. Ainsi, il conviendra d'organiser, de manière concertée et sur l'ensemble du territoire, et en lien avec les fédérations, le développement des filières d'accès au sport de haut niveau et d'étudier et d'encourager la synergie avec les autres sites majeurs. Les autres fonctions essentielles du CREPS, soit la mise en place de formations qualifiantes et professionnalisantes ainsi que l'accueil et l'hébergement de structures sportives, continueront à être développées et participeront à l'équilibre général de la structure, dans le cadre d'un projet d'établissement travaillé avec l'Etat.

La région affirme également son engagement dans la préparation des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver 2020 sur le stade des Tuffes, propriété du CNSNMM de Prémanon. Les enjeux de notoriété sont considérables pour positionner la région comme destination privilégiée pour la pratique des sports nordiques en Europe.

La collaboration exemplaire entre le CNSNMM, la Fédération française de ski et la région, qui conforte le rang de l'établissement comme leader dans la recherche et l'expertise des disciplines nordiques, et pour la préparation physique des sportifs, sera par ailleurs poursuivie.

Programmes 3223AA, 1999P151, 3216AA, 3217AA - Structuration du mouvement sportif

Dès 2017, la région propose un cadre unique de contractualisation aux ligues et comités régionaux, autour de cinq axes de développement :

- la structuration régionale du sport fédéral,
- le parcours des jeunes sportives et sportifs,
- le développement sportif des territoires,
- le lien social et égalité d'accès à la pratique,
- la valorisation et le développement de la pratique du sport par les femmes.

Suivant le degré de développement et l'état du rapprochement des ligues, la contractualisation pourra s'engager sur une base triennale.

La structuration du mouvement sportif passe également par une professionnalisation des associations. Le réseau Bourgogne-Franche-Comté des associations « Profession sport et loisirs », constitué en 2016, permet de répondre à la demande des associations et des territoires ruraux en particulier en matière d'encadrement sportif. Le soutien à ces associations contribue à une meilleure employabilité du secteur du sport et de l'animation.

Enfin, l'association « Objectif Médailles », dont l'action s'est déployée sur l'ensemble du territoire dès 2016 et qui propose un accompagnement des meilleurs athlètes à potentiel olympique de notre région, continuera d'être accompagnée.

Programmes 3224AA et 3213AA - Promotion du sport

La Bourgogne-Franche-Comté est attractive pour l'accueil de nombreux évènements sportifs, qu'ils soient de dimension internationale comme le Tour de France ou de rayonnement régional. La région entend proposer un soutien à l'ensemble des organisateurs de ces manifestations, qu'elles soient de niveau international et à forte notoriété ou relevant de compétitions fédérales et délivrant des titres nationaux.

Cet engagement sera complété par un appel à projets visant à soutenir les associations organisatrices d'évènements vecteurs de lien social, de mieux vivre ensemble, et permettant la découverte et l'accès aux pratiques sportives pour des populations qui peuvent en être éloignées.

Programmes 3222AA, 3214AA, 3211PP - Soutien aux structures sportives

L'organisation du sport en France repose essentiellement et principalement sur les clubs sportifs et associations locales. La région souhaite les soutenir dans leur développement comme dans la mise en œuvre de leurs projets et propose ainsi en 2017 une aide différenciée :

- en faveur des centres de formation des clubs professionnels et au titre des missions d'intérêt général définies par la loi,
- pour les clubs de sport collectif évoluant au plus haut niveau amateur : le sport de haut niveau, même s'il s'exerce dans un contexte incertain et fragile, est un vecteur d'exemplarité qui se révèle également être un véritable levier pour le développement du sport de masse,
- enfin, l'ensemble des associations sportives pourront trouver un soutien au développement de projets visant en particulier à renforcer le lien social, à maintenir ou inciter une activité sportive sur leur territoire, dans le cadre d'un appel à projets.

Programmes 3225AA, 2811PP, 2812AA - Accès à la pratique

Si l'intervention générale de la région vise à favoriser la pratique pour tous, un effort spécifique reste nécessaire pour les publics les plus éloignés des pratiques, notamment en raison de handicaps avérés. Le travail engagé avec les comités handisport et du sport adapté dès 2016 sera poursuivi, notamment la prise en charge de l'intégralité des licences pour les pratiquants affiliés à ces comités régionaux, ainsi que l'adhésion fédérale des clubs auprès de ces deux fédérations.

Enfin, la pratique sportive fait partie de l'éducation et de la construction de l'identité de chacun. L'Union nationale du sport scolaire offre dans chaque établissement scolaire une opportunité de découverte et d'engagement dans diverses pratiques sportives. Le coût d'accès à ce service ne doit pas être un obstacle. Aussi, le financement de la licence UNSS, pour tout jeune déjà licencié dans une association, est poursuivi à l'échelle du nouveau territoire.

Le développement de la pratique du sport par les femmes et leur place au sein des instances

Le développement de la pratique du sport par les femmes, qui représentent 37,15 % des licenciées, recouvre à la fois un enjeu évident d'égalité, mais aussi celui du développement du nombre de licenciées, dans un contexte où la pratique du sport se développe fortement hors des structures traditionnelles.

La région Bourgogne Franche-Comté fait de la place des femmes dans le sport une priorité de sa politique sportive, qui se traduit dans le cadre de son accompagnement financier aux ligues et comités régionaux, aux clubs et porteurs de projets et aux collectivités.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2017	CPI 2017	AE 2017	CPF 2017
Construire ensemble la nouvelle région					**49 236 080,00**	**52 142 132,50**	**31 649 687,00**	**31 611 786,33**
Structurer la politique sportive à la nouvelle échelle régionale	3	32	1999P151	Actions collectives pour le développement du sport				400 000,00
	2	28	2811PP	Aide au sport scolaire (UNSS)				17 500,00
	2	28	2812AA	Développement des pratiques individuelles dans le cadre du sport scolaire				50 000,00
	3	32	3211PP	Aide aux ligues		13 055,48		277 925,80
	3	32	3213AA	Aide à la promotion				92 987,00
	3	32	3214AA	Aide aux clubs				1 213 485,00
	3	32	3216AA	Soutien au sport en milieu rural				
	3	32	3217AA	Développement des pratiques individuelles				50 000,00
	3	32	3220AA	CREPS	500 000,00	250 000,00		
	3	32	3222AA	Soutien aux structures sportives			1 641 000,00	888 381,00
	3	32	3223AA	Aide à la structuration du mouvement sportif	50 000,00	20 000,00	2 194 130,00	1 151 244,00
	3	32	3224AA	Soutien à la promotion du sport			920 000,00	798 000,00
	3	32	3225AA	Aide à l'accès à la pratique sportive			200 000,00	100 000,00
	3	32	3221AA	Aménagement sportif du territoire	3 703 000,00	1 521 860,00	90 000,00	90 000,00
	3	32	1999P145	Développement des équipements sportifs d'intérêt régional		188 183,00		
	3	32	3212AA	Equipements et matériels sportifs		3 398 562,29		
	Sous total sous fonction 32				**4 253 000,00**	**5 391 660,77**	**5 045 130,00**	**5 129 522,80**
TOTAL - Structurer la politique sportive à la nouvelle échelle régionale					**4 253 000,00**	**5 391 660,77**	**5 045 130,00**	**5 129 522,80**

3) Renforcer le soutien à la vie associative et à la jeunesse, promouvoir la laïcité, lutter contre les discriminations et garantir l'égalité femmes-hommes

I. PRIORITES

Une stratégie globale pour une politique régionale en faveur de la jeunesse et de la vie associative :

- **Période de transition entre la fin de la scolarité obligatoire et l'âge adulte** marqué par l'accès à l'indépendance, la jeunesse est une priorité régionale, qui trouve son expression à travers nombre de dispositifs transversaux (transports, lycées, formation professionnelle…) et à travers des dispositifs spécifiques déployés sur l'ensemble du territoire visant à :

  - favoriser l'autonomisation et la citoyenneté, notamment en facilitant l'engagement (service civique), en luttant contre les discriminations, les freins à la mobilité (dispositif permis de conduire) et en favorisant les initiatives (appel à projets),
  - développer l'information en direction des jeunes, en proposant une carte universelle d'avantages et en soutenant les centres régionaux d'information jeunesse.

- **Le soutien au développement de la vie associative** est également une priorité qui se traduit par la mise en œuvre d'actions structurantes, notamment :

  - aide à la création d'emplois associatifs d'utilité sociale,
  - structuration et soutien aux associations en les aidant dans la définition et le formatage de leurs projets via des dispositifs spécifiques (tels les dispositifs locaux d'accompagnement, ou DLA),
  - des actions spécifiques en faveur de la laïcité, notamment avec la mise en place d'un observatoire régional de la lutte contre les discriminations, et de l'égalité femmes-hommes.

- **Une action résolue en faveur de la laïcité et, au-delà, de la lutte contre les discriminations et pour l'égalité femmes-hommes,** avec notamment :
  - création et coordination d'un observatoire régional de la laïcité,
  - structuration des actions et pratiques de lutte contre les toutes les discriminations et pour l'égalité femmes-hommes.

II. ACTIONS 2017 (par programme budgétaire)

Programmes 1999P155, 3218AA, 3219AA, 9123AA - Jeunesse

Le budget jeunesse s'élève à 1 936 500 € en AE et 2 002 753 € en crédits de paiement de fonctionnement.

Politique transversale par essence, l'action régionale en faveur de la jeunesse ne saurait se réduire à un périmètre budgétaire dédié. Vie lycéenne, transports, aides à la mobilité internationale, formations sanitaires et sociales, soutien aux activités culturelles et sportives…sont autant d'interventions de la région qui reflètent avant tout une volonté forte déclinée autour de trois objectifs majeurs :

- permettre à tous les jeunes l'accès à l'éducation, à l'orientation et à la formation,
- favoriser un cadre de vie protecteur,
- participer au développement personnel des jeunes et les accompagner vers l'autonomie.

A ce titre, de nombreux dispositifs dédiés ou d'actions, dont le champ d'éligibilité concerne les 460 000 jeunes âgés de 15 à 30 ans, sont identifiables.

La priorité donnée à la jeunesse se traduit donc par la diversité de l'intervention régionale. Elle s'apprécie dans la majorité des politiques sectorielles, qu'elles soient issues de transferts de compétences ou relevant d'une mise en œuvre volontariste.

Si les actions spécifiques « jeunesse » ne représentent donc qu'une infime partie de l'engagement régional en faveur des jeunes, elles n'en sont pas moins essentielles.

Au-delà des dispositifs pré-existants étendus à l'ensemble du territoire régional, l'année 2017 verra la naissance d'une action particulièrement importante : l'engagement en faveur du service civique.

Appui au service civique

Le volontariat de service civique propose aux jeunes de moins de 26 ans d'effectuer une mission d'intérêt général de six à douze mois au sein d'une association, d'une collectivité locale ou d'un établissement public, tout en bénéficiant d'une indemnité prise en charge par l'Etat.

En Bourgogne-Franche-Comté, 6 592 volontaires sont entrés dans le dispositif depuis sa création en 2010 et plus de 2000 en 2016. L'objectif de l'Agence du service civique est de proposer une mission à 3 000 jeunes Bourguignons-Francs-Comtois en 2017.

La région souhaite s'inscrire dès 2017 dans un soutien appuyé à ce dispositif. Les modalités de mise en œuvre de son intervention sont en cours de finalisation afin notamment d'améliorer la généralisation du dispositif là où il est encore largement perfectible, en particulier dans les zones rurales, auprès des collectivités petites et moyennes et des associations de proximité.

Aide au permis de conduire

Le dispositif d'aide au permis poursuit le double objectif de soutenir le pouvoir d'achat des jeunes et de participer à leur insertion professionnelle et sociale par une plus grande mobilité géographique. Accordée sous conditions de situation scolaire ou professionnelle, de ressources financières parentales et en contrepartie d'heures de bénévolat, l'aide finance 500 € du permis B pour environ 1 000 bénéficiaires chaque année depuis 2011. La mise en œuvre repose sur un partenariat fort avec le réseau des missions locales, acteurs locaux de la jeunesse, et les auto-écoles adhérentes volontaires.

Ce dispositif, étendu sur l'ensemble du territoire dès l'année 2016, montera en puissance en 2017 avec un objectif de 1 300 bénéficiaires.

Accompagnement des projets jeunesse

L'accompagnement des jeunes pour la réalisation de projets vise à favoriser ou renforcer leur autonomie et leur intégration sociale, en encourageant une dynamique de participation et de développement des compétences non formelles.

Ainsi, la région soutient le comité local d'aide aux projets – CLAP, porté par le CRIJ Franche-Comté, dans son projet d'extension à l'ensemble du territoire en 2017. Tous les jeunes âgés de 18 à 30 ans pourront prétendre à un appui méthodologique, technique et logistique et à un accompagnement financier éventuel pour la mise en œuvre de leurs projets individuels ou collectifs, dans divers domaines : citoyenneté, humanitaire, social, environnemental, sportif, culturel…

Par ailleurs, une aide aux projets jeunesse permet de soutenir les associations porteuses de projets impliquant la participation active des jeunes. En 2017, afin de proposer une offre cohérente aux porteurs de projet, un règlement d'intervention unique remplace les anciennes procédures propres à chaque territoire.

La carte Avantages Jeunes

Action emblématique de la politique jeunesse, la carte Avantages Jeunes, mise en œuvre et diffusée par le CRIJ et le réseau d'information jeunesse de Franche-Comté, sera étendue progressivement à l'ensemble de la région afin de favoriser son appropriation territoriale.

Cette carte propose des offres diverses pour l'accès aux pratiques ou spectacles sportifs et culturels, dans une diversité de structures de diffusion ou d'associations, permettant ainsi la découverte et l'essai sans engendrer de coût ni d'engagement immédiat.

Ainsi, dès l'édition 2017/2018, les deux CRIJ travailleront ensemble pour proposer ce dispositif aux jeunes de moins de 30 ans habitant la Nièvre.

L'extension se poursuivra ensuite en Côte-d'Or puis dans l'Yonne et en Saône-et-Loire.

L'information jeunesse

Au-delà de leurs missions premières d'accueil, d'information et d'animation du réseau information jeunesse, les CRIJ sont les partenaires privilégiés de la région en appui de nombreuses politiques. Disposant d'une vision régionale et des relais locaux du réseau Information Jeunesse, les CRIJ assurent la diffusion de l'information auprès des jeunes sur tout le territoire.

Ainsi, le journal « TOPO » et le portail www.jeunes-fc.com recensent diverses informations pratiques (logement, mobilité, carte Avantages Jeunes, comité local d'aide à projets, stages, emplois…) permettant d'accompagner les jeunes dans leur quotidien.

Dans un souci de rendre plus lisible l'information jeunesse, la région soutient les CRIJ dans leur démarche de modernisation des sites Internet prenant en compte les dernières technologies proposées par le Web et les nouvelles pratiques d'accès à l'information des jeunes.

A très court terme, l'information jeunesse doit être garantie à un même niveau de qualité et d'accès à l'ensemble de la population de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Programmes 2010P030, 9122PP, 4201AA - Vie associative

Le budget vie associative s'élève à 605 000 € en AP et 1 205 897 € en AE. En crédits de paiement, les inscriptions atteignent 552 500 € en investissement et 1 185 897 € en fonctionnement.

Le secteur associatif est au cœur des préoccupations de la région, pour le lien social, pour l'animation de l'ensemble du territoire tant en milieu urbain que rural, pour le développement humain et pour la diversité des pratiques qu'il garantit. La région compte près de 60 000 associations en activité, animées par environ 550 000 bénévoles. Quelque 2 700 associations se créent en moyenne chaque année, essentiellement dans les secteurs du sport et de la culture.

Le secteur associatif est un vivier d'emplois important. La proportion de l'emploi associatif parmi le secteur privé est significative : 10,9%, contre 9,8% nationalement. En Bourgogne-Franche-Comté, plus de 7 000 associations sont aujourd'hui employeuses. Cette vitalité représente plus de 79 000 salariés et une masse salariale de plus de 1,5 milliard d'euros. Aussi, la région souhaite accompagner, renforcer, consolider, sécuriser les associations pour leurs actions d'intérêt général et d'utilité sociale avérée, et leurs modèles économiques au service de l'emploi.

Financer 6 000 emplois d'utilité sociale dont une majorité pour le secteur associatif

Le secteur associatif permet l'emploi non délocalisable. Les salariés des associations garantissent la pérennité des actions d'utilité sociale, leur développement dans un souci de qualité du service proposé.

La région s'engage dans un ambitieux programme de soutien aux emplois associatifs avec l'objectif de financer quelques 6000 emplois d'ici la fin du mandat. Trois grands types d'emplois d'utilité sociale seront ainsi financés : les emplois d'insertion et d'aide à domicile du secteur de l'économie sociale et solidaire, les accompagnateurs dans les transports scolaires et les emplois associatifs d'utilité sociale.

A l'issue d'un travail de concertation avec les réseaux associatifs, les modalités d'intervention seront définies au cours de l'année 2017. Les échanges sont d'ores et déjà engagés afin de répondre aux besoins des associations.

Soutenir la structuration du secteur associatif

La région s'engage aux côtés des têtes de réseaux du monde associatif, dans une logique de structuration et de dynamisation. Elle participe en particulier au financement du plan d'action du Mouvement associatif de Bourgogne-Franche-Comté, qui s'attache notamment à mettre en réseau les acteurs de l'accompagnement des associations et à leur proposer des outils transversaux. Il sera également proposé en 2017 de signer, avec l'Etat et le Mouvement associatif, une déclinaison régionale de la charte d'engagements réciproques.

En outre, la région a comme ambition de soutenir les associations au plus près de leurs projets. Le fonds régional pour le développement de la vie associative (FRDVA), destiné à cofinancer les actions de formation des bénévoles, sera étendu sur l'ensemble du territoire.

Accompagner les associations dans leurs projets

La pérennisation ou la création d'emplois nécessite un travail important de la part des dirigeants associatifs afin d'identifier de nouvelles sources de financement ou de développer des actions nouvelles. Ces mutations sont parfois sources de déséquilibres internes, nécessitant une réorganisation ou une adaptation de l'association au paysage dans lequel elle évolue. Cette exploration sur le fonctionnement, la gestion, le développement de l'activité dans le respect du projet associatif fondateur nécessite des compétences techniques, dont les associations ne disposent pas toujours en interne. Le dispositif local d'accompagnement (DLA) leur propose son appui.

En lien avec la constitution d'un réseau régional des acteurs de l'accompagnement, la région apportera son soutien aux structures porteuses du DLA (départementales et régionale), sélectionnées par la DIRECCTE et la Caisse des dépôts et consignations pour la période 2017-2019.

Dans le cadre de la mise en place du programme d'aide aux emplois associatifs, la région continuera à faciliter le recours au DLA pour les associations, tout en travaillant – avec l'Etat et la Caisse des dépôts et consignations – à faire converger et harmoniser les modes de soutien aux structures porteuses à l'échelle de la nouvelle région.

Promouvoir et accompagner les organisateurs de « manifestations éco-responsables »

La région a engagé sur le territoire franc-comtois une action triennale 2015-2017 dont l'objectif est de faire progresser le niveau d'éco-responsabilité des organisateurs de manifestation.

Chaque année, un appel à projets est lancé, dans le but de sélectionner six manifestations (culturelles, sportives ou autres) bénéficiant des conseils et de l'expertise du prestataire en charge de la plate-forme d'accompagnement.

Cette plate-forme a été étendue dès 2016 à l'ensemble du territoire de Bourgogne-Franche-Comté. La dernière année du programme sera l'occasion de dresser un bilan de cette action et de mesurer le degré d'engagement des partenaires.

Laïcité, lutte contre les discriminations, égalité femmes-hommes

La laïcité est une valeur fondamentale de la République sans laquelle les principes d'égalité de liberté et de fraternité ne peuvent s'épanouir pleinement.

La région s'engage donc dans une démarche volontariste de promotion et de défense du principe de laïcité, de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité femmes/hommes.

A cet effet, elle mettra en place en 2017 un observatoire régional de la laïcité qui aura vocation à réunir formellement les principaux acteurs institutionnels se mobilisant pour la laïcité et à assurer une mission de

veille et de promotion du principe. Des soutiens seront apportés aux acteurs de la laïcité. Des actions visant à améliorer la compréhension et l'appropriation du principe seront engagées et soutenues.

La lutte contre les discriminations, quelles qu'elles soient, restera, en 2017, une priorité de la région. Une vigilance particulière sera notamment accordée à la question du handicap.

Enfin des actions seront entreprises en faveur de l'égalité femmes-hommes en interne, comme en direction du monde associatif et de l'ensemble de la société.

Toutes les politiques régionales devront respecter ces trois engagements forts de la région.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2017	CPI 2017	AE 2017	CPF 2017
Construire ensemble la nouvelle région					**49 236 080,00**	**52 142 132,50**	**31 649 687,00**	**31 611 786,33**
Renforcer le soutien à la vie associative et à la jeunesse, promouvoir la laïcité, lutter contre les discriminations et garantir l'égalité femme/homme	3	31	1999P155	Aides jeunesse			864 000,00	876 500,00
	3	32	3218AA	Pack autonomie jeunesse			682 500,00	721 913,00
	3	32	3219AA	Jeunesse et citoyenneté			90 000,00	104 340,00
	9	91	2010P030	Actions collectives pour le développement régional de la vie associative	105 000,00	52 500,00	505 897,00	485 897,00
	9	91	9122PP	Emplois d'utilité sociale	500 000,00	500 000,00	700 000,00	700 000,00
	9	91	9123AA	Services civiques			300 000,00	300 000,00
	4	42	4201AA	Laïcité			40 000,00	39 000,00
	Sous total sous fonction 42						**40 000,00**	**39 000,00**
	Sous total sous fonction 31						**864 000,00**	**876 500,00**
	Sous total sous fonction 32						**772 500,00**	**826 253,00**
	Sous total sous fonction 91				**605 000,00**	**552 500,00**	**1 505 897,00**	**1 485 897,00**
TOTAL - Renforcer le soutien à la vie associative et à la jeunesse, promouvoir la laïcité, lutter contre les discriminations et garantir l'égalité femme/homme					**605 000,00**	**552 500,00**	**3 182 397,00**	**3 227 650,00**

4) Consolider la cohésion territoriale

I. PRIORITES

Santé

La santé est un domaine transversal qui touche à une multitude d'autres domaines : l'environnement, l'énergie, l'habitat, l'aménagement du territoire, la recherche, l'innovation, la formation, le numérique (e-santé, programme de recherche), l'économie, et qui s'adresse à tous. Les questions de santé sont au cœur des préoccupations des populations régionales. Par ailleurs, dans un contexte de vieillissement de la population et d'une démographie médicale de plus en plus déficitaire, la question de l'accès à des soins de qualité ne cessera de s'accroître.

En matière de santé, la région n'a pas de compétence dédiée. Son intervention se situe globalement dans le cadre de ses compétences aménagement du territoire, formations sanitaires et sociales et recherche et innovation. Cette intervention a été consolidée par la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, qui a notamment donné à la région une possibilité de participer à titre expérimental au financement d'équipements sanitaires. Puis, la loi HPST du 21 juillet 2009 lui a donné une représentation dans les instances de pilotage et de concertation de l'agence régionale de santé.

D'autre part, au travers de la loi NOTRe du 7 août 2015 – article 10 portant sur l'élaboration du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET et fascicule), les régions peuvent intervenir sur le volet de la santé au titre de l'égalité des territoires.

Des démarches et dynamiques pilotes ont été lancées depuis plusieurs années. Un terreau d'initiatives et d'actions est en place : installation de maisons de santé, développement de la télémédecine, structuration de réseaux professionnels, soutien au fonctionnement d'associations visant l'amélioration de l'offre des soins, partenariat avec l'ARS, etc.

Politique de la ville

La région a décidé de faire la politique de la ville une de ses priorités d'intervention. L'année 2016 a marqué le début de la convergence des interventions en étendant les dispositifs FIP et FAP à l'ensemble de la grande région et en définissant des modalités d'intervention renouvelées sur la rénovation urbaine.

En 2017, la priorité sera d'établir une nouvelle politique de la ville (volet humain) permettant à la région d'intervenir en faveur de chaque ville ou agglomération concernée par un quartier prioritaire. Cette intervention se concrétisera par une convention de 3 ans (2018-2020) permettant d'améliorer la situation des habitants et des territoires prioritaires de la politique de la ville.

Le fonds d'intervention de proximité (FIP) et le fonds d'aide aux projets (FAP) sont deux dispositifs réactifs et souples permettant de mettre en place des actions répondant à des besoins non prévus ou des actions complémentaires aux projets de cohésion sociale. En 2016, ce sont 44 FAP qui ont été soutenus pour un total de subventions de 171 670 € et 17 FIP pour 209 740 €. Il est proposé de maintenir ces dispositifs en permettant d'accompagner des actions de cohésion sociale des contrats de ville en amont de la définition de la nouvelle politique de la ville en cours de définition et qui ne sera effective qu'à compter de 2018.

Pays, contrats de territoires

- **vers une politique contractuelle territoriale unifiée**

Au titre de la politique d'aménagement du territoire et de développement local, a été mise en place par les deux ex-régions une politique territoriale mettant en avant la contractualisation avec les territoires de projet

(échelle du pays ou PETR mais prenant en compte les différentes structures territoriales : EPCI, agglos). Cette contractualisation a été initiée sur 2015 et doit se déployer sur la période 2015-2020.

Ces contrats ont été définis sur une première période triennale 2015-2017. L'année 2018 représente ainsi l'année de la convergence des contrats. 2017 a vocation à être l'année de mise en place du nouveau cadre commun d'intervention. Les objectifs de contractualisation sont globalement identiques actuellement. L'approche est commune : s'appuyer sur une stratégie du territoire, s'inscrire dans les orientations du SRADDT, faire du contrat un espace de rencontres entre territoire et région, appuyer le développement du territoire et affirmer davantage les priorités régionales.

Habitat

La région compte parmi les quelques régions à avoir investi largement la question de l'habitat. Cette orientation politique a pris plusieurs formes légitimant la place de la région comme l'un des partenaires clés de la politique de l'habitat. Cela se traduit également par l'accompagnement des projets de revitalisation de bourgs centre contribuant à un aménagement durable du territoire régional.

II. ACTIONS 2017 (par programme budgétaire)

Programmes 4101AA, 4101CPB, 2010P027 - Santé

Un plan d'action coordonné à l'échelle BFC a vocation à être mis en place à partir de 2017 :

- en termes d'objectifs, de se concentrer sur :
  - la poursuite de la compréhension des évolutions sociodémographiques et des conditions d'accès à la santé : questions liées au vieillissement de la population, suivi des travaux et schémas ARS ;
  - la structuration d'une politique régionale autour des questions relatives à la démographie médicale, l'installation de professionnels de santé, les conditions d'accueil de ces professionnels et le renforcement de l'attractivité de la région ;
  - la consolidation du partenariat avec l'ARS pour un co-pilotage régional sur ces enjeux.
- et ainsi en termes d'actions :
  - structurer et amplifier une dynamique régionale d'appui à l'installation, en relation étroite avec l'ARS. Aujourd'hui, il est nécessaire de structurer cette dynamique et organiser le rôle de chacun, professionnaliser les acteurs et innover, imaginer des solutions et dispositifs nouveaux :
    - structuration de l'offre régionale,
    - accompagnement des professionnels à l'installation (organiser et professionnaliser la chaine d'appui, bâtir les partenariats et une position commune ARS-région…),
    - prospection et communication pour l'accueil de ces professionnels.

Programmes 5134PP, 5137AA, 5137PP, 5138AA, 5138CPB, 2000P024, 5241PP, 5235CPER, 5236AA, 2001P033, 2006P011, 2014P005, 2014P007 - Politique de la ville / Agglomérations et villes moyennes

Les premières conventions de rénovation urbaine devraient être signées en 2017 suite à la définition de projets sur les 12 quartiers d'intérêt régional encore en cours. Seul le projet de Cosne-sur-Loire est en phase opérationnelle fin 2016. La région a prévu de mobiliser une enveloppe spécifique de 30 M€ en faveur de ces 13 QIR. A cela, il faut rajouter les crédits réservés pour la réhabilitation du parc HLM (Effilogis et programme de réhabilitation énergétique) et le FEDER – axe urbain des programmes opérationnels. Ces projets ont pour objectif de changer l'image des quartiers en intervenant sur l'habitat (démolition reconstitution de l'offre et réhabilitation), les espaces publics, les équipements publics mais aussi l'activité économique et donc la mixité fonctionnelle de ces territoires en difficulté.

La politique de la ville (volet humain) est mise en œuvre dans le cadre des conventions régionales urbaines et sociales engageant la région en faveur des villes et agglomérations. Les objectifs d'intervention sont de 3 ordres :

- favoriser l'accès à la formation, à l'orientation, à l'information et à l'emploi des personnes les plus en difficulté de ces territoires,
- favoriser un bâti de qualité permettant de réduire les consommations énergétiques des bâtiments et de réduire les consommations énergétiques des habitants les plus en difficulté,
- et aménager durablement les espaces publics donnant un cadre de vie agréable à tous.

2017 constitue la dernière année d'engagement de ces conventions dont le projet devra être évalué avant la reconduction de l'intervention dans le cadre du nouveau dispositif à partir de 2018.

Il s'agit d'allier à la fois le bâti et l'humain, et cela conduira à renforcer l'attractivité des quartiers d'habitat social et à favoriser la centralité des villes et agglomérations concernées.

Programmes 5314AA, 5314CPER, 5315CPB, 5317CPB, 5319CPB, 5320AA - Espace rural et autres espaces de développement

2017 devra permettre d'établir un cadre d'intervention commun pour la période 2018-2020.

Les outils d'animation, de mise en réseau, de professionnalisation des acteurs seront également poursuivis, amplifiés et harmonisés à l'échelle de la grande région, dans le cadre du pôle régional d'appui aux territoires (PRAT) et du réseau rural régional (RRR).

- **Bourgs centres**

Il est proposé un nouveau dispositif d'intervention en faveur des 40 bourgs centre engagés dans une démarche de revitalisation au titre des différents appels à projets ou à manifestation d'intérêt des années 2014 et 2015. La région s'engagera aux côtés des villes et EPCI sur 3 ans en réservant une enveloppe spécifique de 750 000 € maximum par bourg centre pour accompagner les opérations du projet de revitalisation. Ce dispositif a été voulu clair et simple permettant à chacun des maîtres d'ouvrage de mettre en œuvre leurs opérations dans les meilleures conditions possibles.

- **Nouvelles ruralités**

Il est proposé une intervention nouvelle sur les espaces ruraux : le dispositif ENVI. La région Bourgogne-Franche-Comté est une région majoritairement rurale. La ruralité y est diverse et plurielle, et constitue une force sur laquelle il convient de s'appuyer. L'objectif est de renforcer la cohésion territoriale et sociale pour les citoyens qui y vivent ou qui veulent s'y installer, de mettre en avant la capacité de ces territoires à produire de la richesse, à innover, à se positionner comme espaces à potentiel, de favoriser le lien ville/campagne, et de porter avec fierté l'ambition du monde rural. La région souhaite accompagner et promouvoir des villages et une ruralité « territoire d'innovation, d'humanité et d'avenir ». Il s'agit de faire des espaces ruraux des espaces de développement, des laboratoires d'innovation. Ce programme doit permettre de soutenir des projets capables de diffuser, qui doivent développer une valeur d'exemplarité. L'objectif est d'encourager la capacité créative dans les espaces ruraux tout en :

- associant la population aux projets,
- créant du lien social et du partage,
- développant la démocratie participative,
- soutenant les initiatives locales dans une démarche ascendante ou inductive (partant de l'expérience locale),
- s'inscrivant dans une logique de développement durable.

Ce programme vise ainsi à compléter les objectifs et outils de la politique « socle » par des objectifs et outils non encore totalement pris en compte dans cette politique régionale structurante. Ce programme complémentaire à destination des espaces ruraux et des villages vise ainsi à :

- assurer les conditions du « vivre ensemble » : et ainsi soutenir des projets et apporter des moyens pour encourager et accompagner la dynamisation de la vie locale, encourager les initiatives,
- promouvoir une gouvernance locale citoyenne : l'objectif est ici de favoriser l'implication des acteurs locaux dans la vie locale sous forme d'actions collectives et collaboratives, de projets innovants (par la mobilisation de conseils de développement, de commissions thématiques ou ateliers citoyens…), dans le but de développer la participation citoyenne…

Programmes 5431AA, 5431PP, 5436AA, 5438AA, 5439AA, 5440AA, 5440CPB, 5441AA - Habitat

2017 sera consacrée à la convergence des politiques d'aménagement du territoire pour proposer aux différents territoires des axes d'intervention clarifiés selon leurs enjeux respectifs. Les objectifs seront de permettre aux collectivités et territoires de maintenir un habitat attractif, d'avoir la possibilité de développer des projets exemplaires d'aménagement, qu'ils soient ou non en lien avec la reconversion d'ilots ou de friches.

Ces interventions découlent du SRADDT validé en 2014 et reposent sur des objectifs clairement établis :

- la densification de l'espace et le recentrage de la construction neuve autour des pôles – au plus près des emplois, commerces, services, transports et systèmes de mobilité performants – contribueront à lutter contre l'étalement urbain ;
- il s'agit par ailleurs de renforcer l'attractivité résidentielle des territoires en valorisant la qualité du cadre de vie, en dynamisant et revitalisant les villes et bourgs centre. Il s'agit de développer une offre de logements quantitativement et qualitativement suffisante pour répondre à la diversité des besoins, de réhabiliter le parc existant, de remettre sur le marché des logements vacants, de réaliser des aménagements d'espaces publics de qualité et également de travailler à maintenir et/ou renforcer l'offre de services, commerces ou équipements publics ;
- enfin, les territoires doivent s'organiser pour répondre localement aux enjeux territoriaux en matière d'habitat (et notamment corriger la tendance à la spécialisation des marchés immobiliers) sur la base d'une stratégie définie collectivement (stratégie locale de l'habitat).

De manière transversale, cette intervention en matière d'habitat répond au défi majeur de la transition énergétique.

Le dispositif « Ecovillages avenir » permet ainsi aux communes de moins de 3 500 habitants d'améliorer leur cadre de vie en proposant un habitat rénové et des espaces publics de qualité. Par ailleurs, les communes peuvent également réhabiliter des équipements publics. Près de 1 100 communes ont bénéficié de ces dispositifs, notamment de cœurs de villages ou d'éco villages qui leur permettent de mettre en œuvre un projet pluriannuel (4 ans). Villages avenir est, quant à lui, uniquement centré sur des projets d'habitat, en réhabilitation ou en extension de bourg et bénéficie aux communes ou aux organismes HLM.

Les jeunes sont également confrontés à des problèmes d'accès au logement, que ce soit en raison du prix mais aussi au regard de leur parcours d'insertion professionnel. Ainsi, de nombreux apprentis sont confrontés au double voire au triple logement ; enfin, les jeunes ont souvent une image négative auprès des propriétaires bailleurs nécessitant une intervention publique pour leur assurer un accès facilité et dans les meilleures conditions possibles au logement. La région se propose notamment d'accompagner en 2017 la plateforme régionale d'information sur le logement des jeunes.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2017	CPI 2017	AE 2017	CPF 2017
Construire ensemble la nouvelle région					**49 236 080,00**	**52 142 132,50**	**31 649 687,00**	**31 611 786,33**
Consolider la cohésion territoriale	5	50	5000AA	Intérêts moratoires			1 000,00	1 000,00
	5	50	5015AA	Animations			150 000,00	256 445,89
	5	50	1999P009	Etudes, banques de données, SIG, animation, publication			419 000,00	356 900,00
	5	51	5134PP	Rénovation urbaine		2 245 497,71		10 135,00
	5	51	5137AA	Cohésion sociale	500 000,00	317 717,50	400 000,00	391 169,00
	5	51	5137PP	Cohésion sociale				31 878,35
	5	51	5138AA	Cohésion sociale 2015-2020			162 000,00	182 000,00
	5	51	5138CPB	Cohésion sociale CPER 2015-2020	4 000 000,00	1 223 540,00	700 000,00	590 340,00
	5	51	2000P024	Renouvellement urbain	2 000 000,00	1 100 000,00		
	5	52	5214PP	Villes d'appui		1 053 078,97		
	5	52	5235CPER	Agglomérations CPER		1 121 640,00		
	5	52	5236AA	Grands équipements agglomérations	2 000 000,00	840 000,00		
	5	52	2001P033	Développement des territoires		1 200 000,00		10 570,00
	5	52	2006P011	Aménagements urbains		2 500 000,00		
	5	52	2014P005	Plan de soutien BTP AT		9 565 212,00		
	5	52	2014P007	Politiques territoriales	7 278 000,00	2 528 000,00	1 060 000,00	870 000,00
	5	53	5314AA	Pays	110 000,00	435 160,00		
	5	53	5314CPER	Pays 2007-2013		1 845 636,53		55 757,00
	5	53	5315CPB	Contrats territoriaux 2015-2020	8 097 000,00	2 771 020,00	1 650 000,00	1 328 236,00
	5	53	5317CPB	Appels à projets territoires 2015-2020	400 000,00	130 000,00		
	5	53	5319CPB	Inter-territorialité CPER 2015-2020	1 500 000,00	225 000,00		
	5	53	5320AA	Bourg centre	3 000 000,00	700 000,00		
	5	54	5431AA	Cœurs de villages			2 000,00	2 000,00
	5	54	5431PP	Cœurs de villages	2 000 000,00	2 214 625,47		
	5	54	5436AA	Habitat social	300 000,00	325 652,55	60 000,00	150 948,39
	5	54	5438AA	Villages avenir		1 631 590,00	2 350,00	2 350,00
	5	54	5439AA	Aménagement durable	1 250 000,00	387 720,00		
	5	54	5440AA	Habitat	4 000 000,00	1 898 000,00		
	5	54	5440CPB	Habitat cper 2015-2020				
	5	54	5441AA	Stratégie locale de l'habitat	150 000,00	55 000,00		
	4	41	4101AA	Soutien au réseau sanitaire bourguignon	100 000,00	410 860,00	300 000,00	301 191,23
	4	41	4101CPB	Soutien au réseau sanitaire bourguignon 2015-2020	650 000,00	894 890,00		
	4	41	2010P027	Santé			20 000,00	25 000,00
	Sous total sous fonction 50						**570 000,00**	**614 345,89**
	sous total sous fonction 51				**6 500 000,00**	**4 886 755,21**	**1 262 000,00**	**1 205 522,35**
	sous total sous fonction 52				**9 278 000,00**	**18 807 930,97**	**1 060 000,00**	**880 570,00**
	sous toptal sous fonction 53				**13 107 000,00**	**6 106 816,53**	**1 650 000,00**	**1 383 993,00**
	sous total sous fonction 54				**7 700 000,00**	**6 512 588,02**	**64 350,00**	**155 298,39**
Sous total sous fonction 41					**750 000,00**	**1 305 750,00**	**320 000,00**	**326 191,23**
TOTAL - Consolider la cohésion territoriale					**37 335 000,00**	**37 619 840,73**	**4 926 350,00**	**4 565 920,86**

5) Outiller la démocratie participative

I. PRIORITES

Les engagements budgétaires pour 2017 permettront de développer les relations entre la collectivité et les citoyens (210 000 euros de CPF) et de structurer les outils indispensables à la démocratie participative, en particulier la plateforme numérique de relations citoyennes (160 000 euros de CPI).

II. ACTIONS 2017

La structuration de la participation citoyenne tout au long du mandat vise trois objectifs, articulés comme suit :

- la consultation de la population grâce à l'outil numérique régional participatif, accessible en ligne dès 2017. Cette plateforme permettra aux citoyens de suivre l'avancement de la stratégie de mandat, de contribuer à son enrichissement, et d'échanger avec l'institution régionale (recueil d'avis citoyens, appels à projets, suivi de projets et informations),
- la concertation par la pérennisation des ateliers régionaux mis en place avec les acteurs socioéconomiques, entre avril et juillet 2016,
- la participation, qui vise à aller encore plus loin avec un groupe de citoyens volontaires pour travailler avec eux à l'élaboration même d'une politique publique. Une première série de politiques publiques a d'ores et déjà été identifiée, en 2017, pour faire l'objet de dispositifs de participation, qui pourront notamment prendre la forme de journées citoyennes ou expérimenter d'autres formes en fonction des sujets :
    - un travail à définir avec les lycéens pour les associer à la construction du lycée de demain et à l'amélioration de la vie lycéenne ;
    - un travail à définir avec les usagers des transports régionaux pour les associer à la construction d'un nouveau système unifié de transports régionaux à l'occasion des transferts de compétence.

Un travail avec notamment des citoyens de Bourgogne-Franche-Comté et du land de Rhénanie-Palatinat (Allemagne) pour mener une réflexion sur la participation des citoyens aux projets européens.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2017	CPI 2017	AE 2017	CPF 2017
Construire ensemble la nouvelle région					**49 236 080,00**	**52 142 132,50**	**31 649 687,00**	**31 611 786,33**
Outiller la démocratie participative	0	02-	2010P046	Démocratie participative	160 000,00	160 000,00	210 000,00	210 000,00
				Sous total sous fonction 02	**160 000,00**	**160 000,00**	**210 000,00**	**210 000,00**
TOTAL - Outiller la démocratie participative					**160 000,00**	**160 000,00**	**210 000,00**	**210 000,00**

IV - Ressources humaines et moyens de l'institution

1) Ressources humaines

I. PRIORITES

La proposition budgétaire pour l'année 2017, qui s'établit à 166 741 800 € en fonctionnement et 50 000 € en investissement, représente une augmentation globale de 1,13% (+1 859 378,75 €) par rapport au budget prévisionnel de 2016. Si on déduit le coût des transferts, cette augmentation est limitée à 0,5% (+824 378 €).

Ces crédits servent à assurer la rémunération des agents sur 4 048 postes budgétaires (charges comprises) ainsi que celle des agents contractuels, apprentis et emplois d'avenir, à développer leurs compétences, à mener des politiques volontaires d'action sociale et de prévention des risques, ainsi qu'à assurer les dépenses diverses liées aux personnels (frais de déplacements, de publicité des offres d'emplois, prestations d'assurance, etc.).

En 2017, le budget ressources humaines de la région est impacté par deux évolutions majeures :

- les transferts de personnel suite à la loi NOTRe sont estimés à près d'1 M€ pour l'année 2017. Ce chiffre inclut le transfert des agents non titulaires du CREPS au 1er janvier 2017 et les transferts physiques des agents des départements s'occupant des transports au second semestre 2017 ;

- la mise en œuvre du parcours professionnel carrières et rémunérations qui propose des mesures de revalorisation salariale pour les agents pèsera sur le budget régional :

  - augmentation de la valeur de l'indice (+0,6%) au 1er février 2017,
  - revalorisation de la catégorie A, B, C (notamment la refonte des échelles de catégorie C qui passent de 4 à 3 échelles),
  - transfert des primes en points pour les agents de catégorie A et C (mise en œuvre en 2016 pour les agents de catégorie B).

  Les effets du PPCR sont estimés à plus de 2 M€ pour 2017.

Malgré cet environnement budgétaire très contraint, la collectivité souhaite maîtriser ses dépenses de fonctionnement au plus près de ses besoins pour ne pas obérer sa capacité d'investissement. Aussi, le budget proposé ne représente que 0,5% d'augmentation, hors impact des transferts et hors négociations collectives en cours.

Pour respecter ce cadre, il sera nécessaire de maîtriser la masse salariale, tant dans les services administratifs que les établissements d'enseignement. L'examen attentif de tout poste lors de sa vacance pour déterminer s'il doit faire l'objet d'une réouverture ou si une organisation différente des moyens peut permettre son non remplacement sera désormais un passage obligé. Il sera tout aussi impératif de maîtriser les crédits alloués au remplacement des agents permanents absents.

Si la maîtrise budgétaire est une contrainte, elle est également l'occasion d'interroger les méthodes d'organisation et de fonctionnement de la collectivité et de chercher les solutions les plus efficientes possibles pour mettre en œuvre les politiques régionales. La simplification des procédures, des méthodes et la modernisation des outils sont des leviers pour réaliser des économies nécessaires.

Enfin, la région Bourgogne-Franche-Comté commence sa deuxième année avec un organigramme construit dans lequel les directeurs généraux adjoints, les directeurs et les chefs de service sont nommés. La dernière

étape de la réorganisation vient d'être lancée avec l'objectif d'affecter les agents dans les services au cours du 1er trimestre 2017.

La réorganisation des services, les évolutions des mesures et des méthodes de travail liées à l'harmonisation des pratiques nécessitent une vigilance accrue de la direction des ressources humaines à l'accompagnement des agents pour permettre à chacun de retrouver sa place dans ce nouvel environnement qui reste en mouvement. La mission accompagnement emploi, les formations déployées pour les encadrants, ainsi que les formations proposées à tous les agents sur les transitions professionnelles, les ateliers de la mobilité tentent de répondre à cet enjeu majeur.

Cette année débute également avec de nombreux projets d'harmonisation structurants planifiés, et déjà initiés pour certains, tels le régime indemnitaire, le temps de travail, la démarche métiers, la politique de recrutement, l'action sociale, etc. Ces projets sont au cœur du dialogue social 2017 mené avec des représentants du personnel réélus en juin 2016. Des commissions mensuelles rythment et animent le dialogue social, indispensables compléments aux comités techniques régulièrement organisés, afin que les organisations syndicales puissent pleinement jouer leur rôle sur des sujets aussi complexes et riches.

En raison de ce calendrier, le budget présenté n'inclut pas les effets de l'harmonisation du régime indemnitaire et des conditions d'emplois des agents régionaux. Si l'harmonisation pouvait, en fonction des discussions et du cadre retenu, avoir des effets sur le budget de fonctionnement de la collectivité, ces effets concerneraient davantage 2018.

Le budget des ressources humaines est voté sur plusieurs chapitres budgétaires :

- les crédits relatifs aux agents des services administratifs figurent à la fonction 0 – Services généraux – du présent rapport pour un montant de 52 965 500 € en progression de 0,07% (+37 938 €) par rapport à 2016 et représentent 1 047 postes ;
- le budget des ressources humaines relatif aux agents des lycées figure à la fonction 2 – Enseignement – du présent rapport pour un montant de 111 635 000 € en fonctionnement et 50 000 € en investissement, en progression de 1,15% (+1 269 435 €) par rapport à 2016 et représente 3 001 postes ;
- à la fonction 3 – Culture, sports et loisirs – sont présentées les dépenses de personnel des 10 postes budgétaires du service régional de l'inventaire du site de Dijon (360 000 €) ainsi que les 5 postes budgétaires des sites culturels (Châteauneuf-en-Auxois) (265 000 €), en diminution de -9,66% par rapport à 2016 (-152 950 €) ;
- à la fonction 8 – Transports, apparaissent désormais les dépenses de personnel liées au transfert des compétences de gestion des transports interurbains et transports scolaires. Elles sont estimées à 750 000 € pour un transfert des personnels physiques au 1er novembre 2017, date qui est susceptible d'être avancée au 1er septembre 2017 ;
- le budget des assistants de groupes politiques, encadré par l'article L4132-23 du Code général des collectivités locales figure pour sa part au chapitre 944 – Dépenses non ventilées. Il s'élève à 766 300,75 €, soit -5,55% d'évolution (-45 044,25 €).

II. ACTIONS 2017 (par programme budgétaire)

Fonction 0 - Personnel des services administratifs

Le budget proposé à 52 965 500 € représente presque un budget constant par rapport à l'année 2016 puisque l'augmentation n'est que de 0,07%.

Un budget très contraint en raison mesures règlementaires incompressibles

Une relative sous-consommation des crédits en 2016, liée à des départs non remplacés dans l'attente de la réorganisation, permet d'absorber une certaine part les mesures règlementaires et incompressibles

suivantes : augmentation de la valeur du point (245 000 €), les mesures 2017 du PPCR (187 000 €), le glissement vieillesse technicité (736 000 €).

Toutefois, la maîtrise des crédits alloués aux recrutements d'agents non titulaires et apprentis (proposés à 1 200 000 €) sera primordiale pour respecter le cadre budgétaire voté. De même, il sera nécessaire de conduire une réflexion sur le remplacement ou non d'agents permanents lors de leur départ afin de rester dans l'enveloppe budgétaire estimée à 48 830 000 € pour leur masse salariale.

Deux efforts majeurs : l'action sociale et la formation

Malgré la vigilance budgétaire, la collectivité conserve en 2017 une place importante à l'action sociale : celle-ci représente 1 704 000 €, soit 3% du budget de ce chapitre. Elle comprend la protection sociale complémentaire, l'attribution des chèques déjeuner, le versement de subventions aux associations du personnel (Amical et APCR – pour cette dernière, l'ensemble de la subvention est versée sur ce chapitre), l'adhésion au CNAS, le versement d'aides régionales et les chèques cadeaux.

La formation est également un axe majeur de la collectivité, d'autant plus important dans le contexte de fusion où l'accompagnement au changement et le développement de nouvelles compétences sont essentiels pour permettre aux agents de poursuivre leur parcours professionnel. Il faut ainsi ajouter au budget proposé (306 000 €) la cotisation de 0,9% versée au CNFPT qui est incluse dans la masse salariale des agents.

L'ensemble des crédits de paiement se répartit comme suit :

- rémunération des agents permanents : 48 830 000 €
- rémunération des agents non permanents : 1 200 000 €
- frais de déplacement : 476 000 €
- formation : 306 000 €
- action sociale : 1 704 000 €
- prévention : 125 000 €
- prestations assurances, organisation, divers : 254 500 €
- collaborateurs de cabinet : 820 000 €

Fonction 2 - Personnel des lycées

Le budget proposé à 111 635 000 € en fonctionnement et 50 000 € en investissement est en augmentation modérée (+1,15%).

Des mesures règlementaires incompressibles

Les agents des lycées appartiennent en quasi-totalité à la catégorie C. C'est pourquoi l'effet du parcours professionnel carrières et rémunérations, avec notamment le passage de quatre en trois échelles de rémunération dans cette catégorie, est majeur sur ce chapitre budgétaire. Il est estimé à 1,2 M€. L'augmentation de la valeur du point est quant à elle valorisée à 505 000 €. Autre mesure incompressible, le glissement vieillesse technicité pèse un peu plus d'un 1 M€.

C'est pourquoi, un réel effort budgétaire sera nécessaire afin de rester dans les enveloppes définies, tant pour les agents permanents (101 050 000 €) que pour les agents non permanents (7 446 000 €). L'efficience des organisations devra permettre d'atteindre cet objectif tout en veillant à la qualité du cadre d'apprentissage offert aux lycéens dans leur établissement d'enseignement.

Action sociale et prévention

Dans ce chapitre budgétaire, l'action sociale représente une part importante avec 1 646 000 € qui lui seront consacrés en 2017. Si le montant apparait moindre par rapport au chapitre précédent, cela s'explique par la répartition de la subvention à l'APCR entre les deux chapitres et par les titres restaurant.

Enjeu majeur pour les agents des lycées, les crédits alloués à la prévention (701 000 € en fonctionnement et 50 000 € en investissement) montrent l'action volontariste de la collectivité en ce domaine. L'objectif est de préserver la santé des agents, de prévenir les risques (visites médicales d'embauche, médecine préventive, équipements de protection individuels spécifiques, aménagements de poste, mise en place d'auxiliaires de vie, etc.) mais également d'accompagner les agents en cas d'inaptitude pendant leur arrêt (prise en charge du coût des secrétariats des commissions de réforme et comités médicaux ainsi que des expertises qu'ils diligentent, des suivis par des psychologues du travail) en vue d'une reprise afin d'éviter tout risque de décrochage avec le monde du travail.

Si ces mesures ne sont pas encore toutes harmonisées en 2017, il est certain que la prévention sera un axe prioritaire de travail pour la collectivité.

L'ensemble des crédits se répartit comme suit :

- rémunération des agents permanents : 101 050 000 €
- rémunération des agents non permanents : 7 446 000 €
- frais de déplacement : 109 000 €
- formation : 222 000 €
- action sociale : 1 646 000 €
- prévention : 701 000 € en fonctionnement et 50 000 € en investissement
- prestations assurances, organisation, divers : 461 000 €

Fonction 3 - Personnel SRI et sites culturels

Pour 2017, les dépenses s'élèvent à 360 000 € pour le service régional de l'inventaire du site de Dijon et 265 000 € pour les sites culturels (-19,66% par rapport à 2016 en raison d'ajustements liés à la consommation).

Fonction 8 - Personnel des transports

Afin d'avoir une lisibilité claire sur les coûts des transferts, les crédits consacrés à l'exercice des nouvelles compétences en matière de transports interurbain et scolaires seront affectés dans ce chapitre budgétaire. La masse salariale est estimée à 750 000 € pour un transfert physique des personnels au second semestre 2017.

2) Les moyens de l'institution

Moyens généraux

I. PRIORITES

La gestion des bâtiments administratifs, la gestion du parc automobile, l'organisation des manifestations et la mise à disposition de moyens aux agents contribuent directement au fonctionnement quotidien et aux conditions de travail.

- **En fonctionnement, la priorité consiste à maîtriser les charges de structures et à optimiser la gestion notamment en trouvant des synergies de la cadre de la fusion.**

Au niveau du parc automobile, la rationalisation engagée (3,5% de véhicules en moins en 2016) sera poursuivie en 2017. L'application GIR de gestion du parc sera déployée sur l'ensemble des sites.

S'agissant des bâtiments administratifs, l'accent sera mis sur la performance énergétique de manière à ce que les coûts de fonctionnement puissent être optimisés.

Une réflexion relative aux coûts de gestion sera également menée en vue de tendre vers une optimisation.

- **En investissement, plusieurs opérations de travaux sont programmées en 2017 :**

- mise en œuvre des travaux dans le cadre de la démarche d'accessibilité ADA'P au niveau des bâtiments administratifs (notamment sites de Castan et Trémouille),
- travaux de rénovation des systèmes de climatisation, ventilation et chauffage du 17, boulevard de la Trémouille. Ces interventions seront accompagnées du changement de vitrages et d'actions permettant d'accroitre l'isolation des bâtiments. L'ensemble de ces opérations s'avère nécessaire compte tenu de la vétusté du bâti et des systèmes CVC et permettront de tendre vers un accroissement de la performance énergétique et une baisse globale des consommations,
- rénovation de la sonorisation de la salle des séances à Dijon,
- poursuite de la sécurisation des sites (contrôle d'accès par badge et vidéoprotection notamment).

II. ACTIONS 2017 (par programme budgétaire)

- **En investissement**

Programme 1999P050 - Garages

Ce montant est prévu pour le renouvellement des véhicules les plus anciens du parc de la flotte automobile du conseil régional. Une acquisition de véhicules électriques à autonomie accrue est également envisagée.

Programme 0230AA - Administration générale

Cette somme correspond principalement au renouvellement du mobilier de bureau.

Programme 0233AA - Bâtiments administratifs Dijon

Les travaux suivants sont programmés au 17 boulevard de la Trémouille :

- réfection des installations de chauffage et de climatisation : estimation 1 500 000 €,
- sonorisation de la salle des séances : estimation 600 000 €,
- mise en œuvre de l'ADA'P (entrées, sanitaires, menuiseries,…) : 190 000 €.

Concernant les autres bâtiments, les interventions concernent un ensemble de travaux d'améliorations.

Programme 0234AA - Bâtiments administratifs Besançon

Ce programme comprend essentiellement la réalisation de travaux pour les personnes à mobilité réduite dans le cadre de l'ADA'P.

Programme 0236AA - Bâtiments culturels site Dijon

Réalisation de travaux d'amélioration et de mise en sécurité.

Programme en fonctionnement

Même si certaines opérations sont en augmentation (carburant, contrats et prestations de service, frais de déménagement, renforcement de la sécurité suite au plan Vigipirate), une économie globale sur le programme de fonctionnement est envisagée par rapport à 2016 liée notamment aux éléments suivants :

- réduction des frais de gestion du FRAC à Besançon (de l'ordre de 30 000 €),
- réduction des frais de réception (13 000 €),

- réduction de plusieurs lignes budgétaires suite à la réalisation de travaux d'investissement à Dijon et Besançon (entretien sur les bâtiments administratifs notamment) d'environ 60 000 €.

La diminution globale prévisionnelle est donc de **103 500 €**.

Programme 0232AA - Acquisition de locaux (hors lycées)

La nouvelle organisation de la région a nécessité d'engager une réflexion sur les conditions d'installation des services et à définir les futurs contours des implantations immobilières régionales. Dans un souci de plus grande efficacité et de rationalisation, une démarche a été menée afin de regrouper une partie des services du site de Besançon, de faciliter les déplacements des agents entre Dijon et Besançon. Ce projet conduit la région à acquérir des locaux à usage de bureaux situés sur le site de la gare Viotte à Besançon. Ces locaux, construits face aux bâtiments destinés aux services de l'Etat, seront livrés entre 2019 et 2020. Cette opération permettra de réaliser des économies sur les locations aujourd'hui acquittées par la région.

Programme 0231AA - Réparations des bâtiments (hors lycées)

Ce programme financier permettra à la collectivité d'intervenir sur le patrimoine propriété de la collectivité hors lycée. Prioritairement, en 2017, les interventions prévues et planifiées sur ce programme permettront de répondre la réparation du sol de la chapelle du site du château de Châteauneuf-en-Auxois.

Systèmes d'information

Le budget des systèmes d'information s'établit en crédits de paiement à 1 580 000 € pour la section de fonctionnement et 2 045 000 € pour la section d'investissement. Les autorisations d'engagement ouvertes s'élèvent à 1 580 000 € et les autorisations de programme à 2 160 000 €.

I. PRIORITES

Fonctionnement

La priorité pour l'élaboration du budget de fonctionnement 2017 des systèmes d'information est double :

- poursuivre les efforts de gestion, déjà engagés depuis plusieurs années par les ex régions. Dans ce budget, ces efforts se traduisent par une baisse de 4% du budget de fonctionnement par rapport à la somme des 2 budgets précédents, à périmètre de responsabilité égal ;
- mettre en place, dès la première année, un cadre budgétaire convergé, correspondant à la réalité de la gestion quotidienne résultant de la fusion (projets convergés, marché unique pour les 2 SI, renégociation des contrats de maintenance,...).

Investissement

Le budget d'investissement a pour objectif de financer à la fois :

- les projets informatiques liés à la convergence des systèmes d'information des 2 ex régions,
- ceux issus du plan de mandat et du projet d'administration de la collectivité,
- et les projets, importants, répondant aux obligations réglementaires, qu'il s'agisse du transfert de la compétence transport ou encore des travaux nécessaires à la dématérialisation en cours dans le domaine de la comptabilité publique.

Ce budget traduit les priorités retenues en termes de systèmes d'information par le COSI (comité d'orientation des systèmes d'information).

II. ACTIONS 2017

Fonctionnement

Le montant global s'établit à 1 580 000 € en crédits de fonctionnement (CPF) et en autorisations d'engagement (AE). Il intègre 70 000 € correspondant à de nouvelles missions exercées par la DSI (gestion des consommables imprimantes et la maintenance copieurs d'étage) qui ne figurent donc plus au budget des moyens généraux.

A périmètre constant le budget de fonctionnement s'établit donc à 1 510 000 €, en référence au 1 572 166 € du budget cumulé 2016, soit -4%.

Le budget de fonctionnement est structuré en 2 opérations (« Maintenance et fournitures » et « Services généraux ») regroupant au total 6 postes de dépense : maintenance informatique, maintenance copieurs et fournitures, d'une part, prestations de service, téléphonie et télécom et hébergement et location d'applications, d'autre part. Les montants budgétaires respectifs de ces 2 opérations sont de : 1 045 000 € pour « Maintenance et fournitures » et 535 000 € pour « Services généraux ».

L'atteinte de l'objectif de réduction passera nécessairement par de nouvelles économies sur les postes « Prestations de service » et « Téléphonie et télécommunication », les 4 autres postes ne présentant pas de marge.

Investissement

Le montant global s'établit à 2 045 000 € en crédits d'investissement (CPI) et à 2 160 000 € en autorisations de programme (AP).

Ces crédits d'investissement seront consacrés :

- pour 415 000 €, à la couverture d'engagements antérieurs correspondant à la mise en œuvre de projets pluriannuels (essentiellement la fin du dossier relatif à la convergence du SIRH et le SI de la formation professionnelle),
- pour 490 000 € à des investissements matériel soit récurrents (renouvellement de postes de travail, serveurs, copieurs …) soit nécessaires à l'amélioration des services rendus (réseau Wifi sur Dijon, poursuite du développement de la visio,…),
- et, pour une part essentielle, 1 130 000 €, à des investissements logiciels. Ceux-ci permettront d'engager les nouveaux projets priorisés, de faire évoluer bon nombre d'applications des SI historiques au fur et à mesure des arbitrages de convergence prononcés et des demandes portées par les métiers, et de poursuivre certains projets pluriannuels.

  Parmi les projets les plus significatifs, il convient de mettre en évidence :

  - 1ère phase de réalisation du SI transport suite au transfert de la compétence. Celle-ci permet le financement du transfert au sein du Si régional, des 7 SI départementaux, avant de constituer, dans une 2ème phase, un SI unique ;
  - différents projets liés à la dématérialisation (prioritairement des courriers, des pièces justificatives de paiement) ;
  - des adaptations d'Olga (gestion dématérialisée des aides) dans le cadre de sa généralisation progressive à la gestion des dispositifs de la nouvelle région ;
  - la convergence de logiciels importants tels que la gestion des temps, l'intranet, la gestion des opérations de travaux des lycées, certains environnements décisionnels (tableaux de bord), etc… ;
  - la poursuite de la construction du nouveau système d'information de la formation professionnelle.

- il convient enfin de rappeler que quelques projets prioritaires pour la nouvelle région, et mis en œuvre dans le cadre de la politique des systèmes d'information, ont vu leur budget inscrit au sein du

budget de la politique concernée. C'est par exemple le cas du projet Onde, concernant la mise en œuvre d'une plateforme numérique pour le développement économique.

Assemblée et documentation

I. PRIORITES

Dès l'exercice 2016, les crédits relatifs à la gestion de l'assemblée régionale et aux frais de fonctionnement des groupes d'élus ont été unifiés. Seuls les budgets documentation et courrier demeuraient répartis sur deux sites. En 2017, le regroupement du budget courrier va permettre d'homogénéiser la gestion et le fonctionnement du service. L'une des priorités de ce service sera également de travailler au projet de dématérialisation aux côtés de la mission modernisation.

S'agissant du service documentation, la gestion des abonnements en fonction de la nouvelle organisation des directions est prioritaire. Elle permettra d'utiliser au mieux le budget mais surtout d'adapter le service aux besoins des directions suite à leur évolution. Par ailleurs, l'organisation de la collectivité en deux sites doit être plus que jamais l'occasion de favoriser les abonnements dématérialisés afin de permettre un accès rapide et facile à l'information.

II. ACTIONS 2017 (par programme budgétaire)

Programme 0101 - Groupes d'élus

Conformément à la délibération du 21 janvier 2016, les crédits affectés aux groupes politiques sont de 134 000 euros, soit 1 340 € par élu. Ce montant est identique à celui de 2016. Ces crédits sont prévus au titre du fonctionnement des groupes pour leurs frais de documentation, courrier, fournitures de bureau et télécommunication.

Programme 0220 - Assemblées

Ce programme regroupe les crédits relatifs au statut des 100 élus régionaux, les prestations de sténotypie liées aux sessions ainsi que les crédits affectés aux frais d'affranchissements du courrier des services de la région et de location des machines à affranchir.

L'assemblée plénière, par délibération du 21 janvier 2016, a arrêté les modalités d'indemnisation des élus. Le budget de 4 180 000 € permet d'assurer l'indemnisation des élus, d'acquitter les charges sociales employeur ainsi que les dépenses liées aux complémentaires retraites. Pour garantir la poursuite de la mise en œuvre de la loi du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat, 250 000 € sont prévus au titre des frais de formations assurées par des organismes agréés. Par ailleurs, un crédit de 270 000 € est inscrit au titre des frais de déplacement, nuitées et restauration en mission.

Le budget prévisionnel lié aux frais d'affranchissement, identique à celui de 2016, s'élève à 342 700 €.

Programme 0221 - Documentation

Le budget documentation relatif aux abonnements a fait l'objet pour 2017 d'une réduction de crédits de 20 000 €. En effet, suite à la réorganisation des services, dès le 1er semestre 2017, un point des abonnements sera effectué afin de mettre fin aux abonnements redondants ou devenus inadaptés. Par ailleurs, s'agissant des droits de copie, une déclaration commune sera réalisée pour le panorama de presse numérique. Les crédits inscrits pour assurer cette dépense obligatoire s'élèvent à 165 000 €.

Affaires juridiques et archives

I. PRIORITES

Le programme 2004P028 Frais juridiques s'inscrit dans le budget au titre des dépenses de fonctionnement de la collectivité régionale.

Il recouvre essentiellement les crédits inscrits au titre du conseil juridique à travers la mise en œuvre du marché à bons de commande pour le recours aux cabinets d'avocats, les frais inhérents aux contentieux, les dépenses liées aux honoraires de l'AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) en matière d'assurances et le coût du contrat passé avec la société SVP.

II. ACTIONS 2017

Il est proposé au budget 2017 d'ouvrir une autorisation d'engagement de 110 000 € et d'inscrire 125 000 € de crédits de paiement de fonctionnement.

En termes de crédits de paiement, cela représente une diminution de l'enveloppe de 16,4% (à périmètre égal) par comparaison aux inscriptions budgétaires 2016.

Il est à noter qu'un contrat a été négocié avec la société SVP dans le cadre de la grande région (économie réalisée : 1 584 €) et qu'un nouveau marché de prestations de services juridiques va être passé avec effet au 1er avril 2017.

CESER

I. PRIORITES

Le conseil économique, social et environnemental régional appréhende les grandes questions relatives au développement de la région. Ses réflexions s'appuient sur l'expertise de ses membres et celle des acteurs régionaux concernés par le sujet.

Afin d'assurer un service de qualité aux 147 conseillers du CESER issus des anciens CESER, le secrétariat général est organisé en bi-site.

Le CESER a également décidé, dès son installation en janvier 2016, d'organiser ses réunions selon une alternance géographique entre les deux anciens territoires.

En 2017, le CESER Bourgogne-Franche-Comté va répondre aux saisines de la présidente du conseil régional et produire des travaux, notamment, sur les thèmes suivants :

- la fabrique à projets,
- l'optimisation des liens entre orientation et carte des formations face aux difficultés de recrutement en région Bourgogne-Franche-Comté,
- dynamiques territoriales : comment favoriser les combinaisons gagnantes ?
- la lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion en Bourgogne-Franche-Comté,
- le transfert de compétence à la région des transports interurbains et scolaires dans le cadre des mobilités et de l'intermodalité,
- les conditions de réussite du développement économique de Bourgogne-Franche-Comté : comment réactiver une dynamique économique régionale ?

II. ACTIONS 2017 (par programme budgétaire)

Programme 1999P124 - Services généraux CESER

Ce budget est essentiellement consacré aux dépenses de publications des travaux du CESER et à leur diffusion. L'année 2017 étant, pour le CESER, le dernier exercice du mandat en cours, de nombreux travaux seront achevés et diffusés.

Programme 1999P116 - Fêtes et cérémonies CESER

Ce budget permet l'organisation matérielle des plénières du CESER et de l'ensemble des autres réunions. L'ensemble de ces deux budgets est en baisse d'environ 27% par rapport au BP 2016.

Programme 1999P244 - Contingent et participation du CESER

Adhésion à l'association des CESER de France. La cotisation unique du CESER Bourgogne-Franche-Comté représente une baisse de 33% par rapport aux deux cotisations antérieures.

Programme 1999P242 - Indemnités des membres du CESER

Ce budget permet l'indemnisation des conseillers membres du CESER Bourgogne-Franche-Comté. Il est stable par rapport au budget 2016.

Programme 1999P243 - Frais de mission des membres du CESER

Ce budget permet le remboursement des frais engagés par les conseillers dans l'exercice de leur mandat. Il est stable par rapport au budget 2016.

Programme 2007P020 - Formation des membres du CESER

Ce budget est fortement réduit en 2017, dernière année du mandat en cours.

Communication

I. PRIORITES

La stratégie de communication externe de la région repose sur 3 axes :

- le développement d'une relation individualisée entre la région et les habitants/acteurs & partenaires/bénéficiaires ;
- le développement d'une communication pédagogique avec des approches thématiques et didactiques.
- la valorisation du service public régional.

II. ACTIONS 2017 (par programme budgétaire)

Pour la communication interne, l'année 2017 sera principalement consacrée au déploiement, dans l'ensemble des entités du siège et des lycées, d'une communication unifiée et régulière sur les grands projets de la collectivité et la valorisation de l'action quotidienne des agents de la collectivité auprès de leurs pairs afin de développer les bases d'une nouvelle culture commune issue de la fusion des deux anciennes régions.

Pour ce faire, la direction de la communication et des relations avec les citoyens dispose des ressources financières suivantes :

Programme 0250AA Communication et promotion

- AP : 213 000 € et CPI : 213 000 €

Programme 1999P094 Communication institutionnelle

- AE : 3 366 000 € et CPF : 3 306 500 €

Programme 1999P081 Opérations spécifiques

- CPF : 128 500 €

Les crédits d'investissement pour la communication porteront essentiellement sur la création d'un nouveau site internet institutionnel (185 000 euros) et le renouvellement du matériel promotionnel (25 000 euros).

Les crédits de fonctionnement (programme 1999P094) permettront la mise en œuvre des actions d'information d'édition (dossiers thématiques, lettre d'information aux partenaires, conception de supports de présentation des politiques publiques), des actions et campagnes de communication institutionnelle liées aux politiques régionales (610 000 euros dont 20 000 euros pour la promotion du site de Châteauneuf) et du plan média (380 000 euros dont 286 000 euros pour la partenariat avec les radios associatives), le développement de la communication numérique (86 000 euros dont 60 000 euros pour l'opération avec l'INA), la réalisation d'opérations événementielles et de relations publiques (610 000 euros dont le SIA, les étapes du tour de France et la foire de Dijon) et le déploiement de la communication interne (130 000 euros).

Le programme 1999P081 porte exclusivement sur des opérations de partenariat sportif engagés en 2016 et qui trouveront leur terme en 2017 (FCSM, sportifs de haut niveau, comité régional de ski du massif jurassien).

Autres dépenses

Programmes 1999P125, 1999P128, 0210AA - Finances

L'essentiel de ce budget permet d'acquitter les cotisations versées aux associations dont la région est membre et aux organisations syndicales représentatives (1 055 000 € en AE et en crédits de paiement de fonctionnement). Il comprend également le FIR pour un montant de 318 000 € en AE/CPF et 20 000 € en AP/CPI, les frais d'assistance à la gestion de dette, les honoraires liés à la notation financière, ainsi que diverses écritures de régularisation comptables.

Programme 0251AA - Cabinet

Ce budget permettra de prendre en charge diverses dépenses de fonctionnement liées aux activités du cabinet.

Programme 0238AA - Achats

Ce programme intègre le budget nécessaire aux frais de publication et d'annonce, et toutes autres dépenses relatives à la commande publique.

Programme 0270AA - GIP E-Bourgogne

Cette ligne budgétaire est dédiée à la prise en charge de la cotisation au GIP E-Bourgogne.

Dépenses non ventilées

Les dépenses non ventilées correspondent aux inscriptions (en mouvements réels) qui ne sont pas réparties sur les fonctions budgétaires prévues par la nomenclature comptable M71 applicable aux régions. Ces dépenses non ventilées intègrent notamment les dépenses relatives à la dette ainsi qu'à diverses opérations financières.

Programmes 0120AA, 1999P035, 0121AA, 0123AA - Service de la dette

Les dépenses afférentes au service de la dette pour 2017 sont estimées à **61 807 500 €** en diminution de 5,6% par rapport au BP 2016 :

- amortissement de la dette en capital : 48 550 000 €,

- intérêts de la dette long terme : 9 062 000 €,
- intérêts de la dette court terme (lignes de trésorerie) : 50 000 €,
- autres frais liés à l'utilisation des lignes de trésorerie, commissions diverses, dépenses relatives aux contrats de SWAP : 4 145 500 €.

Programmes 0124AA et 1999P052 - Gestion active de la dette

Une provision de 31 983 338 € est inscrite au titre de la gestion active de la dette, qui permettra notamment d'utiliser en cours d'année les emprunts *revolving* souscrits par la région, dans un but d'optimisation de la gestion de trésorerie, et d'engager d'éventuelles opérations de renégociation des lignes d'emprunt précédemment souscrites par la région. Ces inscriptions sont équilibrées en recettes et en dépenses.

Programme 0112AA - Constitution de provisions

Une inscription de 2 000 000 € est proposée au titre des dotations aux provisions. Cette dotation globale correspond à une estimation des risques à provisionner sur l'année et pourra être corrigée en cours d'exercice. Elle permettra notamment de constituer des provisions pour dépréciation des comptes de tiers pour tenir compte du risque de non recouvrement de certaines créances régionales, en particulier dans le cas de liquidations judiciaires d'entreprises auxquelles la région a accordé des prêts ou avances remboursables.

Programme 0111AA - Admissions en non-valeur

Une dotation globale de 2 500 000 € est inscrite à ce stade, de façon à couvrir les admissions en non-valeur à échoir sur l'exercice 2017.

Comme pour les provisions, cette dotation budgétaire pourra être abondée ou réduite en cours d'exercice afin de tenir compte des créances effectivement déclarées irrécouvrables par le payeur régional.

3) L'évaluation

I. PRIORITES

La modernisation de l'action publique passe par la mesure de la performance et par l'évaluation des politiques régionales. Il s'agit de répondre à l'exigence des citoyens en matière d'efficience de l'usage des deniers publics, dans un contexte de complexité croissante de l'action publique.

Dans ce cadre, la région Bourgogne-Franche-Comté a fait le choix de se doter d'une direction de l'évaluation et de la performance, composée d'un service évaluation et d'un service pilotage et contrôle de gestion. Ce dernier a pour finalité d'améliorer l'efficacité de la collectivité en termes de gestion des finances publiques et de contrôle de ses activités. Le pilotage a pour but d'aider à la décision en mesurant le niveau d'atteinte des objectifs. Le contrôle de gestion a pour objectif, d'une part, de s'assurer de la bonne gestion de l'organisation en détectant les écarts ou les risques et en proposant des actions correctrices et, d'autre part, de contrôler les satellites de la région dans la perspective de prévenir les risques notamment juridiques et financiers. L'exercice de ces missions s'effectuant en interne, aucun budget n'est demandé.

Concernant l'évaluation, il s'agit d'un élément transversal à l'ensemble des politiques publiques. Elle permet de poser un regard critique sur la mise en œuvre d'un programme, d'un dispositif, en donnant les clés pour une meilleure compréhension des effets de l'action. L'évaluation fournit des outils d'analyse et peut aider les acteurs à préparer les décisions futures. Aide à la décision pour les élu(e)s, élément de dialogue avec les citoyens, soutien au changement dans les services, l'évaluation est nécessaire et a démontré son utilité, dans un contexte d'optimisation de l'utilisation des fonds publics.

Cette volonté de mettre en place une direction, affichée tant par l'exécutif (une vice-présidente) que par la direction générale des services, se traduira par des actions claires en matière d'évaluation. Dès 2017, la direction de l'évaluation définira un programme des évaluations à conduire, en lien avec les directions qui portent les politiques. Ce programme est en cours de définition mais, déjà, certains sujets semblent

incontournables, dans le cadre du travail sur le SRADDET entre autres (évaluation environnementale, SRCAE…).

Les actions pourront également porter sur :

- le plan de mandat : en effet, les objectifs stratégiques, politiques, énoncés dans ce plan nécessitent la mise en place d'indicateurs de suivi ou, mieux, d'impact ;
- l'harmonisation des politiques et des dispositifs : l'évaluation peut, parce qu'elle est extérieure et distanciée, apporter un regard intéressant sur les dispositifs à faire converger et, dans un second temps, mettre en place les indicateurs permettant d'évaluer ces dispositifs ;
- les politiques en cours : nombre d'entre elles peuvent être évaluées, ce qui permettrait de les conforter, les modifier. Les conclusions d'une évaluation, ses recommandations, seront une aide à la décision pour les élus, une aide à l'organisation pour les services, enfin un outil de transparence vis-à-vis du citoyen ;
- l'évaluation des programmes européens (FEDER, FEADER, FSE) : en lien avec la direction Europe, la direction de l'évaluation et de la performance apportera un appui méthodologique, co-construira les cahiers des charges des évaluations de programmes opérationnels, co-animera les démarches, co-pilotera les comités ad-hoc.

II. ACTIONS 2017

Toutes ces actions ne pourront être menées à bien que si un véritable travail de diffusion de la culture de l'évaluation est mené. Comprendre ce qu'est l'évaluation, ce qu'elle peut apporter en termes de bonne gestion, de pilotage, doit constituer une priorité. Les travaux pourront être conduits en interne ou en externe, en faisant appel à des cabinets spécialisés.

Le budget en AE (300 000 €) permettra de répondre aux obligations et aux demandes en matière d'évaluation. Il est proposé d'inscrire 150 000 € CPF.

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2017	CPI 2017	AE 2017	CPF 2017
Ressources - Fonctionnement de la collectivité					**7 102 000,00**	**87 370 338,00**	**12 527 070,00**	**204 212 490,00**
Ressources humaines	0	01-	0102AA	Assistants groupes d'élus				500 000,00
	0	02-	0200AA	Personnel siège				27 525 500,00
	0	02-	2016P038	Agents du siège				25 440 000,00
	0	02-	2016P040	Collaborateurs de groupe				266 300,00
	2	22	2200AA	Personnel ATT		50 000,00		60 020 000,00
	2	22	2016P039	Agents des lycées				51 615 000,00
	3	31	3100AA	Personnel SRI				360 000,00
	3	31	3101AA	Personnel sites culturels				265 000,00
	8	80	8132AA	Agents transports Bourgogne (transfert de compétence)				400 000,00
	8	80	8133AA	Agents transports Franche-Comté (transfert de compétence)				350 000,00
				sous total sous fonction 01				**500 000,00**
				sous total sous fonction 02				**53 231 800,00**
				sous total sous fonction 22		**50 000,00**		**111 635 000,00**
				sous total sous fonction 31				**625 000,00**
				sous total sous fonction 80				**750 000,00**
TOTAL - Ressources humaines						**50 000,00**		**166 741 800,00**
Assemblées	0	02-	0220AA	Assemblées				5 102 700,00
	0	02-	0221AA	Documentation				347 000,00
	0	01-	0101AA	Groupes d'élus				134 000,00
				sous total sous fonction 01				**134 000,00**
				Sous total sous fonction 02				**5 449 700,00**
TOTAL - Assemblées								**5 583 700,00**
Moyens généraux	0	02-	0231AA	Réparations des bâtiments (hors lycées)				
	0	02-	0232AA	ACQUISITIONS LOCAUX REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE (hors lycées)				
	0	02-	1999P050	Garages	180 000,00	180 000,00		
	0	02-	0230AA	Administration générale	150 000,00	150 000,00	4 855 070,00	4 855 070,00
	0	02-	0231PP	AP Réparation bâtiments administratifs (hors lycées)	300 000,00	100 000,00		
	0	02-	0232PP	Acquisition locaux Région (hors lycées)	1 056 000,00	1 056 000,00		
	0	02-	0233AA	Batiments administratifs Dijon	2 461 000,00	2 461 000,00		
	0	02-	0234AA	Bâtiments administratifs Besançon	490 000,00	490 000,00		
	0	02-	0236AA	Batiments culturels site Dijon	72 000,00	72 000,00		
				Sous total sous fonction 02	**4 709 000,00**	**4 509 000,00**	**4 855 070,00**	**4 855 070,00**
TOTAL - Moyens généraux					**4 709 000,00**	**4 509 000,00**	**4 855 070,00**	**4 855 070,00**

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2017	CPI 2017	AE 2017	CPF 2017
Ressources - Fonctionnement de la collectivité					**7 102 000,00**	**87 370 338,00**	**12 527 070,00**	**204 212 490,00**
Finances	0	02-	1999P103	Dépenses spécifiques				
	0	02-	1999P125	Subventions et participations			1 055 000,00	1 055 000,00
	0	02-	1999P128	FIR	20 000,00	20 000,00	318 000,00	318 000,00
	0	02-	0210AA	Finances				216 000,00
				Sous total sous fonction 02	**20 000,00**	**20 000,00**	**1 373 000,00**	**1 589 000,00**
TOTAL - Finances					**20 000,00**	**20 000,00**	**1 373 000,00**	**1 589 000,00**
Systèmes d'information	0	02-	1999P068	Equipement et logiciel informatiques	2 160 000,00	2 045 000,00	1 580 000,00	1 545 000,00
	0	02-	1999P110	Services généraux systèmes d'information				35 000,00
				Sous total sous fonction 02	**2 160 000,00**	**2 045 000,00**	**1 580 000,00**	**1 580 000,00**
TOTAL - Systèmes d'information					**2 160 000,00**	**2 045 000,00**	**1 580 000,00**	**1 580 000,00**
Affaires juridiques et archives	0	02-	2004P028	Frais juridiques			110 000,00	125 000,00
				Sous total sous fonction 02			**110 000,00**	**125 000,00**
TOTAL - Affaires juridiques et archives							**110 000,00**	**125 000,00**
Achats	0	02-	0238AA	Publicité marchés publics			60 000,00	60 000,00
				Sous total sous fonction 02			**60 000,00**	**60 000,00**
TOTAL - Achats							**60 000,00**	**60 000,00**
Communication	0	02-	1999P081	Opérations spécifiques				128 500,00
	0	02-	1999P094	Communication institutionnelle			3 366 000,00	3 306 500,00
	0	02-	0250AA	Communication et promotion Actions annuelles	213 000,00	213 000,00		
				Sous total sous fonction 02	**213 000,00**	**213 000,00**	**3 366 000,00**	**3 435 000,00**
TOTAL - Commmunication					**213 000,00**	**213 000,00**	**3 366 000,00**	**3 435 000,00**
Évaluation	0	02-	2011P022	Evaluation des politiques publiques régionales			300 000,00	150 000,00
				Sous total sous fonction 02			**300 000,00**	**150 000,00**
TOTAL - Evaluation							**300 000,00**	**150 000,00**

Thèmes/Sous thèmes du rapport budgétaire	Fonction	Sous fonction	Codes Progr.	Libellés programmes	AP 2017	CPI 2017	AE 2017	CPF 2017
Ressources - Fonctionnement de la collectivité					**7 102 000,00**	**87 370 338,00**	**12 527 070,00**	**204 212 490,00**
CESER	0	02-	1999P124	Services généraux CESER			98 000,00	98 000,00
	0	02-	1999P116	Fêtes et cérémonies CESER			47 000,00	47 000,00
	0	02-	1999P244	Contingent et participation du CESER			8 000,00	8 000,00
	0	02-	1999P242	Indemnités des membres du CESER				1 172 816,00
	0	02-	1999P243	Frais de mission des membres du CESER				208 104,00
	0	02-	2007P020	Formation des membres du CESER				1 500,00
				Sous total sous fonction 02			**153 000,00**	**1 535 420,00**
TOTAL - Ceser							**153 000,00**	**1 535 420,00**
Cabinet	0	02-	0251AA	Cabinet				70 000,00
				Sous total sous fonction 02				**70 000,00**
TOTAL - Cabinet								**70 000,00**
GIP E Bourgogne	0	02-	0270AA	GIP E bourgogne			730 000,00	730 000,00
				Sous total sous fonction 02			**730 000,00**	**730 000,00**
TOTAL - GIP E bourgogne							**730 000,00**	**730 000,00**
DEPENSES NON VENTILEES								
Service de la dette	0	01-	0120AA	Amortissement en capital actions annuelles		34 500 000,00		
			0121AA	Intérêts de la dette actions annuelles				5 842 000,00
			0122AA	Intérêts court terme actions annuelles				50 000,00
			0123AA	Frais divers s/emprunts annuelles-Serv bancaires				4 145 500,00
			1999P035	Dette régionale		14 050 000,00		3 220 000,00
			0124AA	Revolving actions annuelles		18 483 338,00		
			1999P052	Gestion dette et trésorerie		13 500 000,00		
TOTAL - Service de la dette						**80 533 338,00**		**13 257 500,00**
ANV Provisions	0	01-	0112AA	Provisions				2 000 000,00
	0	01-	0111AA	Admissions en non valeur				2 500 000,00
TOTAL - Admissions en non valeurs et provisions								**4 500 000,00**
TOTAL DES DEPENSES REELLES					**445 199 467,00**	**511 595 508,77**	**823 865 176,70**	**1 025 676 992,13**
TOTAL DES DEPENSES REELLES HORS GESTION ACTIVE DE LA DETTE (GAD)					**445 199 467,00**	**479 612 170,77**	**823 865 176,70**	**1 025 676 992,13**
TOTAL DES DEPENSES HORS GAD ET HORS DETTE					**445 199 467,00**	**431 062 170,77**	**823 865 176,70**	**1 012 419 492,13**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Région Bourgogne Franche-Comté (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20005372600028

POSTE COMPTABLE : Payeur

M. 71

Budget primitif (projet de budget)
voté par fonction

BUDGET : Budget principal (3)

ANNEE 2017

(1) Indiquer soit « Région : nom de la région », soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal (de la région ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

TOME I - SOMMAIRE

I INFORMATIONS GENERALES

A	Informations statistiques, fiscales et financières	page 4
B	Modalités de vote	page 5
C1	Exécution du budget de l'exercice précédent : Résultats	page 6
C2	Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	page 7
C3	Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	page 9
D1	Présentation des AP votées	page 11
D2	Présentation des AE votées	page 17

II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

A1	Vue d'ensemble - Exécution du budget	page 26
A2	Vue d'ensemble - Total des opérations réelles et d'ordre	page 27
B	Récapitulation par groupes fonctionnels	page 28
C1	Equilibre financier - Investissement	page 32
C2	Equilibre financier - Fonctionnement	page 33
D1	Balance générale - Dépenses	page 34
D2	Balance générale - Recettes	page 36

III VOTE DU BUDGET

A Section d'investissement - Vue d'ensemble page 38

A.900	Services généraux	page 41
A.901	Formation professionnelle et apprentissage	page 42
A.902	Enseignement	page 43
A.903	Culture, sports et loisirs	page 44
A.904	Santé et action sociale	page 45
A.905	Aménagement des territoires	page 46
A.906	Gestion des fonds européens	page 47

A Section d'investissement - Vue d'ensemble (suite)

A.907	Environnement	page 48
A.908	Transports	page 49
A.909	Action économique	page 51
A.921	Taxes non affectées	page 52
A.922	Dotations et participations	page 53
A.923	Dettes et autres opérations financières	page 54
A.925	Opérations patrimoniales	page 55
A.926	Transferts entres les sections	page 57
A.95	Chapitres sans prévisions de réalisations	page 60

B Section de fonctionnement - Vue d'ensemble page 61

B.930	Services généraux	page 64
B.931	Formation professionnelle et apprentissage	page 65
B.932	Enseignement	page 66
B.933	Culture, sports et loisirs	page 67
B.934	Santé et action sociale	page 68
B.935	Aménagement des territoires	page 69
B.936	Gestion des fonds européens	page 70
B.937	Environnement	page 71
B.938	Transports	page 72
B.939	Action économique	page 74
B.940	Impositions directes	page 75
B.941	Autres impôts et taxes	page 76
B.942	Dotations et participations	page 77
B.943	Opérations financières	page 78
B.944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	page 79
B.945	Provisions et autres opérations mixtes	page 80
B.946	Transferts entres les sections	page 81
B.947	Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	page 82
B.95	Chapitres sans prévisions de réalisations	page 83

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

INFORMATIONS STATISTIQUES			
	Valeurs		**Valeurs**
Population totale	2 907 114	Nombre de m2 de surface utile de bâtiments (3)	
Longueur de la voirie régionale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels participe la région	21

INFORMATIONS FISCALES		
Indicateur de ressources fiscales / habitant défini par l'article L.4332-5 du CGCT(1)	**Région**	**Pour mémoire, la moyenne nationale**
	107,62	102,13

(1) Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice 2016 (transmise par les services préfectoraux).

INFORMATIONS FINANCIERES - RATIOS	Valeurs	Moyennes nationales Métropole (3)
1. Dépenses réelles de fonctionnement / Population	352,82	281,00
2. Produit des impositions directes / Population	113,77	74,00
3. Recettes réelles de fonctionnement / Population	406,73	333,00
4. Dépenses d'équipement brut / Population	42,27	40,00
5. Encours de dette / Population (2)	206,72	351,00
6. Dotation globale de fonctionnement / Population	76,68	66,00
7. Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	15,91%	16,80%
8. Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	90,84%	91,30%
9. Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	10%	12,10%
10. Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2)	50,82%	105,30%

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 01/01/2017
(3) Source : budgets primitifs 2016 des régions DGCL.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7,5% pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – La comparaison s'effectue par rapport au budget (4) primitif de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent » ;
(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES | I

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS | C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)	
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(1) 0,00	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(2) 0,00	A3	0,00

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes	Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV 0,00	B3	0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)
TOTAL	**A1 + B1**	0,00
Investissement	**A2 + B2**	0,00
Fonctionnement	**A3 + B3**	0,00

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
900	Services généraux	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00
902	Enseignement	0,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00
904	Santé et action sociale	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00
906	Gestion des fonds européens	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
909	Action économique	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
930	Services généraux	0,00
931	Formation pro. et apprentissage	0,00
932	Enseignement	0,00
933	Culture, sports et loisirs	0,00
934	Santé et action sociale	0,00
935	Aménagement des territoires	0,00
936	Gestion des fonds européens	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Action économique	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
900	Services généraux	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00
902	Enseignement	0,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00
904	Santé et action sociale	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00
906	Gestion des fonds européens	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
909	Action économique	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
930	Services généraux	0,00
931	Formation pro. et apprentissage	0,00
932	Enseignement	0,00
933	Culture, sports et loisirs	0,00
934	Santé et action sociale	0,00
935	Aménagement des territoires	0,00
936	Gestion des fonds européens	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Action économique	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

I – INFORMATIONS GENERALES | I

PRESENTATION DES AP VOTEES | D1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
0230AA	0230AA - Administration générale Actions Annuelles	900	150 000,00
0231PP	0231PP - Réparation des bâtiments administratifs (hors lycées)	900	300 000,00
0232PP	0232PP - Acquisition locaux Région (hors lycées)	900	1 056 000,00
0233AA	0233AA - Bâtiments administratifs Dijon	900	2 461 000,00
0234AA	0234AA - Bâtiments administratifs Besançon	900	490 000,00
0236AA	0236AA - Bâtiments culturels site de Dijon	900	72 000,00
0250AA	0250AA - Communication et promotion Actions Annuelles	900	213 000,00
0401AA	0401AA - Europe et international	900	150 000,00
1121PP	1121PP - Service public régional de l'orientation tout au long de la vie	901	130 000,00
1190AA	1190AA - Aides aux investissements et équipements	901	0,00
1204AA	1204AA - Investissements et équipements des CFA	901	0,00
1213AA	1213AA - Investissement et équipement des CFA	901	5 900 000,00
1301PP	1301PP - Formations des secteurs "sanitaire" et "social"	901	450 000,00
2219PP	2219PP Agenda d'accessibilité programmée	902	0,00
2221AA	2221AA - Travaux d'entretien	902	0,00
2223AA	2223AA - Travaux de rénovation, économies d'énergie, sécurité-maintenance	902	0,00
2223PP	2223PP - Travaux de rénovation, économies d'énergie, sécurité-maintenance	902	23 500 000,00
2224AA	2224AA - Frais d'études techniques et maitrise d'ouvrage	902	0,00
2225AA	2225AA - Dommages-ouvrages et sinistres	902	0,00
2227AA	2227AA - Frais accessoires à la maitrise d'ouvrage	902	20 000,00
2228AA	2228AA - Acquisitions de terrains et de bâtiments	902	0,00
2229AA	2229AA - Acquisitions de matériels	902	6 935 000,00
2231AA	2231AA - Subventions pour travaux dans les établissements privés	902	1 550 000,00
2232AA	2232AA - Subventions pour travaux dans les établissements publics	902	0,00
2233AA	2233AA - Maintenance informatique des lycées	902	0,00
2236AA	2236AA - Maintenance informatique dans les lycées	902	3 200 000,00
2245AA	2245AA - Gratuité des manuels scolaires et caisse à outils	902	380 000,00
2250PP	2250PP - Grosses réparations dans les lycées	902	18 000 000,00
2251PP	2251PP - Sécurisation dans les lycées	902	2 000 000,00
2252PP	2252PP - Accessibilité dans les lycées	902	10 000 000,00
2301AA	2301AA - Construction-aménagement des établissements	902	1 047 000,00
2301CPB	2301CPB - Construction - aménagement des établissements CPER 2015-2020	902	3 000 000,00
2701AA	2701AA - Plan de sécurité: mise en conformité des équipts pédagogiques - Réparations	902	80 000,00
2803AA	2803AA - Information, orientation, éducation, égalité des chances	902	20 000,00
3111CPB	3111CPB - Patrimoine archéologique CPER 2015-2020	903	50 000,00
3112AA	3112AA - Patrimoine historique	903	100 000,00
3112CPB	3112CPB - Patrimoine historique CPER 2015-2020	903	644 750,00
3113AA	3113AA - Patrimoine rural non protégé et chantiers de bénévoles	903	800 000,00

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
3114AA	3114AA - Patrimoine ethnographique et industriel	903	20 000,00
3115AA	3115AA - Patrimoine muséographique	903	60 000,00
3115CPB	3115CPB - Patrimoine muséographique CPER 2015-2020	903	1 516 670,00
3119AA	3119AA - Châteauneuf-en-Auxois	903	10 000,00
3119CPB	3119CPB - Château de Châteauneuf-en-Auxois CPER 2015-2020	903	0,00
3121AA	3121AA - Livre et lecture publique	903	100 000,00
3122AA	3122AA - Création et formation musicales	903	200 000,00
3123AA	3123AA - Spectacle vivant	903	250 000,00
3123CPB	3123CPB - Théâtre et danse CPER 2015-2020	903	545 660,00
3124AA	3124AA - Arts plastiques	903	75 000,00
3126AA	3126AA - Parc de matériel scénique	903	60 000,00
3127AA	3127AA - Aménagement de salles de spectacle	903	100 000,00
3128AA	3128AA - Cinéma	903	1 100 000,00
3211PP	3211PP - Aide aux ligues	903	0,00
3212AA	3212AA - Equipements et matériels sportifs	903	0,00
3220AA	3220AA - CREPS	903	500 000,00
3221AA	3221AA - Aménagement sportif du territoire	903	3 703 000,00
3223AA	3223AA - Aide à la structuration du mouvement sportif	903	50 000,00
4101AA	4101AA - Soutien au réseau sanitaire bourguignon et télémédecine actions annuelles	904	100 000,00
4101CPB	4101CPB - Soutien au réseau sanitaire Bourguignon et télémédecine CPER 2015-2020	904	650 000,00
5137AA	5137AA - Cohésion sociale actions annuelles	905	500 000,00
5138CPB	5138CPB - Cohésion sociale CPER 2015-2020	905	4 000 000,00
5236AA	5236AA Grands équipements agglomérations	905	2 000 000,00
5314AA	5314AA - Pays	905	110 000,00
5315CPB	5315CPB - Contrats territoriaux CPER 2015-2020	905	8 097 000,00
5317CPB	5317CPB - Appels à projets territoires CPER 2015-2020	905	400 000,00
5318PP	5318PP - Massif cerntral 2015-2020	905	300 000,00
5319CPB	5319CPB - Inter-territorialité CPER 2015-2020	905	1 500 000,00
5320AA	5320AA - Bourg centre	905	3 000 000,00
5431PP	5431PP - Coeurs de villages programmes pluriannuels	905	2 000 000,00
5436AA	5436AA - Habitat social actions annuelles	905	300 000,00
5437CPB	5437CPB - Réhabilitations CPER 2015-2020	905	0,00
5438AA	5438AA - Villages avenir Actions annuelles	905	0,00
5439AA	5439AA- Aménagement durable	905	1 250 000,00
5440AA	5440AA Habitat	905	4 000 000,00
5440CPB	5440CPB - Habitat CPER 2015-2020	905	0,00
5441AA	5441AA Stratégie locale de l'habitat	905	150 000,00
5600AA	5600AA - N.T.C.	905	1 040 000,00
5600CPB	5600CPB - NTC CPER 2015-2020	905	300 000,00
5603PP	5603PP - Infrastuctures très haut débit PP	905	18 404 392,00
5604PP	5604PP Wi Max	905	100 000,00
5605AA	5605AA- Réseau radio régional (R Cube) - THD Radio	905	300 000,00
6200FE	6200FE - FEDER 2014-2020	906	15 000 000,00

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
7106AA	7106AA - Je manage l'environnement	907	0,00
7141AA	7141AA - Connaissance et éducation à l'environnement	907	0,00
7141CPB	7141CPB - Connaissance et éducation à l'environnement CPER 2015-2020	907	110 000,00
7147AA	7147AA - Plan Bâtiment de demain	907	0,00
7443CPB	7443CPB - Ressource en eau et protection milieux aquatiques CPER 2015-2020	907	859 000,00
7453CPI	7453CPI Plan Loire Rhône	907	0,00
7546AA	7546AA - Politiques de l'énergie	907	100 000,00
7546CPB	7546CPB - Politiques de l'énergie CPER 2015-2020	907	4 420 000,00
7612CPB	7612CPB - Parc naturel régional du Morvan CPER 2015-2020	907	100 000,00
7642AA	7642AA - Nature et paysages actions annuelles	907	0,00
7642CPB	7642CPB - Nature et paysages CPER 2015-2020	907	0,00
8002AA	8002AA - Autres dépenses transfert transport	908	1 700 000,00
8111AA	8111AA - Matériel TER	908	15 099 000,00
8120AA	8120AA - Transports collectifs et modes doux	908	150 000,00
8120CPB	8120CPB - Transports collectifs et modes doux CPER 2015-2020	908	2 400 000,00
8120PP	8120PP - Transports collectifs et modes doux	908	1 110 000,00
8121CPB	8121CPB - LGV Auvergne CPER 2015-2020	908	2 000 000,00
8124PP	8124PP Schéma directeur accessibilité gares	908	3 196 250,00
8130AA	8130AA - Lignes routières scolaires Bourgogne Franche-Comté	908	58 264,00
8140AA	8140AA - Lignes routières interurbain Bourgogne Franche-Comté	908	472 242,00
8181AA	8181AA - Mobilité	908	1 000 000,00
8181CPB	8181CPB - Mobilité CPER 2015-2020	908	10 000,00
8200PP	8200PP - Routes	908	380 000,00
8803CPI	8803CPI 2015-2020 PLAN RHÔNE	908	0,00
8810AA	8810AA - Aviation civile	908	70 000,00
8810PP	8810PP - Aviation civile - PP Contrat de redynamisation BA 102	908	500 000,00
9101AA	9101AA - Structuration du tissu économique	909	0,00
9101PP	9101PP - Zones d'activités	909	0,00
9102AA	9102AA - Je crée, je transmets	909	0,00
9103AA	9103AA - Je me développe	909	0,00
9105AA	9105AA - J'entreprends autrement	909	0,00
9106AA	9106AA - J'innove	909	0,00
9107AA	9107AA - Ingénierie Participations	909	0,00
9108AA	9108AA - Maison régionale de l'innovation	909	0,00
9109AA	9109AA - Industries agro-alimentaires	909	0,00
9110AA	9110AA - Seconde transformation du bois	909	0,00
9111AA	9111AA - Développement des PME	909	17 070 000,00
9112AA	9112AA - Innovation	909	6 250 000,00
9116AA	9116AA - Maison régionale de l'innovation	909	140 000,00
9117AA	9117AA - Economie sociale et solidaire	909	2 040 000,00
9119AA	9119AA - Partenariats EPCI immobilier foncier	909	16 200 000,00
9122PP	9122PP - Emplois d'utilité sociale	909	500 000,00
9201AA	9201AA - Recherche et compétitivité	909	760 000,00

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
9201CPB	9201CPB - Recherche et compétitivité CPER 2015-2020	909	1 500 000,00
9201PP	9201PP - Recherche et compétitivité	909	120 000,00
9205AA	9205AA - Transfert de technologie et innovation	909	470 000,00
9210AA	9210AA - Coopération inter-régionale et internationale	909	150 000,00
9303AA	9303AA - Valorisation de la forêt et du bois	909	0,00
9310AA	9310AA - Modernisation des exploitations agricoles et équipements équins	909	0,00
9318AA	9318AA - Plan de compétitivité	909	3 010 775,00
9319AA	9319AA - PAI Investissement	909	1 850 000,00
9320AA	9320AA - Création de valeur ajoutée et d'emploi	909	1 503 000,00
9321AA	9321AA - Pratiques exemplaires	909	266 553,00
9322AA	9322AA - Innovation et adaptation	909	100 000,00
9323AA	9323AA - Multifonctionnalités	909	100 000,00
9403AA	9403AA - Je me développe dans l'artisanat	909	0,00
9404AA	9404AA - TPE et Entreprenariat	909	2 733 000,00
9501AA	9501AA - Atouts touristiques régionaux	909	0,00
9509CPB	9509CPB - Canaux et rivières de Bourgogne CPER 2015-2020	909	0,00
9509PP	9509PP - Canaux et rivières de Bourgogne	909	0,00
9511AA	9511AA - Développement des hébergements touristiques, des équipements touristiques et de loisirs	909	3 200 000,00
9512AA	9512AA - Développement touristique des territoires et des grands sites	909	1 050 000,00
9513AA	9513AA - Développement de l'itinérance	909	4 025 000,00
9514AA	9514AA - Soutien aux grands équipements touristiques structurants	909	19 000 000,00
1999P152	Accompagnement de l'investissement dans les CFA	901	0,00
2001P016	Acquisitions immobilières	900	0,00
2010P030	Actions collectives pour le développement régional de la vie associative	909	105 000,00
2004P018	Amélioration de l'attractivité de l'offre touristique	909	0,00
2001P017	Art contemporain	903	100 000,00
2011P019	Artisanat-Création/reprise d'entreprises	909	0,00
2014P021	Autorité de Gestion - FEDER	906	20 000 000,00
1999P044	Autres infrastructures ferroviaires	908	2 054 000,00
2006P008	Bâtiments universitaires	902	3 050 000,00
1999P164	Cinéma et audiovisuel	903	0,00
2006P010	Compétitivité des filières	909	0,00
2010P046	Démocratie participative	900	160 000,00
1999P016	Développement de la recherche universitaire	909	5 100 000,00
2006P009	Développement des PME-PMI	909	0,00
1999P178	Développement des entreprises agroalimentaires	909	0,00
2002P013	Développement des entreprises de la filière forêt-bois	909	0,00
2014P017	Développement des énergies renouvelables	909	0,00
1999P145	Développement des équipements sportifs d'intérêt régional	903	0,00
2010P022	Economie Sociale et Solidaire	909	0,00
1999P023	Efficacité énergétique	907	14 210 000,00
2011P030	Entretien réparation amélioration des locaux	902	8 000 000,00

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2012P019	Equipement des lycées	902	6 238 500,00
1999P068	Equipement et logiciel informatiques	900	2 160 000,00
1999P029	Equipement moyens généraux	900	0,00
F	Equipements et services informatiques des lycées	902	0,00
1999P061	Equipements et services liés aux TIC	905	16 120 000,00
2002P016	Etudes	908	195 000,00
1999P045	Etudes observation sensibilisation	907	110 000,00
1999P128	FIR	900	20 000,00
2013P011	Fonds régional pour la Biodiversité	907	0,00
1999P101	Gestion globale de l'eau	907	0,00
2002P017	Infrastructures d'intermodalité	908	2 927 000,00
2014P014	Instituts de Formation Sanitaires et Sociaux	901	7 000 000,00
2005P019	Intermodalité	908	50 000,00
2010P016	Investissement CFA	901	100 000,00
1999P082	Investissement Enseignement Privé	902	0,00
1999P053	Modernisation des matériels roulants	908	2 800 000,00
1999P146	Musées	903	20 000,00
1999P127	PNR	905	460 411,00
2008P011	Partenariats et vie étudiante	909	110 000,00
2013P008	Patrimoine bâtiment FRAC	903	0,00
2010P026	Plan Prévention Risques Technologiques	907	0,00
2014P005	Plan de soutien à l'activité du BTP AT	905	0,00
2014P007	Politiques territoriales	905	7 278 000,00
1999P161	Programme Régional Installation	909	0,00
2013P014	Programme pluriannuel investissement	902	65 541 000,00
1999P163	Promotion,animation,expérimentation agriculture	909	0,00
1999P085	Protection de la biodiversité	907	1 766 000,00
2000P014	Qualité de l'air	907	70 000,00
2004P017	Renforcement des hébergements touristiques	909	0,00
2000P024	Renouvellement urbain	905	2 000 000,00
1999P015	Routes nationales	908	1 200 000,00
2016P013	Rémunération des mandataires CFA	901	70 000,00
2016P014	Rémunération des mandataires IFSS	901	0,00
2016P012	Rémunération des mandataires lycées	902	0,00
2013P010	Réparations courantes du propriétaire dans les lycées	902	3 400 000,00
1999P142	Sauvegarde Restauration	903	1 100 000,00
2016P011	Soutien aux grands projets touristiques structurants	909	0,00
2005P023	Spectacle vivant	903	21 000,00
1999P036	Transfert de technologie-Innovation	909	1 210 000,00
2006P007	Travaux d'Inventaire	903	10 000,00
1999P018	Travaux immobiliers	900	0,00
1999P050	Véhicules	900	180 000,00

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			

« AP de dépenses imprévues » (2)	950	1 000 000,00

TOTAL GENERAL	**446 199 467,00**

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

I – INFORMATIONS GENERALES | I

PRESENTATION DES AE VOTEES | D2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
0230AA	0230AA - Administration générale Actions Annuelles	930	4 855 070,00
0238AA	0238AA - Publicité marchés publics	930	60 000,00
0270AA	0270AA - E-Bourgogne	930	730 000,00
0400AA	0400AA - Intérêts moratoires	930	0,00
0401AA	0401AA - Europe et international	930	1 020 000,00
0402AA	0402AA Assistance, communication, animation Fonds européens	930	1 147 500,00
1000AA	1000AA - Intérêts moratoires	931	0,00
1001AA	1001AA - Etudes Analyses Evaluation	931	0,00
1002AA	1002AA - Plan régional d'information et d'orientation	931	0,00
1101AA	1101AA - Formation professionnelle continue: actions collectives	931	0,00
1103AA	1103AA - Parcours vers la qualification des demandeurs d'emploi	931	26 133 995,00
1104AA	1104AA - Qualification des demandeurs d'emploi	931	41 421 000,00
1105AA	1105AA - Rémunération et aides stagiaires	931	34 568 200,00
1110AA	1110AA - Formation professionnelle continue: actions individuelles	931	0,00
1115AA	1115AA - Rémunération - aides à la mobilité et à l'accompagnement	931	0,00
1116AA	1116AA - Fds d'aide mobilité des ddeurs d'emploi stagiaires DF	931	0,00
1120AA	1120AA - Formations ouvertes et à distance	931	0,00
1121AA	1121AA - Service public régional de l'orientation tout au long de la vie	931	6 413 932,00
1122AA	1122AA - Transitions professionnelles	931	1 421 759,00
1123AA	1123AA - Sécurisation des parcours professionnels	931	4 440 000,00
1124AA	1124AA - Accompagnement des politiques prioritaires	931	1 941 920,00
1140AA	1140AA - Passeports VAE	931	0,00
1141AA	1141AA - Points relais conseil	931	0,00
1149AA	1149AA - Accompagnement des politiques prioritaires de la Région	931	0,00
1150AA	1150AA - Promotion sociale et évolution professionnelle	931	0,00
1151AA	1151AA - Accompagnement formation entreprises et actifs- Sécurisation parcours professionnels	931	0,00
1151CPB	1151CPB - Sécurisation des parcours professionnels CPER 2015-2020	931	0,00
1152AA	1152AA - Formation à la création reprise d'entreprises	931	0,00
1153AA	1153AA - Accueil en entreprise et transmission des savoirs	931	0,00
1154AA	1154AA - Fonctionnement des structures MDEF et C2R	931	0,00
1154CPB	1154CPB - Fonctionnement des structures C2R CPER 2015-2020	931	0,00
1155AA	1155AA - Diagnostics et études liés aux mutat° éco	931	0,00
1156AA	1156AA - GPEC de filières et de territoires	931	0,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
1156CPB	1156CPB - GPEC de filières et de territoires CPER 2015-2020	931	0,00
1160AA	1160AA - Accès direct à l'emploi	931	0,00
1161AA	1161AA - Egalité des chances	931	0,00
1162PP	1162PP - Emplois-tremplins	931	0,00
1170AA	1170AA - Structures d'accueil, d'information et d'orientation	931	0,00
1201AA	1201AA - Conventions CRB-CFA	931	26 790 000,00
1202AA	1202AA - Plan qualité-recherche-innovation	931	700 000,00
1203AA	1203AA - Pré-apprentissage	931	600 000,00
1211AA	1211AA - Transport-Hébergement-Restauration des apprentis	931	4 300 000,00
1212AA	1212AA - Aide à l'équipement pédagogique des apprentis	931	300 000,00
1214AA	1214AA - Valorisation et développement de l'apprentissage	931	200 000,00
1215AA	1215AA - Expérimentation apprentissage 30 ans	931	100 000,00
1221AA	1221AA - Dispositif d'accompagnement des entreprises	931	9 000 000,00
1231AA	1231AA - Mesures de soutien à l'apprentissage	931	420 000,00
1301AA	1301AA - Formations des secteurs "sanitaire" et "social"	931	25 844 571,00
2000AA	2000AA - Intérêts moratoires	932	10 000,00
2201AA	2201AA - Dotations de fonctionnement des lycées publics E.N.	932	18 839 879,71
2203AA	2203AA - Dotations de fonctionnement des lycées publics agricoles	932	3 129 084,69
2204AA	2204AA - Dotations de fonctionnement des EREA	932	606 307,30
2206AA	2206AA - Dotations complémentaires de fonctionnement	932	799 783,00
2208AA	2208AA - Forfait d'externat part personnel pour les lycées privés	932	10 590 536,00
2209AA	2209AA - Assurances	932	0,00
2210AA	2210AA - Prestations de services	932	694 000,00
2212AA	2212AA - Fds d'intervent° spécif de maintien aux serv de restaurat° des étabts	932	230 000,00
2220AA	2220AA - Chauffage urbain	932	500 000,00
2221AA	2221AA - Travaux d'entretien	932	0,00
2222AA	2222AA - Sinistres	932	40 000,00
2223AA	2223AA - Travaux de rénovation, économies d'énergie, sécurité-maintenance	932	0,00
2224AA	2224AA - Frais d'études techniques et maitrise d'ouvrage	932	0,00
2229AA	2229AA - Acquisitions de matériels	932	50 000,00
2232AA	2232AA - Subventions pour travaux dans les établissements publics	932	100 000,00
2234AA	2234AA - Environnement numérique de travail	932	400 000,00
2235AA	2235AA - Fournitures d'accès à internet	932	3 900 000,00
2237AA	2237AA - Fonctionnement du numérique éducatif	932	350 000,00
2245AA	2245AA - Gratuité des manuels scolaires et caisse à outils	932	1 360 000,00
2305AA	2305AA - Développement des formations et des structures	932	980 902,00
2310AA	2310AA - Coopération et mobilités internationales	932	0,00
2312AA	2312AA - Mobilité internationale des jeunes en Bourgogne Franche-Comté	932	3 429 000,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2315AA	2315AA - Qualité de la vie étudiante	932	451 580,00
2801AA	2801AA - Ouverture à l'international	932	0,00
2802AA	2802AA - Actions pédagogiques diverses	932	0,00
2803AA	2803AA - Information, orientation, éducation, égalité des chances	932	0,00
2804AA	2804AA - Accès à la culture et au sport	932	0,00
2806AA	2806AA - Accueil et vie des lycéens	932	1 156 300,00
2811PP	2811PP - Aide au sport scolaire (UNSS)	932	0,00
2812AA	2812AA - Développement des pratiques individuelles dans le cadre du sport scolaire	932	0,00
3000AA	3000AA - Intérêts moratoires	933	1 000,00
3111AA	3111AA - Patrimoine archéologique actions annuelles	933	115 000,00
3114AA	3114AA - Patrimoine ethnographique et industriel	933	188 000,00
3117AA	3117AA - Prix régional du patrimoine actions annuelles	933	0,00
3118AA	3118AA - Inventaire du patrimoine	933	75 000,00
3119AA	3119AA - Châteauneuf-en-Auxois	933	85 000,00
3121AA	3121AA - Livre et lecture publique	933	346 100,00
3122AA	3122AA - Création et formation musicales	933	5 041 710,00
3123AA	3123AA - Spectacle vivant	933	2 359 400,00
3124AA	3124AA - Arts plastiques	933	623 600,00
3125AA	3125AA - Festivals et manifestations d'intérêt régional	933	504 000,00
3126AA	3126AA - Parc de matériel scénique	933	325 000,00
3128AA	3128AA - Cinéma	933	375 600,00
3129AA	3129AA - Education artistique et culturelle	933	352 400,00
3211PP	3211PP - Aide aux ligues	933	0,00
3213AA	3213AA - Aide à la promotion	933	0,00
3214AA	3214AA - Aide aux clubs actions annuelles	933	0,00
3216AA	3216AA - Soutien au sport en milieu rural actions annuelles	933	0,00
3217AA	3217AA - Développement des pratiques individuelles	933	0,00
3218AA	3218AA - Pack autonomie jeunesse	933	682 500,00
3219AA	3219AA - Jeunesse et citoyenneté	933	90 000,00
3221AA	3221AA - Aménagement sportif du territoire	933	90 000,00
3222AA	3222AA - Soutien aux structures sportives	933	1 641 000,00
3223AA	3223AA - Aide à la structuration du mouvement sportif	933	2 194 130,00
3224AA	3224AA - Soutien à la promotion du sport	933	920 000,00
3225AA	3225AA - Aide à l'accès à la pratique sportive	933	200 000,00
4101AA	4101AA - Soutien au réseau sanitaire bourguignon et télémédecine actions annuelles	934	300 000,00
4201AA	4201AA - Laicité	934	40 000,00
5000AA	5000AA - Intérêts moratoires DATH	935	1 000,00
5001AA	5001AA - Intérêts moratoires NTIC	935	1 000,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
5015AA	5015AA - Animation actions annuelles	935	150 000,00
5137AA	5137AA - Cohésion sociale actions annuelles	935	400 000,00
5138AA	5138AA Cohésion sociale 2015-2020	935	162 000,00
5138CPB	5138CPB - Cohésion sociale CPER 2015-2020	935	700 000,00
5315CPB	5315CPB - Contrats territoriaux CPER 2015-2020	935	1 650 000,00
5318PP	5318PP - Massif cerntral 2015-2020	935	80 000,00
5431AA	5431AA - Coeurs de villages actions annuelles	935	2 000,00
5436AA	5436AA - Habitat social actions annuelles	935	60 000,00
5438AA	5438AA - Villages avenir Actions annuelles	935	2 350,00
5600AA	5600AA - N.T.C.	935	310 000,00
5600CPB	5600CPB - NTC CPER 2015-2020	935	130 000,00
5602PP	5602 PP Clonys	935	750 000,00
5603AA	5603AA - Haut débit et très haut débit	935	0,00
5604PP	5604PP Wi Max	935	1 000 000,00
6100FE	6100FE - FSE 2014-2020	936	5 000 000,00
6200FE	6200FE - FEDER 2014-2020	936	8 000 000,00
7000AA	7000AA - Intérêts moratoires	937	2 000,00
7106AA	7106AA - Je manage l'environnement	937	0,00
7141AA	7141AA - Connaissance et éducation à l'environnement	937	45 000,00
7141CPB	7141CPB - Connaissance et éducation à l'environnement CPER 2015-2020	937	1 090 000,00
7147AA	7147AA - Plan Bâtiment de demain	937	0,00
7147CPB	7147CPB - Plan Bâtiment de demain CPER 2015-2020	937	0,00
7148AA	7148AA - Soutien aux manifestations et colloques	937	20 000,00
7149AA	7149AA - Centre de ressources	937	304 000,00
7244AA	7244AA - Maîtrise et valorisation des déchets	937	50 000,00
7443AA	7443AA - Ressource en eau et protection des milieux aquatiques	937	6 000,00
7443CPB	7443CPB - Ressource en eau et protection milieux aquatiques CPER 2015-2020	937	660 000,00
7453CPI	7453CPI Plan Loire Rhône	937	45 000,00
7546AA	7546AA - Politiques de l'énergie	937	328 000,00
7612AA	7612AA - Parc Naturel Régional du Morvan	937	1 000 000,00
7642AA	7642AA - Nature et paysages actions annuelles	937	0,00
7642CPB	7642CPB - Nature et paysages CPER 2015-2020	937	0,00
8000AA	8000AA - Intérêts moratoires	938	1 000,00
8001AA	8001AA - Reversement Départements transports interurbains et scolaires	938	68 487 004,00
8002AA	8002AA - Autres dépenses transfert transport	938	161 088,00
8110AA	8110AA - Exploitation TER	938	144 100 000,00
8112AA	8112AA - Promotion et tarification TER	938	540 000,00
8120AA	8120AA - Transports collectifs et modes doux	938	438 130,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
8123PP	8123PP - Desserte Roanne-Le Creusot TGV	938	140 290,00
8130AA	8130AA - Lignes routières scolaires Bourgogne Franche-Comté	938	52 062 599,00
8140AA	8140AA - Lignes routières interurbain Bourgogne Franche-Comté	938	19 498 803,00
8181AA	8181AA - Mobilité	938	852 200,00
8181CPB	8181CPB - Mobilité CPER 2015-2020	938	30 000,00
8800AA	8800AA - Voies navigables et plateformes multimodales	938	22 500,00
8803CPI	8803CPI 2015-2020 PLAN RHÔNE	938	58 400,00
8810AA	8810AA - Aviation civile	938	550 000,00
9101AA	9101AA - Structuration du tissu économique	939	0,00
9102AA	9102AA - Je crée, je transmets	939	0,00
9103AA	9103AA - Je me développe	939	0,00
9104AA	9104AA - J'exporte de Bourgogne	939	0,00
9105AA	9105AA - J'entreprends autrement	939	0,00
9106AA	9106AA - J'innove	939	0,00
9107AA	9107AA - Ingénierie Participations	939	0,00
9108AA	9108AA - Maison régionale de l'innovation	939	0,00
9109AA	9109AA - Industries agro-alimentaires	939	0,00
9110AA	9110AA - Seconde transformation du bois	939	0,00
9111AA	9111AA - Développement des PME	939	760 000,00
9112AA	9112AA - Innovation	939	1 880 000,00
9113AA	9113AA - Internationalisation	939	1 600 000,00
9114AA	9114AA - Actions transversales	939	2 770 000,00
9115AA	9115AA - Agence régionale	939	3 700 000,00
9116AA	9116AA - Maison régionale de l'innovation	939	461 000,00
9117AA	9117AA - Economie sociale et solidaire	939	6 569 883,00
9120AA	9120AA - Filières	939	2 000 000,00
9122PP	9122PP - Emplois d'utilité sociale	939	700 000,00
9123AA	9123AA - Services civiques	939	300 000,00
9201AA	9201AA - Recherche et compétitivité	939	2 360 743,00
9201PP	9201PP - Recherche et compétitivité	939	90 000,00
9205AA	9205AA - Transfert de technologie et innovation	939	2 044 733,00
9205CPB	9205CPB - Transfert de technologie et innovation CPER 2015-2020	939	110 000,00
9210AA	9210AA - Coopération inter-régionale et internationale	939	370 000,00
9215AA	9215AA - Promotion et communication	939	222 000,00
9301AA	9301AA - Développement du tissu rural	939	0,00
9303AA	9303AA - Valorisation de la forêt et du bois	939	0,00
9304AA	9304AA - Circuits alimentaires régionaux	939	0,00
9305AA	9305AA - Elaboration de connaissances en agriculture	939	0,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
9306AA	9306AA - Conseils changements de pratiques en agriculture	939	0,00
9307AA	9307AA - Conseils et certification agriculture biologique	939	0,00
9308AA	9308AA - Accompagnement installation	939	0,00
9309AA	9309AA - Promotions des produits régionaux	939	0,00
9311AA	9311AA - Accompagnement à l'innovation et à la coopération	939	0,00
9312AA	9312AA - Installation/Renouvellement des générations	939	534 000,00
9313AA	9313AA - Filières	939	1 550 000,00
9314AA	9314AA - Adaptation des exploitations	939	2 778 000,00
9315AA	9315AA - Développement agricoles dans les territoires	939	235 000,00
9316AA	9316AA - Animation filière	939	356 650,00
9317AA	9317AA - Actions collectives 1ère transformation	939	270 000,00
9403AA	9403AA - Je me développe dans l'artisanat	939	0,00
9404AA	9404AA - TPE et Entreprenariat	939	4 639 000,00
9503AA	9503AA - Promotion et information	939	0,00
9510AA	9510AA - Attractivité, promotion et information touristique	939	6 323 012,00
1999P162	Accueil information étude évaluation	931	0,00
1999P151	Actions collectives pour le développement du sport	933	0,00
2010P030	Actions collectives pour le développement régional de la vie associative	939	505 897,00
2009P004	Agenda 21	937	0,00
1999P155	Aides jeunesse	933	864 000,00
1999P141	Aides régionales individuelles aux sportifs	933	0,00
2004P018	Amélioration de l'attractivité de l'offre touristique	939	0,00
2004P021	Animation, promotion et communication touristique	939	0,00
2001P017	Art contemporain	933	1 375 500,00
2011P019	Artisanat-Création/reprise d'entreprises	939	0,00
2014P021	Autorité de Gestion - FEDER	936	5 000 000,00
2014P020	Autorité de Gestion - FSE	936	640 000,00
2001P012	Autres tarifications	938	7 385 000,00
2006P008	Bâtiments universitaires	932	400 000,00
1999P164	Cinéma et audiovisuel	933	252 000,00
1999P094	Communication institutionnelle	930	3 366 000,00
2006P010	Compétitivité des filières	939	0,00
1999P244	Contingent et participation CESE	930	8 000,00
1999P176	Contrats de filières agricoles	939	0,00
1999P174	Coopération avec la Suisse	930	40 000,00
2004P023	Diffusion de l'information	937	307 500,00
2005P021	Documentation	930	0,00
2010P046	Démocratie participative	930	210 000,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
1999P103	Dépenses spécifiques	930	0,00
1999P016	Développement de la recherche universitaire	939	4 500 000,00
2006P009	Développement des PME-PMI	939	0,00
1999P178	Développement des entreprises agroalimentaires	939	0,00
2002P013	Développement des entreprises de la filière forêt-bois	939	0,00
2014P017	Développement des énergies renouvelables	939	0,00
1999P145	Développement des équipements sportifs d'intérêt régional	933	0,00
2010P022	Economie Sociale et Solidaire	939	0,00
2011P027	Education artistique jeunesse	933	0,00
1999P023	Efficacité énergétique	937	1 363 000,00
1999P014	Energies renouvelables	937	0,00
1999P068	Equipement et logiciel informatiques	930	1 580 000,00
1999P029	Equipement moyens généraux	930	0,00
2012P020	Equipements et services informatiques des lycées	932	360 000,00
1999P061	Equipements et services liés aux TIC	935	45 100,00
2002P016	Etudes	938	230 000,00
1999P009	Etudes banques de données SIG animation publication	935	419 000,00
1999P045	Etudes observation sensibilisation	937	20 000,00
2011P022	Evaluation des politiques publiques régionales	930	300 000,00
1999P059	Exploitation des lignes ferroviaires régionales	938	82 675 000,00
1999P065	Exploitation des lignes routières régionales	938	3 346 200,00
1999P128	FIR	930	318 000,00
2014P012	Fonctionnement EMOP supports	932	166 000,00
1999P092	Fonctionnement des Lycées	932	26 200 000,00
2014P010	Fonds européens	930	0,00
2013P011	Fonds régional pour la Biodiversité	937	0,00
2005P015	Formations du secteur sanitaire et social	931	20 165 000,00
2004P028	Frais juridiques	930	110 000,00
1999P116	Fêtes et cérémonies CESE	930	47 000,00
1999P111	Fêtes et cérémonies Région	930	0,00
2010P023	Gestion du patrimoine immobilier	932	1 560 000,00
1999P101	Gestion globale de l'eau	937	0,00
1999P024	Gestion patrimoine immobilier	930	0,00
2005P019	Intermodalité	938	147 000,00
2001P026	Interreg IV	930	0,00
2005P024	Livre et Littérature	933	380 000,00
1999P146	Musées	933	140 000,00
1999P158	Négociation collective /contractualisation	931	0,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
1999P081	Opérations spécifiques	930	0,00
1999P127	PNR	935	612 835,00
2008P011	Partenariats et vie étudiante	939	710 000,00
1999P148	Participation aux CFA et sections d'apprentissage	931	30 373 000,00
2013P008	Patrimoine bâtiment FRAC	933	0,00
2016P015	Plan un million de formations pour les demandeurs d'emploi	931	0,00
2014P007	Politiques territoriales	935	1 060 000,00
1999P161	Programme Régional Installation	939	0,00
1999P122	Programme de formation professionnelle continue	931	0,00
2000P027	Projets et partenariats	930	0,00
1999P163	Promotion,animation,expérimentation agriculture	939	0,00
1999P076	Promotion,information et événements	938	255 000,00
1999P085	Protection de la biodiversité	937	1 587 500,00
2010P025	Pôle Energie	937	0,00
2010P027	Santé	934	20 000,00
1999P142	Sauvegarde Restauration	933	260 000,00
1999P124	Services généraux CESE	930	98 000,00
1999P097	Services généraux administration générale	930	0,00
1999P110	Services généraux systèmes d'information	930	0,00
2005P023	Spectacle vivant	933	5 296 500,00
2000P025	Stages et études à l'étranger	930	48 000,00
1999P125	Subventions et participations	930	1 055 000,00
2016P010	Sécurité professionnelle Emploi	931	0,00
1999P077	Tarifications régionales	938	1 450 000,00
1999P036	Transfert de technologie-Innovation	939	635 000,00
2006P007	Travaux d'Inventaire	933	60 000,00
2010P021	Tremplin Solidarités	939	0,00
1999P149	Valorisation du patrimoine	933	130 000,00
2002P020	Versement des aides aux employeurs	931	7 700 000,00
1999P050	Véhicules	930	0,00
TOTAL			

« AE de dépenses imprévues » (2)	952	1 000 000,00

TOTAL GENERAL	**824 865 176,70**

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET — A1

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés (y compris le compte 1068)	735 040 510,98	735 040 510,98
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (R.A.R N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	735 040 510,98	735 040 510,98

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés	1 361 467 173,63	1 361 467 173,63
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (R.A.R N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	1 361 467 173,63	1 361 467 173,63

TOTAL DU BUDGET (4)	2 096 507 684,61	2 096 507 684,61

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 4312.6 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 4312-5 du CGCT).

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET — A2

VENTILATION DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés	511 595 508,77	223 445 002,21	735 040 510,98	354 852 329,48	380 188 181,50	735 040 510,98
Crédits de fonctionnement votés	1 025 676 992,13	335 790 181,50	1 361 467 173,63	1 182 420 171,42	179 047 002,21	1 361 467 173,63
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	1 537 272 500,90	559 235 183,71	2 096 507 684,61	1 537 272 500,90	559 235 183,71	2 096 507 684,61

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS — B

SECTION	POUR MEMOIRE		PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT	VOTE DE L'ASSEMBLEE	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)	DONT NON VENTILE	DONT 0 Services généraux (sauf 01)
	POUR MÉMOIRE BUDGET PRÉCÉDENT (1)	RESTES A REALISER N-1					
AP VOTEES	**418 140 092,00**		**446 199 467,00**	**0,00**	**446 199 467,00**	**1 000 000,00**	**7 412 000,00**
Dont dépenses imprévues (950)	**3 500 000,00**		**1 000 000,00**	**0,00**	**1 000 000,00**	**1 000 000,00**	
AE VOTEES	**723 359 217,00**		**824 865 176,70**	**0,00**	**824 865 176,70**	**1 000 000,00**	**14 992 570,00**
Dont dépenses imprévues (952)	**4 500 000,00**		**1 000 000,00**	**0,00**	**1 000 000,00**	**1 000 000,00**	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**903 799 986,08**	**0,00**	**735 040 510,98**	**0,00**	**735 040 510,98**	**303 978 340,21**	**7 094 000,00**
90 Opérations ventilées	395 794 178,00	0,00	431 062 170,77	0,00	431 062 170,77		7 094 000,00
- en AP/CP (2)	392 137 178,00	0,00	431 062 170,77	0,00	431 062 170,77		7 094 000,00
- hors AP/CP (2)	3 657 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	303 300,00	0,00	290 000,00	0,00	290 000,00		0,00
92 Opérations non ventilées	305 936 655,47	0,00	303 978 340,21	0,00	303 978 340,21	303 978 340,21	
001 Solde exécution section investissement	202 069 152,61		0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**903 799 986,08**	**0,00**	**735 040 510,98**	**0,00**	**735 040 510,98**	**677 102 454,42**	**0,00**
90 Opérations ventilées	58 003 681,98	0,00	57 938 056,56	0,00	57 938 056,56		0,00
- Recettes affectées	57 353 681,98	0,00	57 938 056,56	0,00	57 938 056,56		0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la région	650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	505 843 795,04	0,00	543 602 821,97	0,00	543 602 821,97	543 602 821,97	
954 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
951 Virement de la section de fonctionnement	*137 883 356,45*		*133 499 632,45*	*0,00*	*133 499 632,45*	*133 499 632,45*	
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	202 069 152,61		0,00	0,00	0,00	0,00	
001 Solde exécution section investissement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**1 214 927 688,51**	**0,00**	**1 361 467 173,63**	**0,00**	**1 361 467 173,63**	**354 447 981,50**	**75 277 784,67**
93 Services ventilés	850 210 616,58	0,00	1 007 019 192,13	0,00	1 007 019 192,13		75 277 784,67
- en AE/CP	672 615 339,58	0,00	834 015 572,13	0,00	834 015 572,13		15 194 164,67
- hors AE/CP	177 595 277,00	0,00	173 003 620,00	0,00	173 003 620,00		60 083 620,00
94 Services communs non ventilés	226 833 715,48	0,00	220 948 349,05	0,00	220 948 349,05	220 948 349,05	
953 Virement à la section d'investissement	*137 883 356,45*		*133 499 632,45*	*0,00*	*133 499 632,45*	*133 499 632,45*	

SECTION	POUR MEMOIRE		PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT	VOTE DE L'ASSEMBLEE	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)	DONT NON VENTILE	DONT 0 Services généraux (sauf 01)
	POUR MÉMOIRE BUDGET PRÉCÉDENT (1)	RESTES A REALISER N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**1 214 927 688,51**	**0,00**	**1 361 467 173,63**	**0,00**	**1 361 467 173,63**	**1 300 007 674,21**	**11 194 600,00**
93 Services ventilés	64 136 694,50	0,00	61 459 499,42	0,00	61 459 499,42		11 194 600,00
94 Services communs non ventilés	1 142 397 918,36	0,00	1 300 007 674,21	0,00	1 300 007 674,21	1 300 007 674,21	
002 Résultat de fonctionnement reporté	8 393 075,65		0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite) — B

SECTION	1 Formation pro. et apprentissage	2 Enseignement	3 Culture, sports et loisirs	4 Santé et action sociale	5 Aménagement des territoires	6 Gestion des fonds européens	7 Environnement	8 Transports	9 Action économique
AP VOTEES	**13 650 000,00**	**155 961 500,00**	**11 136 080,00**	**750 000,00**	**73 609 803,00**	**35 000 000,00**	**21 745 000,00**	**37 371 756,00**	**88 563 328,00**
Dont dépenses imprévues (950)									
AE VOTEES	**242 833 377,00**	**76 303 372,70**	**24 967 440,00**	**360 000,00**	**7 535 285,00**	**18 640 000,00**	**6 828 000,00**	**382 430 214,00**	**48 974 918,00**
Dont dépenses imprévues (952)									
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**17 441 939,73**	**131 053 666,16**	**13 809 791,77**	**1 305 750,00**	**58 225 026,75**	**17 497 362,56**	**16 955 007,87**	**88 657 407,07**	**79 022 218,86**
90 Opérations ventilées	17 441 939,73	131 053 666,16	13 809 791,77	1 305 750,00	58 225 026,75	17 497 362,56	16 955 007,87	88 657 407,07	79 022 218,86
- en AP/CP (2)	17 441 939,73	131 053 666,16	13 809 791,77	1 305 750,00	58 225 026,75	17 497 362,56	16 955 007,87	88 657 407,07	79 022 218,86
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	290 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées									
001 Solde exécution section investissement									
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**0,00**	**32 010 694,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**17 497 362,56**	**0,00**	**1 300 000,00**	**7 130 000,00**
90 Opérations ventilées	0,00	32 010 694,00	0,00	0,00	0,00	17 497 362,56	0,00	1 300 000,00	7 130 000,00
- Recettes affectées	0,00	32 010 694,00	0,00	0,00	0,00	17 497 362,56	0,00	1 300 000,00	7 130 000,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la région	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)									
954 Produits des cessions d'immobilisations									
951 Virement de la section de fonctionnement									

922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés									
001 Solde exécution section investissement									
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**256 155 529,40**	**186 180 450,87**	**25 868 468,47**	**365 191,23**	**7 650 933,85**	**13 137 329,38**	**7 299 014,28**	**383 694 610,07**	**51 389 879,91**
93 Services ventilés	256 155 529,40	186 180 450,87	25 868 468,47	365 191,23	7 650 933,85	13 137 329,38	7 299 014,28	383 694 610,07	51 389 879,91
- en AE/CP	256 155 529,40	74 635 450,87	25 243 468,47	365 191,23	7 650 933,85	13 137 329,38	7 299 014,28	382 944 610,07	51 389 879,91
- hors AE/CP	0,00	111 545 000,00	625 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750 000,00	0,00
94 Services communs non ventilés									
953 Virement à la section d'investissement									
002 Résultat de fonctionnement reporté									
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**21 445 022,00**	**10 805 000,00**	**415 000,00**	**0,00**	**900 000,00**	**13 137 328,42**	**180 000,00**	**2 795 049,00**	**587 500,00**
93 Services ventilés	21 445 022,00	10 805 000,00	415 000,00	0,00	900 000,00	13 137 328,42	180 000,00	2 795 049,00	587 500,00
94 Services communs non ventilés									
002 Résultat de fonctionnement reporté									

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT — C1

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	**431 062 170,77**	**57 938 056,56**
900 Services généraux	7 094 000,00	0,00
901 Formation pro. et apprentissage	17 441 939,73	0,00
902 Enseignement	131 053 666,16	32 010 694,00
903 Culture, sports et loisirs	13 809 791,77	0,00
904 Santé et action sociale	1 305 750,00	0,00
905 Aménagement des territoires	58 225 026,75	0,00
906 Gestion des fonds européens	17 497 362,56	17 497 362,56
907 Environnement	16 955 007,87	0,00
908 Transports	88 657 407,07	1 300 000,00
909 Action économique	79 022 218,86	7 130 000,00
92 Opérations non ventilées	**80 533 338,00**	**296 914 272,92**
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	48 500 000,00
923 Dettes et autres opérations financières	80 533 338,00	248 414 272,92
95 Chapitres de prévision sans réalisation		**0,00**
954 Produits des cessions d'immobilisations		0,00
TOTAL	I **511 595 508,77**	II **354 852 329,48**

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	44 398 000,00	44 398 000,00
926 Transferts entre les sections	*179 047 002,21*	*202 290 549,05*
951 Virement de la section de fonctionnement		*133 499 632,45*
TOTAL	III **223 445 002,21**	IV **380 188 181,50**

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :……	**156 743 179,29**

001 Solde exécution section investissement	V	0,00	VI	0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**735 040 510,98**	II + IV + VI + VII	**735 040 510,98**

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT — C2

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	**1 007 019 192,13**	**61 459 499,42**
930 Services généraux	75 277 784,67	11 194 600,00
931 Formation pro. et apprentissage	256 155 529,40	21 445 022,00
932 Enseignement	186 180 450,87	10 805 000,00
933 Culture, sports et loisirs	25 868 468,47	415 000,00
934 Santé et action sociale	365 191,23	0,00
935 Aménagement des territoires	7 650 933,85	900 000,00
936 Gestion des fonds européens	13 137 329,38	13 137 328,42
937 Environnement	7 299 014,28	180 000,00
938 Transports	383 694 610,07	2 795 049,00
939 Action économique	51 389 879,91	587 500,00
94 Services communs non ventilés	**18 657 800,00**	**1 120 960 672,00**
940 Impositions directes	0,00	406 781 060,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	430 723 903,00
942 Dotations et participations	0,00	280 587 709,00
943 Opérations financières	15 757 500,00	1 400 000,00
944 Frais de fonctionnements groupes d'élus	900 300,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes	2 000 000,00	1 468 000,00
TOTAL	I **1 025 676 992,13**	II **1 182 420 171,42**

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections	*202 290 549,05*	*179 047 002,21*
947 Transferts dans section fonctionnement	*0,00*	*0,00*
953 Virement à la section d'investissement	*133 499 632,45*	
TOTAL	III **335 790 181,50**	IV **179 047 002,21**

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :……	**156 743 179,29**

002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	VI	0,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**1 361 467 173,63**	II + IV + VI	**1 361 467 173,63**

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – DEPENSES — D1

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions du président (2)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses d'investissement – Total		**903 799 986,08**	**0,00**	**735 040 510,98**	**0,00**	**735 040 510,98**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**482 725 649,00**	**0,00**	**511 595 508,77**	**0,00**	**511 595 508,77**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	86 931 471,00	0,00	80 533 338,00	0,00	80 533 338,00
18	Cpte liaison : affectat° (BA, régie NP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20 625 870,55	0,00	16 778 524,57	0,00	16 778 524,57
204	Subventions d'équipement versées	264 424 408,82	0,00	295 082 905,19	0,00	295 082 905,19
21	Immobilisations corporelles	20 394 752,06	0,00	19 952 413,64	0,00	19 952 413,64
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	74 425 632,88	0,00	85 863 169,93	0,00	85 863 169,93
26	Participations et créances rattachées	6 555 250,00	0,00	6 572 272,76	0,00	6 572 272,76
27	Autres immobilisations financières	9 064 963,69	0,00	6 522 884,68	0,00	6 522 884,68
45	Opérations pour compte de tiers	303 300,00	0,00	290 000,00	0,00	290 000,00
Sous total des opérations d'ordre		***219 005 184,47***		***223 445 002,21***	***0,00***	***223 445 002,21***
925	*Opérations patrimoniales*	*38 072 009,11*		*44 398 000,00*	*0,00*	*44 398 000,00*
926	*Transferts entre les sections*	*180 933 175,36*		*179 047 002,21*	*0,00*	*179 047 002,21*
001	Solde exécution section investissement	202 069 152,61			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – DEPENSES — D1

	FONCTIONNEMENT	Pour mémoire budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions du président (2)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses de fonctionnement – Total		**1 214 927 688,51**	**0,00**	**1 361 467 173,63**	**0,00**	**1 361 467 173,63**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**872 357 172,00**	**0,00**	**1 025 676 992,13**	**0,00**	**1 025 676 992,13**
011	Charges à caractère général	64 255 368,88	0,00	135 625 706,44	0,00	135 625 706,44
012	Charges de personnel et frais assimilés	161 223 057,28	0,00	163 142 800,00	0,00	163 142 800,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	626 126 867,70	0,00	710 847 372,59	0,00	710 847 372,59
6586	Frais de fonctionnement groupes d'élus	945 875,42	0,00	900 300,00	0,00	900 300,00
66	Charges financières	15 445 380,00	0,00	13 112 000,00	0,00	13 112 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 458 322,72	0,00	48 813,10	0,00	48 813,10
945	Provisions et autres opérations mixtes	2 902 300,00		2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
Sous total des opérations d'ordre		***342 570 516,51***		***335 790 181,50***	***0,00***	***335 790 181,50***
946	*Transferts entre les sections*	*204 687 160,06*		*202 290 549,05*	*0,00*	*202 290 549,05*
947	*Transferts dans section fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
953	*Virement à la section d'investissement*	*137 883 356,45*		*133 499 632,45*	*0,00*	*133 499 632,45*
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – RECETTES — D2

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président (3)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes d'investissement – Total		**903 799 986,08**	**0,00**	**735 040 510,98**	**0,00**	**735 040 510,98**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**321 088 307,85**	**0,00**	**354 852 329,48**	**0,00**	**354 852 329,48**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	50 945 008,00	0,00	48 500 000,00	0,00	48 500 000,00
13	Subventions d'investissement	48 462 966,98	0,00	49 508 056,56	0,00	49 508 056,56
16	Emprunts et dettes assimilées	212 139 617,87	0,00	248 414 272,92	0,00	248 414 272,92
18	Cpte liaison : affectat° (BA, régie NP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (1)	0,00	0,00	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00
21	Immobilisations corporelles (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	8 890 715,00	0,00	7 130 000,00	0,00	7 130 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
954	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***380 642 525,62***		***380 188 181,50***	***0,00***	***380 188 181,50***
925	*Opérations patrimoniales*	*38 072 009,11*		*44 398 000,00*	*0,00*	*44 398 000,00*
926	*Transferts entre les sections*	*204 687 160,06*		*202 290 549,05*	*0,00*	*202 290 549,05*
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*137 883 356,45*		*133 499 632,45*	*0,00*	*133 499 632,45*
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	202 069 152,61		0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution section investissement	0,00			0,00	0,00

(1) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(3) Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – RECETTES — D2

	FONCTIONNEMENT	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président (3)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes de fonctionnement – Total		**1 214 927 688,51**	**0,00**	**1 361 467 173,63**	**0,00**	**1 361 467 173,63**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**1 025 601 437,50**	**0,00**	**1 182 420 171,42**	**0,00**	**1 182 420 171,42**
70	Produits services, domaine, ventes div	1 625 000,00	0,00	1 545 000,00	0,00	1 545 000,00
731	Impôts locaux	225 717 251,00	0,00	374 081 060,00	0,00	374 081 060,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	408 554 093,00	0,00	430 723 903,00	0,00	430 723 903,00
74	Dotations, subventions et participations	383 547 357,50	0,00	369 227 159,42	0,00	369 227 159,42
75	Autres produits de gestion courante	2 291 736,00	0,00	2 605 049,00	0,00	2 605 049,00
76	Produits financiers	1 456 000,00	0,00	1 700 000,00	0,00	1 700 000,00
77	Produits exceptionnels	380 000,00	0,00	380 000,00	0,00	380 000,00
013	Atténuations de charges	580 000,00	0,00	690 000,00	0,00	690 000,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	1 450 000,00		1 468 000,00	0,00	1 468 000,00
Sous total des opérations d'ordre		***180 933 175,36***		***179 047 002,21***	***0,00***	***179 047 002,21***
946	*Transferts entre les sections*	*180 933 175,36*		*179 047 002,21*	*0,00*	*179 047 002,21*
947	*Transferts dans section fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
002	Résultat de fonctionnement reporté	8 393 075,65		0,00	0,00	0,00

(1) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(3) Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES — A

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	**Opérations ventilées**	**395 794 178,00**	**0,00**	**445 199 467,00**	**431 062 170,77**	**0,00**	**431 062 170,77**	**0,00**	**431 062 170,77**
900	Services généraux	11 159 048,07	0,00	7 412 000,00	7 094 000,00	0,00	7 094 000,00	0,00	7 094 000,00
901	Formation pro. et apprentissage	12 642 392,88	0,00	13 650 000,00	17 441 939,73	0,00	17 441 939,73	0,00	17 441 939,73
902	Enseignement	121 459 098,27	0,00	155 961 500,00	131 053 666,16	0,00	131 053 666,16	0,00	131 053 666,16
903	Culture, sports et loisirs	16 076 575,89	0,00	11 136 080,00	13 809 791,77	0,00	13 809 791,77	0,00	13 809 791,77
904	Santé et action sociale	823 590,00	0,00	750 000,00	1 305 750,00	0,00	1 305 750,00	0,00	1 305 750,00
905	Aménagement des territoires	68 884 797,16	0,00	73 609 803,00	58 225 026,75	0,00	58 225 026,75	0,00	58 225 026,75
906	Gestion des fonds européens	10 522 297,20	0,00	35 000 000,00	17 497 362,56	0,00	17 497 362,56	0,00	17 497 362,56
907	Environnement	16 407 813,84	0,00	21 745 000,00	16 955 007,87	0,00	16 955 007,87	0,00	16 955 007,87
908	Transports	73 788 972,87	0,00	37 371 756,00	88 657 407,07	0,00	88 657 407,07	0,00	88 657 407,07
909	Action économique	64 029 591,82	0,00	88 563 328,00	79 022 218,86	0,00	79 022 218,86	0,00	79 022 218,86
92	**Opérations non ventilées**	**305 936 655,47**	**0,00**		**303 978 340,21**	**0,00**		**303 978 340,21**	**303 978 340,21**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	86 931 471,00	0,00		80 533 338,00	0,00		80 533 338,00	80 533 338,00
925	*Opérations patrimoniales*	*38 072 009,11*			*44 398 000,00*	*0,00*		*44 398 000,00*	*44 398 000,00*
926	*Transferts entre les sections*	*180 933 175,36*			*179 047 002,21*	*0,00*		*179 047 002,21*	*179 047 002,21*
95	***Chapitre de prévision sans réalisation***			**1 000 000,00**					
950	Dépenses imprévues			1 000 000,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		**701 730 833,47**	**0,00**	**446 199 467,00**	**735 040 510,98**	**0,00**	**431 062 170,77**	**303 978 340,21**	**735 040 510,98**

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (3)	**0,00**

TOTAL	**735 040 510,98**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent..

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	**Opérations ventilées**	**58 003 681,98**	**0,00**	**57 938 056,56**	**0,00**	**57 938 056,56**
900	Services généraux	4 637 048,78	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseignement	33 290 694,00	0,00	32 010 694,00	0,00	32 010 694,00
903	Culture, sports et loisirs	452 927,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Gestion des fonds européens	10 522 297,20	0,00	17 497 362,56	0,00	17 497 362,56
907	Environnement	210 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	1 300 000,00	0,00	1 300 000,00
909	Action économique	8 890 715,00	0,00	7 130 000,00	0,00	7 130 000,00
92	**Opérations non ventilées**	**505 843 795,04**	**0,00**	**543 602 821,97**	**0,00**	**543 602 821,97**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	50 945 008,00	0,00	48 500 000,00	0,00	48 500 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	212 139 617,87	0,00	248 414 272,92	0,00	248 414 272,92
925	*Opérations patrimoniales*	*38 072 009,11*		*44 398 000,00*	*0,00*	*44 398 000,00*
926	*Transferts entre les sections*	*204 687 160,06*		*202 290 549,05*	*0,00*	*202 290 549,05*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**137 883 356,45**	**0,00**	**133 499 632,45**	**0,00**	**133 499 632,45**
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*137 883 356,45*		*133 499 632,45*	*0,00*	*133 499 632,45*
954	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		**701 730 833,47**	**0,00**	**735 040 510,98**	**0,00**	**735 040 510,98**

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (3)	**0,00**

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (4)	**0,00**

TOTAL	**735 040 510,98**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(4) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES — A 900

Détail par articles

CHAPITRE 900 – Services généraux | **AP (1) = 7 412 000,00**

	2 Administration générale						3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE
	20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environt	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Actions relevant de la subvent° globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	
	201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
DEPENSES D'EQUIPEMENT													
Total (RAR N-1 + Vote)	**0,00**	**6 947 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**147 000,00**	**0,00**	**7 094 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**0,00**	**6 947 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**147 000,00**	**0,00**	**7 094 000,00**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)		6 947 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 000,00	0,00	7 094 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS													
Total (RAR N-1 + Vote)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 901

CHAPITRE 901 – Formation professionnelle et apprentissage | **AP (1) = 13 650 000,00**

	0 Services communs	1 Formation professionnelle	2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	**0,00**	**290 000,00**	**12 384 843,35**	**4 767 096,38**	**17 441 939,73**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**0,00**	**290 000,00**	**12 384 843,35**	**4 767 096,38**	**17 441 939,73**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	290 000,00	12 384 843,35	4 767 096,38	17 441 939,73
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Total (RAR N-1 + Vote)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 902

CHAPITRE 902 – Enseignement | **AP (1) = 155 961 500,00**

	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
			21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**120 430 602,41**	**2 040 935,54**	**0,00**	**8 127 336,00**	**134 792,21**	**320 000,00**	**131 053 666,16**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**120 430 602,41**	**2 040 935,54**	**0,00**	**8 127 336,00**	**134 792,21**	**320 000,00**	**131 053 666,16**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	120 430 602,41	2 040 935,54	0,00	8 127 336,00	134 792,21	320 000,00	131 053 666,16
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290 000,00	0,00	0,00	290 000,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Total (RAR N-1 + Vote)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**32 010 694,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**32 010 694,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**32 010 694,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**32 010 694,00**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	32 010 694,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 010 694,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 903

CHAPITRE 903 – Culture, sports et loisirs | **AP (1) = 11 136 080,00**

	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	**0,00**	**0,00**	**2 573 449,48**	**5 844 681,52**	**5 391 660,77**	**0,00**	**0,00**	**13 809 791,77**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**0,00**	**0,00**	**2 573 449,48**	**5 844 681,52**	**5 391 660,77**	**0,00**	**0,00**	**13 809 791,77**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	2 573 449,48	5 844 681,52	5 391 660,77	0,00	0,00	13 809 791,77
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Total (RAR N-1 + Vote)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale | **AP (1) = 750 000,00**

	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	**0,00**	**1 305 750,00**	**0,00**	**0,00**	**1 305 750,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**0,00**	**1 305 750,00**	**0,00**	**0,00**	**1 305 750,00**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	1 305 750,00	0,00	0,00	1 305 750,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Total (RAR N-1 + Vote)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires | **AP (1) = 73 609 803,00**

	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de dévelopt	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat° et communicat°	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	**0,00**	**4 899 475,21**	**18 807 930,97**	**6 949 031,53**	**7 182 038,02**	**0,00**	**20 386 551,02**	**0,00**	**0,00**	**58 225 026,75**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**0,00**	**4 899 475,21**	**18 807 930,97**	**6 949 031,53**	**7 182 038,02**	**0,00**	**20 386 551,02**	**0,00**	**0,00**	**58 225 026,75**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	4 899 475,21	18 807 930,97	6 949 031,53	7 182 038,02	0,00	20 386 551,02	0,00	0,00	58 225 026,75
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Total (RAR N-1 + Vote)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 906

CHAPITRE 906 – Gestion des fonds européens | **AP (1) = 35 000 000,00**

	1 FSE	2 FEDER	3 Autres	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT				
Total (RAR N-1 + Vote)	**0,00**	**17 497 362,56**	**0,00**	**17 497 362,56**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**0,00**	**17 497 362,56**	**0,00**	**17 497 362,56**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	17 497 362,56	0,00	17 497 362,56
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS				
Total (RAR N-1 + Vote)	**0,00**	**17 497 362,56**	**0,00**	**17 497 362,56**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**0,00**	**17 497 362,56**	**0,00**	**17 497 362,56**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	17 497 362,56	0,00	17 497 362,56
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 907

CHAPITRE 907 – Environnement | **AP (1) = 21 745 000,00**

	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnemt infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	**0,00**	**1 127 678,08**	**0,00**	**20 000,00**	**1 284 313,52**	**11 783 265,27**	**2 632 750,00**	**0,00**	**107 001,00**	**16 955 007,87**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**0,00**	**1 127 678,08**	**0,00**	**20 000,00**	**1 284 313,52**	**11 783 265,27**	**2 632 750,00**	**0,00**	**107 001,00**	**16 955 007,87**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	1 127 678,08	0,00	20 000,00	1 284 313,52	11 783 265,27	2 632 750,00	0,00	107 001,00	16 955 007,87
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Total (RAR N-1 + Vote)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III

A 908

CHAPITRE 908 – Transports | **AP (1) = 37 371 756,00**

	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs				2 Routes et voiries				
		10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyage	12 Gares et autres infrastructures ferrov.	18 Autres transports en commun	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	**1 920 000,00**	**0,00**	**32 665 027,00**	**38 063 284,98**	**1 959 013,75**	**8 510 750,00**	**0,00**	**2 499 978,50**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**1 920 000,00**	**0,00**	**32 665 027,00**	**38 063 284,98**	**1 959 013,75**	**8 510 750,00**	**0,00**	**2 499 978,50**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	1 920 000,00	0,00	32 665 027,00	38 063 284,98	1 959 013,75	8 510 750,00	0,00	2 499 978,50	0,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Total (RAR N-1 + Vote)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 300 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 300 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite)

	2 Routes et voiries	7 Sécurité	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
	28 Autres liaisons		81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	**0,00**	**0,00**	**827 828,00**	**0,00**	**1 276 626,00**	**0,00**	**934 898,84**	**0,00**	**0,00**	**88 657 407,07**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**0,00**	**0,00**	**827 828,00**	**0,00**	**1 276 626,00**	**0,00**	**934 898,84**	**0,00**	**0,00**	**88 657 407,07**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	**0,00**	0,00	827 828,00	0,00	1 276 626,00	0,00	934 898,84	0,00	0,00	88 657 407,07
- Hors AP-CP (3)	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Total (RAR N-1 + Vote)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 300 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 300 000,00**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00
Financement par le tiers de l'op.	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET

III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A 909

CHAPITRE 909 – Action économique | **AP (1) = 88 563 328,00**

	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	**0,00**	**45 337 063,51**	**9 213 426,00**	**8 291 799,35**	**3 179 248,00**	**13 000 682,00**	**79 022 218,86**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**0,00**	**45 337 063,51**	**9 213 426,00**	**8 291 799,35**	**3 179 248,00**	**13 000 682,00**	**79 022 218,86**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	45 337 063,51	9 213 426,00	8 291 799,35	3 179 248,00	13 000 682,00	79 022 218,86
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	**130 000,00**	**6 300 000,00**	**0,00**	**0,00**	**700 000,00**	**0,00**	**7 130 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**130 000,00**	**6 300 000,00**	**0,00**	**0,00**	**700 000,00**	**0,00**	**7 130 000,00**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	130 000,00	6 300 000,00	0,00	0,00	700 000,00	0,00	7 130 000,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 921

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 922

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**253 014 160,61**	**0,00**	**48 500 000,00**	**0,00**	**48 500 000,00**
10222	FCTVA	18 451 315,00	0,00	16 000 000,00	0,00	16 000 000,00
10223	TICPE 2ème part	32 493 693,00	0,00	32 500 000,00	0,00	32 500 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	202 069 152,61	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Reversement de dotations (trop perçu).

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 923

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	**86 931 471,00**	**0,00**	**80 533 338,00**	**0,00**	**80 533 338,00**
1641	Emprunts en euros	49 598 134,00	0,00	47 133 000,00	0,00	47 133 000,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	1 417 000,00	0,00	1 417 000,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	37 333 337,00	0,00	21 983 338,00	0,00	21 983 338,00
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00
	RECETTES	**212 139 617,87**	**0,00**	**248 414 272,92**	**0,00**	**248 414 272,92**
1641	Emprunts en euros	174 806 280,87	0,00	216 430 934,92	0,00	216 430 934,92
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	27 333 337,00	0,00	21 983 338,00	0,00	21 983 338,00
166	Refinancement de dette	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00	0,00	10 000 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 925

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	***38 072 009,11***	***44 398 000,00***	***0,00***
16441	*Opérat° afférentes à l'emprunt*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
2031	*Frais d'études*	*0,00*	*100 000,00*	*0,00*
204411	*Sub nat org pub - Biens mob, mat, études*	*8 295 837,40*	*5 898 000,00*	*0,00*
204412	*Sub nat org pub - Bâtiments, installat°*	*1 000,00*	*1 000,00*	*0,00*
2051	*Concessions, droits similaires*	*0,00*	*300 000,00*	*0,00*
21351	*Bâtiments publics*	*0,00*	*100 000,00*	*0,00*
2158	*Autres inst.,matériel,outil. techniques*	*1 254 236,00*	*0,00*	*0,00*
2313	*Constructions*	*10 489 703,71*	*20 050 000,00*	*0,00*
2317	*Immo. corporelles reçues mise à dispo.*	*18 031 232,00*	*17 599 000,00*	*0,00*
238	*Avances commandes immo corporelles*	*0,00*	*350 000,00*	*0,00*
	RECETTES (3)	***38 072 009,11***	***44 398 000,00***	***0,00***
1311	*Subv. transf. Etat et établ. Nationaux*	*0,00*	*300 000,00*	*0,00*
1318	*Autres subvent° d'équipement transf.*	*0,00*	*40 000,00*	*0,00*
16449	*Opérat° de tirage sur ligne trésorerie*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
2031	*Frais d'études*	*3 017 212,80*	*2 900 000,00*	*0,00*
2033	*Frais d'insertion*	*4 722,91*	*0,00*	*0,00*
2051	*Concessions, droits similaires*	*47 904,03*	*404 000,00*	*0,00*
21572	*Matériel technique scolaire*	*3 686 199,50*	*3 678 000,00*	*0,00*
21578	*Autre matériel technique*	*359 536,36*	*358 000,00*	*0,00*
21828	*Autres matériels de transport*	*82 820,25*	*0,00*	*0,00*
21831	*Matériel informatique scolaire*	*3 531 089,47*	*878 000,00*	*0,00*
21841	*Matériel de bureau et mobilier scolaires*	*482 229,08*	*574 000,00*	*0,00*
21848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*10 806,91*	*0,00*	*0,00*
2188	*Autres immobilisations corporelles*	*95 251,80*	*6 000,00*	*0,00*
2317	*Immo. corporelles reçues mise à dispo.*	*0,00*	*160 000,00*	*0,00*
237	*Avances commandes immo incorporelles*	*0,00*	*300 000,00*	*0,00*
238	*Avances commandes immo corporelles*	*26 754 236,00*	*34 800 000,00*	*0,00*

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 926

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	**180 933 175,36**	**179 047 002,21**	**0,00**
	Reprises sur autofinancement	**180 933 175,36**	**179 047 002,21**	**0,00**
13911	*Sub. transf cpte résult. Etat, établist*	660 207,08	255 709,50	0,00
13913	*Sub. transf cpte résult. Départements*	204 512,78	205 206,67	0,00
13914	*Sub. transf cpte résult. Communes*	39 795,67	27 249,03	0,00
13915	*Sub. transf cpte résult.Groupements*	634,00	635,34	0,00
13916	*Sub. transf cpte résult. Autres EPL*	13 324,00	13 524,00	0,00
139172	*Sub. transf cpte résult. FEDER*	290 132,00	1 746 017,24	0,00
139173	*Sub. transf cpte résult. FEOGA*	41 317,00	41 317,00	0,00
13918	*Autres subventions d'équipement*	17 490,00	19 061,00	0,00
13932	*Dotation régionale d'équipement scolaire*	29 734 304,61	31 410 694,00	0,00
192	*Plus ou moins-values sur cession immo.*	0,00	0,00	0,00
198	*Neutralisation des amortissements*	149 927 448,42	145 327 588,43	0,00
2748	*Autres prêts*	4 009,80	0,00	0,00
	Charges transférées	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES DE L'EXERCICE (4)	**204 687 160,06**	**202 290 549,05**	**0,00**
	Amortissement des immobilisations	**204 687 160,06**	**202 290 549,05**	**0,00**
28031	*Frais d'études*	958 271,83	785 593,88	0,00
28033	*Frais d'insertion*	0,00	972,00	0,00
2804111	*Subv. Etat : Bien mobilier, matériel*	1 904 008,00	2 494 333,36	0,00
2804112	*Subv. Etat : Bâtiments, installations*	10 229 944,04	9 774 884,14	0,00
2804113	*Subv. Etat : Projet infrastructure*	1 427 039,00	1 704 644,00	0,00
2804121	*Subv.Régions : Bien mobilier, matériel*	698 638,00	698 638,69	0,00
2804122	*Subv. Régions : Bâtiments, installations*	65 294,00	1 130,00	0,00
2804123	*Subv.Régions : Projet infrastructure*	0,00	64 164,00	0,00
2804131	*Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel*	110 971,00	119 587,70	0,00
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	5 374 132,07	5 191 782,08	0,00
2804133	*Subv. Dpt : Projet infrastructure*	559 841,00	559 841,00	0,00
2804141	*Subv.Cne : Bien mobilier, matériel*	1 560 684,00	1 802 053,41	0,00
2804142	*Subv.Cne : Bâtiments, installations*	37 638 398,90	34 285 220,38	0,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
2804143	Subv.Cne : Projet infrastructure	86 732,00	107 232,00	0,00
2804151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	781 640,00	920 182,80	0,00
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	2 432 298,50	2 432 156,00	0,00
2804153	Subv. Grpt : Projet infrastructure	86 756,00	130 311,00	0,00
2804161	Subv. SPIC : Bien mobilier, matériel	43 759,00	52 872,30	0,00
2804162	Subv. SPIC : Bâtiments, installations	47 015,00	47 015,00	0,00
28041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	642 873,00	1 224 908,60	0,00
28041712	Subv. SNCF : Bâtiments, installations	257 536,00	257 536,00	0,00
28041713	Subv. SNCF : Projet infrastructure	14 064 075,00	14 121 597,00	0,00
28041721	Subv. RFF : Bien mobilier, matériel	222 895,00	501 198,36	0,00
28041722	Subv. RFF : Bâtiments, installations	120 818,00	141 466,00	0,00
28041723	Subv. RFF : Projet infrastructure	11 428 081,00	11 526 067,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	8 530 113,00	9 573 109,85	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	17 237 626,45	15 836 093,32	0,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	125 487,00	128 383,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	20 910 327,79	13 759 512,13	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	5 025 567,00	5 406 487,00	0,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	7 324 725,00	8 690 581,21	0,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	11 450 381,67	10 752 853,92	0,00
2804411	Sub nat org pub - Biens mob, mat, études	6 438 943,08	6 452 340,61	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	4 563 041,49	2 637 273,00	0,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	0,00	4 508 946,89	0,00
28051	Concessions,droits similaires,brevets,..	1 392 797,26	1 301 777,20	0,00
2808	Autres immobilisations incorporelles	29 544,00	29 544,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	1 042 583,00	1 050 518,13	0,00
281312	Bâtiments scolaires	5 029 203,00	5 209 624,49	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	663 568,00	702 666,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	8 708,00	8 708,00	0,00
281351	Bâtiments publics	239 941,86	272 751,00	0,00
28153	Réseaux divers	11 898,71	7 932,00	0,00
281572	Matériel technique scolaire	620 875,88	407 132,37	0,00
281578	Autre matériel technique	52 753,75	34 397,12	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00	258 022,00	0,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	19 613 431,32	22 301 415,71	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	65 112,80	64 606,83	0,00
281821	Matériel de transport ferroviaire	89 183,00	89 183,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	216 136,51	160 595,72	0,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
281831	*Matériel informatique scolaire*	1 168 735,21	2 028 350,11	0,00
281838	*Autre matériel informatique*	719 976,79	626 080,04	0,00
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaires*	714 777,24	488 951,98	0,00
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	449 960,61	350 483,99	0,00
28185	*Matériel de téléphonie*	56 430,99	56 425,88	0,00
28188	*Autres immo. corporelles*	153 629,31	150 415,85	0,00
	Autres	**0,00**	**0,00**	**0,00**
192	*Plus ou moins-values sur cession immo.*	0,00	0,00	0,00
21312	*Bâtiments scolaires*	0,00	0,00	0,00
21838	*Autre matériel informatique*	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnemen.t

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION	A.950 A 951 A 954

DEPENSES

950 Dépenses imprévues	
Pour mémoire budget AP précédent	**Vote de l'assemblée sur les AP**
3 500 000,00	1 000 000,00

RECETTES

951 *Virements de la section de fonctionnement*	
Pour mémoire budget précédent (1)	**Vote de l'assemblée**
137 883 356,45	*133 499 632,45*

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

RECETTES

954 Produits des cessions d'immobilisations		
Pour mémoire budget précédent (1)	**Propositions du président sur les crédits de l'exercice**	**Vote de l'assemblée**
0,00	0,00	0,00

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES — B

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	**Services ventilés**	**850 210 616,58**	**0,00**	**823 865 176,70**	**1 007 019 192,13**	**0,00**	**834 015 572,13**	**173 003 620,00**	**1 007 019 192,13**
930	Services généraux	79 307 771,39	0,00	14 992 570,00	75 277 784,67	0,00	15 194 164,67	60 083 620,00	75 277 784,67
931	Formation pro. et apprentissage	251 858 487,60	0,00	242 833 377,00	256 155 529,40	0,00	256 155 529,40	0,00	256 155 529,40
932	Enseignement	183 284 574,14	0,00	76 303 372,70	186 180 450,87	0,00	74 635 450,87	111 545 000,00	186 180 450,87
933	Culture, sports et loisirs	24 260 764,44	0,00	24 967 440,00	25 868 468,47	0,00	25 243 468,47	625 000,00	25 868 468,47
934	Santé et action sociale	429 686,83	0,00	360 000,00	365 191,23	0,00	365 191,23	0,00	365 191,23
935	Aménagement des territoires	8 176 452,36	0,00	7 535 285,00	7 650 933,85	0,00	7 650 933,85	0,00	7 650 933,85
936	Gestion des fonds européens	8 504 516,50	0,00	18 640 000,00	13 137 329,38	0,00	13 137 329,38	0,00	13 137 329,38
937	Environnement	7 423 553,02	0,00	6 828 000,00	7 299 014,28	0,00	7 299 014,28	0,00	7 299 014,28
938	Transports	241 642 184,33	0,00	382 430 214,00	383 694 610,07	0,00	382 944 610,07	750 000,00	383 694 610,07
939	Action économique	45 322 625,97	0,00	48 974 918,00	51 389 879,91	0,00	51 389 879,91	0,00	51 389 879,91
94	**Services communs non ventilés**	**226 833 715,48**	**0,00**		**220 948 349,05**	**0,00**		**220 948 349,05**	**220 948 349,05**
940	Impositions directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	18 298 380,00	0,00		15 757 500,00	0,00		15 757 500,00	15 757 500,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	945 875,42	0,00		900 300,00	0,00		900 300,00	900 300,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	2 902 300,00			2 000 000,00	0,00		2 000 000,00	2 000 000,00
946	*Transferts entre les sections*	*204 687 160,06*			*202 290 549,05*	*0,00*		*202 290 549,05*	*202 290 549,05*
947	*Transferts dans section fonctionnement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**137 883 356,45**		**1 000 000,00**	**133 499 632,45**	**0,00**		**133 499 632,45**	**133 499 632,45**
952	Dépenses imprévues			1 000 000,00					
953	*Virement à la section d'investissement*	*137 883 356,45*			*133 499 632,45*	*0,00*		*133 499 632,45*	*133 499 632,45*
TOTAL des groupes fonctionnels		**1 214 927 688,51**	**0,00**	**824 865 176,70**	**1 361 467 173,63**	**0,00**	**834 015 572,13**	**527 451 601,50**	**1 361 467 173,63**

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
								002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (3)	0,00

TOTAL	**1 361 467 173,63**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(3) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — B

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	**Services ventilés**	**64 136 694,50**	**0,00**	**61 459 499,42**	**0,00**	**61 459 499,42**
930	Services généraux	15 612 770,00	0,00	11 194 600,00	0,00	11 194 600,00
931	Formation pro. et apprentissage	24 435 381,00	0,00	21 445 022,00	0,00	21 445 022,00
932	Enseignement	10 567 541,00	0,00	10 805 000,00	0,00	10 805 000,00
933	Culture, sports et loisirs	415 000,00	0,00	415 000,00	0,00	415 000,00
934	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires	900 000,00	0,00	900 000,00	0,00	900 000,00
936	Gestion des fonds européens	8 504 516,50	0,00	13 137 328,42	0,00	13 137 328,42
937	Environnement	271 250,00	0,00	180 000,00	0,00	180 000,00
938	Transports	2 540 771,00	0,00	2 795 049,00	0,00	2 795 049,00
939	Action économique	889 465,00	0,00	587 500,00	0,00	587 500,00
94	**Services communs non ventilés**	**1 142 397 918,36**	**0,00**	**1 300 007 674,21**	**0,00**	**1 300 007 674,21**
940	Impositions directes	267 402 730,00	0,00	406 781 060,00	0,00	406 781 060,00
941	Autres impôts et taxes	408 554 093,00	0,00	430 723 903,00	0,00	430 723 903,00
942	Dotations et participations	283 201 920,00	0,00	280 587 709,00	0,00	280 587 709,00
943	Opérations financières	856 000,00	0,00	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	1 450 000,00		1 468 000,00	0,00	1 468 000,00
946	*Transferts entre les sections*	*180 933 175,36*		*179 047 002,21*	*0,00*	*179 047 002,21*
947	*Transferts dans section fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		**1 206 534 612,86**	**0,00**	**1 361 467 173,63**	**0,00**	**1 361 467 173,63**

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (3)	**0,00**

TOTAL	**1 361 467 173,63**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent..

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(3) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 930

CHAPITRE 930 – Services généraux | **AE (1) = 14 992 570,00**

	2 Administration générale						3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE
	20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environt	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	
	201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT													
Total (RAR N-1 + Vote)	**52 965 500,00**	**13 151 070,00**	**5 102 700,00**	**1 535 420,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**40 000,00**	**1 746 492,47**	**0,00**	**208 640,00**	**527 962,20**	**75 277 784,67**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**52 965 500,00**	**13 151 070,00**	**5 102 700,00**	**1 535 420,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**40 000,00**	**1 746 492,47**	**0,00**	**208 640,00**	**527 962,20**	**75 277 784,67**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dans le cadre d'une AE-CP		12 518 070,00	0,00	153 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	1 746 492,47	0,00	208 640,00	527 962,20	15 194 164,67
Hors AE-CP	52 965 500,00	633 000,00	5 102 700,00	1 382 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 083 620,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT													
Total (RAR N-1 + Vote)	**500 000,00**	**65 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 600 000,00**	**5 000 000,00**	**0,00**	**29 600,00**	**11 194 600,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**500 000,00**	**65 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 600 000,00**	**5 000 000,00**	**0,00**	**29 600,00**	**11 194 600,00**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 931

CHAPITRE 931 – Formation professionnelle et apprentissage | **AE (1) = 242 833 377,00**

	0 Services communs	1 Formation professionnelle	2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	**642 135,24**	**129 487 661,97**	**81 956 351,29**	**44 069 380,90**	**256 155 529,40**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**642 135,24**	**129 487 661,97**	**81 956 351,29**	**44 069 380,90**	**256 155 529,40**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	642 135,24	129 487 661,97	81 956 351,29	44 069 380,90	256 155 529,40
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	**750 000,00**	**20 295 022,00**	**0,00**	**400 000,00**	**21 445 022,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**750 000,00**	**20 295 022,00**	**0,00**	**400 000,00**	**21 445 022,00**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement | **AE (1) = 76 303 372,70**

	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
			21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	**51 867 778,50**	**0,00**	**0,00**	**86 747 229,60**	**10 630 129,50**	**0,00**	**5 061 305,67**	**0,00**	**31 874 007,60**	**186 180 450,87**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**51 867 778,50**	**0,00**	**0,00**	**86 747 229,60**	**10 630 129,50**	**0,00**	**5 061 305,67**	**0,00**	**31 874 007,60**	**186 180 450,87**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	252 778,50	0,00	0,00	26 817 229,60	10 630 129,50	0,00	5 061 305,67	0,00	31 874 007,60	74 635 450,87
Hors AE-CP	51 615 000,00	0,00	0,00	59 930 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	111 545 000,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	**4 740 000,00**	**0,00**	**0,00**	**5 900 000,00**	**0,00**	**165 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 805 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**4 740 000,00**	**0,00**	**0,00**	**5 900 000,00**	**0,00**	**165 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 805 000,00**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 933

CHAPITRE 933 – Culture, sports et loisirs | **AE (1) = 24 967 440,00**

	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	**1 000,00**	**115 140,00**	**16 383 992,00**	**3 005 560,67**	**6 362 775,80**	**0,00**	**0,00**	**25 868 468,47**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**1 000,00**	**115 140,00**	**16 383 992,00**	**3 005 560,67**	**6 362 775,80**	**0,00**	**0,00**	**25 868 468,47**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	1 000,00	115 140,00	16 383 992,00	2 380 560,67	6 362 775,80	0,00	0,00	25 243 468,47
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	625 000,00	0,00	0,00	0,00	625 000,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Total (RAR N-1 + Vote)	**0,00**	**0,00**	**250 000,00**	**165 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**415 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**0,00**	**0,00**	**250 000,00**	**165 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**415 000,00**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale | **AE (1) = 360 000,00**

	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	**0,00**	**326 191,23**	**39 000,00**	**0,00**	**365 191,23**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**0,00**	**326 191,23**	**39 000,00**	**0,00**	**365 191,23**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	326 191,23	39 000,00	0,00	365 191,23
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Total (RAR N-1 + Vote)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires | **AE (1) = 7 535 285,00**

	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de développt	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat° et communicat°	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	**652 859,21**	**1 210 981,35**	**844 056,68**	**2 170 579,00**	**149 839,39**	**0,00**	**2 622 618,22**	**0,00**	**0,00**	**7 650 933,85**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**652 859,21**	**1 210 981,35**	**844 056,68**	**2 170 579,00**	**149 839,39**	**0,00**	**2 622 618,22**	**0,00**	**0,00**	**7 650 933,85**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	652 859,21	1 210 981,35	844 056,68	2 170 579,00	149 839,39	0,00	2 622 618,22	0,00	0,00	7 650 933,85
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**900 000,00**	**0,00**	**0,00**	**900 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**900 000,00**	**0,00**	**0,00**	**900 000,00**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 936

CHAPITRE 936 – Gestion des fonds européens | **AE (1) = 18 640 000,00**

	1 FSE	2 FEDER	3 Autres	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
Total (RAR N-1 + Vote)	**6 109 949,62**	**7 027 379,76**	**0,00**	**13 137 329,38**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**6 109 949,62**	**7 027 379,76**	**0,00**	**13 137 329,38**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	6 109 949,62	7 027 379,76	0,00	13 137 329,38
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT				
Total (RAR N-1 + Vote)	**6 024 539,61**	**7 112 788,81**	**0,00**	**13 137 328,42**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**6 024 539,61**	**7 112 788,81**	**0,00**	**13 137 328,42**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 937

CHAPITRE 937 – Environnement | **AE (1) = 6 828 000,00**

	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnemt infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	**248 000,00**	**1 898 182,76**	**140 000,00**	**0,00**	**796 784,99**	**1 228 242,00**	**2 987 804,53**	**0,00**	**0,00**	**7 299 014,28**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**248 000,00**	**1 898 182,76**	**140 000,00**	**0,00**	**796 784,99**	**1 228 242,00**	**2 987 804,53**	**0,00**	**0,00**	**7 299 014,28**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	248 000,00	1 898 182,76	140 000,00	0,00	796 784,99	1 228 242,00	2 987 804,53	0,00	0,00	7 299 014,28
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	**90 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**90 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**180 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**90 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**90 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**180 000,00**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 938

CHAPITRE 938 – Transports | **AE (1) = 382 430 214,00**

	0	1				2				
	Services communs	Transports en commun de voyageurs				Routes et voiries				
		10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyage	12 Gares et autres infrastructures ferrov.	18 Autres transports en commun	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	**69 884 092,00**	**0,00**	**237 642 516,74**	**140 290,00**	**74 848 811,33**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**69 884 092,00**	**0,00**	**237 642 516,74**	**140 290,00**	**74 848 811,33**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	69 134 092,00	0,00	237 642 516,74	140 290,00	74 848 811,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors AE-CP	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	**0,00**	**0,00**	**2 395 049,00**	**0,00**	**400 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**0,00**	**0,00**	**2 395 049,00**	**0,00**	**400 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite)

	2 Routes et voiries	7 Sécurité	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
	28 Autres liaisons		81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	**0,00**	**0,00**	**551 000,00**	**0,00**	**458 400,00**	**0,00**	**169 500,00**	**0,00**	**0,00**	**383 694 610,07**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**0,00**	**0,00**	**551 000,00**	**0,00**	**458 400,00**	**0,00**	**169 500,00**	**0,00**	**0,00**	**383 694 610,07**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	**0,00**	0,00	551 000,00	0,00	458 400,00	0,00	169 500,00	0,00	0,00	382 944 610,07
Hors AE-CP	**0,00**	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750 000,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Total (RAR N-1 + Vote)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 795 049,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 795 049,00**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET

III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

B 939

CHAPITRE 939 – Action économique | **AE (1) = 48 974 918,00**

	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	**485 897,00**	**25 619 006,34**	**12 458 447,78**	**6 236 607,19**	**253 683,60**	**6 336 238,00**	**51 389 879,91**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**485 897,00**	**25 619 006,34**	**12 458 447,78**	**6 236 607,19**	**253 683,60**	**6 336 238,00**	**51 389 879,91**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	485 897,00	25 619 006,34	12 458 447,78	6 236 607,19	253 683,60	6 336 238,00	51 389 879,91
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	**0,00**	**550 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**37 500,00**	**587 500,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**0,00**	**550 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**37 500,00**	**587 500,00**
Vote de l'assemblée (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 940

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**267 402 730,00**	**0,00**	**406 781 060,00**	**0,00**	**406 781 060,00**
73112	Cotisation sur la VAE	136 603 414,00	0,00	286 380 000,00	0,00	286 380 000,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseau	44 214 752,00	0,00	44 360 498,00	0,00	44 360 498,00
73121	FNGIR	35 370 562,00	0,00	35 370 562,00	0,00	35 370 562,00
73122	Fonds péréquat° ress. perçues par région	9 528 523,00	0,00	7 970 000,00	0,00	7 970 000,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74832	D.C.R.T.P.	35 327 440,00	0,00	27 500 000,00	0,00	27 500 000,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	6 358 039,00	0,00	5 200 000,00	0,00	5 200 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 941

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**408 554 093,00**	**0,00**	**430 723 903,00**	**0,00**	**430 723 903,00**
732	TICPE	188 066 969,00	0,00	189 202 573,00	0,00	189 202 573,00
7344	Taxe/certif. immatriculation véhicules	96 386 979,00	0,00	110 150 000,00	0,00	110 150 000,00
73821	Taxe d'apprentissage	61 763 778,34	0,00	67 463 778,00	0,00	67 463 778,00
73822	TICPE-Ressource régionale apprentissage	6 563 145,66	0,00	6 563 146,00	0,00	6 563 146,00
7383	TICPE 2ème part	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73841	Frais de gestion	26 450 616,00	0,00	28 021 800,00	0,00	28 021 800,00
73842	TICPE FPA	12 901 605,00	0,00	12 901 606,00	0,00	12 901 606,00
7385	TICPE Primes employeurs apprentis	16 421 000,00	0,00	16 421 000,00	0,00	16 421 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 942

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**283 201 920,00**	**0,00**	**280 587 709,00**	**0,00**	**280 587 709,00**
7411	D.G.F. - Dotation forfaitaire	238 049 880,00	0,00	215 543 669,00	0,00	215 543 669,00
7412	D.G.F. - Dotation de péréquation	7 375 343,00	0,00	7 375 343,00	0,00	7 375 343,00
7461	DGD	37 776 697,00	0,00	37 776 697,00	0,00	37 776 697,00
74838	Autres attribut° péréquat° et compensat°	0,00	0,00	19 892 000,00	0,00	19 892 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 943

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	**18 298 380,00**	**0,00**	**15 757 500,00**	**0,00**	**15 757 500,00**
627	Services bancaires et assimilés	353 000,00	0,00	145 500,00	0,00	145 500,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	10 525 380,00	0,00	9 062 000,00	0,00	9 062 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	440 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
6618	Intérêts des autres dettes	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6688	Autres	4 440 000,00	0,00	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
7622	Prod. Immo. fin. - rattachement ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4)	**856 000,00**	**0,00**	**1 400 000,00**	**0,00**	**1 400 000,00**
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	625 000,00	0,00	1 100 000,00	0,00	1 100 000,00
7622	Prod. Immo. fin. - rattachement ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	231 000,00	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (3)	Montant des ICNE de l'exercice	1 423 998,71
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 423 998,71
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (4)	Montant des ICNE de l'exercice	40 120,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	40 120,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 944

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnements des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	**945 875,42**	**0,00**	**900 300,00**	**0,00**	**900 300,00**
65861	Frais de personnel	811 875,00	0,00	766 300,00	0,00	766 300,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	134 000,42	0,00	134 000,00	0,00	134 000,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
7718	Autres produits except. opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 945

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	**2 902 300,00**	**2 000 000,00**	**0,00**
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	148 900,00	0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	1 947 500,00	2 000 000,00	0,00
6866	Dot. prov. dépréc. éléments financiers	805 900,00	0,00	0,00
	RECETTES	**1 450 000,00**	**1 468 000,00**	**0,00**
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	1 450 000,00	1 468 000,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 946

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	**204 687 160,06**	**202 290 549,05**	**0,00**
	Dot. aux amortissements et provisions	**204 687 160,06**	**202 290 549,05**	**0,00**
6811	*Dot. amort. Immos incorporelles*	204 687 160,06	202 290 549,05	0,00
	Autres	**0,00**	**0,00**	**0,00**
675	*Valeur comptable immobilisations cédées*	0,00	0,00	0,00
6761	*Différences sur réalisations (positives)*	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4)	**180 933 175,36**	**179 047 002,21**	**0,00**
	Reprises sur autofinancement	**180 929 165,56**	**179 047 002,21**	**0,00**
7768	*Neutralisation des amortissements*	149 927 448,42	145 327 588,43	0,00
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	31 001 717,14	33 719 413,78	0,00
	Transfert de charges	**4 009,80**	**0,00**	**0,00**
7621	*Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance*	4 009,80	0,00	0,00
7761	*Différences sur réalisations (négatives)*	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.
(3) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.
(4) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 947

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS	B 952 B 953

DEPENSES

952 Dépenses imprévues	
Pour mémoire budget AE précédent	**Vote de l'assemblée sur les AE**
4 500 000,00	1 000 000,00

DEPENSES

953 *Virement à la section d'investissement*	
Pour mémoire budget précédent (1)	**Vote de l'assemblée**
137 883 356,45	*133 499 632,45*

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

TOME II - SOMMAIRE – ANNEXES LEGALES

A - PRESENTATION CROISEE

A/900 – Services généraux ..... page 84
A/901 – Formation professionnelle et apprentissage ..... page 85
A/902 – Enseignement ..... page 86
A/903 – Culture, sports et loisirs ..... page 87
A/904 – Santé et action sociale ..... page 88
A/905 – Aménagement des territoires ..... page 89
A/906 – Gestion des fonds européens ..... page 90
A/907 – Environnement ..... page 91
A/908 - Transports ..... page 92
A/909 – Action économique ..... page 94
A/930 – Services généraux ..... page 95
A/931 – Formation professionnelle et apprentissage ..... page 98
A/932 – Enseignement ..... page 99
A/933 – Culture, sports et loisirs ..... page 101
A/934 – Santé et action sociale ..... page 103
A/935 – Aménagement des territoires ..... page 104
A/936 – Gestion des fonds européens ..... page 105
A/937 – Environnement ..... page 106
A/938 – Transports ..... page 107
A/939 – Action économique ..... page 111

B - ELEMENTS DU BILAN

B1.1 – Etat de la dette – Détail des crédits de trésorerie ..... page 112
B1.2 – Etat de la dette – Répartition par nature de dette ..... page 114
B1.3 – Etat de la dette – Répartition des emprunts par structure de taux ..... page 120
B1.4 – Etat de la dette – Typologie de la répartition de l'encours ..... page 121
B1.5 – Etat de la dette – Détail des opérations de couverture ..... page 122
B1.6 – Etat de la dette – Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement..... page 124

B1.7 – Etat de la dette – Emprunts renégociés au cours de l'année 2016 ..... page 125
B2 – Méthodes utilisées ..... page 126
B3 – Etat des provisions constituées ..... page 127
B4 – Etat des charges transférées ..... page 134
B5 – Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers ..... page 135
B6 – Prêts ..... page 138
B7.1 – Equilibre des opérations financières – Dépenses ..... page 145
B7.2 – Equilibre des opérations financières- Recettes ..... page 146

C - ENGAGEMENTS HORS BILAN

C1.1 – Etat des emprunts garantis ..... page 150
C1.2 – Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt ..... page 151
C2 – Subventions versées ..... page 152
C3 – Etat des contrats de crédit-bail ..... page 153
C4 – Etat des contrats de PPP ..... page 154
C5 – Etat des autres engagements donnés ..... page 155
C6 – Etat des engagements reçus ..... page 156
C7 – Etat des recettes grevées d'affectation spéciale ..... page 157

D - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION

D1 – Etat du personnel ..... page 158
D2 – Liste des organismes dans lesquels la région a pris un engagement financier ..... page 162
D3.1 – Liste des organismes de regroupement ..... page 183
D3.2 – Liste des établissements publics créés ..... page 185
D3.3 – Liste des services individualisés dans un budget annexe ..... page 186
D3.4 – Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe ..... page 187
D3.5.1 – Services ferroviaires régionaux des voyageurs – Volet 1 : Budget ..... page 188
D3.5.2 – Services ferroviaires régionaux des voyageurs – Volet 2 : Compte d'exploitation ..... page 189

E - DECISIONS EN MATIERE DE TAUX – ARRETE ET SIGNATURES

E1 – Décisions en matière de taux ..... page 191
E2 – Arrêté et signatures ..... page 192

IV – PRESENTATION CROISEE — IV

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES — A/900

Détail par articles

CHAPITRE 900 – Services généraux

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Administration générale						3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environt	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Actions relevant de la subvent° globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
DEPENSES		**0,00**	**6 947 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**147 000,00**	**0,00**	**7 094 000,00**
203	Frais études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 000,00	0,00	167 000,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	431 679,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	431 679,22
211	Terrains	0,00	1 056 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 056 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	2 316 320,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 316 320,78
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	3 123 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 123 000,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
132	Subv. d'équipent non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE

IV

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A/901

CHAPITRE 901 – Formation professionnelle et apprentissage

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Formation professionnelle	2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**290 000,00**	**12 384 843,35**	**4 767 096,38**	**17 441 939,73**
203	Frais études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	7 084,86	94 387,07	101 471,93
204	Subventions d'équipement versées	0,00	290 000,00	10 283 197,72	2 868 616,64	13 441 814,36
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	500,52	0,00	500,52
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	30,20	30,20
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	173 988,85	1 601 062,47	1 775 051,32
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	1 920 071,40	203 000,00	2 123 071,40
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE

IV

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A/902

CHAPITRE 902 – Enseignement

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**120 430 602,41**	**2 040 935,54**	**0,00**	**8 127 336,00**	**134 792,21**	**320 000,00**	**131 053 666,16**
203	Frais études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	11 935 829,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 935 829,47
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	17 520 107,21	2 040 935,54	0,00	7 837 336,00	134 792,21	320 000,00	27 853 170,96
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	91 586,73	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 586,73
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	23 085,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 085,61
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	320 581,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	320 581,22
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	8 041 905,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 041 905,51
217	Immo. corporelles reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	68 611,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 611,44
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	4 244 872,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 244 872,36
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	52 554 727,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 554 727,86
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	25 567 045,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 567 045,00
269	Versements à effectuer titre non libéré	0,00	0,00	0,00	62 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 250,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	290 000,00	0,00	0,00	290 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**32 010 694,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**32 010 694,00**
131	Subv. d'équipement transférables	0,00	0,00	0,00	600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	600 000,00
133	Fonds affectés à l'équip. transférables	0,00	0,00	0,00	31 410 694,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 410 694,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE

IV

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A/903

CHAPITRE 903 – Culture, sports et loisirs

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**2 573 449,48**	**5 844 681,52**	**5 391 660,77**	**0,00**	**0,00**	**13 809 791,77**
203	Frais études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	809,35	0,00	0,00	0,00	809,35
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	2 573 449,48	5 617 597,82	5 141 660,77	0,00	0,00	13 332 708,07
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	216 274,35	250 000,00	0,00	0,00	466 274,35
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv. d'équipement transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE

IV

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A/904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**1 305 750,00**	**0,00**	**0,00**	**1 305 750,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 305 750,00	0,00	0,00	1 305 750,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – PRESENTATION CROISEE

IV

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A/905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de développt	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat° et communicat°	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**4 899 475,21**	**18 807 930,97**	**6 949 031,53**	**7 182 038,02**	**0,00**	**20 386 551,02**	**0,00**	**0,00**	**58 225 026,75**
203	Frais études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	846 100,00	0,00	0,00	846 100,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	4 899 475,21	18 807 930,97	6 949 031,53	7 182 038,02	0,00	16 199 683,84	0,00	0,00	54 038 159,57
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	767,18	0,00	0,00	767,18
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 340 000,00	0,00	0,00	3 340 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE

IV

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A/906

CHAPITRE 906 – Gestion des fonds européens

Article / compte par nature (1)	Libellé	1 FSE	2 FEDER	3 Autres	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**17 497 362,56**	**0,00**	**17 497 362,56**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	17 497 362,56	0,00	17 497 362,56
RECETTES		**0,00**	**17 497 362,56**	**0,00**	**17 497 362,56**
131	Subv. d'équipement transférables	0,00	12 000 000,00	0,00	12 000 000,00
132	Subv. d'équipent non transférables	0,00	5 497 362,56	0,00	5 497 362,56

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – PRESENTATION CROISEE

IV

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A/907

CHAPITRE 907 – Environnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnemt infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**1 127 678,08**	**0,00**	**20 000,00**	**1 284 313,52**	**11 783 265,27**	**2 632 750,00**	**0,00**	**107 001,00**	**16 955 007,87**
203	Frais études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	302 048,41	0,00	0,00	0,00	302 048,41
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 027 678,08	0,00	20 000,00	1 284 313,52	11 379 316,06	2 627 358,00	0,00	107 001,00	16 445 666,66
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	1 900,80	5 392,00	0,00	0,00	107 292,80
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
131	Subv. d'équipement transférables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE

IV

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A/908

CHAPITRE 908 – Transports

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs				2 Routes et voiries				
			10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyage	12 Gares et autres infrastructures ferrov.	18 Autres transports en commun	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière
DEPENSES		**1 920 000,00**	**0,00**	**32 665 027,00**	**38 063 284,98**	**1 959 013,75**	**8 510 750,00**	**0,00**	**2 499 978,50**	**0,00**	**0,00**
203	Frais études,recherche,dév. et insertion	220 000,00	0,00	0,00	0,00	530 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	32 665 027,00	37 949 284,98	195 000,00	8 510 750,00	0,00	2 499 978,50	0,00	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	702 907,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	530 506,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	114 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	1 700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 300 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – PRESENTATION CROISEE

IV

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A/908

CHAPITRE 908 – Transports (suite)

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Routes et voiries	7 Sécurité	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
		28 Autres liaisons		81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**827 828,00**	**0,00**	**1 276 626,00**	**0,00**	**934 898,84**	**0,00**	**0,00**	**88 657 407,07**
203	Frais études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750 600,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	827 828,00	0,00	1 276 626,00	0,00	922 443,64	0,00	0,00	84 846 938,12
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 455,20	0,00	0,00	715 362,95
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 506,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 000,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 300 000,00**
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 300 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE

IV

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A/909

CHAPITRE 909 – Action économique

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**45 337 063,51**	**9 213 426,00**	**8 291 799,35**	**3 179 248,00**	**13 000 682,00**	**79 022 218,86**
203	Frais études,recherche,dév. et insertion	0,00	1 288 459,35	0,00	0,00	0,00	206 517,18	1 494 976,53
204	Subventions d'équipement versées	0,00	35 255 017,74	9 213 426,00	8 241 726,33	650 000,00	12 794 164,82	66 154 334,89
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
261	Titres de participation	0,00	4 013 522,76	0,00	19 000,00	0,00	0,00	4 032 522,76
266	Autres formes de participation	0,00	677 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	677 500,00
274	Prêts	0,00	3 882 296,66	0,00	31 073,02	2 529 248,00	0,00	6 442 617,68
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	80 267,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 267,00
RECETTES		**130 000,00**	**6 300 000,00**	**0,00**	**0,00**	**700 000,00**	**0,00**	**7 130 000,00**
274	Prêts	130 000,00	6 300 000,00	0,00	0,00	700 000,00	0,00	7 130 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE

IV

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A/930

CHAPITRE 930 – Services généraux

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Administration générale						3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environt	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
DEPENSES		**52 965 500,00**	**13 151 070,00**	**5 102 700,00**	**1 535 420,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**40 000,00**	**1 746 492,47**	**0,00**	**208 640,00**	**527 962,20**	**75 277 784,67**
602	Achats stockés - Autres approvisionnemts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières	30 000,00	1 148 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 725,00	0,00	0,00	75,00	1 183 550,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	294 950,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 009 013,38	0,00	4 500,00	7 500,00	1 327 963,38
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	1 237 280,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 500,00	0,00	0,00	4 492,50	1 257 273,20
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	415 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	415 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	2 116 740,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 116 740,00
616	Primes d'assurances	0,00	115 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 425,00	0,00	0,00	0,00	117 125,00
618	Divers	294 450,00	179 045,40	0,00	98 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	725,00	0,00	0,00	75,00	582 295,40
621	Personnel extérieur au service	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	99 620,00	692 847,33	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 465,55	0,00	0,00	43 630,27	1 040 563,15

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Administration générale						3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environt	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
623	Publicité, publicat°, relations publique	97 550,00	3 758 085,39	0,00	47 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	93 546,61	0,00	4 500,00	44 175,00	4 054 857,00
624	Transports biens, transports collectifs	249 500,00	14 323,64	58 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 725,00	0,00	0,00	9 119,76	337 668,40
625	Déplacements et missions	233 000,00	119 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	352 300,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	6 000,00	332 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 560,76	0,00	0,00	0,00	344 260,76
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	644,61	0,00	0,00	0,00	644,61
628	Divers	1 380,00	1 524 243,02	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	315 077,90	0,00	2 250,00	8 650,00	1 879 600,92
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 343 400,00	0,00	76 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 420 200,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	57 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 750,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	166 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	525,00	0,00	0,00	0,00	167 025,00
641	Rémunérations du personnel	35 025 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 025 770,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	13 949 830,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 950 330,00
647	Autres charges sociales	797 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	797 500,00
648	Autres charges de personnel	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 000,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 861,67	0,00	0,00	138 200,00	144 061,67
652	Indemnités de présence	0,00	0,00	0,00	1 382 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 382 420,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Administration générale						3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environt	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
653	Indemnités, frais et format° élus	0,00	1 000,00	4 563 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 564 200,00
656	Participations	0,00	730 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	730 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	568 000,00	568 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	141 696,99	0,00	197 390,00	271 744,67	1 746 831,66
658	Charges diverses de gestion courante	9 500,00	804,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 304,52
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	2 500,00	3 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	6 550,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		**500 000,00**	**65 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**5 600 000,00**	**5 000 000,00**	**0,00**	**29 600,00**	**11 194 600,00**
641	Rémunérations du personnel	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00
647	Autres charges sociales	270 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	270 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 600 000,00	5 000 000,00	0,00	29 600,00	10 629 600,00
752	Revenus des immeubles	0,00	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
778	Autres produits exceptionnels	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE

IV

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A/931

CHAPITRE 931 – Formation professionnelle et apprentissage

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Formation professionnelle	2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**642 135,24**	**129 487 661,97**	**81 956 351,29**	**44 069 380,90**	**256 155 529,40**
611	Contrats de prestations de services	15 582,45	21 711,33	0,00	45 000,00	82 293,78
617	Etudes et recherches	72 295,00	0,00	0,00	0,00	72 295,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	330 914,00	30 956 703,21	108 746,03	47 828,40	31 444 191,64
623	Publicité, publicat°, relations publique	6 440,87	0,00	59 913,11	0,00	66 353,98
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	300 000,00	0,00	300 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	541,92	0,00	0,00	0,00	541,92
628	Divers	193,89	0,00	0,00	0,00	193,89
651	Aides à la personne	0,00	34 568 287,81	0,00	4 049 649,78	38 617 937,59
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	49 338 353,84	20 261 902,72	69 600 256,56
656	Participations	61 495,00	24 004 647,76	756 618,60	1 720 000,00	26 542 761,36
657	Subventions de fonctionnement versées	154 672,11	39 936 311,86	31 392 719,71	17 945 000,00	89 428 703,68
RECETTES		**750 000,00**	**20 295 022,00**	**0,00**	**400 000,00**	**21 445 022,00**
745	Dotat° apprentissage et formation	0,00	14 185 200,00	0,00	0,00	14 185 200,00
747	Participations	650 000,00	6 109 822,00	0,00	400 000,00	7 159 822,00
778	Autres produits exceptionnels	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE

IV

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A/932

CHAPITRE 932 – Enseignement

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
DEPENSES		**51 867 778,50**	**0,00**	**0,00**	**86 747 229,60**	**10 630 129,50**	**0,00**	**5 061 305,67**	**0,00**	**31 874 007,60**	**186 180 450,87**
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	440 467,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	440 467,06
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	826 428,52	0,00	0,00	0,00	0,00	6 179,15	832 607,67
613	Locations	0,00	0,00	0,00	122 757,35	0,00	0,00	2 159,00	0,00	0,00	124 916,35
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	144 575,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 575,91
616	Primes d'assurances	2 778,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	970 000,00	972 778,50
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	72 251,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 251,02
618	Divers	66 000,00	0,00	0,00	112 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 571,01	192 571,01
621	Personnel extérieur au service	75 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	305 500,00	0,00	0,00	60 940,80	0,00	0,00	50 000,00	0,00	410 806,88	827 247,68
623	Publicité, publicat°, relations publique	75 000,00	0,00	0,00	154 744,26	0,00	0,00	0,00	0,00	30,00	229 774,26
624	Transports biens, transports collectifs	8 500,00	0,00	0,00	21 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 000,00	66 900,00
625	Déplacements et missions	55 000,00	0,00	0,00	66 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	925 402,35	925 402,35
628	Divers	0,00	0,00	0,00	22 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	222 800,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	660 390,00	0,00	0,00	775 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 435 390,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	35 063 585,00	0,00	0,00	41 731 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 794 585,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	14 772 025,00	0,00	0,00	16 597 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 369 025,00
647	Autres charges sociales	313 000,00	0,00	0,00	226 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	539 000,00
648	Autres charges de personnel	65 000,00	0,00	0,00	48 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 000,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 337 381,05	0,00	0,00	3 337 381,05
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	23 386 575,30	10 624 317,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 010 892,30
656	Participations	60 000,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	310 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	336 000,00	0,00	0,00	1 459 289,38	5 812,50	0,00	1 671 765,62	0,00	29 204 234,12	32 677 101,62
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	230 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 784,09	335 784,09
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
674	Subv. fonctionnement exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**4 740 000,00**	**0,00**	**0,00**	**5 900 000,00**	**0,00**	**165 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**10 805 000,00**
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
747	Participations	80 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	165 000,00	0,00	0,00	0,00	395 000,00
748	Compensat°, attribut°, autres participat	4 500 000,00	0,00	0,00	5 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 800 000,00
752	Revenus des immeubles	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
778	Autres produits exceptionnels	100 000,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE

IV

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A/933

CHAPITRE 933 – Culture, sports et loisirs

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
DEPENSES		**1 000,00**	**115 140,00**	**16 383 992,00**	**3 005 560,67**	**6 362 775,80**	**0,00**	**0,00**	**25 868 468,47**
606	Achats non stockés de matières	0,00	140,00	0,00	27 124,29	0,00	0,00	0,00	27 264,29
607	Achats de marchandises	0,00	0,00	0,00	520,01	0,00	0,00	0,00	520,01
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	100,00	86 614,11	0,00	0,00	0,00	86 714,11
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	117 560,00	15 049,50	54 672,66	0,00	0,00	187 282,16
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	2 040,00	61 506,80	0,00	0,00	0,00	63 546,80
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	300,00	1 900,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	7 100,00	0,00	0,00	0,00	7 100,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	0,00	0,00	204,46	0,00	0,00	0,00	204,46
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	232,50	0,00	0,00	0,00	232,50
628	Divers	0,00	0,00	4 000,00	0,01	0,00	0,00	0,00	4 000,01
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	12 350,00	0,00	0,00	0,00	12 350,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	140,00	0,00	0,00	0,00	140,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	411 950,00	0,00	0,00	0,00	411 950,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	191 200,00	0,00	0,00	0,00	191 200,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	3 000,00	0,00	721 913,00	0,00	0,00	724 913,00
656	Participations	0,00	115 000,00	73 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	188 500,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	16 183 492,00	2 189 528,99	5 586 190,14	0,00	0,00	23 959 211,13

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	140,00	0,00	0,00	0,00	140,00
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**250 000,00**	**165 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**415 000,00**
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	135 000,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
747	Participations	0,00	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE

IV

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A/934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**326 191,23**	**39 000,00**	**0,00**	**365 191,23**
611	Contrats de prestations de services	0,00	20 814,32	0,00	0,00	20 814,32
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	3 225,00	0,00	0,00	3 225,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	16 210,68	0,00	0,00	16 210,68
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	285 941,23	39 000,00	0,00	324 941,23
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE

IV

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A/935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de développt	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat° et communicat°	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**652 859,21**	**1 210 981,35**	**844 056,68**	**2 170 579,00**	**149 839,39**	**0,00**	**2 622 618,22**	**0,00**	**0,00**	**7 650 933,85**
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	4 350,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	64 350,00
611	Contrats de prestations de services	119 911,32	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	1 743 695,95	0,00	0,00	1 868 607,27
613	Locations	7 458,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00	0,00	0,00	132 458,00
615	Entretien et réparations	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
618	Divers	42 224,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 224,60
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	9 220,07	0,00	338 968,86	0,00	10 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	359 188,93
623	Publicité, publicat°, relations publique	34 778,39	0,00	0,00	0,00	8 497,39	0,00	0,00	0,00	0,00	43 275,78
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
628	Divers	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	201 920,00	0,00	0,00	201 920,00
656	Participations	0,00	0,00	89 884,00	540 699,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	630 583,00
657	Subventions de fonctionnement versées	435 616,83	1 210 981,35	415 203,82	1 629 880,00	121 992,00	0,00	491 002,27	0,00	0,00	4 304 676,27
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**900 000,00**	**0,00**	**0,00**	**900 000,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900 000,00	0,00	0,00	900 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE

IV

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A/936

CHAPITRE 936 – Gestion des fonds européens

Article / compte par nature (1)	Libellé	1 FSE	2 FEDER	3 Autres	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**6 109 949,62**	**7 027 379,76**	**0,00**	**13 137 329,38**
657	Subventions de fonctionnement versées	6 109 949,62	7 027 379,76	0,00	13 137 329,38
RECETTES		**6 024 539,61**	**7 112 788,81**	**0,00**	**13 137 328,42**
747	Participations	6 024 539,61	7 112 788,81	0,00	13 137 328,42

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE

IV

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A/937

CHAPITRE 937 – Environnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnemt infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**248 000,00**	**1 898 182,76**	**140 000,00**	**0,00**	**796 784,99**	**1 228 242,00**	**2 987 804,53**	**0,00**	**0,00**	**7 299 014,28**
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	244 093,60	139 000,00	0,00	0,00	0,00	114 442,03	0,00	0,00	497 535,63
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 000,00	0,00	0,00	0,00	63 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	91 959,20	0,00	0,00	0,00	290 014,18	59 638,00	0,00	0,00	441 611,38
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	6 392,00	1 000,00	0,00	0,00	21 000,00	11 150,00	0,00	0,00	39 542,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20,63	0,00	0,00	0,00	20,63
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,34	0,00	0,00	0,00	0,34
656	Participations	0,00	202 000,00	0,00	0,00	251 976,58	102 000,00	950 000,00	0,00	0,00	1 505 976,58
657	Subventions de fonctionnement versées	246 000,00	1 353 737,96	0,00	0,00	544 808,41	752 206,85	1 852 574,50	0,00	0,00	4 749 327,72
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**90 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**90 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**180 000,00**
747	Participations	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE

IV

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A/938

CHAPITRE 938 – Transports

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs				2 Routes et voiries				
			10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyage	12 Gares et autres infrastructures ferrov.	18 Autres transports en commun	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière
DEPENSES		**69 884 092,00**	**0,00**	**237 642 516,74**	**140 290,00**	**74 848 811,33**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
611	Contrats de prestations de services	161 088,00	0,00	957 516,74	0,00	72 472 902,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	956,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	255 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	21 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	678 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	43 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	68 487 004,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	236 328 000,00	0,00	1 628 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	230 000,00	0,00	357 000,00	140 290,00	746 233,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**2 395 049,00**	**0,00**	**400 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	165 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs				2 Routes et voiries				
			10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyage	12 Gares et autres infrastructures ferrov.	18 Autres transports en commun	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	2 230 049,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – PRESENTATION CROISEE

IV

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A/938

CHAPITRE 938 – Transports (suite)

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Routes et voiries	7 Sécurité	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
		28 Autres liaisons		81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**551 000,00**	**0,00**	**458 400,00**	**0,00**	**169 500,00**	**0,00**	**0,00**	**383 694 610,07**
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	430 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 021 806,91
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	956,16
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	256 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	678 500,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 000,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 487 004,00
656	Participations	0,00	0,00	550 000,00	0,00	0,00	0,00	169 500,00	0,00	0,00	238 676 220,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	28 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 501 623,00
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 795 049,00**
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165 000,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Routes et voiries	7 Sécurité	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
		28 Autres liaisons		81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 230 049,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE

IV

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A/939

CHAPITRE 939 – Action économique

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**485 897,00**	**25 619 006,34**	**12 458 447,78**	**6 236 607,19**	**253 683,60**	**6 336 238,00**	**51 389 879,91**
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	870 844,71	0,00	897,75	0,00	0,00	871 742,46
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,12
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	3 260 560,28	49 500,00	195 153,00	50 803,86	34 850,00	3 590 867,14
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,08	10 000,00	9,80	0,74	0,00	10 010,62
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	626,46	0,00	0,00	0,00	0,00	626,46
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	94,01	9 290,00	0,00	0,00	0,00	9 384,01
628	Divers	0,00	0,00	164 694,82	0,00	0,00	0,00	164 694,82
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	8 000,00	2 519 558,99	0,00	0,00	0,00	2 527 558,99
656	Participations	0,00	0,00	75 000,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	485 897,00	21 454 617,58	9 630 403,97	6 040 546,64	202 879,00	6 301 388,00	44 115 732,19
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	18 263,10	0,00	0,00	0,00	0,00	18 263,10
674	Subv. fonctionnement exceptionnelles	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
RECETTES		**0,00**	**550 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**37 500,00**	**587 500,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 500,00	37 500,00
752	Revenus des immeubles	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
762	Produits autres immo. financières	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

B1.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2017	Montant des tirages 2016	Montant des remboursements 2016		Encours restant dû au 01/01/2017
				Intérêts (6615) (3)	Rembourse-ment du tirage	
5191 Avance du trésor						
...						
5192 Avance de trésorerie						
...						
51931 Lignes de crédits de trésorerie		**90 000 000,00**	**290 001 152,00**	**68 873,30**	**302 503 590,00**	**0,00**
ARKEA Banque Entreprise signée le 15/04/15 (30M€ du 06/06/15 au 05/06/16)	26/03/2010	0,00	83 123 329,00	35 973,36	94 452 114,00	0,00
CAISSE D'EPARGNE Bourgogne Franche-Comté signée le 31/03/15(30M€ du 09/04/15 au 08/04/16)	26/03/2010	0,00	2 092 996,00	4 531,86	3 266 649,00	0,00
LA BANQUE POSTALE signée le 31/03/15 (20M€ du 10/04/2015 au 08/04/16)	26/03/2010	0,00	0,00	475,84	0,00	0,00
SOCIETE GENERALE signée le 27/11/15(12M€ du 27/11/15 au 26/11/16)	26/03/2010	0,00	47 480 810,00	5 689,21	47 480 810,00	0,00
SOCIETE GENERALE signée le 27/11/15(10M€ du 11/12/15 au 10/12/16)	26/03/2010	0,00	14 757 234,00	1 361,06	14 757 234,00	0,00
LA BANQUE POSTALE signée le 11/05/15(10M€ du 1/06/2015 au 30/05/16) (n°2015900373H00001)	26/03/ 2010	0,00	9 492 000,00	2 547,41	9 492 000,00	0,00
LA BANQUE POSTALE signée le 02/05/2016 (40M€ du 6/06/2016 au 05/06/17) (n°2016900268A00001)	04/01/2016	40 000 000,00	51 672 387,00	4 628,30	51 672 387,00	0,00
CAISSE D'EPARGNE Bourgogne Franche-Comté signée le 01/04/2016 (50M€ du 08/04/16 au 07/04/17)(9616213 044)	04/01/2016	50 000 000,00	81 382 396,00	11 135,74	81 382 396,00	0,00
BNP PARIBAS a expiré le 31/12/15	26/03/2010	0,00	0,00	2 530,52	0,00	0,00
...						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt		**18 483 337,37**	**42 566 685,00**	**281,57**	**37 233 348,00**	**18 483 337,37**
2103-Revolving SG (soldé 31/12/2015)	24/07/2001	0,00	0,00	32,11	0,00	0,00
2401-Revolving CEBFC signé le 13/12/04	23/04/2004	4 000 004,00	30 566 685,00	0,00	25 233 348,00	4 000 004,00
27-02 Revolving CACIB signé le 19/12/07	23/12/2005	11 000 000,00	12 000 000,00	0,00	12 000 000,00	11 000 000,00
Revolving SG 147 signé le 24/12/02	17 et 18/12/2009	350 000,00	0,00	249,46	0,00	350 000,00
Revolving CA-Calyon 153 signé le 23/12/03	17 et 18/12/2009	800 000,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
Revolving CA-Calyon 157 signé le 28/12/04	17 et 18/12/2009	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
Revolving CA-Calyon 159 signé le 28/12/05	17 et 18/12/2009	1 333 333,37	0,00	0,00	0,00	1 333 333,37

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2017	Montant des tirages 2016	Montant des remboursements 2016		Encours restant dû au 01/01/2017
				Intérêts (6615) (3)	Rembourse-ment du tirage	
…						
5194 Billets de trésorerie						
...						
5198 Autres crédits de trésorerie						
...						
519 Crédits de trésorerie (Total)		**108 483 337,37**	**332 567 837,00**	**69 154,87**	**339 736 938,00**	**18 483 337,37**

(1) Circulaire n°NOR :INTB8900071C du 22 février 1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 4221-5 du CGCT)

3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilis au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial (marge incluse)		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					**0,00**									
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					**969 710 201,40**									
1641 Emprunts en euros (Total)					908 460 201,40									
9801 / MON 2327	Caisse Frse de Financt Local	12/08/1998	01/10/1998	01/02/1999	3 048 980,34	F	FIXE	5,49	5,60	EUR	T	T-P	O	A-1
2201 / 1004366 (marge 1,20%)	Caisse Dépôts Consignations	04/02/2002	16/02/2002	01/03/2003	535 356,00	V	LIVRET A	4,20	3,63	EUR	A	A-C	O	A-1
2204 / 778143392F	Caisse d'Epargne Bourg F-C	31/07/2002	25/09/2002	25/09/2003	3 963 674,00	F	FIXE	5,06	5,06	EUR	A	A-C	O	A-1
2301 / 778442992W	Caisse d'Epargne Bourg F-C	16/06/2003	25/09/2003	25/09/2004	10 000 000,00	F	FIXE	3,72	3,72	EUR	A	A-P	O	A-1
2302 / 160 00060615201	Caisse Fédérale Crédit Mutuel	20/10/2003	31/10/2003	31/10/2004	25 000 000,00	F	FIXE	4,10	4,10	EUR	A	A-P	O	A-1
2703 / MON254805	Caisse Frse de Financt Local	18/12/2007	27/12/2007	01/04/2008	20 000 000,00	F	FIXE	4,64	4,72	EUR	T	T-C	O	A-1
2801 / MON259963	Caisse Frse de Financt Local	16/06/2008	25/06/2008	01/07/2009	5 000 000,00	F	FIXE	4,62	4,62	EUR	A	A-C	O	A-1
2802 / MON259962	Caisse Frse de Financt Local	16/06/2008	25/06/2008	01/01/2009	5 000 000,00	F	FIXE	4,57	4,62	EUR	S	S-C	O	A-1
2803 / MON259964	Caisse Frse de Financt Local	16/06/2008	25/06/2008	01/10/2008	5 000 000,00	F	FIXE	4,54	4,62	EUR	T	T-C	O	A-1
2804 / MON259965	Caisse Frse de Financt Local	16/06/2008	25/06/2008	01/08/2008	5 000 000,00	F	FIXE	4,52	4,61	EUR	M	M-C	O	A-1
2805 / 17552 (marge 0,65%)	Société Générale	23/10/2008	27/10/2008	27/01/2009	30 000 000,00	V	EURIB 1	3,64	3,70	EUR	T	T-C	O	A-1
2806 / 839 92M (Swap 3,732+1,15=4,882)	Caisse d'Epargne Bourg F-C	23/10/2008	15/12/2008	28/02/2009	15 000 000,00	V	EURIB 3	4,48	4,63	EUR	T	T-C	O	A-1
2807 / 060150325 (marge 0,90%)	BNP Paribas	18/11/2008	15/12/2008	15/03/2009	8 000 000,00	V	EURIB 3	4,75	4,84	EUR	T	T-C	O	A-1
2808 / 606152 02 (swap 3,68+0,90=4,58)	Caisse Fédérale Crédit Mutuel	23/10/2008	15/12/2008	31/03/2009	20 000 000,00	V	EURIB 3	4,29	4,42	EUR	T	T-C	O	A-1
2901 / 267294P (swap 3,815+0,50=4,3150)	CA Corporate Investment Bank	12/05/2009	14/05/2009	14/08/2009	20 000 000,00	V	EURIB 3	1,79	1,83	EUR	T	A-C	O	A-1
2902 / 6016380 (marge 0,56%)	BNP Paribas	20/07/2009	31/07/2009	31/10/2009	20 000 000,00	V	EURIB 3	1,66	1,67	EUR	T	A-C	O	A-1
2903 / MIN266458 (marge 0,59%)	Caisse Frse de Financt Local	06/10/2009	13/10/2009	01/12/2009	10 000 000,00	V	EURIB 1	1,02	1,04	EUR	M	A-C	O	A-1
2904 / 1155046 (swap 3,5055+0)	Caisse Dépôts Consignations	08/06/2007	11/12/2009	01/03/2010	70 000 000,00	V	EURIB 3	0,71	0,73	EUR	T	T-C	O	A-1
2905 / 18155/006 (marge 0,38%)	Société Générale	23/12/2009	30/12/2009	30/01/2010	35 000 000,00	V	EURIB 1	0,85	0,87	EUR	M	A-C	O	A-1
201001 / AN96628 (swap 3,5975+0,40=3,9975)	Caisse d'Epargne Bourg F-C	12/05/2010	18/05/2010	25/08/2010	25 000 000,00	V	EURIB 3	1,09	1,11	EUR	T	A-C	O	A-1
201002 / MIN269521 (marge 0,53%)	Caisse Frse de Financt Local	11/05/2010	19/05/2010	01/07/2010	25 000 000,00	V	EURIB 1	0,95	0,98	EUR	M	A-C	O	A-1
201003 / MIS272953 (marge 0,40%)	DEXIA Crédit Local	13/10/2010	24/11/2010	01/01/2011	14 000 000,00	V	EURIB 1	1,22	1,25	EUR	M	A-C	O	A-1
201004 / XU00328703 (marge 0,59%)	CA Corporate Investment Bank	21/10/2010	29/10/2010	31/01/2011	25 000 000,00	V	EURIB 3	1,63	1,67	EUR	T	A-C	O	A-1
201005 / 18362/007 (marge 0,95%)	Société Générale	23/12/2010	30/12/2010	30/01/2011	20 000 000,00	V	EURIB 1	1,75	1,79	EUR	M	A-C	O	A-1
201006 / 10116240 (marge 0,72%)	Crédit Coopératif	23/12/2010	29/12/2010	01/04/2011	5 000 000,00	V	EURIB 3	1,75	1,76	EUR	T	A-C	O	A-1
201101 / 00342933 (marge 0,75%)	CA Corporate Investment Bank	20/05/2011	01/07/2011	01/08/2011	5 000 000,00	V	EURIB 1	2,07	2,13	EUR	M	A-C	O	A-1
201102 / 342953 (marge 0,83%)	CA Corporate Investment Bank	20/05/2011	01/07/2011	01/08/2011	5 000 000,00	V	EURIB 1	2,15	2,21	EUR	M	A-C	O	A-1
201103 / 342943 (marge 0,92%)	CA Corporate Investment Bank	20/05/2011	01/07/2011	01/08/2011	5 000 000,00	V	EURIB 1	2,24	2,31	EUR	M	A-C	O	A-1
201104 / 110159 (marge 0,75%)	CA Corporate Investment Bank	01/06/2011	13/07/2011	15/10/2011	5 000 000,00	V	EURIB 3	2,36	2,42	EUR	T	A-C	O	A-1
201105 / MIS 275186 (marge 0,74%)	DEXIA Crédit Local	02/05/2011	10/06/2011	01/08/2011	15 000 000,00	V	EURIB 1	1,98	2,04	EUR	M	A-C	O	A-1
201106 / 18416/008 (marge 1,05%)	Société Générale	02/05/2011	06/05/2011	06/06/2011	10 000 000,00	V	EURIB 1	2,30	2,36	EUR	M	A-C	O	A-1
201107 / 0421 30376075 (marge 0,90%)	ARKEA Banque Entreprise	06/05/2011	13/10/2011	30/01/2012	25 000 000,00	V	EURIB 3	2,47	2,53	EUR	T	T-C	O	A-1
201108 / MON276848 (marge 1,98%)	DEXIA Crédit Local	05/12/2011	15/12/2011	01/04/2012	20 000 000,00	V	EURIB 3	3,41	3,52	EUR	T	T-C	O	A-1
201109 / 778095592Z	Caisse d'Epargne Bourg F-C	14/12/2011	29/12/2011	29/03/2012	16 666 666,70	F	FIXE	2,1395	2,16	EUR	T	T-C	O	A-1
201110 / 1 497 774H	Caisse d'Epargne Bourg F-C	14/12/2011	29/12/2011	29/03/2012	7 333 333,36	F	FIXE	2,2225	2,28	EUR	T	T-C	O	A-1
201201 / 1208443 (marge 1,98%)	Caisse Dépôts Consignations	05/12/2011	29/02/2012	01/08/2012	8 000 000,00	V	EURIB 3	2,69	2,78	EUR	T	T-C	O	A-1
201202 / 201490 02	Caisse Fédérale Crédit Mutuel	16/12/2011	30/04/2012	31/07/2012	20 000 000,00	F	FIXE	4,46	4,61	EUR	T	T-P	O	A-1
201203 / 1212299 (marge 1,98%)	Caisse Dépôts Consignations	05/01/2012	29/02/2012	01/08/2012	25 000 000,00	V	EURIB 3	2,69	2,78	EUR	T	T-C	O	A-1
201204 / 713574DP (marge 2,03%)	Deutsche pfand brief Bank	09/01/2012	12/03/2012	29/06/2012	20 000 000,00	V	EURIB 3	2,81	2,89	EUR	T	T-C	O	A-1
201205 / 90 24478	Caisse d'Epargne Bourg F-C	02/05/2012	25/07/2012	25/07/2013	5 000 000,00	F	FIXE	4,64	4,67	EUR	A	A-C	O	A-1
201401 / 84269-2014-0582 (marge 0,48%)	Banque Européenne d'Investissement (BEI)	11/12/2014	29/12/2014	29/03/2015	15 000 000,00	V	EURIB 3	0,56	0,57	EUR	T	A-C	O	A-1
201501 / 84269-2014-0582 (marge 0,328%)	Banque Européenne d'Investissement (BEI)	11/12/2014	18/12/2015	18/03/2016	17 000 000,00	V	EURIB 3	0,24	0,25	EUR	T	A-C	O	A-1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial (marge incluse)		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
145 / MON505623EUR/0506063	SFIL - Caisse Francaise de Financement Local	24/12/2002	30/12/2002	01/04/2003	3 650 555,00	F	FIXE	4,41	4,48	EUR	T	C	O	A1
146 / 7779323 92B	Crédit Foncier	20/12/2002	30/12/2002	01/03/2003	3 849 445,00	F	FIXE	4,40	4,47	EUR	T	C	O	A1
148 / MON505624EUR/0506064	SFIL - Caisse Francaise de Financement Local	17/07/2003	17/12/2003	01/04/2004	7 000 000,00	F	FIXE	3,91	3,97	EUR	T	C	O	A1
149 / 10278-16000034345901	Crédit Mutuel	23/07/2003	01/10/2003	31/12/2003	5 000 000,00	F	FIXE	3,65	3,70	EUR	T	P	O	A1
151 / 00777933292P	Crédit Foncier	23/12/2003	29/12/2003	01/01/2004	5 000 000,00	V	TAM	2,37	2,02	EUR	A	C	O	A1
154 / 3354803-12135	Caisse d'Epargne	13/12/2004	15/12/2004	25/03/2005	10 000 000,00	F	FIXE	3,66	3,71	EUR	T	C	O	A1
155 / MIS505639EUR/0506081	SFIL - Caisse Francaise de Financement Local	15/12/2004	20/12/2004	01/04/2005	5 000 000,00	V	TAG 3M	2,22	2,05	EUR	T	C	O	A1
156 / MON505625EUR/0506065	SFIL - Caisse Francaise de Financement Local	15/12/2004	30/12/2004	01/04/2005	5 000 000,00	F	FIXE	3,69	3,74	EUR	T	C	O	A1
158 / 3359121-12135	Caisse d'Epargne	27/07/2005	19/10/2005	25/01/2006	10 000 000,00	F	FIXE	3,05	3,09	EUR	T	P	O	A1
161 / 55027974655	Crédit Agricole	12/06/2006	11/07/2006	11/10/2006	5 000 000,00	F	FIXE	3,85	3,91	EUR	T	P	O	A1
162 / 778375492	Crédit Foncier	29/06/2006	27/07/2006	01/12/2006	4 000 000,00	F	FIXE	3,08	4,20	EUR	A	P	O	A1
163 / MON283526EUR	DCL - Dexia Crédit Local	11/09/2006	13/09/2006	01/10/2006	4 634 698,00	V	EUR 12M	3,38	2,13	EUR	A	C	O	A1
164 / MIR242169EUR/0252905	DCL - Dexia Crédit Local	28/09/2006	31/12/2006	04/01/2007	5 500 000,00	V	EONIA	0,62	0,63	EUR	A	X	O	A1
165 / 7 780 856 V/C704786	Crédit Foncier	29/06/2006	01/08/2007	01/08/2007	26 000 000,00	F	FIXE	4,06	4,26	EUR	A	C	O	A1
166 / 7 780 856 92 V/C704787	Crédit Foncier	29/06/2006	16/06/2008	01/07/2008	10 000 000,00	F	FIXE	3,95	4,38	EUR	A	C	O	A1
167 / 00778085992Y/C704800	Crédit Foncier	01/12/2008	01/12/2008	01/03/2009	20 000 000,00	F	FIXE	2,80	4,72	EUR	T	P	O	A1
168 / 7780 860 92 Z/1	Crédit Foncier	29/06/2006	05/03/2009	31/03/2009	20 000 000,00	V	TAG 3M	1,02	0,62	EUR	T	C	O	A1
169 / 7780 860 92 Z/2	Crédit Foncier	29/06/2006	17/07/2009	31/07/2009	20 000 000,00	V	TAG 3M	0,35	0,61	EUR	T	C	O	A1
170 / XU00312533 CO 2146/001	CALYON	29/12/2009	30/12/2009	30/03/2010	10 000 000,00	F	FIXE	3,65	3,76	EUR	T	C	O	A1
171 / MIN505636EUR	SFIL - Caisse Francaise de Financement Local	17/03/2010	22/03/2010	01/04/2010	20 000 000,00	V	EUR 1M	1,10	1,44	EUR	M	C	O	A1
172 / 1183483	Caisse Dépôts Consignations	22/07/2010	31/07/2010	01/03/2011	10 000 000,00	V	EUR 3M	1,61	1,40	EUR	T	C	O	A1
173 / 1185420	Caisse Dépôts Consignations	23/12/2010	31/01/2011	01/04/2011	24 000 000,00	V	EUR 3M	1,66	1,47	EUR	T	C	O	A1
174 / 12040430	Crédit coopératif	16/05/2012	10/07/2012	01/11/2012	5 000 000,00	V	EUR 3M	3,20	3,24	EUR	T	P	O	A1
175 / 1229253	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	31/01/2013	01/03/2014	960 000,00	V	Livret A	2,85	2,85	EUR	T	X	O	A1
176 / 1229252	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	31/01/2013	01/03/2014	100 000,00	V	Livret A	2,85	2,85	EUR	T	X	O	A1
177 / 1229251	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	31/01/2013	01/03/2014	104 225,00	V	Livret A	2,85	2,85	EUR	T	X	O	A1
178 / 1229255	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	31/01/2013	01/03/2014	80 000,00	V	Livret A	2,85	2,85	EUR	T	X	O	A1
179 / 1229245	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	31/01/2013	01/03/2014	100 000,00	V	Livret A	2,85	2,85	EUR	T	X	O	A1
180 / 1229247	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	31/01/2013	01/03/2014	511 980,00	V	Livret A	2,85	2,85	EUR	T	X	O	A1
181 / 1229248	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	31/01/2013	01/03/2014	189 586,00	V	Livret A	2,85	2,85	EUR	T	X	O	A1
182 / 1229250	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	31/01/2013	01/03/2014	113 353,00	V	Livret A	2,85	2,85	EUR	T	X	O	A1
183 / 1229257	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2013	29/11/2013	01/03/2014	1 150 000,00	V	Livret A	2,85	2,85	EUR	T	X	O	A1
184 / 1229259	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2014	29/11/2013	01/03/2014	1 509 800,00	V	Livret A	2,85	2,85	EUR	T	X	O	A1
185/ 5024413	Caisse Dépôts Consignations	18/11/2013	21/02/2014	01/06/2015	3 976 000,00	V	Livret A	2,85	2,85	EUR	T	X	O	A1
186/ 5024505	Caisse Dépôts Consignations	18/11/2013	21/02/2014	01/06/2015	607 549,00	V	Livret A	2,85	2,85	EUR	T	X	O	A1
187/ 1229237	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	02/06/2014	01/03/2015	1 500 000,00	V	Livret A	3,25	3,25	EUR	T	X	O	A1
188/ 1229241	Caisse Dépôts Consignations	29/10/2012	02/06/2014	01/03/2015	1 000 000,00	V	Livret A	3,25	3,25	EUR	T	X	O	A1
189 / 9119848	Caisse d'Epargne	11/12/2012	25/03/2013	25/06/2013	875 000,00	F	FIXE	3,74	3,79	EUR	T	C	O	A1
190 / 1235471	Caisse Dépôts Consignations	10/12/2012	30/04/2013	01/01/2014	2 500 000,00	F	FIXE	3,95	3,95	EUR	A	P	O	A1
191 / MON 505690EUR-0506134	La Banque Postale	18/11/2015	07/12/2015	01/01/2017	6 000 000,00	V	EUR 12M	0,56	0,56	EUR	A	C	O	A1
1643 Emprunts en devises (Total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (Total)					61 250 000,00									
2401 / 7780 637 92H (marge 0,07% au 15/12/2014)	Caisse d'Epargne Bourg F-C	13/12/2004	15/12/2004	15/01/2005	20 000 000,00	V	EONIA	4,00	4,13	EUR	M	A-C	O	A-1
2702 / XU00271003 (marge 0,03%)	CA Corporate Investment Bank	19/12/2007	27/12/2007	27/03/2008	20 000 000,00	V	TAG 3	4,13	4,20	EUR	T	A-C	O	A-1
147 / 14455/003/012/A1370/2015035851	Société Générale	24/12/2002	30/12/2002	31/12/2002	5 250 000,00	V	EONIA	3,50	1,10	EUR	A	X	O	A1
153 / 00434773/CO0450	CACIB	23/12/2003	30/12/2002	23/01/2004	6 000 000,00	V	T4M	2,08	2,05	EUR	A	X	O	A1
157 / 00434783/CO0745	CACIB	28/12/2004	30/12/2004	30/03/2005	5 000 000,00	V	T4M	2,22	1,52	EUR	A	X	O	A1
159 / 00434803/CO1043	CACIB	28/12/2005	11/07/2006	15/03/2006	5 000 000,00	V	T4M	2,51	1,63	EUR	A	X	O	A1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					**0,00**									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières					**0,00**									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial (marge incluse)		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembt anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)					0,00									
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (Total)					0,00									
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)					**0,00**									
1681 Autres emprunts (Total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)					0,00									
1687 Autres dettes (Total)					0,00									
TOTAL GENERAL					**969 710 201,40**									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F :fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois, …)

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, A (annuel), S (semestriel), T (trimestriel), M (mensuel).

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Etat arrêté au 31/10/2016

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2017											ICNE de l'exercice
	Couverture O/N (10)	Montant couvert au 01/01/2017	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2017	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt 66111 et 6688 (15)	produits (7688) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**		**0,00**
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)		**102 000 000,44**		**600 952 492,73**					**48 419 404,85**	**11 082 231,30**	**0,00**	**1 030 175,99**
1641 Emprunts en euros (Total)		102 000 000,44		582 469 155,36					47 002 738,19	11 079 890,79	0,00	1 030 139,36
9801 / MON 2327	N	0,00	A-1	1 818 340,70	11,83	F	FIXE	5,49	110 302,27	97 581,85		15 368,08
2201 / 1004366 (marge 1,20%)	N	0,00	A-1	160 606,80	5,16	V	LIVRET A	1,95	26 767,80	3 131,83		2 167,63
2204 / 778143392F	N	0,00	A-1	264 244,98	0,73	F	FIXE	5,06	264 244,98	13 370,80		0,00
2301 / 778442992W	N	0,00	A-1	1 670 026,99	1,73	F	FIXE	3,72	819 765,84	62 125,00		8 346,72
2302 / 160 00060615201	N	0,00	A-1	4 264 532,01	1,83	F	FIXE	4,10	2 089 432,59	174 845,81		14 863,18
2703 / MON254805	N	0,00	A-1	11 250 000,00	11,00	F	FIXE	4,64	1 000 000,00	504 600,00		117 578,89
2801 / MON259963	N	0,00	A-1	2 333 333,36	6,49	F	FIXE	4,62	333 333,33	107 800,00		45 943,33
2802 / MON259962	N	0,00	A-1	2 333 333,28	6,49	F	FIXE	4,57	333 333,34	102 825,00		45 446,11
2803 / MON259964	N	0,00	A-1	2 250 000,11	6,49	F	FIXE	4,54	333 333,32	96 475,00		21 512,46
2804 / MON259965	N	0,00	A-1	2 194 444,22	6,49	F	FIXE	4,52	333 333,36	92 283,30		6 776,51
2805 / 17552 (marge 0,65%)	N	0,00	A-1	14 000 000,00	6,82	V	EURIB 1	0,28	2 000 000,00	36 664,44		289,33
2806 / 839 92M (Swap 3,732+1,15)	O	7 000 000,00	A-1	7 000 000,00	6,91	F	FIXE	4,882	1 000 000,00	328 007,39	0,00	4 356,82
2807 / 060150325 (marge 0,90%)	N	0,00	A-1	3 733 333,44	6,95	V	EURIB 3	0,60	533 333,32	21 235,33		801,33
2808/ 606152 02 (swap 3,68+0,90)	O	9 333 333,44	A-1	9 333 333,44	7,00	F	FIXE	4,58	1 333 333,32	427 200,61	0,00	0,00
2901 / 267294P (swap 3,815+0,50)	O	10 666 667,00	A-1	10 666 667,00	7,37	F	FIXE	4,315	1 333 334,00	437 524,80	0,00	2 343,84
2902 / 6016380 (marge 0,56%)	N	0,00	A-1	10 666 666,69	7,58	V	EURIB 3	0,27	1 333 333,33	28 313,34		4 262,22
2903 / MIN266458 (marge 0,59%)	N	0,00	A-1	7 200 000,00	17,83	V	EURIB 1	0,22	400 000,00	15 914,00		1 239,62
2904 / 1155046 (swap 3,5055+0)	O	56 000 000,00	A-1	56 000 000,00	27,92	F	FIXE	3,5055	2 000 000,00	2 132 221,54	0,00	0,00
2905 / 18155/006 (marge 0,38%)	N	0,00	A-1	25 200 000,00	17,99	V	EURIB 1	0,01	1 400 000,00	2 299,50		0,00
201001 / AN96628 (swap 3,5975+0,40)	O	19 000 000,00	A-1	19 000 000,00	18,39	F	FIXE	3,9975	1 000 000,00	754 103,38	0,00	1 824,67
201002 / MIN269521 (marge 0,53%)	N	0,00	A-1	19 000 000,00	18,41	V	EURIB 1	0,16	1 000 000,00	29 821,35		2 382,35
201003 / MIS272953 (marge 0,40%)	N	0,00	A-1	10 640 000,00	18,91	V	EURIB 1	0,03	560 000,00	3 128,41		243,33
201004 / XU00328703 (marge 0,59%)	N	0,00	A-1	19 000 000,00	18,82	V	EURIB 3	0,29	1 000 000,00	55 942,33		9 103,91
201005 / 18362/007 (marge 0,95%)	N	0,00	A-1	15 200 000,00	18,99	V	EURIB 1	0,58	800 000,00	89 230,35		0,00
201006 / 10116240 (marge 0,72%)	N	0,00	A-1	4 000 000,00	19,00	V	EURIB 3	0,42	200 000,00	16 131,50		3 936,27
201101 / 00342933 (marge 0,75%)	N	0,00	A-1	4 000 000,00	19,50	V	EURIB 1	0,38	200 000,00	15 048,38		1 198,83
201102 / 342953 (marge 0,83%)	N	0,00	A-1	4 000 000,00	19,50	V	EURIB 1	0,46	200 000,00	18 224,85		1 451,89
201103 / 342943 (marge 0,92%)	N	0,00	A-1	4 000 000,00	19,50	V	EURIB 1	0,55	200 000,00	21 798,35		1 736,57
201104 / 110159 (marge 0,75%)	N	0,00	A-1	4 000 000,00	19,53	V	EURIB 3	0,46	200 000,00	18 119,12		3 682,13
201105 / MIS 275186 (marge 0,74%)	N	0,00	A-1	11 250 000,00	14,49	V	EURIB 1	0,37	750 000,00	40 912,91		3 225,17
201106 / 18416/008 (marge 1,05%)	N	0,00	A-1	8 000 000,00	19,34	V	EURIB 1	0,68	400 000,00	53 381,20		3 549,70
201107 / 0421 30376075 (marge 0,90%)	N	0,00	A-1	20 000 000,00	19,83	V	EURIB 3	0,60	1 000 000,00	119 980,25		19 519,33
201108 / MON276848 (marge 1,98%)	N	0,00	A-1	13 666 666,73	10,00	V	EURIB 3	1,68	1 333 333,32	224 130,96		52 331,59

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2017											ICNE de l'exercice
	Couverture O/N (10)	Montant couvert au 01/01/2017	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2017	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt 66111 et 6688 (15)	produits (7688) (16)	
201109 / 778095592Z	N	0,00	A-1	8 333 333,30	4,99	F	FIXE	2,1395	1 666 666,68	164 919,79		396,20
201110 / 1 497 774H	N	0,00	A-1	3 999 999,96	5,99	F	FIXE	2,2225	666 666,68	84 485,87		205,79
201201 / 1208443 (marge 1,98%)	N	0,00	A-1	5 600 000,06	10,33	V	EURIB 3	1,68	533 333,32	92 134,90		14 285,69
201202 / 201490 02	N	0,00	A-1	15 325 185,32	10,32	F	FIXE	4,46	1 171 759,04	664 086,68		105 207,13
201203 / 1212299 (marge 1,98%)	N	0,00	A-1	17 499 999,94	10,33	V	EURIB 3	1,68	1 666 666,68	287 921,56		44 642,79
201204 / 713574DP (marge 2,03%)	N	0,00	A-1	13 666 666,67	10,24	V	EURIB 3	1,73	1 333 333,34	230 789,48		0,00
201205 / 90 24478	N	0,00	A-1	3 666 666,68	10,56	F	FIXE	4,64	333 333,33	170 133,33		66 592,59
201401 / 84269-2014-0582 (marge 0,48%)	N	0,00	A-1	13 800 000,00	22,99	V	EURIB 3	0,18	600 000,00	25 045,08		65,63
201501 / 84269-2014-0582 (marge 0,328%)	N	0,00	A-1	16 320 000,00	23,96	V	EURIB 3	0,03	680 000,00	4 455,36		140,76
145 / MON505623EUR/0506063	N	0,00	A - 1	304 213,10	1,00	F	FIXE	4,41	243 370,32	9 391,06		670,79
146 / 7779323 92B	N	0,00	A - 1	256 629,48	0,92	F	FIXE	4,40	256 629,48	7 057,30		0,00
148 / MON505624EUR/0506064	N	0,00	A - 1	1 049 999,83	2,00	F	FIXE	3,91	466 666,68	34 212,49		5 702,08
149 / 10278-16000034345901	N	0,00	A - 1	733 110,79	1,75	F	FIXE	3,65	413 204,29	21 145,63		0,00
151 / 00777933292P	N	0,00	A - 1	1 000 000,04	2,50	V	TAM	0,19	333 333,33	1 926,39		642,13
154 / 3354803-12135	N	0,00	A - 1	1 999 999,84	2,98	F	FIXE	3,66	666 666,68	64 050,00		813,33
155 / MIS505639EUR/0506081	N	0,00	A - 1	1 083 333,49	3,00	V	TAG 3M	0,14	333 333,32	1 360,14		268,33
156 / MON505625EUR/0506065	N	0,00	A - 1	1 083 333,49	3,00	F	FIXE	3,69	333 333,32	35 362,50		6 918,75
158 / 3359121-12135	N	0,00	A - 1	3 126 512,43	3,82	F	FIXE	3,05	746 373,22	86 876,02		13 308,94
161 / 55027974655	N	0,00	A - 1	1 903 235,63	4,53	F	FIXE	3,85	372 413,55	67 940,77		13 097,03
162 / 778375492	N	0,00	A - 1	2 711 379,36	19,92	F	FIXE	4,18	135 568,97	114 772,31		9 086,14
163 / MON283526EUR	N	0,00	A - 1	2 317 349,00	10,00	V	EUR 12M	0,40	231 734,90	9 398,15		0,00
164 / MIR242169EUR/0252905	N	0,00	A - 1	1 964 287,00	4,00	V	EONIA	0,02	392 857,00	398,33		24,35
165 / 7 780 856 V/C704786	N	0,00	A - 1	18 199 999,97	20,92	F	FIXE	4,26	866 666,67	786 549,65		62 424,58
166 / 7 780 856 92 V/C704787	N	0,00	A - 1	7 333 333,36	21,92	F	FIXE	4,33	333 333,33	321 943,52		25 609,14
167 / 00778085992Y/C704800	N	0,00	A - 1	16 513 988,55	21,92	F	FIXE	4,70	508 153,86	777 898,20		62 689,52
168 / 7780 860 92 Z/1	N	0,00	A - 1	14 157 827,08	22,50	V	TAG 3M	0,07	622 322,08	9 739,84		1 565,58
169 / 7780 860 92 Z/2	N	0,00	A - 1	15 499 999,91	23,08	V	TAG 3M	0,07	666 666,68	10 666,49		1 716,12
170 / XU00312533 CO 2146/001	N	0,00	A - 1	5 333 333,33	8,00	F	FIXE	3,65	666 666,66	188 093,29		473,15
171 / MIN505636EUR	N	0,00	A - 1	10 690 289,90	8,25	V	EUR 1M	0,41	1 257 681,16	41 602,86		3 330,23
172 / 1183483	N	0,00	A - 1	8 000 000,08	23,92	V	EUR 3M	0,73	333 333,32	58 283,40		4 663,89
173 / 1185420	N	0,00	A - 1	19 400 000,00	24,00	V	EUR 3M	0,73	800 000,00	141 364,50		34 699,33
174 / 12040430	N	0,00	A - 1	2 500 589,67	10,58	V	EUR 3M	2,53	193 560,39	61 442,45		9 727,97
175 / 1229253	N	0,00	A - 1	785 366,09	11,92	V	Livret A	1,85	60 728,85	14 064,50		1 117,10
176 / 1229252	N	0,00	A - 1	81 808,95	11,92	V	Livret A	1,85	6 325,91	1 465,05		116,37
177 / 1229251	N	0,00	A - 1	85 265,42	11,92	V	Livret A	1,85	6 593,17	1 526,94		121,28
178 / 1229255	N	0,00	A - 1	65 447,18	11,92	V	Livret A	1,85	5 060,72	1 172,03		93,09
179 / 1229245	N	0,00	A - 1	81 808,95	11,92	V	Livret A	1,85	6 325,91	1 465,05		116,37
180 / 1229247	N	0,00	A - 1	418 845,54	11,92	V	Livret A	1,85	32 387,47	7 500,79		595,76
181 / 1229248	N	0,00	A - 1	155 098,38	11,92	V	Livret A	1,85	11 993,05	2 777,54		220,61
182 / 1229250	N	0,00	A - 1	92 732,92	11,92	V	Livret A	1,85	7 170,62	1 660,70		131,90
183 / 1229257	N	0,00	A - 1	940 897,61	11,92	V	Livret A	1,85	72 755,41	16 849,80		1 338,33
184 / 1229259	N	0,00	A - 1	1 235 275,82	11,92	V	Livret A	1,85	95 518,38	22 121,60		1 757,05
185/ 5024413	N	0,00	A - 1	3 554 301,54	13,17	V	Livret A	1,85	246 774,38	63 845,18		5 098,91
186/ 5024505	N	0,00	A - 1	543 111,78	13,17	V	Livret A	1,85	37 708,10	9 755,80		779,13
187/ 1229237	N	0,00	A - 1	1 316 289,43	12,92	V	Livret A	2,25	100 895,25	29 160,70		2 329,23
188/ 1229241	N	0,00	A - 1	877 526,31	12,92	V	Livret A	2,25	67 263,51	19 720,34		1 582,81
189 / 9119848	N	0,00	A - 1	656 250,05	11,25	F	FIXE	3,74	58 333,32	23 725,63		310,58
190 / 1235471	N	0,00	A - 1	2 109 002,38	11,00	F	FIXE	3,95	140 761,74	83 305,59		77 745,51

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2017											ICNE de l'exercice
	Couverture O/N (10)	Montant couvert au 01/01/2017	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2017	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt 66111 et 6688 (15)	produits (7688) (16)	
191 / MON 505690EUR-0506134	N	0,00	A - 1	6 000 000,00	14,00	V	EUR 12M	0,72	400 000,00	59 953,33		52 235,56
1643 Emprunts en devises (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage		0,00		18 483 337,37					1 416 666,66	2 340,51	0,00	36,63
2401 / 7780 637 92H	N	0,00	A-1	4 000 004,00	3,00	V	EONIA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2702 / XU00271003	N	0,00	A-1	11 000 000,00	10,98	V	TAG 3	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
147 / 14455/003/012/A1370/2015035851	N	0,00	A - 1	350 000,00	0,92	V	EONIA	0,12	350 000,00	425,86		0,00
153 / 00434773/CO0450	N	0,00	A - 1	800 000,00	1,98	V	T4M	0,06	400 000,00	486,64		5,51
157 / 00434783/CO0745	N	0,00	A - 1	1 000 000,00	3,00	V	T4M	0,06	333 333,33	616,88		3,56
159 / 00434803/CO1043	N	0,00	A - 1	1 333 333,37	3,96	V	T4M	0,06	333 333,33	811,13		27,56
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1671 Avances consolidées du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour M.E.T.P. et PPP (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Autres emprunts et dettes assimilés (Total)		**0,00**		**0,00**					**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
1681 Autres emprunts (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00		0,00
1687 Autres dettes (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		**102 000 000,44**		**600 952 492,73**					**48 419 404,85**	**11 082 231,30**	**0,00**	**1 030 175,99**

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/2017 après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget, incluant la marge.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 6688.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 7688.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)	B1.3

B1.3 - REPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX (hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne indiquer le n° de contrat)(1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2017 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat en années	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Taux maximal après couverture éventuelle marge incluse (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice au 6611 et 6688 (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice au 7688 (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Emprunts à taux fixe ou taux variable simple sur la durée du contrat A	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL A		0,00	0,00								0,00	0,00	0,00%
Barrière simple B													
TOTAL B		0,00	0,00								0,00	0,00	0,00%
Option d'échange C													
TOTAL C		0,00	0,00								0,00	0,00	0,00%
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé D													
TOTAL D		0,00	0,00								0,00	0,00	0,00%
Multiplicateur jusqu'à 5 E													
TOTAL E		0,00	0,00								0,00	0,00	0,00%
Autres types de structures F													
TOTAL F		0,00	0,00								0,00	0,00	0,00%
TOTAL GENERAL		0,00	0,00								0,00	0,00	0,00%

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles
(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/2017 ou le cas échéant, à la prochaine échéance.
(8) Montant, index ou formule.
(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 6688.
(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 7688.

B1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structures	Indices sous-jacents	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecarts d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	88 produits	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	
	% de l'encours	100,00 % de l'encours	0%	0%	0%	0%	
	Montant en euros	600 952 492,73	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	
	% de l'encours	0%	0%	0%	0%	0%	
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	
	% de l'encours	0%	0%	0%	0%	0%	
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	
	% de l'encours	0%	0%	0%	0%	0%	
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	0 produit	
	% de l'encours	0%	0%	0%	0%	0%	
	Montant en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
(F) Autres types de structure	Nombre de produits						0 produit
	% de l'encours						0%
	Montant en euros						0,00 €

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2017 après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	B1.5

B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/2017	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début de contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
TOTAL		**102 000 000,44**					**133 916 666,37**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
Taux fixe (total)		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
Taux variable simple (total)		**102 000 000,44**					**133 916 666,37**				**0,00**	**0,00**	**0,00**
2806 -S2806 (MX 2568)	2806 - 702464 (CEBFC)	7 000 000,00	30/11/2023	ARKEA Banque Entreprises	SWAP	Taux	12 250 000,00	30/08/2011	30/11/2023	T	0,00	0,00	0,00
2808 -S2808 (6184650)	2808 - 606152 02 (CMutuel)	9 333 333,44	31/12/2023	BNP Paribas	SWAP	Taux	16 333 333,37	30/09/2011	30/12/2023	T	0,00	0,00	0,00
2901 -S2901 (267294P)	2901- 434583 (CACIB)	10 666 667,00	14/05/2024	CMutuel -CIC(Créd Ind et Com)	SWAP	Taux	17 333 333,00	16/05/2011	14/05/2024	T	0,00	0,00	0,00
2904 -S2904 (2950)	2904 - 1155046 (CDC)	56 000 000,00	01/12/2044	ARKEA Banque Entreprises	SWAP	Taux	65 000 000,00	01/06/2012	01/12/2044	T	0,00	0,00	0,00
201001 - S201001 (3175990M)	201001 - AN96628 (CEBFC)	19 000 000,00	25/05/2035	NATIXIS	SWAP	Taux	23 000 000,00	25/11/2012	25/05/2035	T	0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		**0,00**					**0,00**				**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, S :semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	B1.5

B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/6688	Produits c/7688	avant opération de couverture	après opération de couverture
TOTAL						**20 568 670,93**	**1 373 438,98**		
Taux fixe (total)						**0,00**	**0,00**		
Taux variable simple (total)						**20 568 670,93**	**1 373 438,98**		
2806 -S2806 (MX 2568)	2806 - 702464 (CEBFC)	Taux Fixe	3,732	Eurib 3	-0,30	1 957 008,19	200 075,06	A-1	A-1
2808 -S2808 (6184650)	2808 - 606152 02 (CMutuel)	Taux Fixe	3,68	Eurib 3	-0,28	2 574 635,63	245 953,47	A-1	A-1
2901 -S2901 (267294P)	2901- 434583 (CACIB)	Taux Fixe	3,815	Eurib 3	-0,30	3 068 161,77	357 185,93	A-1	A-1
2904 -S2904 (2950)	2904 - 1155046 (CDC)	Taux Fixe	3,5055	Eurib 3	-0,30	9 859 041,05	461 211,71	A-1	A-1
201001 - S201001 (3175990M)	201001 - AN96628 (CEBFC)	Taux Fixe	3,5975	Eurib 3	-0,30	3 109 824,29	109 012,81	A-1	A-1
Taux complexe (total) (2)						**0,00**	**0,00**		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un SWAP.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (Cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	B1.6

B1.6 - REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le n° de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date de refinance ment	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû au 01/01/2017	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursem ents (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	en capital	
Total des dépenses au c/166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	0,00
	-	-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des recettes au c/166 Refinancement de dette (4)																
	-	-		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un rembousement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et recettes du c/166 sont équilibrées.
(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.
(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.
(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.
(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.
(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).
(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.
(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.
(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.
(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.
(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 6688.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE 2016	B1.7

B1.7 - EMPRUNTS RENEGOCIES EN COURS DE L'ANNEE 2016 (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 01/01/2017	ICNE de l'exercice	Annuité à payer dans l'exercice 2017 (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié en 2016			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Aucun emprunt renégocié	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL GENERAL																			

(1) Inscrire les emprunts renégociés, à la date de vote du budget, pour l'exercice N.
(2) Taux à la date de renégociation.
(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : EURIBOR 3 mois).
(5) Nominal à la date de renégociation.
(6) Faire figurer 2 lettres :
- Pour le profil d'amortissement indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres.
- Pour la périodicité de remboursement indiquer A : annuelle ; T :trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X : autre.

METHODES UTILISEES

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D. 4321-1 du CGCT) : **1 000 €.**		29/04/2016
	Catégories de biens amortis	**Durée (en années)**	
Linéaire	*Subventions d'équipement versées :*		
	Lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel et des études	5	
Calculé pour les biens acquis à compter du 1er Janvier 2005 sur la base d'un amortissement linéaire et constaté chaque année à l'occasion du budget primitif.	Lorsqu'elles financent des biens immobiliers, ou des installations	30	
	Lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national	40	
	Aux tiers dans le cadre des fonds européens	1	
	Immobilisations incorporelles :		
	Frais d'étude non suivis de réalisation	5	
	Frais d'étude LGV non suivis de réalisation	25	
Un ajustement prenant en compte les réalisations de fin d'exercice sera effectué lors de la session budgétaire la plus proche du vote du budget primitif.	Frais de recherche non suivis de réalisation	5	
	Frais d'insertion non suivis de réalisation	1	
	Logiciels bureautiques	2	
	Logiciels spécifiques	7	
	Autres immobilisations incorporelles	5	
	Immobilisations corporelles :		
	Plantations	15	
	Constructions :		
	- Bâtiments administratifs		
	- Bâtiments scolaires	30	
	- Bâtiments culturels et sportifs		
	- Autres bâtiments publics		
	- Bâtiments privés		
	Bâtiments légers, abris et petits travaux d'investissement dans les bâtiments	15	
	Installations, agencements	5	
	Réseaux divers	10	
	Matériel technique ferroviaire	20	
	Matériel technique lourd	10	
	Matériel technique léger	5	
	Autres installations, matériel et outillages techniques (WIMAX)	10	
	Matériel de transport ferroviaire		
	- roulant	30	
	- autres matériels	20	
	Autres matériels de transport	5	
	Matériel informatique		
	- Micro-ordinateurs	2	
	- Serveurs imprimantes réseaux et autres	5	
	Mobilier	10	
	Matériels de bureau	5	
	Matériel de téléphonie	3	
	Autres immobilisations corporelles :		
	- lourd	10	
	- léger	5	
	Terrains	Non amortissable	
	Œuvres d'art	Non amortissable	
	Voies navigables, installations de voirie	Non amortissable	
	Immobilisations financières (participations, avances, dépôts et cautionnements)	Non amortissable	

PROVISIONS CONSTITUEES AU 12/01/2017

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 18/11/2016	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises de l'exercice	SOLDE
Dépréciations des comptes de tiers						
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : GOUASMIA Mansour - MGELEC à Chenove (21)	16 200,00	12/01/2017		16 200,00	0,00	16 200,00
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SAS DIGIT APP à Sevrey (71)	100 000,00	12/01/2017		100 000,00	0,00	100 000,00
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SARL EMAIL ET MOTS D'ANTAN à Is-sur-Tille (21)	20 411,74	12/01/2017		20 411,74	0,00	20 411,74
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SA SODEMO à Magny-Cours (58)	71 964,90	12/01/2017		71 964,90	0,00	71 964,90
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : BOUCHERIE DU BOURG à Romanèche-Thorins (71)	1 686,67	12/01/2017		1 686,67	0,00	1 686,67
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SAS INAWA à Lechatelet (21)	75 198,76	12/01/2017		75 198,76	0,00	75 198,76
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SAS RT SIMULATION à Dijon (21)	60 000,00	12/01/2017		60 000,00	0,00	60 000,00
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : MARINE GEOSYSTEME à Toucy (89)		21/01/2008	129 087,50	129 087,50	0,00	129 087,50
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : IDEE FORCE MULTIMEDIA à Fleurey-sur-Ouche (21)		27/06/2011	1 629,58	1 629,58	0,00	1 629,58
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : VALAGRO à Chagny (71)		17/10/2011	102 605,76	102 605,76	0,00	102 605,76
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : DYN'AVIATION à Darois (21)		22/10/2012	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : PY AUTOMATION à Colombes (92)		14/01/2013	61 300,88	61 300,88	0,00	61 300,88
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : TRAVAUX PUBLICS RUGET à Damparis (39)		24/06/2013	2 404,20	2 404,20	0,00	2 404,20

PROVISIONS CONSTITUEES AU 12/01/2017

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 18/11/2016	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises de l'exercice	SOLDE
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : MORGANE au Bois d'Oingt (69)		24/06/2013	19 237,41	19 237,41	0,00	19 237,41
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : ATELIER BOIS CONCEPT à Norges-la-Ville (21)		24/06/2013	95 486,06	95 486,06	0,00	95 486,06
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : GARAGE DU CHAROLLAIS à Charolles (71)		24/06/2013	18 416,67	18 416,67	0,00	18 416,67
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : MEUBLES DU MOULIN à Chamvres (89)		21/10/2013	51 577,43	51 577,43	0,00	51 577,43
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SARL LA COCOQUIPHIL à Fontaine-les-Dijon (21)		21/10/2013	27 500,00	27 500,00	0,00	27 500,00
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SARL CMC CONSTRUCTION METALLIQUE à Sougy-sur-Loire (58)		21/10/2013	130 532,85	130 532,85	0,00	130 532,85
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : TPA AXIROUTE à Appoigny (89)		21/10/2013	63 816,48	63 816,48	0,00	63 816,48
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SARL ICSEO à Semur-en-Auxois (21)		21/10/2013	24 903,49	24 903,49	0,00	24 903,49
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SOCIETE ECO ALTERNATIVE à Méry (73)		21/10/2013	51 140,07	51 140,07	0,00	51 140,07
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SAS SMA INFORMATIQUE à Merceuil (21)		13/01/2014	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SA BOCAGES à Gimouille (58)		13/01/2014	134 797,98	134 797,98	0,00	134 797,98
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : MECANIQUE SOUDURE DU CENTRE à Saint Eloi (58)		13/01/2014	61 883,09	61 883,09	0,00	61 883,09
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SAS HOME TECHNOLOGY à Nevers (58)		13/01/2014	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : ICAUNAISE DE DISTRIBUTION à Brion (89)		13/01/2014	103 756,29	103 756,29	0,00	103 756,29

PROVISIONS CONSTITUEES AU 12/01/2017

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 18/11/2016	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises de l'exercice	SOLDE
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SARL LABAUME-ERRARD à Perrecy-les-Forges (71)		13/01/2014	25 622,54	25 622,54	0,00	25 622,54
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SARL SV2A à Chemilly-sur-Yonne (89)		13/01/2014	59 101,57	59 101,57	0,00	59 101,57
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SA LA PIERRE DE FRANCE à Paris (75)		13/01/2014	240 585,56	240 585,56	0,00	240 585,56
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : EURL AU PARADIS VERT à Hauteville-les-Dijon (21) Subvention FEDER		30/06/2014	11 578,80	11 578,80	0,00	11 578,80
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : L'INSTITUT GELY Stéphanie à Guérigny (58)		30/06/2014	2 712,50	2 712,50	0,00	2 712,50
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SAS MIDU CAPITAL à Saint-Rémy (71)		30/06/2014	100 432,50	100 432,50	0,00	100 432,50
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : STRULIK INTERNATIONAL à Le Rouret (06)		30/06/2014	202 070,00	202 070,00	0,00	202 070,00
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SA FORESTA HABITAT à Challuy (58)		30/06/2014	140 197,37	140 197,37	0,00	140 197,37
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : AVANCE DIFFUSION au Creusot (71)		30/06/2014	316 756,96	316 756,96	0,00	316 756,96
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : COMEY MECANIQUE à Villeneuve-sur-Yonne (89)		20/10/2014	61 886,07	61 886,07	0,00	61 886,07
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : LMD INNOVATIONS à Montchanin (71)		20/10/2014	10 261,50	10 261,50	0,00	10 261,50
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : ETS FRICAUD à Martigny-le-Comte (71)		20/10/2014	95 000,00	95 000,00	0,00	95 000,00
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SAS LAUPRETRE à Ige (71)		20/10/2014	24 210,91	24 210,91	0,00	24 210,91
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : EI ORLOWSKI Christophe à Decize (58)		12/01/2015	17 850,00	17 850,00	0,00	17 850,00

PROVISIONS CONSTITUEES AU 12/01/2017

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 18/11/2016	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises de l'exercice	SOLDE
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SAS ELECTRO PEINTURE à Appoigny (89)		12/01/2015	200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SAS DYNAMIC 3D à Fragnes (71) -		12/01/2015	205 175,74	205 175,74	0,00	205 175,74
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : FERREIRA DE SOUSA à Salornay-sur-Guye (71)		16/03/2015	19 789,00	19 789,00	0,00	19 789,00
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SAS GMT à Vanvey (21)		16/03/2015	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SAS BG2L à Saint-Maurice-les-Chateauneuf (71)		16/03/2015	201 194,17	201 194,17	0,00	201 194,17
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : EURL Michel MAURAGE à Beaune (21)		16/03/2015	13 750,00	13 750,00	0,00	13 750,00
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SARL SBDH à Saint-Apollinaire (21)		16/03/2015	123 610,26	123 610,26	0,00	123 610,26
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : PLMP à Luzy (58)		16/03/2015	26 250,00	26 250,00	0,00	26 250,00
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : MANTRAND Julien à Blaisy-Bas (21)		29/06/2015	1 225,00	1 225,00	0,00	1 225,00
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SAS AERODIF à Darois (21)		29/06/2015	45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SARL CONTI PRIM à Rancy (71)		29/06/2015	23 520,32	23 520,32	0,00	23 520,32
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SA BENITIS à Chelles (77)		29/06/2015	136 399,90	136 399,90	0,00	136 399,90
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SARL LITHIAS à Mâcon (71)		29/06/2015	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : HBR ESTHETIC à Saint-Pierre-le-Moutier (58)		29/06/2015	9 539,34	9 539,34	0,00	9 539,34

PROVISIONS CONSTITUEES AU 12/01/2017

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 18/11/2016	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises de l'exercice	SOLDE
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SARL BOIS FORM' à Rancy (71)		29/06/2015	8 555,10	8 555,10	0,00	8 555,10
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : DESSERME Jean-Marie à Saint-Gengoux-le-National (71)		19/10/2015	13 680,00	13 680,00	0,00	13 680,00
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : JALLAIS Vincent - La Boulange à Château-Chinon (58)		19/10/2015	13 635,42	13 635,42	0,00	13 635,42
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : KARST Fabrice à Verlain (89)		19/10/2015	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SARL STRAPPAZZON à Chalon-sur-Saône (71)		19/10/2015	26 675,00	26 675,00	0,00	26 675,00
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : LILIE PIZZA à Auxonne (21)		19/10/2015	14 064,60	14 064,60	0,00	14 064,60
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : CHRYSALIDE STUDIO à Chalon-sur-Saône (71)		19/10/2015	50 082,50	50 082,50	0,00	50 082,50
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : CAPELLI FRERES à Pierre-de-Bresse (71)		29/04/2016	102 098,89	102 098,89	102 098,89	0,00
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : EXPLOITATION MEC INDUSTRIE à Marzy (58)		29/04/2016	11 750,00	11 750,00	0,00	11 750,00
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : MOINGEON Cécile - HAIR PUR à Lacanche (21)		29/04/2016	2 598,14	2 598,14	0,00	2 598,14
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SARL AERODRONE CENTRE à Marzy (58)		29/04/2016	4 200,00	4 200,00	0,00	4 200,00
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SARL ALEX TP à Chatenoy-le-Royal (71)		29/04/2016	7 930,00	7 930,00	0,00	7 930,00
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : IMEDIAPLAST à Mâcon (71)		29/04/2016	70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SAS BOHN GREENTEH à La Loyère (71)		29/04/2016	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00

PROVISIONS CONSTITUEES AU 12/01/2017

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 18/11/2016	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises de l'exercice	SOLDE
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SARL PROXIMIE à Couchey (21)		18/11/2016	32 958,38	32 958,38	0,00	32 958,38
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SN SCANDOLA à Baigneux-les-Juifs (21)		18/11/2016	11 667,36	11 667,36	0,00	11 667,36
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SARL SAF à Villeneuve-surYonne (89)		18/11/2016	4 500,00	4 500,00	0,00	4 500,00
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : NUGUE Thierry à Marly-sur-Arroux (71)		18/11/2016	1 487,20	1 487,20	0,00	1 487,20
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : TRAVAUX PUBLICS DU CENTRE à Montreuillon (58)		18/11/2016	18 750,00	18 750,00	0,00	18 750,00
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : EURL BERKANE à Louhans (71)		18/11/2016	450,00	450,00	0,00	450,00
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SAS FORMA à Baudrières (71)		18/11/2016	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SARL LES METALLIERS DE L'AUXOIS à Semur-en-Auxois (21)		18/11/2016	9 686,83	9 686,83	0,00	9 686,83
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SARL CYBER MECA à Sougy-sur-Loire (58)		18/11/2016	9 275,00	9 275,00	0,00	9 275,00
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : EURL CUISINES ET BAINS D'AMBIANCE à Ouroux-sur-Saône (71)		18/11/2016	13 500,00	13 500,00	0,00	13 500,00
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SARL ODILIS GROUPE à Pulversheim (68)		18/11/2016	152 490,53	152 490,53	0,00	152 490,53
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SARL ATMO-THERM à Hauteville-les-Dijon (21)		18/11/2016	11 925,00	11 925,00	0,00	11 925,00
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SARL ROUILLY à Montbard (21)		18/11/2016	918,75	918,75	0,00	918,75
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : GARAGE DES CERISIERS à Arces Dilo (89)		18/11/2016	2 166,68	2 166,68	0,00	2 166,68

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 12/01/2017

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 18/11/2016	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises de l'exercice	SOLDE
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SAS LABORATOIRE DVI-BISCUITERIE CHALONNAISE à Chalon-sur-Saône (71)		18/11/2016	100 042,50	100 042,50	0,00	100 042,50
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : NATURE ET PAYSAGE à Puits (21)		18/11/2016	5 616,00	5 616,00	0,00	5 616,00
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : PROXY AUTO SERVICES à Vignoles (21)		18/11/2016	2 949,83	2 949,83	2 949,83	0,00
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SAS LIGARAN à Chalon-sur-Saône (71)		18/11/2016	40 858,38	40 858,38	0,00	40 858,38
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SAS COHIRO à Dijon (21)		18/11/2016	80 168,41	80 168,41	0,00	80 168,41
Risque de non-recouvrement suite à liquidation judiciaire : SARL BARLET FRERES à Saint-Symphorien-des-Bois (71)		18/11/2016	20 659,93	20 659,93	0,00	20 659,93
SA CHOCOLATS KLAUS		19/12/2009 17/12/2011	18 000,00	18 000,00	18 000,00	0,00
Solde marché CNASEA		18/12/2009	938,14	938,14	0,00	938,14
Provisions pour risques et charges						
Risque issu d'un litige au titre du procès avec la SARL SCCV GECO DOMAINE DE NOE		29/04/2016	52 500,00	52 500,00	0,00	52 500,00
Risque issu d'un litige au titre de la maîtrise d'ouvrage Effilogis avec l'EURL BEE		29/04/2016	96 400,00	96 400,00	0,00	96 400,00
Provisions pour dépréciation des immobilisations						
Risque issu de la cessation de paiement de la SEM Futura placée en procédure de sauvegarde		29/04/2016	805 887,00	805 887,00	0,00	805 887,00
TOTAL PROVISIONS	**345 462,07**		**5 782 861,32**	**6 128 323,39**	**123 048,72**	**6 005 274,67**

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (I) - (II + III)
TOTAL				NEANT			

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	**B5**

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 503D	**Intitulé de l'opération : Construction Témis Sciences**			**Date de délibération : 03/03/2008**
	Pour mémoire réalisations cumulées au 18/11/2016 (2)	**RAR N-1 (3)**	**Nouveaux crédits votés**	**Total (4)**
DEPENSES (a)	**28 109 756,61 €**			**0,00 €**
Chapitre 902 Construction Témis Sciences				
458112 Travaux	28 109 756,61 €			
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulations sur dépenses (c) (6)				
Dépenses nettes (a-c)	**28 109 756,61 €**			
RECETTES (b)	**19 900 252,65 €**		**0,00 €**	**0,00 €**
Chapitre 902				
458212 Financement FEDER	11 947 882,65 €			
458212 Financement Etat	5 279 870,00 €			
458212 Financement Conseil Général	1 850 000,00 €			
458212 Financement Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	600 000,00 €			
458212 Financement ADEME	52 500,00 €			
458212 Financement Université Franche-Comté	170 000,00 €			
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b - d)	**19 900 252,65 €**		**0,00 €**	**0,00 €**

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	**B5**

N° opération :	**Intitulé de l'opération : AP IMMOBILIERS PEDAGOGIQUES TRAVAUX**			**Date de délibération : 20/02/2004**
	Pour mémoire réalisations cumulées au 25/11/2016 (2)	**RAR N-1 (3)**	**Nouveaux crédits votés**	**Total (4)**
DEPENSES (a)	**4 296 759,73 €**			**0,00 €**
Chapitre 902				
4581404 Dépenses pour opérations d'investissement sous mandat (ENSAM Cluny restaurant)	4 296 759,73 €			
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulations sur dépenses (c) (6)				
Dépenses nettes (a-c)	**4 296 759,73 €**			
RECETTES (b)	**1 308 792,17 €**			**0,00 €**
Chapitre 902				
4582404 Financement par le tiers et d'autres tiers	1 308 792,17 €			
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b - d)	**1 308 792,17 €**			

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	**B5**

N° opération :	**Intitulé de l'opération : AP IMMOBILIERS PEDAGOGIQUES TRAVAUX**			**Date de délibération : 23/03/2009**
	Pour mémoire réalisations cumulées au 25/11/2016 (2)	**RAR N-1 (3)**	**Nouveaux crédits votés**	**Total (4)**
DEPENSES (a)	**2 679 571,70 €**			**0,00 €**
Chapitre 902				
4581403 Dépenses pour opérations d'investissement sous mandat (Sciences Po)	2 679 571,70 €			
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
Annulations sur dépenses (c) (6)				
Dépenses nettes (a-c)	**2 679 571,70 €**			
RECETTES (b)	**537 299,00 €**			**0,00 €**
Chapitre 902				
4582403 Financement par le tiers et d'autres tiers	537 299,00 €			
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)				
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)				
Annulations sur recettes (d) (6)				
Recettes nettes (b - d)	**537 299,00 €**			

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers
(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser)
(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats
(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés
(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux
(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes
(7) Indiquer le chapitre

PRETS (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/2017	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Total		**24 588 591,66**	**6 716 365,55**	**124 916,26**	**25 431,38**
- Assortis d'intérêts		**11 524 085,83**	**3 242 537,55**	**124 916,26**	**25 431,38**
FAUCHON-B	19/11/2004	48 856,41	9 160,57	181,08	157,48
GE ROUX	28/01/2005	81 113,39	13 518,90	1 056,94	927,76
AMH LABO	17/11/2005	36 386,10	11 415,24	310,70	159,56
SOCATER SU	24/03/2006	68 748,38	22 916,11	3 927,02	2 116,23
SCIC HABIT		215 373,28	21 200,02	6 461,20	5 517,76
SILFAX GRO	12/05/2006	81 624,52	17 184,11	1 806,12	984,59
PAUL FAUCH	10/02/2006	18 237,73	2 001,70	27,84	7,37
EVAMET	07/07/2006	81 028,99	22 839,86	782,82	8,73
WL INVEST	15/01/2007	19 200,00	6 000,00	1 100,58	45,86
REBOULET	03/12/2007	12 624,39	1 402,71	32,54	10,58
PR FINANCE	03/12/2007	182 003,04	12 644,51	8 191,57	326,02
TRAP S SA	03/12/2007	51 440,32	5 645,89	432,80	273,83
MSB	31/03/2008	16 801,16	16 801,16	327,82	0,00
CLOS LABON	26/05/2008	25 040,75	25 040,75	652,72	0,00
ABOTECH	31/03/2008	21 428,58	21 428,58	4 706,66	0,00
FAUCHON-B	28/04/2008	48 000,00	9 000,00	1 743,23	1 516,05
RAFFIER MA	26/05/2008	25 040,75	25 040,75	652,72	0,00
BORFLEX CO	26/05/2008	25 040,75	25 040,75	652,72	0,00
GROUPE DAN	31/03/2008	33 174,80	33 174,80	1 083,16	0,00
SOLARGIL	29/09/2008	73 000,00	14 500,00	3 141,25	994,73
MESPLOMB	20/10/2008	10 347,54	8 222,45	391,19	14,16
JMP HOLDIN	20/10/2008	31 042,24	24 667,41	1 173,55	23,73
BOIS DURAB	20/10/2008	16 192,71	16 192,71	210,95	0,00
BEMAFI	18/05/2009	63 762,93	36 133,17	1 116,11	144,83
KLINEA	18/05/2009	23 823,83	13 500,58	417,02	54,11
DEVOTIS	24/11/2008	118 500,00	15 000,00	1 533,79	668,90
BAM FINANC	29/06/2009	26 471,16	15 000,61	463,35	31,83
FAUCHON-B	18/05/2009	64 000,00	12 000,00	1 042,21	906,38
JDD INVEST	20/07/2009	59 687,57	29 580,18	860,86	125,83
VUILLET SA	20/07/2009	173 197,94	7 142,19	433,28	464,57
XENON TRAI	28/09/2009	16 712,59	8 282,44	241,04	18,65
AEDPB	28/09/2009	10 334,05	10 334,05	91,58	0,00
DAZY	28/09/2009	15 000,00	3 000,00	180,80	79,35
LARA SPIRA	29/06/2009	46 181,97	46 181,97	642,55	0,00
RB3D	19/10/2009	59 225,06	29 398,29	699,39	18,02
VIEW AJE	19/10/2009	35 535,09	17 638,96	419,64	10,81
GUIDEZ	29/06/2009	54 156,41	23 736,78	1 005,58	103,17
EVAMET	28/09/2009	62 074,29	17 345,71	984,01	120,95
LOISY MONN	28/09/2009	36 487,93	2 935,81	104,99	87,50
ADJ	28/09/2010	19 346,37	12 840,60	257,52	11,20

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/2017	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
OXYMETAL B	23/11/2009	108 000,00	15 000,00	355,79	315,47
NICOLARDOT	14/12/2009	7 760,60	7 760,60	28,14	0,00
BEAUNE OEN	22/02/2010	18 356,58	7 274,52	193,88	32,44
EDITION EV	22/02/2010	6 168,45	6 168,45	28,77	0,00
PTP MONTIG	22/02/2010	18 356,58	7 274,52	193,88	32,44
COUVOIR DE	22/02/2010	15 421,24	15 421,24	71,80	0,00
AMG	23/11/2009	80 000,00	9 000,00	443,62	468,26
BIG WALL V	19/10/2009	144 000,00	7 500,00	370,30	368,45
HOL YO GAL	28/09/2009	103 089,74	28 806,89	1 634,19	18,26
LITHOPRESS	14/12/2009	23 197,83	23 197,83	168,39	0,00
AVA	22/02/2010	48 386,80	17 404,89	519,27	90,70
HR PARTICI	10/05/2010	65 322,24	23 496,59	701,01	79,24
TREE	10/05/2010	40 322,33	14 504,07	432,73	57,81
COGITOCAN	22/02/2010	60 483,51	21 756,11	649,09	73,36
LBD	10/05/2010	25 604,65	9 210,11	274,77	31,06
LIGNISENSU	10/05/2010	9 238,42	9 238,42	57,41	0,00
TRACES TPI	22/02/2010	3 849,31	3 849,31	23,96	0,00
TAP HOLDIN	14/06/2010	60 483,51	21 756,11	649,09	60,03
ESCOFIER	22/02/2010	87 840,77	28 918,49	955,11	172,51
LE BORVO	12/07/2010	40 996,54	40 996,54	318,22	0,00
SN HANSEZ	12/07/2010	43 920,38	14 459,25	477,55	86,26
2E WINDING	12/07/2010	20 498,21	20 498,21	159,19	0,00
DES HOTELS	12/07/2010	87 840,77	28 918,49	955,11	50,74
CFI MACON	20/09/2010	9 224,14	9 224,14	71,70	0,00
GIRARD ENT	14/06/2010	130 552,70	28 386,40	1 487,20	87,98
SOUPEAUX	20/09/2010	15 373,68	15 373,68	119,36	0,00
FMPB	20/09/2010	30 744,29	10 121,47	334,29	17,76
LIGHTING C	22/02/2010	77 000,00	11 000,00	429,77	77,60
CLEIA	29/11/2010	50 840,22	50 840,22	461,62	0,00
CFA LA NOU	29/11/2010	122 232,92	60 738,18	1 233,98	52,95
ACSM LIORE	20/09/2010	12 298,90	12 298,90	95,54	0,00
CLOS ET MI	29/11/2010	83 647,79	30 088,39	897,69	101,46
LC DEVELOP	29/11/2010	28 504,38	8 648,74	313,34	17,10
SOGEDI	20/09/2010	95 014,62	28 829,12	1 044,48	56,99
HOLDINGPUG	10/05/2010	40 866,53	11 496,01	453,43	85,99
CLEIA	24/01/2011	65 024,50	51 922,75	679,65	13,57
HTA	24/01/2011	61 561,20	17 263,17	821,11	155,84
GROSNE TER	24/01/2011	46 176,86	30 670,00	517,20	54,55
GENLIS MET	24/01/2011	46 176,86	30 670,00	517,20	35,30
AVS	14/03/2011	87 000,00	11 000,00	558,22	96,14
EMIG EQUIP	02/05/2011	27 535,74	7 169,50	430,02	83,19
EMIG INDUS	02/05/2011	27 535,74	7 169,50	430,02	83,19
MAVIPAL	02/05/2011	49 564,37	12 905,07	774,05	149,74
SUNTEC IND	27/06/2011	53 978,85	30 645,26	735,74	61,67
EASTERN AI	27/06/2011	89 964,84	51 075,41	1 226,23	102,79
TPSH	24/01/2011	53 773,35	30 556,17	631,03	52,85
TEKNOKIT F	02/05/2011	17 210,77	17 210,77	149,06	0,00

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/2017	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
SYENERGY	29/11/2010	109 295,88	28 651,20	1 222,40	69,44
ALLIANCETE	27/06/2011	117 235,66	28 554,41	1 843,59	234,39
RFC HOLDIN	27/06/2011	87 926,68	21 415,82	1 382,70	79,91
CRAI	14/06/2010	23 913,40	11 882,70	241,42	10,36
NVH MEDICI	14/11/2011	98 496,75	21 231,77	1 566,75	92,83
AVS COMMUN	14/11/2011	13 880,06	6 090,19	237,93	24,40
LOUMI LIVR	09/09/2011	16 479,27	3 532,13	310,79	62,66
FERNAND DU	20/02/2012	51 290,10	20 198,93	905,59	151,96
A2CJ	20/02/2012	98 875,50	21 192,87	1 864,73	243,30
TERRINE DU	20/02/2012	69 241,70	27 268,54	1 222,54	132,74
MIHC	17/10/2011	76 916,51	30 295,63	1 344,89	66,37
SAS BBI	20/02/2012	84 412,55	30 142,40	1 514,36	265,25
POTIN GOUR	20/02/2012	66 167,96	19 888,56	1 215,96	226,19
PILLER CLE	14/11/2011	33 757,68	12 056,46	599,74	105,04
HOTAREVES	29/11/2010	33 459,10	12 035,37	359,07	62,72
API	16/04/2012	47 833,76	17 080,70	858,14	150,31
L'ANTRE BU	16/04/2012	14 068,78	5 023,72	252,40	44,21
TETRANE	16/04/2012	56 275,01	20 094,94	1 009,58	114,42
DES HOTELS	25/06/2012	91 495,49	29 991,67	1 340,81	242,51
RECYTHERM	25/06/2012	39 220,66	14 054,56	567,28	29,19
BAUDOIN TH	14/11/2011	70 633,84	15 139,62	1 332,10	268,61
GP SAS	25/06/2012	70 869,95	19 828,54	1 059,78	130,23
AEP ELINAS	25/06/2012	91 495,49	29 991,67	1 340,81	156,92
UNOWHY	25/06/2012	91 495,49	29 991,67	1 340,81	71,33
FAST RING	26/11/2012	19 651,36	5 986,20	154,96	28,71
CALIDER	26/11/2012	98 256,74	29 931,02	774,78	42,23
D'EUROPE	22/10/2012	65 594,79	19 945,45	610,39	33,29
STIM SARL	22/10/2012	32 797,39	9 972,73	305,19	16,64
PPF SAS	14/01/2013	70 345,43	19 933,31	415,01	78,56
DAVID LANG	26/11/2012	70 465,36	19 909,69	560,83	68,74
SEB SAS	26/11/2012	105 698,01	29 864,57	841,23	46,87
PONGE2	25/06/2012	70 869,95	19 828,54	1 059,78	59,19
AGRI CONSU	26/11/2012	70 465,36	19 909,69	560,83	31,25
ROUSSEAU	25/06/2012	70 869,95	19 828,54	1 059,78	59,19
HISLER DIJ	26/11/2012	105 698,01	29 864,57	841,23	46,87
MONNET SAS	14/01/2013	70 345,43	19 933,31	415,01	23,11
BSE	26/11/2012	75 415,19	19 865,49	605,03	116,73
PELLETIER	26/11/2012	15 083,02	3 973,11	121,01	6,87
VOILLOT LI	11/03/2013	40 131,45	9 933,85	240,31	47,06
TECHNI MET	06/05/2013	48 960,36	12 119,30	293,18	57,41
NEXTIS	24/06/2013	80 223,20	19 887,79	407,53	79,78
FORETS SCI	06/05/2013	80 262,90	19 867,69	480,63	94,11
BIOSYLVA	14/11/2011	161 618,88	39 173,99	3 013,33	383,49
HOTEL LE F	24/06/2013	80 223,20	19 887,79	407,53	51,62
DAMALISK	24/06/2013	67 387,52	16 705,72	342,32	19,71
BEAUVOIS F	09/09/2013	80 223,20	19 887,79	407,53	23,46
ATELIERS G	09/09/2013	85 177,78	19 859,98	435,34	55,88

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/2017	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
ESPACE COU	24/06/2013	59 624,44	13 901,98	304,74	39,12
WEBDRONE	25/11/2013	76 660,02	17 873,96	391,80	22,86
UBI TRANSP	21/10/2013	85 177,78	19 859,98	435,34	25,40
ADVENTYS P	24/06/2013	90 125,43	19 832,21	463,11	92,94
UBM	11/03/2013	79 329,99	17 426,02	480,50	62,42
HOLISTE	21/10/2013	62 762,04	24 999,52	299,04	32,31
NVH MEDICI	25/11/2013	45 062,73	9 916,09	231,55	13,67
MYRAL SARL	17/03/2014	90 118,76	19 841,16	438,24	25,87
MANZINI	13/01/2014	90 118,76	19 841,16	438,24	25,87
PUGET MECA	25/11/2013	64 734,59	14 244,89	332,63	19,64
FESTINS BG	25/06/2012	95 195,42	19 419,75	1 468,57	298,78
NVH bis	25/11/2013	95 066,17	19 804,49	490,83	64,39
JOLY ET FI	12/05/2014	45 238,15	14 999,58	209,98	37,84
OBIONE	17/03/2014	16 755,01	16 755,01	55,55	0,00
INAWA	30/06/2014	75 000,00	10 544,79	376,57	23,72
SIGNE ENVI	17/03/2014	50 000,00	9 894,37	245,35	14,76
BELOVIA	24/11/2014	100 000,00	10 567,63	428,38	60,12
CLOS ET MI	12/01/2015	200 000,00	19 847,41	671,57	144,62
COTE ST JA	12/01/2015	100 000,00	9 923,72	335,78	72,31
SFP BONNEF	16/03/2015	35 089,12	9 982,89	106,59	5,93
KIWI CUBE	24/11/2014	100 000,00	3 518,67	440,00	100,23
SCIE.CHALO	18/05/2015	88 946,57	22 150,00	209,68	41,01
JOLY	18/05/2015	50 048,69	13 298,64	117,16	14,60
ARCOM BFC	18/05/2015	41 707,23	11 082,20	97,64	5,53
PARISSE	29/06/2015	88 937,70	22 161,13	177,39	22,45
SUNTEC IND	19/10/2015	177 853,23	44 350,03	274,09	15,76
NVH bis	19/10/2015	200 000,00	39 864,16	314,60	18,91
GENLIS MET	19/10/2015	177 853,23	44 350,03	274,09	15,76
BOURG BOIS	13/11/2015	84 480,30	21 066,25	130,19	7,49
TEXISENSE	19/10/2015	133 389,93	33 262,51	205,57	11,82
AGREGATS	13/11/2015	88 926,63	22 175,00	137,04	7,88
MCR NOVAB	14/09/2015	88 926,63	22 175,00	137,04	7,88
EDITION CO	29/06/2015	100 000,00	9 950,60	217,26	46,78
NOVOLYSE	13/11/2015	200 000,00	24 925,70	334,70	20,67
MATREX	13/11/2015	200 000,00	9 959,69	340,00	76,28
GRESSARD	13/05/2016	45 000,00	7 498,58	4,32	0,57
BAUDOT HEN	01/07/2016	45 000,00	5 000,00	0,00	0,00
J.P.J SARL	01/07/2016	130 000,00	14 444,44	0,00	0,00
S3DEL	01/07/2016	100 000,00	0,00	0,00	0,00
ARPLAY MED		3 300,76	3 300,70	84,41	0,00
MARTELIN		1 925,45	641,82	2,71	1,39
TREJEAN		54 044,59	3 377,79	151,28	156,89
VIDONNE IM		0,00	0,00	161,70	16,62
Non assortis d'intérêts		**6 020 559,73**	**1 555 692,34**	**0,00**	**0,00**
ABOTECH	23/09/2005	4 017,84	4 017,84	0,00	0,00
EFOM SAS	31/03/2008	29 709,36	3 299,30	0,00	0,00
OPTION PRE	24/11/2008	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/2017	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
PREPA CT	15/12/2008	11 666,58	11 666,58	0,00	0,00
ARDPI	14/12/2009	1 250,00	1 250,00	0,00	0,00
ECOLACTIS	14/12/2009	2 250,00	2 250,00	0,00	0,00
NVH MEDICI	22/02/2010	8 000,00	8 000,00	0,00	0,00
GITEC	22/02/2010	7 500,00	7 500,00	0,00	0,00
SYNERGEANC	18/05/2009	1 500,00	1 500,00	0,00	0,00
ALPM	14/06/2010	6 000,00	6 000,00	0,00	0,00
BCS	29/11/2010	25 000,00	20 000,00	0,00	0,00
ASTAVOZ	24/01/2011	20 833,27	16 666,68	0,00	0,00
LABO L PEU	29/11/2010	15 000,00	10 000,00	0,00	0,00
SAUVANET	12/07/2010	2 950,00	2 950,00	0,00	0,00
NEOPACK SO	27/06/2011	35 000,00	20 000,00	0,00	0,00
TCI	22/02/2010	35 000,00	20 000,00	0,00	0,00
NEXSON GRO	02/05/2011	35 000,00	20 000,00	0,00	0,00
SOENSE	02/05/2011	26 250,00	15 000,00	0,00	0,00
DEC+	24/01/2011	40 000,00	20 000,00	0,00	0,00
ATI	27/06/2011	3 880,00	3 880,00	0,00	0,00
D'ISSY MOT	02/05/2011	12 000,00	6 000,00	0,00	0,00
LASER FUSI	27/06/2011	40 000,00	40 000,00	0,00	0,00
ESCADRILLE	17/10/2011	8 000,00	4 000,00	0,00	0,00
BOURG PROP	17/10/2011	7 425,00	3 300,00	0,00	0,00
OKYNOX	14/11/2011	21 600,00	9 600,00	0,00	0,00
EXERGIA	12/12/2011	22 500,00	6 000,00	0,00	0,00
BAUDOIN TH		99 999,98	33 333,34	0,00	0,00
HYDRO 71	20/02/2012	15 000,00	6 000,00	0,00	0,00
PONGE		60 000,00	40 000,00	0,00	0,00
TEXISENSE	27/06/2011	55 000,00	20 000,00	0,00	0,00
DAMALISK	16/04/2012	31 900,00	11 600,00	0,00	0,00
LES BOIS P	16/04/2012	20 600,00	10 300,00	0,00	0,00
ETS MONNOT	14/11/2011	60 000,00	40 000,00	0,00	0,00
GP SAS	27/06/2011	70 000,00	20 000,00	0,00	0,00
EDIES CONS	25/06/2012	55 000,00	20 000,00	0,00	0,00
NOLOT SAS	20/02/2012	20 280,00	10 140,00	0,00	0,00
TOURINOX	25/06/2012	18 840,00	9 420,00	0,00	0,00
GST	25/06/2012	65 000,00	20 000,00	0,00	0,00
TREMEAUX	22/10/2012	52 000,00	16 000,00	0,00	0,00
SETP2	20/02/2012	60 850,00	24 340,00	0,00	0,00
VIVEXIA	24/01/2011	56 250,00	15 000,00	0,00	0,00
ANIS	26/11/2012	70 140,00	23 380,00	0,00	0,00
ROUSSEAU	25/06/2012	58 200,00	19 400,00	0,00	0,00
KINETI	25/11/2013	62 500,00	25 000,00	0,00	0,00
MG GRANULE	25/11/2013	140 000,00	40 000,00	0,00	0,00
PORPHYCHEM	17/03/2014	45 000,00	10 000,00	0,00	0,00
PAZTEC	13/01/2014	63 000,00	14 000,00	0,00	0,00
PLASMA CON	14/01/2013	95 000,00	20 000,00	0,00	0,00
UBM	11/03/2013	18 080,00	4 520,00	0,00	0,00
MYRAL 2	17/03/2014	160 000,00	40 000,00	0,00	0,00

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/2017	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
MECA MODEL	30/06/2014	154 288,00	38 572,00	0,00	0,00
NEXSON GRO	08/09/2014	48 000,00	12 000,00	0,00	0,00
BELL SARL	08/09/2014	160 000,00	40 000,00	0,00	0,00
ANTHALYS	20/10/2014	180 000,00	40 000,00	0,00	0,00
CHEVILLON	24/11/2014	180 000,00	40 000,00	0,00	0,00
AUPOIL ET	20/10/2014	180 000,00	40 000,00	0,00	0,00
GUY HF	26/11/2012	139 590,00	31 020,00	0,00	0,00
MATHIAUT P	12/05/2014	56 250,00	12 500,00	0,00	0,00
RT SIMULAT	16/03/2015	54 000,00	12 000,00	0,00	0,00
MEDIAGROUP	24/11/2014	96 900,00	19 380,00	0,00	0,00
VALMOLD SE	16/03/2015	160 000,00	40 000,00	0,00	0,00
PRIVTECH	18/05/2015	52 250,00	11 000,00	0,00	0,00
LASER FU2	30/06/2014	200 000,00	40 000,00	0,00	0,00
GLIAL TECH	16/03/2015	95 000,00	20 000,00	0,00	0,00
SETP3	24/11/2014	143 000,00	28 600,00	0,00	0,00
GRAVIER AF	18/05/2015	90 450,00	20 100,00	0,00	0,00
FG INDUSTR	17/03/2014	49 000,00	9 800,00	0,00	0,00
OXOM	19/10/2015	200 000,00	40 000,00	0,00	0,00
PARQ BEAU	24/11/2014	200 000,00	40 000,00	0,00	0,00
TCM SOLUTI	13/11/2015	100 000,00	20 000,00	0,00	0,00
SUNTEC IND	19/10/2015	170 678,70	37 928,60	0,00	0,00
PERNIN ET	13/11/2015	64 500,00	12 900,00	0,00	0,00
NOLOT SAS	13/11/2015	78 000,00	15 600,00	0,00	0,00
TPMS	19/10/2015	21 330,00	4 740,00	0,00	0,00
DECOMETAL	13/11/2015	200 000,00	40 000,00	0,00	0,00
LES BOIS P	13/11/2015	48 120,00	9 624,00	0,00	0,00
NOPALNUTRA	13/11/2015	100 000,00	10 000,00	0,00	0,00
NOVOLYSE	13/11/2015	25 092,00	5 576,00	0,00	0,00
BAUDOT HEN	13/11/2015	117 000,00	26 000,00	0,00	0,00
COHESIVES	13/11/2015	200 000,00	20 000,00	0,00	0,00
CHOC DUFOU	19/10/2015	102 609,00	22 802,00	0,00	0,00
SETP3	18/05/2015	166 900,00	0,00	0,00	0,00
TCM	14/09/2015	50 880,00	10 176,00	0,00	0,00
MANAGERDET	01/07/2016	100 000,00	5 000,00	0,00	0,00
MOULINS VI	13/11/2015	38 300,00	7 660,00	0,00	0,00
NEXTIS	20/10/2014	50 250,00	0,00	0,00	0,00
HORIZON TE	20/10/2014	48 000,00	0,00	0,00	0,00
BEAUJARD		10 200,00	2 400,00	0,00	0,00
Avance en compte courant d'associé SEML FUTURA	21/02/2014	50 887,00	0,00	0,00	0,00
SA KLAUS	12/07/2005	18 000,00	Admis en non valeur au BP 2017	0,00	0,00
SAEM Batifranc soutien locatif	03/11/2003	533 333,37	133 333,33	0,00	0,00
Société Développement Horlogerie	1993	13 895,00	13 895,00	0,00	0,00
Capital Investissement en Franche-comté	1999	76 224,51	0,00	0,00	0,00
Dispositif de prêts aux artisans - Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat de Bourgogne		**6 993 059,10**	**1 918 135,66**	**0,00**	**0,00**

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES (I) = A + B		**227 597 002,21 €**	**227 597 002,21 €**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**48 550 000,00 €**	**48 550 000,00 €**
1631	Emprunts obligataires		
1641	Emprunts en euros	47 133 000,00 €	47 133 000,00 €
1643	Emprunts en devises		
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	1 417 000,00 €	1 417 000,00 €
1671	Avances consolidées du Trésor		
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor		
1678	Autres emprunts et dettes		
1681	Autres emprunts		
1682	Bons à moyen terme négociables		
1687	Autres dettes		
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**179 047 002,21 €**	**179 047 002,21 €**
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
13911	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat-Etat	255 709,50 €	255 709,50 €
13913	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat-Département	205 206,67 €	205 206,67 €
13914	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat-Communes et SI	27 249,03 €	27 249,03 €
13915	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat-Groupements	635,34 €	635,34 €
13916	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat-Autres EPL	13 524,00 €	13 524,00 €
139172	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat-FEDER	1 746 017,24 €	1 746 017,24 €
139173	Subventions d'équipement transférées au compte de résultat-FEOGA	41 317,00 €	41 317,00 €
13918	Autres subventions d'équipement transférées au compte de résultat	19 061,00 €	19 061,00 €
13932	Dotation régionale d'équipement scolaire	31 410 694,00 €	31 410 694,00 €
198	Neutralisation des amortissements	145 327 588,43 €	145 327 588,43 €

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	227 597 002,21 €			227 597 002,21 €

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III) = A+B		**391 420 181,50 €**	**384 420 181,50 €**
Ressources propres externes de l'année (A)		**55 630 000,00 €**	**48 630 000,00 €**
10222	FCTVA	16 000 000,00 €	16 000 000,00 €
10223	TICPE	32 500 000,00 €	32 500 000,00 €
10228	Autres fonds	0,00 €	0,00 €
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0,00 €	0,00 €
261	Titres de participation	0,00 €	0,00 €
2745	Avances remboursables	130 000,00 €	130 000,00 €
2748	Autres prêts	7 000 000,00 €	7 000 000,00 €
Ressources propres internes de l'année (B)		**335 790 181,50 €**	**335 790 181,50 €**
169	Primes de remboursement obligations		
26	Participation et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28031	Amortissement frais d'études	785 593,88 €	785 593,88 €
28033	Amortissement des frais d'insertion	972,00 €	972,00 €
2804111	Amortissement des subventions d'équipement versées à l'Etat : Biens mobiliers, matériel et études	2 494 333,36 €	2 494 333,36 €
2804112	Amortissement des subventions d'équipement versées à l'Etat : Bâtiments et installations	9 774 884,14 €	9 774 884,14 €
2804113	Amortissement des subventions d'équipement versées à l'Etat : Projet d'infrastructure d'intérêt national	1 704 644,00 €	1 704 644,00 €
2804121	Amortissement des subventions d'équipement versées aux Régions : Biens mobiliers, matériel et études	698 638,69 €	698 638,69 €
2804122	Amortissement des subventions d'équipement versées aux Régions : Bâtiments et installations	1 130,00 €	1 130,00 €
2804123	Amortissement des subventions d'équipement versées aux Régions : projets d'infrastructures d'intérêt national	64 164,00 €	64 164,00 €
2804131	Amortissement des subventions d'équipement versées aux départements : Biens mobiliers, matériel et études	119 587,70 €	119 587,70 €
2804132	Amortissement des subventions d'équipement versées aux départements : Bâtiments et installations	5 191 782,08 €	5 191 782,08 €
2804133	Amortissement des subventions d'équipement versées aux départements : Projet d'infrastructure d'intérêt national	559 841,00 €	559 841,00 €
2804141	Amortissement des subventions d'équipement versées aux communes et structures intercommunales : Biens mobiliers, matériel et études	1 802 053,41 €	1 802 053,41 €
2804142	Amortissement des subventions d'équipement versées aux communes et structures intercommunales : Bâtiments et installations	34 285 220,38 €	34 285 220,38 €
2804143	Amortissement des subventions d'équipement versées aux communes et structures intercommunales : Projet d'infrastructure d'intérêt national	107 232,00 €	107 232,00 €

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
2804151	Amortissement des subventions d'équipement versées aux autres groupements de collectivités et EPL : Biens mobiliers, matériel et études	920 182,80 €	920 182,80 €
2804152	Amortissement des subventions d'équipement versées aux autres groupements de collectivités et EPL : Bâtiments et installations	2 432 156,00 €	2 432 156,00 €
2804153	Amortissement des subventions d'équipement versées aux autres groupements de collectivités et EPL : Projet d'infrastructure d'intérêt national	130 311,00 €	130 311,00 €
2804161	Amortissement des subventions d'équipement versées aux SPIC : Biens mobiliers, matériel et études	52 872,30 €	52 872,30 €
2804162	Amortissement des subventions d'équipement versées aux SPIC : Bâtiments et installations	47 015,00 €	47 015,00 €
28041711	Amortissement des subventions d'équipement versées à la SNCF : Biens mobiliers, matériel et études	1 224 908,60 €	1 224 908,60 €
28041712	Amortissement des subventions d'équipement versées à la SNCF : Bâtiments et installations	257 536,00 €	257 536,00 €
28041713	Amortissement des subventions d'équipement versées à la SNCF : Projet d'infrastructure d'intérêt national	14 121 597,00 €	14 121 597,00 €
28041721	Amortissement des subventions d'équipement versées à RFF : Biens mobiliers, matériel et études	501 198,36 €	501 198,36 €
28041722	Amortissement des subventions d'équipement versées à RFF : Bâtiments et installations	141 466,00 €	141 466,00 €
28041723	Amortissement des subventions d'équipement versées à RFF : Projet d'infrastructure d'intérêt national	11 526 067,00 €	11 526 067,00 €
2804181	Amortissement des subventions d'équipement versées aux organismes publics divers : Biens mobiliers, matériel et études	9 573 109,85 €	9 573 109,85 €
2804182	Amortissement des subventions d'équipement versées aux organismes publics divers : Bâtiments et installations	15 836 093,32 €	15 836 093,32 €
2804183	Amortissement des subventions d'équipement versées aux organismes publics divers : projets d'infrastructures	128 383,00 €	128 383,00 €
280421	Amortissement des subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé : Bien immobilier, matériel	13 759 512,13 €	13 759 512,13 €
280422	Amortissement des subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé : Bâtiments et installations	5 406 487,00 €	5 406 487,00 €
280431	Amortissement des subventions d'équipement versées aux établissements scolaires pour leurs dépenses d'équipement : Biens mobiliers, matériel et études	8 690 581,21 €	8 690 581,21 €
280432	Amortissement des subventions d'équipement versées aux établissements scolaires pour leurs dépenses d'équipement : Bâtiments et installations	10 752 853,92 €	10 752 853,92 €
2804411	Amortissement des subventions d'équipement en nature organismes publics : biens mobiliers mat	6 452 340,61 €	6 452 340,61 €
2804412	Amortissement des subventions d'équipement en nature organismes publics : Bâtiments et installations	2 637 273,00 €	2 637 273,00 €
28045	Amortissement des subventions d'équipement versées aux tiers (fonds européens)	4 508 946,89 €	4 508 946,89 €
28051	Amortisssement des concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires	1 301 777,20 €	1 301 777,20 €
2808	Amortissement des autres immobilisations incorporelles	29 544,00 €	29 544,00 €

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
281311	Amortissement des bâtiments administratifs	1 050 518,13 €	1 050 518,13 €
281312	Amortissement des bâtiments scolaires	5 209 624,49 €	5 209 624,49 €
281314	Amortissement des bâtiments culturels et sportifs	702 666,00 €	702 666,00 €
281318	Amortissement des autres bâtiments publics	8 708,00 €	8 708,00 €
281351	Amortissement des installations générales, agencements, aménagements des bâtiments publics	272 751,00 €	272 751,00 €
28153	Amortissement des réseaux	7 932,00 €	7 932,00 €
281572	Amortissement du matériel et outillage techniques	407 132,37 €	407 132,37 €
281578	Amortissement d'autre matériel et outillage techniques	34 397,12 €	34 397,12 €
28158	Amortissement des autres installations, matériel et outillage techniques	258 022,00 €	258 022,00 €
2817312	Amortisssement des bâtiments scolaires reçus au titre d'une mise à disposition	22 301 415,71 €	22 301 415,71 €
28181	Amortissement des installations générales, agencements, aménagements divers	64 606,83 €	64 606,83 €
281821	Amortissement du matériel de transport ferroviaire (roulant)	89 183,00 €	89 183,00 €
281828	Amortissement des autres matériel de transport	160 595,72 €	160 595,72 €
281831	Amortissement du matériel informatique scolaire	2 028 350,11 €	2 028 350,11 €
281838	Amortissement des autres matériel informatiques	626 080,04 €	626 080,04 €
281841	Amortissement du matériel de bureau et mobilier scolaire	488 951,98 €	488 951,98 €
281848	Amortissement des autres matériels de bureau et mobiliers	350 483,99 €	350 483,99 €
28185	Amortissement du matériel de téléphonie	56 425,88 €	56 425,88 €
28188	Amortissement des autres immobiliations corporelles	150 415,85 €	150 415,85 €
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices		
954	Produits des cessions d'immobilisations		
951	Virement de la section de fonctionnement	133 499 632,45 €	133 499 632,45 €

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution R001 (3) (4)	Affectation R1068 (3)	TOTAL IV
Total ressources	391 420 181,50 €				**391 420 181,50 €**

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres (II)	227 597 002,21 €
Ressources propres disponibles (IV)	391 420 181,50 €
Solde (V= IV - II) (5)	163 823 179,29 €

(1) Les comptes 169,26,27,28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.
(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.
(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.
(5) Indiquer le signe algébrique.

C1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt (1)		Désignation du bénéficiaire	Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial de l'emprunt	Part garantie (en %)	Capital restant dû de l'emprunt initial au 01/01/2017	Durée résiduelle en années	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
Année	Profil									Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Totaux généraux					**7 623 923,99**		**4 193 608,76**											**125 259,29**	**573 327,86**
Totaux pour les emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**0,00**		**0,00**											**0,00**	**0,00**
Totaux pour les emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					**5 958 942,60**		**3 068 556,96**											**104 442,24**	**440 158,35**
2003	P	Maison familiale - Pontarlier	Travaux restructuration MF Pontarlier -N°3	CREDIT AGRICOLE	205 806,60	36%	84 954,47	5,92	M	F		6,54	F		5,35	A - 1		4 240,49	12 541,98
2003	P	Maison familiale - Pontarlier	Travaux restructuration MF Pontarlier - N°4	BANQUE POPULAIRE DE FRANCHE-COMTE	205 806,00	36%	85 016,37	5,92	M	F		6,54	F		5,35	A - 1		4 243,58	12 551,12
2004	C	ARTS (Ass Reg Travail Social)	Financement 1ère tranche travaux ARTS - N°46	CREDIT AGRICOLE	1 120 000,00	100%	840 990,06	17,25	A	F		2,27	F		4,37	A - 1		37 261,70	31 530,95
2006	C	LEAP Saint Joseph - Les Fontenelles	Restructuration et extension LEA Les Fontenelles - N°47	CREDIT AGRICOLE	600 000,00	100%	190 000,00	4,60	T	F		3,34	F		3,30	A - 1		5 775,00	40 000,00
2006	C	Ecole agricole Saint Joseph - Levier	Construction internat LEA Levier - N°48	CREDIT AGRICOLE	1 000 800,00	100%	311 360,00	4,70	M	F		3,56	F		3,50	A - 1		9 827,30	66 720,00
2007	P	Lycée technique rural - Morbier	Travaux extension lycée Morbier - N°49	BANQUE POPULAIRE DE FRANCHE-COMTE	600 000,00	100%	374 973,63	10,60	M	F		3,53	F		3,50	A - 1		12 649,08	29 798,76
2007	P	CSP Jeanne d'Arc - Champagnole	Travaux bâtiment - CSP Jeanne d'Arc Champagnole - N° 50	CIAL	370 000,00	100%	168 111,80	5,58	M	F		4,12	F		3,05	A - 1		4 737,49	28 046,75
2007	P	Maison familiale - Les Fins	Construction bâtiment - Maison Familiale Les Fins - N°51	CREDIT AGRICOLE	580 000,00	100%	372 567,20	10,92	M	F		4,08	F		4,00	A - 1		14 397,06	27 779,22
2009	P	Lycée Pasteur Mont-Roland - Dole	Travaux restructuration internat OGEC Pasteur - N°53	SOCIETE GENERALE	710 000,00	100%	425 587,06	4,08	M	F		1,90	F		1,90	A - 1		7 207,93	101 195,27
2002 (9)	P - M	LPP LPP Ste-Marguerite-Marie	22GE02 Cstruct° Bat Pédag LPP Vérosvres	CA CHAMPAGNE AU MONT D'OR	285 080,00	50%	65 161,91	0,20	M	F		6,02	F		4,50	A-1		0,00	65 161,91
2003	P - T	MFR Champeaux	23GE01 Restruct°+mise normes de restaurat°	CA CHAMPAGNE AU MONT D'OR	42 500,00	50%	5 015,59	1,17	T	F		5,61	F		5,50	A-1		194,61	3 984,75
2006	P - M	MFR du Clunisois	25GE011 BAT RESTAU SCOL MFR CLUNISOIS	CA CHAMPAGNE AU MONT D'OR	42 250,00	50%	15 772,95	4,46	M	F		4,59	F		4,50	A-1		643,60	3 234,92
2006	P - M	MFR du Clunisois	25GE012 Cstruct°Bat Restau MFR CLUNISOIS	CA CHAMPAGNE AU MONT D'OR	71 700,00	50%	21 577,01	3,80	M	V	EURIB3	4,13	V	EURIB 3	1,67	A-1		318,21	5 496,46
2014	P - M	FRAC	2014GE01 Cstruct° bât pr conservat° oeuvres	CREDIT COOPERATIF	125 000,00	50%	107 468,92	7,96	M	F		2,93	F		2,89	A-1		2 946,20	12 116,27
Totaux pour les emprunts contractés pour des opérations de logement social					**1 664 981,39**		**1 125 051,80**											**20 817,05**	**133 169,51**
1995	P	Office Public HLM Doubs - Besançon	Construction logements Enil Mamirolle - N°2	CAISSE DEPOTS Consignations	348 748,82	50%	259 241,36	11,25	T	V	LIVRET A	3,30	V	LIVRET A	1,95	A - 1		4 868,05	20 831,49
1990	P	Office Public HLM Doubs - Besançon	Construction logements Enil Mamirolle - N°8	CAISSE DEPOTS Consignations	1 316 232,57	100%	865 810,44	7,17	T	V	LIVRET A	3,45	V	LIVRET A	1,95	A - 1		15 949,00	112 338,02

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, A pour annuel, S pour semestriel, T pour trimestriel, M pour mensuel,

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois …).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

(9) Mise en jeu de la garantie en cours

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT	C1.2

Calcul du ratio de l'article L. 4253-1 du CGCT	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice 2017 (1)	544 600,59
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice 2017(1)	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice 2017 (2)	59 501 636,15
Provisions pour garanties d'emprunts	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice 2017	**60 046 236,74**
Recettes réelles de fonctionnement	**1 182 420 171,42**

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice 2017 en % (3)	**5,08%**

(1) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 du CGCT.
(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - SUBVENTIONS VERSEES	C2

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					
NEANT					
FONCTIONNEMENT (total)					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention
(3) Objet pour lequel est versée la subvention

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	C3

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit-bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant des redevances restant à courir					
					N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	Cumul restant	Total (1)
Crédits-bails mobiliers										
		NEANT								
Crédits-bails immobiliers										
TOTAL										

(1) Total= (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	C4

ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)
NEANT									

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

IV ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	C5

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/2017	Annuités à verser au cours de l'exercice
TOTAL					**1 416 679,84**	**161 026,06**	**134 014,00**
8017 Subventions à verser en annuités							
2000	Création d'un internat commun aux établissements privés	Ogec Centre : Lycée Saint Paul, Lycée Saint Joseph	15	Annuelle	1 416 679,84	161 026,06	134 014,00
8018 Autres engagments donnés							
Au profit d'organismes publics							
Au profit d'organismes privés (1)							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT):
- l' "Organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne "Dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne "Dette en capital au 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N;
- la colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/2016	Annuités à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL							
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)							
			NEANT				
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)							
8028 Autres engagements reçus							
A l'exception de ceux reçus des entreprises							
Engagements reçus des entreprises							

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	**Reste à employer au 01/01/2017**	**Montant recettes**	**Montant dépenses**	**Reste à employer au 31/12/2017**
Dotation Régionale d'Equipement Scolaire		31 410 694,00 €	122 541 483,30 €	
Total	**0,00 €**	**31 410 694,00 €**	**122 541 483,30 €**	**0,00 €**

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale : Dotation Régionale d'Equipement Scolaire		
	Restes à employer au 01/01/2017	-
Recettes		
Article	**Libellé de l'article**	**Montant**
1332	Dotation Régionale d'Equipement Scolaire	31 410 694,00 €
	Total	**31 410 694,00 €**

Dépenses		
Article	**Libellé de l'article**	**Montant**
2031	Frais d'études	11 813 818,49 €
2033	Frais d'insertion	122 010,98 €
204131	Départements - biens mobiliers,matériel et études	27 018,46 €
204132	Départements - bâtiments et installations	551 975,51 €
204141	Communes et structures intercommunales - biens mobiliers, matériel et études	0,00 €
204142	Communes et structures intercommunales - bâtiments et installations	324 271,73 €
20421	Personnes de droit privé - biens mobiliers, matériel et études	243 543,67 €
20422	Personnes de droit privé - bâtiments et installations	1 689 526,55 €
20431	Etablissements scolaires publics pour leurs dépenses d'équipement - biens mobiliers, matériel et études	8 590 758,62 €
20432	Etablissements scolaires publics pour leurs dépenses d'équipement - bâtiments et installations	8 203 893,56 €
2051	Concessions et droits similaires	91 586,73 €
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	25 567 045,00 €
2313	Constructions en cours	15 719 818,47 €
2317	Immobilisations en cours	36 834 909,39 €
2111	Terrains nus	3 262,99 €
2115	Terrains bâtis	19 822,62 €
21312	Bâtiments scolaires	320 581,22 €
217312	Bâtiments scolaires reçus au titre d'une mise à disposition	68 611,44 €
269	Versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés	62 250,00 €
218	Matériel informatique scolaire	4 244 872,36 €
215	Matériel technique scolaire	8 041 905,51 €
	Total	**122 541 483,30 €**
	Restes à employer au 31/12/2017 (3)	0,00 €

(1) Par exemple, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = Reste à employer au 01/01/N + Total recettes de l'exercice - total dépenses de l'exercice

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017	D1

D1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)	**Total**	**6**	**0**	**6**	**5,00**	**1,00**	**6,00**
Directeur général des services		1		1	1,00		1,00
Directeur général adjoint des services		5		5	4,00	1,00	5,00
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n°84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)	**Total**	**749**	**0**	**749**	**615,90**	**69,10**	**685,00**
Administrateur hors classe	A	12		12	6,00	6,00	12,00
Administrateur	A	10		10	8,00	1,00	9,00
Directeur	A	40		40	32,00	6,50	38,50
Attaché principal	A	59		59	50,30	7,90	58,20
Attaché	A	213		213	150,40	46,70	197,10
Rédacteur principal de 1ère classe	B	96		96	85,70		85,70
Rédacteur principal de 2ème classe	B	35		35	32,40		32,40
Rédacteur	B	69		69	58,40	1,00	59,40
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	44		44	38,90		38,90
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	58		58	49,40		49,40
Adjoint administratif de 1ère classe	C	53		53	49,50		49,50
Adjoint administratif de 2ème classe	C	60		60	54,90		54,90
FILIERE TECHNIQUE (c)	**Total**	**3280**	**0**	**3280**	**3063,90**	**23,70**	**3087,60**
Ingénieur en chef hors classe	A	8		8	5,90	1,00	6,90
Ingénieur en chef	A	18		18	13,90	2,00	15,90
Ingénieur principal	A	57		57	46,90	3,80	50,70
Ingénieur	A	55		55	35,70	13,90	49,60
Technicien principal de 1ère classe	B	23		23	19,90		19,90
Technicien principal de 2ème classe	B	15		15	14,80		14,80
Technicien	B	30		30	26,80		26,80
Agent de maîtrise principal	C	8		8	6,00		6,00
Agent de maîtrise	C	8		8	8,00		8,00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	7		7	7,00		7,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	19		19	19,00		19,00
Adjoint technique de 1ère classe	C	3		3	3,00		3,00
Adjoint technique de 2ème classe	C	27		27	24,70		24,70
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe des établissements d'enseignement	C	229		229	217,00		217,00
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe des établissements d'enseignement	C	540		540	491,40		491,40
Adjoint technique territorial de 1ère classe des établissements d'enseignement	C	1586		1586	1512,40		1512,40
Adjoint technique territorial de 2ème classe des établissements d'enseignement	C	647		647	611,50	3,00	614,50

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE SOCIALE (d)	**Total**	**1**	**0**	**1**	**0,80**	**0**	**0,80**
Assistant social éducatif principal	B	1		1	0,80		0,80
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)	**Total**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)	**Total**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
FILIERE SPORTIVE (g)	**Total**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
FILIERE CULTURELLE (h)	**Total**	**18**	**0**	**18**	**15,60**	**1,00**	**16,60**
Conservateur en chef du patrimoine	A	1		1	1,00		1,00
Conservateur du patrimoine	A	3		3	3,00		3,00
Attaché de conservation du patrimoine	A	7		7	4,80	1,00	5,80
Assistant patrimoine principal 1ère classe	B	2		2	2,00		2,00
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	C	1		1	1,00		1,00
Adjoint du patrimoine 1ère classe	C	2		2	1,80		1,80
Adjoint du patrimoine 2ème classe	C	2		2	2,00		2,00
FILIERE ANIMATION (i)	**Total**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
FILIERE POLICE (j)	**Total**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)	**Total**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0,00**	**0,00**
TOTAL GENERAL (b+c+c+e+f+g+h+i+j+k)		**4048**	**0**	**4048**	**3696,20**	**93,80**	**3790,00**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR: INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
ETPT = Effectifs physiques *quotité de temps de travail* période d'activité dans l'année
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à un ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8*6/12)

(5) Par exemple, emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

D1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2017	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Cadres supérieurs :						
1 Directeur général adjoint des services	A	ADM	1216		47	CDI
6 Directeurs - Directeurs adjoints	A	ADM/TECH	801 - 1216		3 - 4	CDI
8 Directeurs - Chefs de service	A	ADM/TECH	504 - HEB		3 - 3 - 2°	CDI
1 Directeur	A	ADM/TECH	852 - 1100		3 - 3 - 2°	CDD
3 Chefs de service	A	ADM	504 - HEB		3 - 4	CDI
1 Chef de service	A	ADM	625 - 1015		3 - 3 - 2°	CDD
Cadres :						
33 Chargés de mission	A	ADM	379 - 985		3 - 3 - 2°	CDI
38 Chargés de mission	A	ADM/TECH/CULT	379 - 985		3 - 3 - 2°	CDD
2 Chargés de mission	A	ADM	379 - 985		3 - 2	CDD
11 Chargés de mission	A	ADM	379 -801		3 - 1	CDD
1 Chargé d'instruction	B	ADM	340 - 675		3 - 3 - 2°	CDI
4 Chargés d'instruction	B	ADM/TECH	340 - 675		3 - 1	CDD
15 Chargés d'instruction	B	ADM/TECH/CULT	340 - 675		3 - 2	CDD
9 Assistants administratifs	C	ADM	340 - 543		3 - 1	CDD
1 Agent technique	C	TECH	340 - 543		3 - 1	CDD
5 Assistants administratifs	C	ADM	340 - 543		3 - 2	CDD
3 Agents des lycées	C	TECH	340 - 543		38	CDD
31 Agents des lycées	C	TECH	340 - 543		3 - 2	CDD
36 Agents des lycées	C	TECH	340 - 543		3 - 1	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
10 Collaborateurs de cabinet					110	CDD
15 Collaborateurs de groupe d'élus					110 - 1	CDD
3 Collaborateurs de groupe d'élus					110 - 1	CDI
2 Chargés de mission	A	ADM	379 - 985		3	CDD
4 Chargés d'instruction	B	ADM	340 - 675		3	CDD
4 Assistants administratifs	C	ADM	340 - 543		3	CDD
2 Agents des lycées	C	TECH	340 - 543		3	CDD
4 Emplois avenir	C	TECH				AUTRES
22 Apprentis		ADM/TECH				AUTRES
TOTAL GENERAL :						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif
TECH : Technique
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
S : Social

MS : Médico-social
MI : Médico-technique
SP : Sportif
CULT : Culturel
ANIM : Animation
PM : Police
OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité
3- 1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité…)
3- 2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupement composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inérieure à 50 %
3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la supression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
110 : article 110 collaborateurs de cabinet.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3,110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convinet de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA REGION A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L.4313-2 du CGCT)	**D2**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à l'Hôtel de Région. (1)

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)	Kéolis Monts Jura	Kéolis Monts Jura	SA	980 000,00 €
Détention d'une part de capital	Caisse d'Epargne	Caisse d'Epargne de Franche-Comté	SA	30 476,00 €
	Batifranc	Batifranc Franche-Comté Bourgogne	SAEM	1 959 327,54 €
	Capital investissement	Capital investissement Franche-Comté	SA	306 681,05 €
	SA Codere	Comtoise de développement régional	SA	3 367 800,73 €
	Compagnie nationale du Rhône	Compagnie nationale du Rhône	SA	112 812,27 €
	Fireco	Fireco	SA	3 036 647,22 €
	Safer	Safer	SA	60 979,61 €
	Sofaris	Sofaris	SA	22,26 €
	Société capital risque	Société capital risque	SA	533 571,56 €
	SEML Futura	SEML Futura	SAEM	755 000,00 €
	Numérica	SEM Numérica	SEM	400 000,00 €
	PRES Bourgogne Franche-Comté	PRES Bourgogne Franche-Comté	Fondation	300 000,00 €
	Capital risque Franche-Comté *Fonds capital risque Franche-Comté*	Capital risque Franche-Comté	SAS	650 000,00 €
	SEMPAT	SEMPAT	SAEM	997 542,00 €
	Société publique locale Agence régionale de développement Franche-Comté	Société publique locale Agence régionale de développement Franche-Comté	SA	180 000,00 €
	Pays de Montbéliard Immobilier d'Entreprises	Pays de Montbéliard Immobilier d'Entreprises	SAEM	1 000 000,00 €
	AKTYA	SEM AKTYA	SEM	400 143,44 €
11/04/1988	BATIFRANC	BATIFRANC	SEM	925 981,12 €
05/01/1989	Bourgogne Garantie	Bourgogne Garantie	SA	571 042,80 €
06/01/1984	IDEB	IDEB	SA	2 606 285,20 €
28/10/1985	SAFER Bourgogne	SAFER Bourgogne	SA	175 549,56 €
28/10/2005	Bourgogne Croissance Innovation	Bourgogne Croissance Innovation	Société par actions simplifiée	1 470 000,00 €

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
10/02/2006	Association France Active	Association France Active	Association	15,50 €
31/03/2000	Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté	Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté	SA	76 200,00 €
10/12/1985	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne	Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne Bourgogne	Société coopérative à capital et personnel	997,12 €
27/06/2011	SPL Sud Bourgogne Transport mobilité	SPL Sud Bourgogne Transport mobilité	SA	10 000,00 €
31/01/2014	SCIC Autopartage	SCIC Autopartage Bourgogne	Société coopérative d'intérêt collectif	20 000,00 €
20/10/2014	SEM Nièvre Energies	SEM Nièvre Energies	SEM	200 000,00 €
11/12/2014	SEMCIB	Société d'économie mixte pour la coopération industrielle en bourgogne	SEM	350 000,00 €
16/12/2014	SPLAAD	Société publique locale d'aménagement de l'agglomération Dijonnaise (SPLAAD)	Société publique locale	300 000,00 €
09/10/2015	SEM Côte d'Or Energies	SEM Côte d'Or Energies	SEM	100 000,00 €
Participation en capital au sein de Fonds	Franche-Comté PME3	Franche-Comté PME3	SA	2 500 000,00 €
	Franche-Comté PME Gestion	Franche-Comté PME Gestion	SA	
	FCPR Franche-Comté création III			779 150,40 €
	FCPR Franche-Comté Défis 2010			500 000,00 €
	FCPR PME 4 Industries et Filières			641 250,00 €
	FCPR Franche-Comté Défis 2			480 000,00 €
	Franche-Comté Entreprendre	Franche-Comté Entreprendre	Association	
	Fonds prêts aux créateurs, repreneurs d'entreprises			490 000,00 €
	Fonds prêts d'honneur mutation économique			310 000,00 €
	France Active Garantie	France Active Garantie	SA	
	Fonds de garantie régional FCA			476 000,00 €
	Fonds régional d'investissement solidaire			100 000,00 €
	Oséo Sofaris Régions	Oséo Sofaris Régions	SA	
	Fonds régional de garantie Franche-Comté			3 780 000,00 €
	Fonds régional de garantie FEDER Franche-Comté			234 790,00 €

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Participation en capital au sein de Fonds	Association franc-comtoise de financement solidaire	Association franc-comtoise de financement solidaire	Association	
	Fonds de garantie économie sociale et solidaire			63 000,00 €
	BPI France	BPI France	SA	
	Fonds d'intervention Feder innovation			971 461,70 €
	Alsace Capital	Alsace Capital	SAS	
	FPCI Cap Innov'Est			1 209 710,68 €
	Initiative Franche-Comté	Initiative Franche-Comté	Association	
	Fonds prêts d'honneur croissance			120 000,00 €
	Invest Franche-Comté	Invest Franche-Comté		
	Fonds de placement capital investissement Création 4			24 500,00 €
Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Annexes C1-1 et C1-2			
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme	ACCOLAD	ACCOLAD	Association	78 471,62 €
(bilans et comptes de résultat 2015 transmis au 10/11/2016)	ACEREP RESSOURCES DYNAMISME ET DEVELOPPEMENT EN FORMATION	ACEREP RESSOURCES DYNAMISME ET DEVELOPPEMENT EN FORMATION	SAS	137 277,82 €
	ACTION FORMATION FRANCHE COMTE	ACTION FORMATION FRANCHE COMTE	Association	192 797,07 €
	ADFP NORD FRANCHE COMTE	ADFP NORD FRANCHE COMTE	Association	126 602,00 €
	ADIL DU DOUBS	ADIL DU DOUBS	Association	76 000,00 €
	AGEFOS PME	AGEFOS PME	Association	320 500,00 €
	AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DU PAYS DE MONTBELIARD	AGENCE DE DEVELOPPEMENT ET D'URBANISME DU PAYS DE MONTBELIARD	Association	189 000,00 €
	AJENA	AJENA	Association	155 608,87 €
	ALLIZE PLASTURGIE FRANCHE COMTE SYND PROF	ALLIZE PLASTURGIE FRANCHE COMTE SYND PROF	Association	95 768,62 €
	AMICAL	AMICAL	Association	297 000,00 €
	ASS NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE PERSONNEL HOSPITALIER ANFH CEDEX (COMPTES NATIONAUX CONSOLIDES)	ASS NATIONALE POUR LA FORMATION PERMANENTE PERSONNEL HOSPITALIER ANFH CEDEX (COMPTES NATIONAUX CONSOLIDES)	Association	90 000,00 €
	ASSOCIATION FSUR FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE REGIONALE	ASSOCIATION FSUR FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE REGIONALE	Association	13 295,00 €

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme (bilans et comptes de résultat 2015 transmis au 10/11/2016)	ASSOCIATION DU PAYS DES SEPT RIVIERES	ASSOCIATION DU PAYS DES SEPT RIVIERES	Association	76 900,00 €
	BOUTIQUE DE GESTION DE FC	BOUTIQUE DE GESTION DE FC	Association	435 007,86 €
	BPIFRANCE FINANCEMENT	BPIFRANCE FINANCEMENT	SA	400 000,00 €
	BPIFRANCE REGIONS FRGI / OSEO SOFARIS REGIONS	BPIFRANCE REGIONS FRGI / OSEO SOFARIS REGIONS	SA	2 146 042,00 €
	CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL FRANCHE COMTE A BELFORT	CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL FRANCHE COMTE A BELFORT	Association	187 000,00 €
	CENTRE D'ART VIVANT - MA SCENE NATIONALE PAYS DE MONTBELIARD	CENTRE D'ART VIVANT - MA SCENE NATIONALE PAYS DE MONTBELIARD	Association	165 000,00 €
	CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE DE FRANCHE COMTE (CRIJ)	CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE DE FRANCHE COMTE (CRIJ)	Association	390 000,00 €
	CFA DE L'INDUSTRIE DU NORD DE LA FRANCHE COMTE CFAI	CFA DE L'INDUSTRIE DU NORD DE LA FRANCHE COMTE CFAI	Association	819 211,65 €
	CFA HILAIRE DE CHARDONNET	CFA HILAIRE DE CHARDONNET	Association	3 162 224,13 €
	CFA INDUSTRIEL DU SUD DE LA FRANCHE COMTE	CFA INDUSTRIEL DU SUD DE LA FRANCHE COMTE	Association	614 297,66 €
	CFA PAYS MONTBELIARD	CFA PAYS MONTBELIARD	Association	1 479 454,21 €
	CFA REGIONAL DE LA PHARMACIE	CFA REGIONAL DE LA PHARMACIE	Association	316 959,04 €
	CFA REGIONAL DES MAISONS FAMILIALES RURALES DE FRANCHE COMTE	CFA REGIONAL DES MAISONS FAMILIALES RURALES DE FRANCHE COMTE	Association	1 752 321,56 €
	CFA REGIONAL DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE	CFA REGIONAL DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE	Association	221 578,00 €
	CFA SUPERIEUR DE FRANCHE COMTE	CFA SUPERIEUR DE FRANCHE COMTE	Association	1 136 141,93 €
	CFA VAUBAN DU BATIMENT DE FRANCHE COMTE	CFA VAUBAN DU BATIMENT DE FRANCHE COMTE	Association	2 909 546,76 €
	CHAMBRE REGIONALE DE L' ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DE FRANCHE COMTE	CHAMBRE REGIONALE DE L' ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DE FRANCHE COMTE	Association	112 790,00 €
	COMITE DE PROMOTION DES PRODUITS REGIONAUX CPPR	COMITE DE PROMOTION DES PRODUITS REGIONAUX CPPR	Association	402 968,37 €
	COMITE INTERPROFESSIONNEL DES VINS DU JURA	COMITE INTERPROFESSIONNEL DES VINS DU JURA	Association	93 749,37 €
	COMITE REGIONAL DE VOL A VOILE	COMITE REGIONAL DE VOL A VOILE	Association	14 835,27 €
	COMITE REGIONAL DE SKI DU MASSIF JURASSIEN	COMITE REGIONAL DE SKI DU MASSIF JURASSIEN	Association	84 000,00 €
	COMITE REGIONAL SERVICES DE REMPLACEMENT	COMITE REGIONAL SERVICES DE REMPLACEMENT	Association	130 000,00 €
	CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL FRANCHE COMTE	CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL FRANCHE COMTE	Association	247 289,58 €

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme (bilans et comptes de résultat 2015 transmis au 10/11/2016)	CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE FRANCHE COMTE	CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE FRANCHE COMTE	Association	413 187,93 €
	COOPILOTE	COOPILOTE	SARL	101 000,00 €
	COTE COUR	COTE COUR	Association	85 000,00 €
	CRIF FORMATION CONSEIL	CRIF FORMATION CONSEIL	Association	332 946,25 €
	CRL CENTRE REGIONAL DU LIVRE DE FRANCHE COMTE	CRL CENTRE REGIONAL DU LIVRE DE FRANCHE COMTE	Association	296 000,00 €
	CROIX ROUGE FRANCAISE	CROIX ROUGE FRANCAISE	Association	87 890,28 €
	CROIX ROUGE FRANCAISE INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIER	CROIX ROUGE FRANCAISE INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIER	Association	1 638 192,10 €
	ENSEMBLE JUSTINIANA	ENSEMBLE JUSTINIANA	Association	110 000,00 €
	ENTENTE SPORTIVE BESANCON HANDBALL FEMININ ESBF	ENTENTE SPORTIVE BESANCON HANDBALL FEMININ ESBF	Association	120 000,00 €
	ESPACE JEUNES D'ARC LES GRAY	ESPACE JEUNES D'ARC LES GRAY	Association	104 409,00 €
	ESPACE JEUNES DE BELFORT DELLE OFFEMONT	ESPACE JEUNES DE BELFORT DELLE OFFEMONT	Association	266 895,00 €
	ESPACE JEUNES DE BESANCON QUINGEY ORNANS BAUME LES DAMES	ESPACE JEUNES DE BESANCON QUINGEY ORNANS BAUME LES DAMES	Association	301 894,00 €
	ESPACE JEUNES DE DOLE MOUCHARD REVERMONT	ESPACE JEUNES DE DOLE MOUCHARD REVERMONT	Association	151 712,00 €
	ESPACE JEUNES DE LURE LUXEUIL	ESPACE JEUNES DE LURE LUXEUIL	Association	175 825,00 €
	ESPACE JEUNES DE MONTBELIARD	ESPACE JEUNES DE MONTBELIARD	Association	178 985,00 €
	ESPACE JEUNES DE PONTARLIER MORTEAU VALDAHON	ESPACE JEUNES DE PONTARLIER MORTEAU VALDAHON	Association	178 210,00 €
	ESPACE JEUNES DE VESOUL	ESPACE JEUNES DE VESOUL	Association	146 303,00 €
	ESPACE JEUNES D'HERICOURT	ESPACE JEUNES D'HERICOURT	Association	79 846,00 €
	ESPACE JEUNES LONS LE SAUNIER BLETTERANS CHAMPAGNOLE MOREZ ST CLAUDE	ESPACE JEUNES LONS LE SAUNIER BLETTERANS CHAMPAGNOLE MOREZ ST CLAUDE	Association	229 158,00 €
	FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE BESANCON	FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE DE BESANCON	Association	205 000,00 €
	FLORYSAGE FRANCHE COMTE	FLORYSAGE FRANCHE COMTE	Association	17 500,00 €
	FONDS D'ASSURANCE FORMATION DU TRAVAIL TEMPORAIRE	FONDS D'ASSURANCE FORMATION DU TRAVAIL TEMPORAIRE	Association	123 259,47 €
	FONGECIF FRANCHE COMTE	FONGECIF FRANCHE COMTE	Association	150 000,00 €

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme (bilans et comptes de résultat 2015 transmis au 10/11/2016)	FORCO	FORCO	Association	110 390,68 €
	FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT FRANCHE COMTE	FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT FRANCHE COMTE	Association	178 583,41 €
	FRANCHE COMTE ACTIVE	FRANCHE COMTE ACTIVE	Association	298 350,00 €
	FRATE FORMATION CONSEIL	FRATE FORMATION CONSEIL	Association	380 733,83 €
	FWF CASMETAL	FWF CASMETAL	SAS	140 000,00 €
	HCB	HCB	EURL	89 152,52 €
	IDEHA (UNION FRANCHE COMTE)	IDEHA (UNION FRANCHE COMTE)	SAEM	188 795,76 €
	IEI INCUBATEURS D'ENTREPRISES INNOVANTES DE FRANCHE COMTE	IEI INCUBATEURS D'ENTREPRISES INNOVANTES DE FRANCHE COMTE	Association	90 000,00 €
	IFPA BOURGOGNE FRANCHE COMTE	IFPA BOURGOGNE FRANCHE COMTE	Association	1 124 916,80 €
	IFSI CROIX ROUGE FRANCAISE VESOUL	IFSI CROIX ROUGE FRANCAISE VESOUL	Association	1 693 114,61 €
	INFA FRANCHE COMTE	INFA FRANCHE COMTE	Association	1 410 535,83 €
	INITIATIVE DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT (INITIATIVE DOUBS)	INITIATIVE DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT (INITIATIVE DOUBS)	Association	208 796,02 €
	INSTANCE REGIONALE EDUCATION ET PROMOTION DE LA SANTE FC IREPS	INSTANCE REGIONALE EDUCATION ET PROMOTION DE LA SANTE FC IREPS	Association	95 000,00 €
	INSTITUT SUPERIEUR D'APPRENTISSAGE DES CCI DE FRANCHE COMTE	INSTITUT SUPERIEUR D'APPRENTISSAGE DES CCI DE FRANCHE COMTE	Association	442 018,36 €
	INTERBIO FRANCHE COMTE	INTERBIO FRANCHE COMTE	Association	134 584,40 €
	INVEST FRANCHE COMTE	INVEST FRANCHE COMTE	SA	135 000,00 €
	IRTS ASSOCIATION REGIONALE DU TRAVAIL SOCIAL	IRTS ASSOCIATION REGIONALE DU TRAVAIL SOCIAL	Association	3 202 099,79 €
	LE 19 CRAC CENTRE REGIONAL D ART COMTEMPORAIN	LE 19 CRAC CENTRE REGIONAL D ART COMTEMPORAIN	Association	88 139,00 €
	LES AMIS DE VAULGRENANT	LES AMIS DE VAULGRENANT	Association	5 000,00 €
	LES ANGIVRADES	LES ANGIVRADES	Association	4 000,00 €
	LES CIZES	LES CIZES	Association	81 561,97 €
	LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX FRANCHE COMTE	LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX FRANCHE COMTE	Association	183 944,47 €
	MAISON DE L'ENVIRONNEMENT DE FRANCHE COMTE MEFC	MAISON DE L'ENVIRONNEMENT DE FRANCHE COMTE MEFC	Association	247 714,08 €

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme (bilans et comptes de résultat 2015 transmis au 10/11/2016)	MOTO CLUB VILLARS SOUS ECOT	MOTO CLUB VILLARS SOUS ECOT	Association	108 800,00 €
	MUSEES DES TECHNIQUES ET CULTURES COMTOISES	MUSEES DES TECHNIQUES ET CULTURES COMTOISES	Association	115 311,10 €
	NEOLIA (SAFC / HLM DE FRANCHE COMTE)	NEOLIA (SAFC / HLM DE FRANCHE COMTE)	SA	661 057,15 €
	NUMERICA POLE MULTIMEDIA DE FRANCHE COMTE	NUMERICA POLE MULTIMEDIA DE FRANCHE COMTE	SA	102 970,26 €
	OPCALIA FRANCHE COMTE (COMPTES NATIONAUX CONSOLIDES)	OPCALIA FRANCHE COMTE (COMPTES NATIONAUX CONSOLIDES)	Association	418 099,98 €
	OPCALIM	OPCALIM	Association	140 187,00 €
	ORGANISME PARITAIRE COLLECTEUR AGREE INDUSTRIES METALLURGIE OPCAIM (COMPTES NATIONAUX)	ORGANISME PARITAIRE COLLECTEUR AGREE INDUSTRIES METALLURGIE OPCAIM (COMPTES NATIONAUX)	Association	179 400,00 €
	PAVILLON DES SCIENCES CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE	PAVILLON DES SCIENCES CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE	Association	454 000,00 €
	PERCIPIO ROBOTICS	PERCIPIO ROBOTICS	SA	144 705,00 €
	PLATEAU DU PATRIMOINE NATUREL MAISON ENVIRONNEMENT FC PPNMEFC	PLATEAU DU PATRIMOINE NATUREL MAISON ENVIRONNEMENT FC PPNMEFC	Association	83 061,44 €
	POLE DES MICROTECHNIQUES	POLE DES MICROTECHNIQUES	Association	225 853,71 €
	POLE PLASTIPOLIS	POLE PLASTIPOLIS	Association	104 052,34 €
	POLE VEHICULE DU FUTUR	POLE VEHICULE DU FUTUR	Association	409 438,85 €
	PRADIE	PRADIE	Association	80 750,00 €
	PROFORET	PROFORET	Association	97 410,09 €
	RESEAU INNOVATION FRANCHE COMTE (TECHNOLOGIE ET TRANSFERT)	RESEAU INNOVATION FRANCHE COMTE (TECHNOLOGIE ET TRANSFERT)	Association	87 305,77 €
	SCENES DU JURA	SCENES DU JURA	Association	132 250,00 €
	SEDD SOCIETE D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	SEDD SOCIETE D'EQUIPEMENT DU DEPARTEMENT DU DOUBS	SAEM	432 923,87 €
	SILMACH	SILMACH	SA	110 725,90 €
	SOCIETE ARTISTIQUE DE CREATION ET DE DIFFUSION CIRQUE PLUME	SOCIETE ARTISTIQUE DE CREATION ET DE DIFFUSION CIRQUE PLUME	SARL	110 000,00 €
	SODEB SOCIETE D'EQUIPEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT	SODEB SOCIETE D'EQUIPEMENT DU TERRITOIRE DE BELFORT	SA	259 241,51 €
	TERRITOIRE DE MUSIQUES / LES EUROCKEENNES DE BELFORT	TERRITOIRE DE MUSIQUES / LES EUROCKEENNES DE BELFORT	Association	120 000,00 €
	TRANS ORGANISATION	TRANS ORGANISATION	Association	77 500,00 €

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
	UNIFAF FRANCHE-COMTE	UNIFAF FRANCHE-COMTE	Association	125 785,00 €
	UNION DES INDUSTRIES ET METIERS DE LA METALLURGIE FRANCHE COMTE UIMM	UNION DES INDUSTRIES ET METIERS DE LA METALLURGIE FRANCHE COMTE UIMM	Association	88 036,08 €
	URACOFOR UNION REGIONALE DES ASSOCIATIONS DES COMMUNES FORESTIERES	URACOFOR UNION REGIONALE DES ASSOCIATIONS DES COMMUNES FORESTIERES	Association	91 705,01 €
	VALLEE DE L'ENERGIE	VALLEE DE L'ENERGIE	Association	85 194,75 €
	VITAGORA POLE	VITAGORA POLE	Association	90 000,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	AFPA CHEVIGNY ST SAUVEUR	AFPA CHEVIGNY ST SAUVEUR	Association	300 000,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	AFPA CHEVIGNY ST SAUVEUR	AFPA CHEVIGNY ST SAUVEUR	Association	500 000,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	AFT - CFA TRANSPORT LOGISTIQUE	AFT - CFA TRANSPORT LOGISTIQUE	Association	160 040,12 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	AIFA - CFA INTERPRO. LAMELOISE	AIFA - CFA INTERPRO. LAMELOISE	Association	441 925,90 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	AIFA - CFA INTERPRO. LAMELOISE	AIFA - CFA INTERPRO. LAMELOISE	Association	2 397 988,69 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	APCR	APCR	Association	465 000,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	ARIQ BTP BGNE	ARIQ BTP BGNE	Association	100 000,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	ART DANSE BGNE	ART DANSE BGNE	Association	94 000,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	ARTDAM	ARTDAM	Association	340 000,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	ASS APROVALBOIS BRGNE	ASS APROVALBOIS BRGNE	Association	145 000,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	ASS ARDIE BOURGOGNE ; ASS BGNE DEVELOPPEMENT	ASS ARDIE BOURGOGNE ; ASS BGNE DEVELOPPEMENT	Association	611 580,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	ASS BATIMENT CFA 71	ASS BATIMENT CFA 71	Association	209 629,60 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	ASS BATIMENT CFA 71	ASS BATIMENT CFA 71	Association	929 913,38 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	ASS BATIMENT CFA DE COTE D'OR	ASS BATIMENT CFA DE COTE D'OR	Association	196 466,70 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	ASS BATIMENT CFA DE COTE D'OR	ASS BATIMENT CFA DE COTE D'OR	Association	1 388 141,64 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	ASS BATIMENT CFA DE LA NIEVRE	ASS BATIMENT CFA DE LA NIEVRE	Association	132 348,80 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	ASS BATIMENT CFA DE LA NIEVRE	ASS BATIMENT CFA DE LA NIEVRE	Association	763 957,32 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	ASS BATIMENT CFA DE L'YONNE	ASS BATIMENT CFA DE L'YONNE	Association	127 785,80 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	ASS BATIMENT CFA DE L'YONNE	ASS BATIMENT CFA DE L'YONNE	Association	714 135,67 €

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
SP du 12 et 13 janvier 2015	ASS BGE PERSPECTIVES	ASS BGE PERSPECTIVES	Association	85 000,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	ASS CENTRE INFORMATION LOCAL	ASS CENTRE INFORMATION LOCAL	Association	87 654,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	ASS COMITE REG TOURISME BGNE	ASS COMITE REG TOURISME BGNE	Association	3 300 000,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	ASS FED DEP OEUVRES LAIQUES	ASS FED DEP OEUVRES LAIQUES	Association	110 000,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	ASS GEST CFA INTERPRO LA NOUE	ASS GEST CFA INTERPRO LA NOUE	Association	451 519,30 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	ASS GEST CFA INTERPRO LA NOUE	ASS GEST CFA INTERPRO LA NOUE	Association	2 678 073,67 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	ASS ILOT DES COMBES	ASS ILOT DES COMBES	Association	80 000,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	ASS LIAISONS ARTS BOURGOGNE	ASS LIAISONS ARTS BOURGOGNE	Association	287 100,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	ASS ME ANIFOP - CFAI 58 89	ASS ME ANIFOP - CFAI 58 89	Association	258 326,20 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	ASS ME ANIFOP - CFAI 58 89	ASS ME ANIFOP - CFAI 58 89	Association	776 687,95 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	ASS MISSION LOCALE JEUNES	ASS MISSION LOCALE JEUNES	Association	140 929,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	ASS MISSION LOCALE MACONNAIS	ASS MISSION LOCALE MACONNAIS	Association	118 427,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	ASS MISSION LOCALE SENONAIS	ASS MISSION LOCALE SENONAIS	Association	135 235,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	ASS PREMICE	ASS PREMICE	Association	232 000,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	ASS URFOL LIGUE ENSEIGNEMENT B	ASS URFOL LIGUE ENSEIGNEMENT B	Association	100 000,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	ASS URFOL LIGUE ENSEIGNEMENT B	ASS URFOL LIGUE ENSEIGNEMENT B	Association	145 000,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	ASS. AGIRE	ASS. AGIRE	Association	140 216,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	ASS. APG E2C	ASS. APG E2C	Association	200 000,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	ASS. APRAFO 58- CFA POLYVALENT	ASS. APRAFO 58- CFA POLYVALENT	Association	187 512,80 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	ASS. APRAFO 58- CFA POLYVALENT	ASS. APRAFO 58- CFA POLYVALENT	Association	1 069 727,07 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	ASS. BRGNE BATIMENT DURABLE	ASS. BRGNE BATIMENT DURABLE	Association	100 000,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	ASS. CESAM	ASS. CESAM	Association	106 010,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	ASS. GESTION CFA SUP BOURGOGNE	ASS. GESTION CFA SUP BOURGOGNE	Association	96 115,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	ASS. GESTION CFA SUP BOURGOGNE	ASS. GESTION CFA SUP BOURGOGNE	Association	674 921,85 €

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
SP du 12 et 13 janvier 2015	ASS. IRTESS	ASS. IRTESS	Association	3 580 775,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	BOURGOGNE INNOVATION ; ASS ARDIE BOURGOGNE	BOURGOGNE INNOVATION ; ASS ARDIE BOURGOGNE	Association	341 600,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	CCSTIB	CCSTIB	Association	115 610,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	CENTRE REGIONAL JAZZ	CENTRE REGIONAL JAZZ	Association	115 000,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	CENTRE REGIONAL LIVRE BGNE	CENTRE REGIONAL LIVRE BGNE	Association	149 200,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	CFA AGRICOLE CHALLUY	CFA AGRICOLE CHALLUY	Association	101 502,50 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	CFA AGRICOLE CHALLUY	CFA AGRICOLE CHALLUY	Association	579 556,07 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	CFA AGRICOLE CHAMPIGNELLES	CFA AGRICOLE CHAMPIGNELLES	Association	313 240,04 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	CFA AGRICOLE QUETIGNY-PLOMB.	CFA AGRICOLE QUETIGNY-PLOMB.	Association	188 115,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	CFA AGRICOLE QUETIGNY-PLOMB.	CFA AGRICOLE QUETIGNY-PLOMB.	Association	927 841,99 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	CFA AGRICOLE SAONE ET LOIRE	CFA AGRICOLE SAONE ET LOIRE	Association	246 736,20 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	CFA AGRICOLE SAONE ET LOIRE	CFA AGRICOLE SAONE ET LOIRE	Association	1 511 861,16 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	CFA DE L'INDUSTRIE 21-71	CFA DE L'INDUSTRIE 21-71	Association	97 361,10 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	CFA DE L'INDUSTRIE 21-71	CFA DE L'INDUSTRIE 21-71	Association	315 761,16 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	CFA EDUCATION NAT. EN BGNE	CFA EDUCATION NAT. EN BGNE	Association	251 615,35 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	CFA INTERPRO. 89- CIFA AUXERRE	CFA INTERPRO. 89- CIFA AUXERRE	Association	321 485,20 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	CFA INTERPRO. 89- CIFA AUXERRE	CFA INTERPRO. 89- CIFA AUXERRE	Association	1 824 069,25 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	CFA PHARMACIE	CFA PHARMACIE	Association	173 781,39 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	CFA REGIONAL MFR BOURGOGNE	CFA REGIONAL MFR BOURGOGNE	Association	130 704,50 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	CFA REGIONAL MFR BOURGOGNE	CFA REGIONAL MFR BOURGOGNE	Association	621 441,34 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	CFA ST BENIGNE	CFA ST BENIGNE	Association	171 049,32 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	CFA VITICOLE BEAUNE	CFA VITICOLE BEAUNE	Association	104 540,50 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	CFA VITICOLE BEAUNE	CFA VITICOLE BEAUNE	Association	473 406,28 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	CIBC 58	CIBC 58	Association	86 700,00 €

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
SP du 12 et 13 janvier 2015	CIBC 71	CIBC 71	Association	85 400,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	COMMISSION FILM BGNE	COMMISSION FILM BGNE	Association	105 300,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	COMPAGNONS DU DEVOIR DIJON	COMPAGNONS DU DEVOIR DIJON	Association	169 249,80 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	COMPAGNONS DU DEVOIR DIJON	COMPAGNONS DU DEVOIR DIJON	Association	442 458,15 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	CONSERV. ESPACE NATUREL BOURG	CONSERV. ESPACE NATUREL BOURG	Association	203 210,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	ELAN SPORTIF CHALONNAIS SA	ELAN SPORTIF CHALONNAIS SA	SA	200 000,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	FRAC	FRAC	Association	330 000,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	FROTSIB	FROTSIB	Association	160 950,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	GRETA 58	GRETA 58	Association	114 000,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	IFRIA BGNE F.COMTE - CFA IFRIA	IFRIA BGNE F.COMTE - CFA IFRIA	Association	131 264,30 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	IFTP BGNE F-COMTE - CFA TP	IFTP BGNE F-COMTE - CFA TP	Association	250 519,02 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	MISSION LOCALE AUXERROIS	MISSION LOCALE AUXERROIS	Association	141 277,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	MISSION LOCALE BEAUNE	MISSION LOCALE BEAUNE	Association	103 270,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	MISSION LOCALE BGNE NIVERNAISE	MISSION LOCALE BGNE NIVERNAISE	Association	85 163,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	MISSION LOCALE CHALONNAIS	MISSION LOCALE CHALONNAIS	Association	150 793,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	MISSION LOCALE CHAROLAIS	MISSION LOCALE CHAROLAIS	Association	95 521,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	MISSION LOCALE DIJON	MISSION LOCALE DIJON	Association	302 624,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	MISSION LOCALE MARCHES BGNE	MISSION LOCALE MARCHES BGNE	Association	82 386,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	MISSION LOCALE TONNERROIS	MISSION LOCALE TONNERROIS	Association	110 994,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	OPCA CONSTRUCTION BOURGOGNE	OPCA CONSTRUCTION BOURGOGNE	Association	200 000,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	POLE NUCLEAIRE BOURGOGNE	POLE NUCLEAIRE BOURGOGNE	Association	110 000,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	SARL A LA COTE SAINT JACQUES	SARL A LA COTE SAINT JACQUES	SARL	130 000,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	SARL ASDRUBAL SERGE	SARL ASDRUBAL SERGE	SARL	268 050,00 €
SP du 12 et 13 janvier 2015	SARL METHALAIT	SARL METHALAIT	SARL	253 278,00 €

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
SP du 12 et 13 janvier 2015	VITAGORA POLE	VITAGORA POLE	Association	180 000,00 €
SP 18/05/2015	ASS CRIJ	ASS CRIJ	Association	80 000,00 €
SP 18/05/2015	ASS LE THEATRE MACON	ASS LE THEATRE MACON	Association	100 000,00 €
SP 18/05/2015	ASS. AIDA	ASS. AIDA	Association	110 000,00 €
SP 18/05/2015	ASS. INSTITUT FORMATIONS SUP	ASS. INSTITUT FORMATIONS SUP	Association	140 930,00 €
SP 18/05/2015	ASS. ORCHESTRE DIJON BOURGOGNE	ASS. ORCHESTRE DIJON BOURGOGNE	Association	165 100,00 €
SP 18/05/2015	FINAMUR	FINAMUR	SA	100 000,00 €
SP 18/05/2015	L'ARC SCENE NATIONALE	L'ARC SCENE NATIONALE	Association	106 000,00 €
SP 18/05/2015	LYCEE PRIVE HAUT NIVERNAIS	LYCEE PRIVE HAUT NIVERNAIS	Association	87 790,00 €
SP 18/05/2015	MCNN MAISON DE LA CULTURE NEVE	MCNN MAISON DE LA CULTURE NEVE	Association	110 000,00 €
SP 18/05/2015	MFR AGENCOURT	MFR AGENCOURT	Association	98 610,00 €
SP 18/05/2015	MFR JOVINIEN VILLEVALLIER	MFR JOVINIEN VILLEVALLIER	Association	242 430,00 €
SP 18/05/2015	MFR LA CLAYETTE	MFR LA CLAYETTE	Association	113 360,00 €
SP 18/05/2015	NICEPHORE CITE	NICEPHORE CITE	Association	250 000,00 €
SP 18/05/2015	NIEVRE HABITAT OPH	NIEVRE HABITAT OPH	SA	156 000,00 €
SP 18/05/2015	SARL MAY	SARL MAY	SARL	84 360,00 €
SP 18/05/2015	SAS SATT GRAND EST	SAS SATT GRAND EST	SAS	110 000,00 €
SP 18/05/2015	SAS SATT GRAND EST	SAS SATT GRAND EST	SAS	330 000,00 €
SP 18/05/2015	SASU PRODUITS ROUTIERS BITUMES	SASU PRODUITS ROUTIERS BITUMES	SAS	100 000,00 €
SP 18/05/2015	THEATRE DIJON BGNE	THEATRE DIJON BGNE	Association	310 770,00 €
SP 29/06/2015	ABC-ASS. BOURG. CULTURELLE	ABC-ASS. BOURG. CULTURELLE	Association	110 000,00 €
SP 29/06/2015	AGEFOS PME BGNE	AGEFOS PME BGNE	Association	249 360,00 €
SP 29/06/2015	ASCOT SA	ASCOT SA	SA	89 090,00 €
SP 29/06/2015	ASS AGENCE URBANISME SUD BGNE	ASS AGENCE URBANISME SUD BGNE	Association	140 000,00 €

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
SP 29/06/2015	ASS CENTRE LECLERC	ASS CENTRE LECLERC	Association	82 070,00 €
SP 29/06/2015	ASS CENTRE LECLERC	ASS CENTRE LECLERC	Association	475 800,00 €
SP 29/06/2015	ASS COMITE REG TOURISME BGNE	ASS COMITE REG TOURISME BGNE	Association	75 000,00 €
SP 29/06/2015	ASS DUFAY-RENCONTRES MUSICALES	ASS DUFAY-RENCONTRES MUSICALES	Association	165 300,00 €
SP 29/06/2015	ASS GEST CFA INTERPRO LA NOUE	ASS GEST CFA INTERPRO LA NOUE	Association	124 084,00 €
SP 29/06/2015	ASS GEST CFA INTERPRO LA NOUE	ASS GEST CFA INTERPRO LA NOUE	Association	144 048,00 €
SP 29/06/2015	ASS ME ANIFOP - CFAI 58 89	ASS ME ANIFOP - CFAI 58 89	Association	102 039,00 €
SP 29/06/2015	ASS. BIOBOURGOGNE SEDARB	ASS. BIOBOURGOGNE SEDARB	Association	189 760,00 €
SP 29/06/2015	BOIS ET SCIAGES DE SOUGY	BOIS ET SCIAGES DE SOUGY	SA	439 930,84 €
SP 29/06/2015	CCSTIB	CCSTIB	Association	115 610,00 €
SP 29/06/2015	CFA DE L'INDUSTRIE 21-71	CFA DE L'INDUSTRIE 21-71	Association	165 383,00 €
SP 29/06/2015	CFA EDUCATION NAT. EN BGNE	CFA EDUCATION NAT. EN BGNE	Association	210 000,00 €
SP 29/06/2015	CFA INTERPRO. 89- CIFA AUXERRE	CFA INTERPRO. 89- CIFA AUXERRE	Association	92 872,00 €
SP 29/06/2015	CIA IMPRIMERIE BOURGOGNE	CIA IMPRIMERIE BOURGOGNE	SARL	79 200,00 €
SP 29/06/2015	COMITE - CROS BGNE	COMITE - CROS BGNE	Association	170 000,00 €
SP 29/06/2015	DOMANYS	DOMANYS	SA	87 500,00 €
SP 29/06/2015	GROTTE DU CHAMP RETARD	GROTTE DU CHAMP RETARD	Association	77 800,00 €
SP 29/06/2015	IFTP BGNE F-COMTE - CFA TP	IFTP BGNE F-COMTE - CFA TP	Association	198 303,00 €
SP 29/06/2015	SAEM NIEVRE-NIEVRE AMENAGEMENT	SAEM NIEVRE-NIEVRE AMENAGEMENT	SEM	300 000,00 €
SP 29/06/2015	SAEM NIEVRE-NIEVRE AMENAGEMENT	SAEM NIEVRE-NIEVRE AMENAGEMENT	SEM	904 000,00 €
SP 29/06/2015	SARL NOV ACTIONS DIVERTI PARC	SARL NOV ACTIONS DIVERTI PARC	SARL	150 000,00 €
SP 29/06/2015	SAS LA 440	SAS LA 440	SAS	100 000,00 €
SP 29/06/2015	SAS PLASMA CONVERTING PARTNERS	SAS PLASMA CONVERTING PARTNERS	SAS	84 630,00 €
SP 29/06/2015	SAS SATT GRAND EST	SAS SATT GRAND EST	SAS	105 000,00 €

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
SP 29/06/2015	SAS SATT GRAND EST	SAS SATT GRAND EST	SAS	122 500,00 €
SP 29/06/2015	SCA DIJON CEREALES	SCA DIJON CEREALES	SA	150 000,00 €
SP 29/06/2015	SEFCA	SEFCA	Association	350 000,00 €
CP 14/09/2015	AFT - CFA TRANSPORT LOGISTIQUE	AFT - CFA TRANSPORT LOGISTIQUE	Association	160 040,12 €
CP 14/09/2015	AIFA - CFA INTERPRO. LAMELOISE	AIFA - CFA INTERPRO. LAMELOISE	Association	441 925,90 €
CP 14/09/2015	AIFA - CFA INTERPRO. LAMELOISE	AIFA - CFA INTERPRO. LAMELOISE	Association	2 397 988,69 €
CP 14/09/2015	ASS ME ANIFOP - CFAI 58 89	ASS ME ANIFOP - CFAI 58 89	Association	174 815,00 €
CP 14/09/2015	ASS. AFDAS	ASS. AFDAS	Association	120 000,00 €
CP 14/09/2015	ASS. SPORTIVE MACON RUGBY	ASS. SPORTIVE MACON RUGBY	Association	75 000,00 €
CP 14/09/2015	CERCLE DIJON BGNE	CERCLE DIJON BGNE	Association	200 000,00 €
CP 14/09/2015	CFA AGRICOLE CHAMPIGNELLES	CFA AGRICOLE CHAMPIGNELLES	Association	313 240,04 €
CP 14/09/2015	CFA DE L'INDUSTRIE 21-71	CFA DE L'INDUSTRIE 21-71	Association	106 909,00 €
CP 14/09/2015	CFA REGIONAL MFR BOURGOGNE	CFA REGIONAL MFR BOURGOGNE	Association	130 704,50 €
CP 14/09/2015	CFA REGIONAL MFR BOURGOGNE	CFA REGIONAL MFR BOURGOGNE	Association	621 441,34 €
CP 14/09/2015	CFA ST BENIGNE	CFA ST BENIGNE	Association	171 049,32 €
CP 14/09/2015	COMPAGNONS DU DEVOIR DIJON	COMPAGNONS DU DEVOIR DIJON	Association	169 249,80 €
CP 14/09/2015	COMPAGNONS DU DEVOIR DIJON	COMPAGNONS DU DEVOIR DIJON	Association	442 458,15 €
CP 14/09/2015	CPHD	CPHD	Association	90 000,00 €
CP 14/09/2015	DFCO DIJON FOOTBALL 21	DFCO DIJON FOOTBALL 21	SAS	100 000,00 €
CP 14/09/2015	DIJON HABITAT	DIJON HABITAT	SA	178 802,39 €
CP 14/09/2015	IFRIA BGNE F.COMTE - CFA IFRIA	IFRIA BGNE F.COMTE - CFA IFRIA	Association	131 264,30 €
CP 14/09/2015	IFTP BGNE F-COMTE - CFA TP	IFTP BGNE F-COMTE - CFA TP	Association	250 519,02 €
CP 14/09/2015	OPERA DE DIJON	OPERA DE DIJON	Association	899 580,00 €
CP 14/09/2015	ORVITIS (ANC. OPDHLM)	ORVITIS (ANC. OPDHLM)	SA	310 140,00 €

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
CP 14/09/2015	SA LIXXBAIL	SA LIXXBAIL	SA	128 000,00 €
CP 14/09/2015	SARL METHA AUXOIS	SARL METHA AUXOIS	SARL	481 030,00 €
CP 14/09/2015	SARL VECT OEUR	SARL VECT OEUR	SARL	221 745,00 €
CP 14/09/2015	SCA DESHYDRATATION HTE SEINE	SCA DESHYDRATATION HTE SEINE	SA	169 000,00 €
CP 14/09/2015	SEM AMGT DEVELOP VAL DE BGNE	SEM AMGT DEVELOP VAL DE BGNE	SEM	85 480,00 €
CP 14/09/2015	SEM AMGT DEVELOP VAL DE BGNE	SEM AMGT DEVELOP VAL DE BGNE	SEM	90 540,00 €
SP 19/10/2015	AIFA - CFA INTERPRO. LAMELOISE	AIFA - CFA INTERPRO. LAMELOISE	Association	148 790,00 €
SP 19/10/2015	AIFA - CFA INTERPRO. LAMELOISE	AIFA - CFA INTERPRO. LAMELOISE	Association	595 000,00 €
SP 19/10/2015	ARIA BGNE	ARIA BGNE	Association	104 800,00 €
SP 19/10/2015	ARTDAM	ARTDAM	Association	162 500,00 €
SP 19/10/2015	ARTDAM	ARTDAM	Association	340 000,00 €
SP 19/10/2015	ASS ALTERRE	ASS ALTERRE	Association	225 000,00 €
SP 19/10/2015	ASS ARDIE BOURGOGNE	ASS ARDIE BOURGOGNE	Association	170 800,00 €
SP 19/10/2015	ASS ARDIE BOURGOGNE	ASS ARDIE BOURGOGNE	Association	305 790,00 €
SP 19/10/2015	ASS BATIMENT CFA 71	ASS BATIMENT CFA 71	Association	209 629,60 €
SP 19/10/2015	ASS BATIMENT CFA 71	ASS BATIMENT CFA 71	Association	929 913,38 €
SP 19/10/2015	ASS BATIMENT CFA DE COTE D'OR	ASS BATIMENT CFA DE COTE D'OR	Association	196 466,70 €
SP 19/10/2015	ASS BATIMENT CFA DE COTE D'OR	ASS BATIMENT CFA DE COTE D'OR	Association	230 000,00 €
SP 19/10/2015	ASS BATIMENT CFA DE COTE D'OR	ASS BATIMENT CFA DE COTE D'OR	Association	1 388 141,64 €
SP 19/10/2015	ASS BATIMENT CFA DE LA NIEVRE	ASS BATIMENT CFA DE LA NIEVRE	Association	132 348,80 €
SP 19/10/2015	ASS BATIMENT CFA DE LA NIEVRE	ASS BATIMENT CFA DE LA NIEVRE	Association	180 000,00 €
SP 19/10/2015	ASS BATIMENT CFA DE LA NIEVRE	ASS BATIMENT CFA DE LA NIEVRE	Association	763 957,32 €
SP 19/10/2015	ASS BATIMENT CFA DE L'YONNE	ASS BATIMENT CFA DE L'YONNE	Association	127 785,80 €
SP 19/10/2015	ASS BATIMENT CFA DE L'YONNE	ASS BATIMENT CFA DE L'YONNE	Association	240 000,00 €

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
SP 19/10/2015	ASS BATIMENT CFA DE L'YONNE	ASS BATIMENT CFA DE L'YONNE	Association	714 135,67 €
SP 19/10/2015	ASS COMMUNAUTE EMMAUS AUTUNOIS	ASS COMMUNAUTE EMMAUS AUTUNOIS	Association	150 000,00 €
SP 19/10/2015	ASS DE GESTION ESC DIJON BRGN	ASS DE GESTION ESC DIJON BRGN	Association	1 000 000,00 €
SP 19/10/2015	ASS DUFAY-RENCONTRES MUSICALES	ASS DUFAY-RENCONTRES MUSICALES	Association	165 300,00 €
SP 19/10/2015	ASS EQUISENS	ASS EQUISENS	Association	200 000,00 €
SP 19/10/2015	ASS FETE FEMMES EGALITE EMPLOI	ASS FETE FEMMES EGALITE EMPLOI	Association	85 000,00 €
SP 19/10/2015	ASS GRANDS JOURS BGNE	ASS GRANDS JOURS BGNE	Association	125 000,00 €
SP 19/10/2015	ASS LIAISONS ARTS BOURGOGNE	ASS LIAISONS ARTS BOURGOGNE	Association	143 550,00 €
SP 19/10/2015	ASS PREMICE	ASS PREMICE	Association	116 000,00 €
SP 19/10/2015	ASS URFOL LIGUE ENSEIGNEMENT B	ASS URFOL LIGUE ENSEIGNEMENT B	Association	145 000,00 €
SP 19/10/2015	ASS. APG E2C	ASS. APG E2C	Association	100 000,00 €
SP 19/10/2015	ASS. BIOBOURGOGNE SEDARB	ASS. BIOBOURGOGNE SEDARB	Association	99 580,00 €
SP 19/10/2015	ASS. CETIM	ASS. CETIM	Association	201 217,00 €
SP 19/10/2015	ASS. SPORT. RACING CLUB CHALON	ASS. SPORT. RACING CLUB CHALON	Association	75 000,00 €
SP 19/10/2015	BIOBOURGOGNE COCEBI	BIOBOURGOGNE COCEBI	Association	160 000,00 €
SP 19/10/2015	CCIR BOURGOGNE	CCIR BOURGOGNE	Association	83 334,00 €
SP 19/10/2015	CCIR BOURGOGNE	CCIR BOURGOGNE	Association	85 000,00 €
SP 19/10/2015	CCIR BOURGOGNE	CCIR BOURGOGNE	Association	108 000,00 €
SP 19/10/2015	CCIR BOURGOGNE	CCIR BOURGOGNE	Association	249 909,00 €
SP 19/10/2015	CENTRE REG RESSOURCES TRAVAIL	CENTRE REG RESSOURCES TRAVAIL	Association	312 500,00 €
SP 19/10/2015	CENTRE REGIONAL LIVRE BGNE	CENTRE REGIONAL LIVRE BGNE	Association	89 600,00 €
SP 19/10/2015	CFA AGRICOLE CHAMPIGNELLES	CFA AGRICOLE CHAMPIGNELLES	Association	120 000,00 €
SP 19/10/2015	CFA AGRICOLE QUETIGNY-PLOMB.	CFA AGRICOLE QUETIGNY-PLOMB.	Association	188 115,00 €
SP 19/10/2015	CFA AGRICOLE QUETIGNY-PLOMB.	CFA AGRICOLE QUETIGNY-PLOMB.	Association	927 841,99 €

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
SP 19/10/2015	CFA AGRICOLE SAONE ET LOIRE	CFA AGRICOLE SAONE ET LOIRE	Association	115 000,00 €
SP 19/10/2015	CFA AGRICOLE SAONE ET LOIRE	CFA AGRICOLE SAONE ET LOIRE	Association	246 736,20 €
SP 19/10/2015	CFA AGRICOLE SAONE ET LOIRE	CFA AGRICOLE SAONE ET LOIRE	Association	1 511 861,16 €
SP 19/10/2015	CFA DE L'INDUSTRIE 21-71	CFA DE L'INDUSTRIE 21-71	Association	97 361,10 €
SP 19/10/2015	CFA DE L'INDUSTRIE 21-71	CFA DE L'INDUSTRIE 21-71	Association	98 843,30 €
SP 19/10/2015	CFA DE L'INDUSTRIE 21-71	CFA DE L'INDUSTRIE 21-71	Association	315 761,16 €
SP 19/10/2015	CFA EDUCATION NAT. EN BGNE	CFA EDUCATION NAT. EN BGNE	Association	251 615,35 €
SP 19/10/2015	CFA INTERPRO. 89- CIFA AUXERRE	CFA INTERPRO. 89- CIFA AUXERRE	Association	321 485,20 €
SP 19/10/2015	CFA INTERPRO. 89- CIFA AUXERRE	CFA INTERPRO. 89- CIFA AUXERRE	Association	368 379,00 €
SP 19/10/2015	CFA INTERPRO. 89- CIFA AUXERRE	CFA INTERPRO. 89- CIFA AUXERRE	Association	1 824 069,25 €
SP 19/10/2015	CFA PHARMACIE	CFA PHARMACIE	Association	80 000,00 €
SP 19/10/2015	CFA PHARMACIE	CFA PHARMACIE	Association	173 781,39 €
SP 19/10/2015	CFA VITICOLE BEAUNE	CFA VITICOLE BEAUNE	Association	104 540,50 €
SP 19/10/2015	CFA VITICOLE BEAUNE	CFA VITICOLE BEAUNE	Association	473 406,28 €
SP 19/10/2015	CM CIC LEASE	CM CIC LEASE	SA	100 000,00 €
SP 19/10/2015	CNAM	CNAM	Association	260 000,00 €
SP 19/10/2015	COMITE - CROS BGNE	COMITE - CROS BGNE	Association	85 000,00 €
SP 19/10/2015	COMITE BGNE RUGBY	COMITE BGNE RUGBY	Association	82 000,00 €
SP 19/10/2015	CONSERV. ESPACE NATUREL BOURG	CONSERV. ESPACE NATUREL BOURG	Association	101 605,00 €
SP 19/10/2015	FINAMUR	FINAMUR	SA	150 000,00 €
SP 19/10/2015	FRAC	FRAC	Association	155 000,00 €
SP 19/10/2015	FRAC	FRAC	Association	330 000,00 €
SP 19/10/2015	FROTSIB	FROTSIB	Association	80 475,00 €
SP 19/10/2015	GROUPE DANIELSON	GROUPE DANIELSON	SA	250 000,00 €

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
SP 19/10/2015	IDEES 21	IDEES 21	Association	147 420,00 €
SP 19/10/2015	OPCA CONSTRUCTION BOURGOGNE	OPCA CONSTRUCTION BOURGOGNE	Association	147 014,00 €
SP 19/10/2015	ORVITIS (ANC. OPDHLM)	ORVITIS (ANC. OPDHLM)	SA	103 185,19 €
SP 19/10/2015	ORVITIS (ANC. OPDHLM)	ORVITIS (ANC. OPDHLM)	SA	96 000,00 €
SP 19/10/2015	PESM	PESM	Association	225 000,00 €
SP 19/10/2015	SA DANIELSON ENGINEERING	SA DANIELSON ENGINEERING	SA	90 117,00 €
SP 19/10/2015	SA DANIELSON ENGINEERING	SA DANIELSON ENGINEERING	SA	108 020,00 €
SP 19/10/2015	SA DIJON BOURGOGNE HANDBALL	SA DIJON BOURGOGNE HANDBALL	SA	85 000,00 €
SP 19/10/2015	SA VENTE PRIVEE COM	SA VENTE PRIVEE COM	SA	105 000,00 €
SP 19/10/2015	SAEM NIEVRE-NIEVRE AMENAGEMENT ; CMNE NEVERS	SAEM NIEVRE-NIEVRE AMENAGEMENT ; CMNE NEVERS	SEM	150 000,00 €
SP 19/10/2015	SARL CAP CINEMA BEAUNE	SARL CAP CINEMA BEAUNE	SARL	280 000,00 €
SP 19/10/2015	SARL CE QUI ME MEUT MOTION	SARL CE QUI ME MEUT MOTION	SARL	200 000,00 €
SP 19/10/2015	SARL ENERGIE 1089	SARL ENERGIE 1089	SARL	116 906,00 €
SP 19/10/2015	SARL ENERGIE 1089	SARL ENERGIE 1089	SARL	850 521,00 €
SP 19/10/2015	SARL OXOM	SARL OXOM	SARL	126 000,00 €
SP 19/10/2015	SARL PONEY DES QUATRE SAISONS	SARL PONEY DES QUATRE SAISONS	SEM	135 400,00 €
SP 19/10/2015	SARL TEXYS INTERNATIONAL	SARL TEXYS INTERNATIONAL	SARL	87 049,00 €
SP 19/10/2015	SAS BEIRE ENERGIE ENVIRONNEMEN	SAS BEIRE ENERGIE ENVIRONNEMEN	SAS	479 560,00 €
SP 19/10/2015	SAS DUFOUX IMMOBILIER	SAS DUFOUX IMMOBILIER	SAS	100 000,00 €
SP 19/10/2015	SAS GENLIS METAL	SAS GENLIS METAL	SAS	78 720,00 €
SP 19/10/2015	SAS VGB FRANCE PREFABRIQUES	SAS VGB FRANCE PREFABRIQUES	SAS	107 700,00 €
SP 19/10/2015	SASU TROISIEME OEIL STORY	SASU TROISIEME OEIL STORY	SAS	100 000,00 €
SP 19/10/2015	UNSS	UNSS	Association	100 000,00 €
SP 13/11/2015	AIFA - CFA INTERPRO. LAMELOISE	AIFA - CFA INTERPRO. LAMELOISE	Association	92 307,00 €

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
SP 13/11/2015	ASS ARDIE BOURGOGNE	ASS ARDIE BOURGOGNE	Association	81 400,00 €
SP 13/11/2015	ASS ARDIE BOURGOGNE ; ASS BGNE DEVELOPPEMENT	ASS ARDIE BOURGOGNE ; ASS BGNE DEVELOPPEMENT	Association	611 580,00 €
SP 13/11/2015	ASS BATIMENT CFA DE COTE D'OR	ASS BATIMENT CFA DE COTE D'OR	Association	89 903,00 €
SP 13/11/2015	ASS ETUDE PROTEC OISEAUX BGNE	ASS ETUDE PROTEC OISEAUX BGNE	Association	105 557,68 €
SP 13/11/2015	ASS FED DEP OEUVRES LAIQUES	ASS FED DEP OEUVRES LAIQUES	Association	206 200,00 €
SP 13/11/2015	ASS GEST CFA INTERPRO LA NOUE	ASS GEST CFA INTERPRO LA NOUE	Association	410 400,00 €
SP 13/11/2015	ASS GEST CFA INTERPRO LA NOUE	ASS GEST CFA INTERPRO LA NOUE	Association	451 519,30 €
SP 13/11/2015	ASS GEST CFA INTERPRO LA NOUE	ASS GEST CFA INTERPRO LA NOUE	Association	2 678 073,67 €
SP 13/11/2015	ASS ME ANIFOP - CFAI 58 89	ASS ME ANIFOP - CFAI 58 89	Association	258 326,20 €
SP 13/11/2015	ASS ME ANIFOP - CFAI 58 89	ASS ME ANIFOP - CFAI 58 89	Association	776 687,95 €
SP 13/11/2015	ASS RAVIEROISE AIDE HANDICAPES	ASS RAVIEROISE AIDE HANDICAPES	Association	88 200,00 €
SP 13/11/2015	ASS URFOL LIGUE ENSEIGNEMENT B	ASS URFOL LIGUE ENSEIGNEMENT B	Association	170 600,00 €
SP 13/11/2015	ASS URFOL LIGUE ENSEIGNEMENT B	ASS URFOL LIGUE ENSEIGNEMENT B	Association	186 473,16 €
SP 13/11/2015	ASS. APG E2C	ASS. APG E2C	Association	385 377,34 €
SP 13/11/2015	ASS. APRAFO 58- CFA POLYVALENT	ASS. APRAFO 58- CFA POLYVALENT	Association	150 019,77 €
SP 13/11/2015	ASS. APRAFO 58- CFA POLYVALENT	ASS. APRAFO 58- CFA POLYVALENT	Association	187 512,80 €
SP 13/11/2015	ASS. APRAFO 58- CFA POLYVALENT	ASS. APRAFO 58- CFA POLYVALENT	Association	220 801,00 €
SP 13/11/2015	ASS. APRAFO 58- CFA POLYVALENT	ASS. APRAFO 58- CFA POLYVALENT	Association	1 069 727,07 €
SP 13/11/2015	ASS. BRGNE BATIMENT DURABLE	ASS. BRGNE BATIMENT DURABLE	Association	84 884,13 €
SP 13/11/2015	ASS. GESTION CFA SUP BOURGOGNE	ASS. GESTION CFA SUP BOURGOGNE	Association	96 115,00 €
SP 13/11/2015	ASS. GESTION CFA SUP BOURGOGNE	ASS. GESTION CFA SUP BOURGOGNE	Association	674 921,85 €
SP 13/11/2015	BONGARD BAZOT SA	BONGARD BAZOT SA	SA	213 880,00 €
SP 13/11/2015	BOURGOGNE INNOVATION ; ASS ARDIE BOURGOGNE	BOURGOGNE INNOVATION ; ASS ARDIE BOURGOGNE	Association	341 600,00 €
SP 13/11/2015	CCIR BOURGOGNE	CCIR BOURGOGNE	Association	77 500,00 €

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
SP 13/11/2015	CCIR BOURGOGNE	CCIR BOURGOGNE	Association	97 000,00 €
SP 13/11/2015	CCIR BOURGOGNE	CCIR BOURGOGNE	Association	123 769,29 €
SP 13/11/2015	CEN NUTRIMENT	CEN NUTRIMENT		85 009,00 €
SP 13/11/2015	CFA AGRICOLE CHALLUY	CFA AGRICOLE CHALLUY	Association	101 502,50 €
SP 13/11/2015	CFA AGRICOLE CHALLUY	CFA AGRICOLE CHALLUY	Association	579 556,07 €
SP 13/11/2015	CFA AGRICOLE QUETIGNY-PLOMB.	CFA AGRICOLE QUETIGNY-PLOMB.	Association	104 250,02 €
SP 13/11/2015	CFA AGRICOLE QUETIGNY-PLOMB.	CFA AGRICOLE QUETIGNY-PLOMB.	Association	155 953,00 €
SP 13/11/2015	CFA DE L'INDUSTRIE 21-71	CFA DE L'INDUSTRIE 21-71	Association	445 387,00 €
SP 13/11/2015	CFA INTERPRO. 89- CIFA AUXERRE	CFA INTERPRO. 89- CIFA AUXERRE	Association	442 818,00 €
SP 13/11/2015	ELAN SPORTIF CHALONNAIS SA	ELAN SPORTIF CHALONNAIS SA	SA	200 000,00 €
SP 13/11/2015	GRETA 58	GRETA 58	Association	114 000,00 €
SP 13/11/2015	NEXTIS	NEXTIS	SA	140 000,00 €
SP 13/11/2015	ORVITIS (ANC. OPDHLM)	ORVITIS (ANC. OPDHLM)	SA	660 101,00 €
SP 13/11/2015	RECYTHERM	RECYTHERM	SA	80 000,00 €
SP 13/11/2015	SA BGNE INTERIM	SA BGNE INTERIM	SA	100 000,00 €
SP 13/11/2015	SA BPI FRANCE FINANCEMENT	SA BPI FRANCE FINANCEMENT	SA	91 800,00 €
SP 13/11/2015	SA HLM VAL D'YONNE HABITAT	SA HLM VAL D'YONNE HABITAT	SA	76 390,00 €
SP 13/11/2015	SA HLM VAL D'YONNE HABITAT	SA HLM VAL D'YONNE HABITAT	SA	189 000,00 €
SP 13/11/2015	SA SCIC HABITAT BOURGOGNE	SA SCIC HABITAT BOURGOGNE	SARL	225 000,00 €
SP 13/11/2015	SARL CHAMPROD	SARL CHAMPROD	SARL	108 000,00 €
SP 13/11/2015	SARL HYDROTART	SARL HYDROTART	SARL	445 530,00 €
SP 13/11/2015	SARL LABRUPROD	SARL LABRUPROD	SARL	90 000,00 €
SP 13/11/2015	SARL PROPAG	SARL PROPAG	SARL	108 000,00 €
SP 13/11/2015	SARL SOCIETE THERMALE DE SANTE	SARL SOCIETE THERMALE DE SANTE	SARL	200 000,00 €

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
SP 13/11/2015	SAS ARTEAM	SAS ARTEAM	SAS	78 094,00 €
SP 13/11/2015	SAS BERTEAM	SAS BERTEAM	SAS	112 270,00 €
SP 13/11/2015	SAS BRUGERE	SAS BRUGERE	SAS	81 200,00 €
SP 13/11/2015	SAS BRUGERE	SAS BRUGERE	SAS	112 000,00 €
SP 13/11/2015	SAS COHIRO	SAS COHIRO	SAS	86 858,00 €
SP 13/11/2015	SAS PLATEFORME INTERCLUSTER VA	SAS PLATEFORME INTERCLUSTER VA	SAS	89 000,00 €
SP 13/11/2015	SAS PLATEFORME INTERCLUSTER VA	SAS PLATEFORME INTERCLUSTER VA	SAS	200 000,00 €
SP 13/11/2015	SCEA CHAMP DU PUITS	SCEA CHAMP DU PUITS	SCEA	98 110,00 €
SP 13/11/2015	SCP D'HLM AIN HABITAT	SCP D'HLM AIN HABITAT	SCP	144 000,00 €
SP 13/11/2015	SCP D'HLM AIN HABITAT	SCP D'HLM AIN HABITAT	SCP	144 000,00 €
SP 13/11/2015	SEM BRIENON IMMOBILIER	SEM BRIENON IMMOBILIER	SEM	100 000,00 €
SP 13/11/2015	SNC NATIOCREDIMURS	SNC NATIOCREDIMURS	Société en nom collectif	80 500,00 €
SP 13/11/2015	STE HISTOIRE NAT. AMIS MUSEUM	STE HISTOIRE NAT. AMIS MUSEUM	Association	155 480,00 €
Autres				

(1) Hôtel de région et autres lieux publics désignés par la région

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations , contrats ou décisions de l'exécutif)

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée,...)

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA REGION

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION	MONTANT DU FINANCEMENT
Syndicats mixtes (article L.5721-2 du CGCT)			
Etablissement Public Territorial du Bassin Saône Doubs	1991	Contribution statutaire	236 000,00 €
Parc Scientifique et Industriel de Besançon	1996	Contribution statutaire	155 000,00 €
Micropolis	1997	Contribution statutaire	70 000,00 €
PNR Haut Jura	1986	Contribution statutaire	440 314,00 €
PNR Ballons des Vosges	1989	Contribution statutaire	144 521,00 €
Innovia	20/11/2009	Contribution statutaire	28 000,00 €
Orchestre Victor Hugo Besançon-Montbéliard Franche-Comté	22/06/2012	Contribution statutaire	302 000,00 €
Syndicat Mixte de Pagny	16/03/1999	Participation	0,00 €
Syndicat Mixte Saône Doubs	1991	Participation	100 044,00 €
Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Morvan	1977	Participation	930 000,00 €
Syndicat Mixte de l'Aérodrome d'Auxerre-Branches	20/11/2006	Participation	184 600,00 €
Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Saint-Yan	20/11/2006	Participation	50 000,00 €
Syndicat Mixte de l'aéroport Dijon Longvic	01/09/2014	Participation	290 000,00 €

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION	MONTANT DU FINANCEMENT
Autres organismes de regroupement			
EPCC Saline Royale d'Arc et Senans	18-19/12/2008	Contribution statutaire	226 495,00 €
Etablissement public de la Loire	1983	Participation	100 011,00 €
Etablissement public de coopération culturelle de Bibracte	22/10/2007	Participation	115 000,00 €
GIP e-bourgogne	21/01/2008	Participation	350 000,00 €
GIP interrégional pour le développement du Massif Central	24/11/2008	Participation	23 820,00 €
Etablissement public Prieuré de La Charité, Cité du Mot	24/06/2013	Participation	73 500,00 €
GIP vignes et vin	08/11/2014	Participation	26 000,00 €
Etablissement public Cité de la Voix (EPCV)	24/11/2014	Participation	920 000,00 €

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé/objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie personnalisée	Avances remboursables pour le développement des entreprises et de l'artisanat	01/01/2007	O6AP-140 du 16/11/2006	SPA	Non
Etablissement public de coopération culturelle	Saline royale d'Arc-et-Senans	29/04/2009	09AP-23 du 18-19/12/2008	SPIC	
Régie personnalisée	Pôle Energie Franche-Comté	26/06/2009	09AP-58 du 26/06/2009	SPA	Non
Régie personnalisée	Fonds Régional d'Art Contemporain	01/01/2011	11AP-22 du 16-17/12/2010	SPA	
Régie personnalisée dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale	Etablissement public de la Cité de la Voix (E.P.C.V)	24/11/2014	24/11/2014	SPIC	Non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics crées par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).
Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées:
- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	D3.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date délibération	N°SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT					

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social…

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Location d'immeuble à usage exclusif de bureau et de biens mobiliers liés à une association	Location de biens immobiliers et mobiliers situés 64 A rue Sully à Dijon (21000) au sein de la Maison Régionale de l'Innovation (MRI)	01/01/2013	10/09/2012	SPIC

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES 2017			RECETTES 2017		
FONCTIONNEMENT	**Chapitre**	**Montant**	**FONCTIONNEMENT**	**Chapitre**	**Montant**
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation (1)	938	226 799 235,00 €	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation (DGF + DGD)	938/942	126 874 941,00 €
Autres TTC (compensation pour tarifications sociales nationales)	938	7 385 000,00 €	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat (DGF+ DGD)	938/942	7 787 361,00 €
Divers TTC (tarifications régionales et actions de promotion)	938	2 619 517,00 €	Compensation financière versée par l'Etat au titre du renouvellement des matériels roulants (DGF + DGD)	938/942	17 787 466,00 €
Sous-total Fonctionnement		**236 803 752,00 €**	**Sous-total Fonctionnement (2) (3)**		**152 449 768,00 €**
INVESTISSEMENT	**Chapitre**	**Montant**			
Matériel	908	32 646 227,00 €			
Autres (gares, infrastructures ferroviaires)	908	20 805 221,00 €			
Sous-total Investissement		**53 451 448,00 €**	**Effort propre de la Région**		**137 805 432,00 €**
TOTAL DEPENSES		**290 255 200,00 €**	**TOTAL RECETTES**		**290 255 200,00 €**

(1) Comprend la participation régionale prévionnelle 2017

VOLET 2 – COMPTE TER SNCF NON APPROUVE PAR LA COLLECTIVITE (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

	2015	Rappel 2014	
TER Franche-Comté	**En M euros**	**En M euros**	**Ecart 2015/2014**
Recettes directes du trafic	18,67	17,90	0,77
Compensations tarifaires	8,10	7,86	0,24
Autres produits	2,25	2,14	0,12
Contribution	79,84	78,99	0,84
Chiffre d'affaires	**108,85**	**106,89**	**1,96**
Prestations trains	0,00	0,00	0,00
TOTAL PRODUITS	**108,85**	**106,89**	**1,96**
Energie électrique	-1,85	-1,71	-0,13
Energie diesel	-1,76	-2,11	0,36
Péages d'infrastructure	-21,17	-20,25	-0,92
Conduite	-15,48	-13,99	-1,49
Accompagnement	-9,79	-10,75	0,97
Interpénétrations - affermage	0,39	0,36	0,03
Transport routier régulier	-3,22	-3,20	-0,02
Transport routier de substitution	-0,42	-0,85	0,43
Charges de circulation	**-53,29**	**-52,51**	**-0,78**
Maintenance, nettoyage et charges de capital des matériels roulants	**-15,64**	**-16,62**	**0,99**
Total charges de capital	-4,30	-4,57	0,27
Dotation aux amortissements	-7,48	-8,24	0,76
Subventions	5,66	6,16	-0,50
Frais financiers	-0,29	-0,34	0,05
IFER	-2,19	-2,16	-0,03
GOP	0,00	0,00	0,00
Locations de matériels roulants	**-1,02**	**-0,28**	**-0,74**
Total prêts de matériels roulants	1,33	1,22	0,11
Total emprunts de matériels roulants	-2,35	-1,50	-0,85
Charges de matériels roulants	**-16,65**	**-16,90**	**0,25**
Produit train	**-5,36**	**-6,06**	**0,70**
Produit train Matériel	-1,13	-1,48	0,35
Produit train Traction et Fret	0,00	0,00	0,00
Produit train escale	-4,23	-4,58	0,35
Escale	**-10,44**	**-9,79**	**-0,65**
Prestations communes	**-9,02**	-8,31	-0,71
Prestations spécifiques	**-1,42**	**-1,48**	**0,06**
Forfait	-0,84	-0,93	0,09
Service en gare	-0,58	-0,55	-0,03
Distribution	**-4,44**	**-4,45**	**0,00**
Commissions versées	-1,54	-1,60	0,05
Dispositif de distribution	-4,10	-4,19	0,08
Commissions reçues	1,20	1,33	-0,14
Charges au sol	**-20,25**	**-20,30**	**0,05**
Redevance SNCF	-2,69	-2,72	0,04
Gestion du TER	-3,87	-3,64	-0,23
Si & Télécom	-0,43	-0,80	0,37
Fonctions support	**-6,99**	**-7,16**	**0,17**
Impôts et taxes	-1,93	-1,23	-0,70
Charges diverses	-0,91	-1,80	0,89
TOTAL CHARGES	**-100,02**	**-99,91**	**-0,11**
RESULTAT NET avant IS	**8,83**	**6,97**	**1,86**
Impôts sur les sociétés	-3,05	-2,53	-0,52
RESULTAT NET	**5,78**	**4,44**	**1,34**

VOLET 2 – COMPTE TER SNCF NON APPROUVE PAR LA COLLECTIVITE (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Indicateur socle n° 2 - en millions d'euros

CRD ARF 2015			
Bourgogne CRC	**2 015**	**Rappel 2014**	**Ecart 2015/2014**
Recettes directes du trafic	58,82	59,73	-0,91
Compensations tarifaires	13,07	13,71	-0,64
Autres produits	1,85	4,22	-2,36
Contribution	129,89	119,36	10,53
CHIFFRES D'AFFAIRES	**203,63**	**197,01**	**6,62**
Prestations train	16,20	15,86	0,34
TOTAL PRODUITS	**219,83**	**212,87**	**6,96**
Energie électrique	-6,75	-6,08	-0,67
Energie diesel	-3,02	-3,72	0,70
Péages d'infrastructure	-46,18	-45,92	-0,26
Conduite	-30,08	-29,51	-0,57
Accompagnement	-20,33	-19,63	-0,70
Interpénétrations/Affermage	-0,01	-0,01	0,00
Transport routier régulier	-3,91	-3,06	-0,85
Transport routier de substitution	-0,81	-0,85	0,04
Sous-total charges de circulation	**-111,09**	**-108,80**	**-2,29**
Maintenance, nettoyage et charges de capital des matériels rou	**-40,33**	**-33,83**	**-6,49**
dont charges de capital	*-6,62*	*0,57*	*-7,20*
Amortissements	*-19,24*	*-22,24*	*3,00*
Subventions	*17,50*	*28,02*	*-10,52*
Frais financiers	*-0,19*	*-0,55*	*0,36*
IFER	*-4,69*	*-4,65*	*-0,04*
dont GOP	-3,32	-3,32	0
Locations de matériels roulants	**-5,24**	**-5,60**	**0,36**
Prêts	*6,98*	*4,35*	*2,63*
Emprunts	*-12,22*	*-9,95*	*-2,27*
Sous-total matériel roulant	**-45,57**	**-39,43**	**-6,14**
Produit train	**-12,78**	**-14,04**	**1,25**
Produit train matériel	*-4,19*	*-5,73*	*1,54*
Produit train traction et fret	-0,49	-0,69	0,20
Produit train escale	-8,11	-7,62	-0,49
Escale	**-15,62**	**-17,18**	**1,56**
Prestations communes	-12,00	-13,67	1,67
Prestations spécifiques	-3,62	-3,51	*-0,11*
Forfait	*-2,19*	*-2,09*	*-0,10*
Service en gare	*-1,43*	*-1,42*	*-0,01*
Distribution	**-12,94**	**-13,24**	**0,30**
Commissions versées	*-2,87*	*-3,18*	*0,31*
Dispositif de distribution	*-12,19*	*-12,42*	*0,23*
Commissions reçues	*2,12*	*2,36*	*-0,24*
Sous-total charges en gare	**-41,34**	**-44,46**	**3,12**
Redevance SNCF	-4,85	-4,93	0,08
Gestion du TER	-3,61	-6,52	2,90
SI & Télécoms	-1,66	-1,69	0,03
Sous-total fonctions support	**-10,12**	**-13,13**	**3,01**
Impôts et taxes	-4,30	-3,21	-1,08
Charges diverses	-2,80	-2,66	-0,14
TOTAL CHARGES	**-215,22**	**-211,70**	**-3,52**
RESULTAT NET avant IS	**4,61**	**1,18**	**3,43**
Impôt sur les sociétés	-0,83	-0,13	-0,70
RESULTAT NET après IS	**3,78**	**1,04**	**2,74**

IV ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	E1

Libellés	Bases notifiées (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou %)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (part régionale définie à l'art.265 du code des douanes)			SP et E10 : 1,77 € / HL Gazole : 1,15 € / HL	0%	32 100 000,00 €	+ 0,05%
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (majoration définie à l'art.265 A *bis* du code des douanes)			SP et E10 : 0,73 € / HL Gazole : 1,35 € / HL	0%	32 500 000,00 €	+ 0,02%
Taxe sur les permis de conduire						
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules			51 € / CV	*	110 150 000,00 €	+ 14,28%
Droit de francisation et de navigation Corse (1)						
Droit de passeport en Corse (1)						
Droit de consommation sur les tabacs en Corse (1)						
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (2)						
Taxe sur le transport public aérien et maritime (2)						
Taxe relative à l'octroi de mer (2)						
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (2)						
… (3)						
TOTAL					174 750 000,00 €	+ 8,56%

(1) Taxe perçue par la collectivité territoriale de Corse
(2) Taxes perçues par les régions d'outre-mer
(3) Détailler les taxes pour lesquelles la région a un pouvoir de modulation ou de fixation du taux
* Taux unitaire de la Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules fixé à 51 € / CV sur le territoire Bourgogne Franche-Comté à compter du 1er janvier 2017
(Pour mémoire : les taux appliqués en 2016 sur l'ex territoire bourguignon : 51 € / CV et sur l'ex territoire franc-comtois : 36 €/ CV)

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
SIGNATURES

ASSEMBLEE PLENIERE DES 12 ET 13 JANVIER 2017

BUDGET PRIMITIF EXERCICE 2017

Nombre de membres en exercice : 100
Nombre de membres présents : 88
Nombre de membres représentés : 12
Nombre de suffrages exprimés : 100
Votes : Pour : 51
Contre : 49
Abstentions : —

Date de convocation : 12/12/2016

Présenté par la Présidente
A Dijon, le 13/01/2017

La Présidente,

Marie-Guite Dufay

Délibéré par le Conseil régional, réuni en session
A Dijon, le 13/01/2017

NOMS	SIGNATURES
Mme Sylvie LAROCHE	
M. Eric HOULLEY	
Mme Marie-Guite DUFAY	
M. Michel NEUGNOT	
Mme Laurence FLUTTAZ	

NOMS	SIGNATURES
M. Stéphane GUIGUET	
Mme Laëtitia MARTINEZ	
M. Patrick AYACHE	
Mme Océane CHARRET-GODARD	délégation de vote à Mr. BARDI
M. Sylvain MATHIEU	
Mme Maude CLAVEQUIN	
M. Jean-Claude LAGRANGE	
Mme Frédérique COLAS	
M. Patrick MOLINOZ	
M. Jérôme DURAIN	
M. François SAUVADET	
M. Arnaud DANJEAN	délégation de vote à Mr SAUVADET
M. Patrick GENRE	
M. Eric GENTIS	
M. Alain JOYANDET	

NOMS	SIGNATURES
M. Guillaume MAILLARD	
Mme Hélène PELISSARD	
M. Didier VALLVERDU	
M. Pierre BOLZE	
Mme Emmanuelle COINT	
Mme Anne-Laure BREUILLARD-FLETY	
Mme Françoise BRANGET	
Mme Catherine COMTE-DELEUZE	
M. Jean-Pierre DARTEVELLE	
M. Gérald GORDAT	
M. Pascal GRAPPIN	
Mme Marie-Claude JARROT	
M. Jean-Philippe LEFEVRE	
M. Valère NEDEY	
M. Gilles PLATRET	

NOMS	SIGNATURES
Mme Sophie FONQUERNIE	
M. Denis HAMEAU	délégation de vote à Mme AEBISCHER
Mme Elise AEBISCHER	
M. José ALMEIDA	
M. Luc BARDI	
M. Hicham BOUJLILAT	
M. Franck CHARLIER	
Mme Claudy CHAUVELOT-DUBAN	
Mme Myriam CHIAPPA-KIGER	
Mme Francine CHOPARD	délégation de vote à Mme CHIAPPA-KIGER
Mme Anne-Marie DUMONT	
M. Francis COTTET	
M. Gilles DEMERSSEMAN	
Mme Valérie DEPIERRE	
M. Guy FEREZ	délégation de vote à Mme COLAS

NOMS	SIGNATURES
Mme Jacqueline FERRARI	
Mme Karine FRANCOIS	
M. Grégoire GILLE	
M. Pierre GROSSET	
M. Yacine HAKKAR	
Mme Christine ROBIN	
Mme Nathalie ROUSSEL	
M. Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI	délégation de vote à Mme ROUSSEL
Mme Catherine VANDRIESSE	
Mme Dominique VERIEN	
M. Marcel STEPHAN	
Mme Sylvie BEAULIEU	
Mme Florence LASSARRE	
M. Damien CANTIN	
Mme Valérie REDL	

NOMS	SIGNATURES
Mme Colette CLERC	
Mme Sophie AMELLA	délégation de vote à Mr RICCIARDETTI
M. Edouard CAVIN	E. CAVIN
M. Jacques RICCIARDETTI	
Mme Nathalie DESSEIGNE	
M. Julien GUIBERT	
Mme Isabelle DELYON	
Mme Karine CHAMPY	
M. Franck GAILLARD	
Mme Salima INEZARENE	
M. Denis SOMMER	délégation de vote à Mr LAGRANGE
M. Denis LAMARD	
Mme Nathalie LEBLANC	
Mme Liliane LUCCHESI	
M. Arnaud MARTHEY	

NOMS	SIGNATURES
Mme Sylvie MARTIN	
Mme Pascale MASSICOT	
Mme Saliha M'PIAYI	délégation de vote à Mme MASSICOT
M. Loïc NIEPCERON	
M. Frédéric PONCET	
Mme Marie-Thérèse REY-GAUCHER	
Mme Françoise TENENBAUM	délégation de vote à Mme Verges-Caullet
Mme Muriel VERGES-CAULLET	
M. Stéphane WOYNAROSKI	
Mme Nisrine ZAIBI	
M. Patrice LOMBARD	
M. Patrick JEANROCH	
Mme Alexandrine FERRAND	délégation de vote à Mr CHUDZIK
M. Julien ACARD	
Mme Sophie MONTEL	

NOMS	SIGNATURES
M. Antoine CHUDZIK	Chudzik
M. Julien ODOUL	
M. Stéphane MONTRELAY	
M. Lilian NOIROT	délégation de vote à Mr. MONTRELAY
Mme Nicole CABOCHE	

ARRIVEE ASSEMBLEES
10 JAN. 2017
CONSEIL REGIONAL

CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Assemblée plénière des 12 et 13 janvier 2016

Amendement relatif au rapport 1-1 Budget primitif 2017

proposé par le groupe "Union des Républicains, de la Droite et du Centre"
présenté par Mme Dominique VERIEN-PARENT
concernant la création d'un fonds régional d'accompagnement à la méthanisation des déchets pour les installations agricoles

Exposé des motifs

Suite aux lois « Grenelle », les acteurs publics, et notamment la Région Bourgogne-Franche-Comté, ont fixé des objectifs contraignants en matière de réduction d'émission des gaz à effet de serre et de recours aux énergies renouvelables. La méthanisation est un procédé particulièrement adapté pour contribuer à atteindre ces objectifs.

Nos exploitants et éleveurs, durement frappés par la crise agricole, cherchent sans cesse des moyens d'améliorer la qualité de leurs produits tout en tournant leurs exploitations et leurs process vers les défis de demain.

En cela, la méthanisation présente de nombreux avantages sur les plans environnemental et économique :

- meilleure gestion des déchets organiques à l'échelle d'une exploitation ou d'un territoire ;
- lutte contre les émissions de gaz à effet de serre ;
- conservation / amélioration du potentiel fertilisant ;
- autonomie énergétique des exploitations et diversification des revenus agricoles.

Au vu des enjeux actuels et du potentiel en la matière, les programmes d'investissement dans ces installations doivent monter en charge sans plus attendre. Il appartient à la Région, collectivité de référence aussi bien en termes environnemental, qu'économique, de prendre ses responsabilités.

Par ailleurs, des annulations très importantes de crédits de paiement en investissement sont intervenues lors de l'exercice 2016, notamment dans le programme *Entretien réparation amélioration des locaux* (ERAL) des lycées à hauteur de 2,7M€. Les niveaux d'investissement affichés au projet de budget 2017 dans ce domaine font peser une nouvelle fois la menace d'une sous réalisation du programme.

En conséquence, le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en séance plénière les 12 et 13 janvier 2017, décide :

- **à la page 82 du Budget primitif 2017, dans la sous partie consacrée aux programmes *Energies renouvelables*, de procéder à la modification suivante :**

« La majorité du potentiel régional de méthanisation provient du monde agricole. La région a également prévu des moyens importants en termes d'accompagnement et d'investissement en lien avec l'ADEME et le FEADER. Les dispositifs doivent converger mais en ayant le souci d'utiliser en priorité les fonds FEADER. »

est remplacé par :
« La majorité du potentiel régional de méthanisation provient du monde agricole. La Région créera dès 2017 un fonds d'investissement dédié à soutenir l'installation d'unités de méthanisation agricole dans les exploitations de Bourgogne-Franche-Comté, doté de 2 000 000€.
L'appel à projets lancé dans le cadre de ce fonds vient en ajout aux dispositifs existants de soutien aux actions d'animation, de formation et de communication mis en œuvre en partenariat avec l'Ademe et les fonds FEADER.»

- **de mobiliser les 2 000 000€ nécessaires en redéploiement de crédits d'investissement du programme *2011P030 Entretien réparation amélioration des locaux.***

Amendement rejeté par 51 voix contre, 25 voix pour et 24 non participations au vote

CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Assemblée plénière des 12 et 13 janvier 2016

Amendement relatif au rapport 1-1 Budget primitif 2017

proposé par le groupe "Union des Républicains, de la Droite et du Centre"
présenté par Mme Hélène PELISSARD
concernant les crédits alloués à la création d'un fonds régional de lutte contre la précarité énergétique.

Exposé des motifs

La Bourgogne-Franche-Comté, territoire en grande partie rurale, voit ses ménages être davantage exposés au phénomène de précarité énergétique que dans d'autres régions plus urbanisées.
L'écrasante majorité des habitants qui subissent cette précarité énergétique, est logée dans le parc privé.
Cette précarité énergétique résulte de la combinaison de trois facteurs principaux.

- Des ménages vulnérables de par la faiblesse de leurs revenus,
- La mauvaise qualité thermique des logements occupés,
- Le coût de l'énergie.

Le coût d'une rénovation énergétique d'un logement à un niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC) à mettre en rapport avec la nature des aides aux travaux actuellement proposées, constitue pour ce public un obstacle insurmontable conduisant à son maintien dans la précarité.

Par ailleurs, des annulations très importantes de crédits de paiement en investissement sont intervenues lors de l'exercice 2016, notamment dans le programme en faveur des travaux dans les Lycées à hauteur de 19M€. Les niveaux d'investissement affichés au projet de budget 2017 dans ce domaine font peser une nouvelle fois la menace d'une sous réalisation du programme.

En conséquence, le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en séance plénière les 12 et 13 janvier 2017, décide :

En page 87 du Budget Primitif 2017, après le 3e alinéa du paragraphe :
pour les particuliers, il est proposé :

- *de poursuivre le financement des espaces info énergie sur la grande région avec des modalités différentes suivant les territoires, combinant les aides de la région, de l'ADEME et du FEDER Bourgogne ;*
- *de financer les audits Effilogis sur l'ensemble du territoire et de maintenir le dispositif « Etat des lieux architectural et technique » (ELAT) ;*
- *de finaliser le futur service public de l'efficacité énergétique, qui doit permettre la mise en place à terme d'un accompagnement intégré des particuliers pour la rénovation performante des 800 000 maisons individuelles en Bourgogne-Franche-Comté.*

d'ajouter un alinéa ainsi rédigé :

- **de mettre en place dès 2017 un fonds régional de lutte contre la précarité énergétique. Il permet de financer un forfait Diagnostic/Ingénierie/Travaux, plafonné à 10 000€, couvrant tout reste à charge pour les ménages qui souhaitent engager des rénovations de leurs logements sans atteindre nécessairement un niveau BBC.**
  Ce fonds est doté de 10 000 000 €.

- **de mobiliser les 10 000 000€ nécessaires en redéploiement de crédits d'investissement du programme *2223PP Travaux de rénovation, économies d'énergie.***

Amendement rejeté par 51 voix contre,
25 voix pour et 24 non participations au vote

ARRIVEE ASSEMBLEES LE
10 JAN. 2017
CONSEIL REGIONAL

CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Assemblée plénière des 12 et 13 janvier 2016

Amendement relatif au rapport 1-1 Budget primitif 2017

-

proposé par le groupe "Union des Républicains, de la Droite et du Centre"
présenté par M. Patrick GENRE
concernant les crédits alloués à la sous fonction 82 - Routes et Voiries

Exposé des motifs

Le projet de Budget primitif 2017 propose une baisse de près de 40% des crédits alloués en investissement dans le cadre de la *sous fonction 82- Routes et Voiries*, à 11M€.

Les besoins sur nos territoires en matière d'entretien, réfection et constructions d'infrastructures routières, notamment d'intérêt régional, sont très importants. Il est également indispensable que la Région puisse apporter un soutien toujours plus grand à l'activité du BTP, secteur qui traverse encore et toujours une crise sans précédent.

Des annulations très importantes de crédits de paiement en investissement sont intervenus lors de l'exercice 2016, notamment dans le programme en faveur des travaux dans les Lycées à hauteur de 19M€. Les niveaux d'investissement affichés au projet de budget 2017 dans ce domaine font peser une nouvelle fois la menace d'une sous réalisation du programme.

En conséquence, le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté, réuni en séance plénière les 12 et 13 janvier 2017, décide :

- **de porter à 20 000 000€ le niveau des crédits d'investissement de la *sous fonction 82- Routes et Voiries* pour 2017, niveau proche de celui figurant au budget 2016.**
- **de mobiliser les 9 000 000€ nécessaires en redéploiement de crédits d'investissement du programme *2223PP Travaux de rénovation, économies d'énergie.***

ARRIVEE ASSEMBLEES LE
10 JAN. 2017
CONSEIL REGIONAL

Amendement rejeté par 51 voix contre, 25 voix pour et 24 non participations au vote

ARRIVEE ASSEMBLEES LE

10 JAN. 2017

CONSEIL REGIONAL

Conseil régional Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière du 13 janvier 2017

Amendement au rapport 1-1 budget primitif 2017
Section d'investissement

Proposé par le groupe « Union des Républicains, de la droite et du centre »
Présenté par Alain JOYANDET, Président de la commission des finances

Exposé des motifs

Dans ses orientations budgétaires en décembre 2016, l'exécutif régional a annoncé augmenter le niveau d'investissement de la collectivité régionale.

Les inscriptions budgétaires proposées révèlent en effet une hausse des investissements de BP à BP de l'ordre de +8,9%, soit +36 millions d'euros. Elles prévoient une augmentation des crédits principalement dans les domaines de l'enseignement, des transports et de l'action économique mais aussi une baisse importante des inscriptions dans l'aménagement des territoires (-15%).

Ces inscriptions en hausse de BP à BP ne sont malheureusement qu'un trompe-l'œil puisqu'il ne s'agit pas d'injecter dans l'économie régionale un flux nouveau d'investissements mais simplement de procéder à l'inscription des crédits 2016 qui ont été annulés lors de la décision modificative du 18 décembre dernier.

En parallèle, on peut s'inquiéter d'une forte dégradation de l'autofinancement passant de 181 millions d'euros au budget 2016 à moins de 157 millions d'euros en 2017, en baisse de 14%. Il faut noter également que par voie de conséquence, l'emprunt d'équilibre est multiplié par deux, s'établissant à 216 millions d'euros alors que le remboursement de la dette est en baisse de plus de 2%.

Le budget 2017 prévoit donc une dégradation des finances de la collectivité par un manque d'économies sur la section de fonctionnement, une chute de l'autofinancement et un niveau d'investissements qui n'est pas la hauteur des enjeux de la Bourgogne Franche-Comté.

Au-delà du transfert de la compétence des transports interurbains et scolaires, la loi NOTRe a conféré à la collectivité régionale des compétences fortes en matière de développement économique et d'aménagement du territoire au sens large du terme, comprenant l'ensemble des voies de communication, physiques et numériques.

La Région n'est plus un simple partenaire, elle doit changer de dimension et doit être leader et à ce titre impulser une dynamique de croissance. Or, cette ambition ne se traduit pas dans la proposition de budget primitif 2017.

Le présent amendement propose, grâce à l'augmentation du virement de la section de fonctionnement, d'affecter de manière structurelle plus de 8 millions d'euros supplémentaire au remboursement de l'annuité de la dette, augmentant l'effort de près de 17%.

Cette marge supplémentaire de 8,2 millions d'euros correspond aux annuités en capital nécessaires pour un grand emprunt de 180 millions d'euros sur 20 ans qui permettra d'agir rapidement sur les besoins de nos territoires et de nos entreprises sans attendre des crédits au fil de l'eau et en finançant par avance les investissements contractuels (voies de communications, numériques,

financements structurants de la politique de la ville, agglomérations et villes moyennes, bâtiments) et régulariser ensuite en recettes la participation prévues des partenaires.

Il faut rappeler qu'une partie de cette enveloppe est d'ores et déjà rapidement mobilisable en s'appuyant sur les emprunts souscrits auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) peu consommé à ce jour et sur le contrat de « prêt croissance verte à taux zéro » auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Il convient également de remarquer que la souscription d'un emprunt dans un contexte de taux historiquement bas serait de bonne gestion et source d'économies au regard des taux qui pourraient être pratiqués dans les prochaines années.

Amendement budgétaire à la section d'investissement

BALANCE GENERALE - DEPENSES

INVESTISSEMENT		propositions de la Présidente (a)	Proposition avec amendement (b)	différence (b-a)
Dépenses d'investissement - Total				
sous total des opérations réelles et mixtes		511 595 508,77	701 595 508,77	188 200 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	-
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	-
16	Emprunts et dette assimilées	80 533 338,00	90 533 338,00	8 200 000,00
18	Cpte liaison	0,00	0,00	-
20	Immobilisations incorporelles	16 778 524,57	24 009 314,57	7 230 790,00
204	Subventions d'équipement versées	295 082 905,19	422 250 360,19	127 167 455,00
21	Immobilisations corporelles	19 952 413,64	28 551 005,64	8 598 592,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	-
23	Immobilisation en cours	85 863 169,93	122 866 332,93	37 003 163,00
26	Participations er créances rattachées	6 572 272,76	6 572 272,76	-
27	Autres immobilisations financières	6 522 884,68	6 522 884,68	-
45	Opérations pour compte de tiers	290 000,00	290 000,00	-
sous total des opérations d'ordre		223 445 002,21	223 445 002,21	0,00
925	Opérations patrimoniales	44 398 000,00	44 398 000,00	-
926	Transferts entre les sections	179 047 002,21	179 047 002,21	-

BALANCE GENERALE - RECETTES

INVESTISSEMENT		propositions de la Présidente (a)	Proposition avec amendement (b)	différence (b-a)
Recettes d'investissement - Total				
sous total des opérations réelles et mixtes		354 852 329,48	534 852 329,48	180 000 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	48 500 000,00	48 500 000,00	-
13	Subventions d'investissement	49 508 056,56	49 508 056,56	-
16	Emprunts et dette assimilées	248 414 272,92	428 414 272,92	180 000 000,00
18	Cpte liaison	0,00	0,00	-
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	-
204	Subventions d'équipement versées	1 300 000,00	1 300 000,00	-
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	-
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	-
23	Immobilisation en cours	0,00	0,00	-
26	Participations er créances rattachées	0,00	0,00	-
27	Autres immobilisations financières	7 130 000,00	7 130 000,00	-
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	-
954	Produits de cessions d'immobilisations	0,00	0,00	-
sous total des opérations d'ordre		380 188 181,50	388 388 181,50	8 200 000,00
946	transfert entre les sections	44 398 000,00	44 398 000,00	-
947	Transferts dans section de fonctionnement	202 290 549,05	202 290 549,05	-
951	Virement de la section de fonctionnement	133 499 632,45	141 699 632,45	8 200 000,00

Pour le groupe URDC,
Le Président de la commission des finances, Alain Joyandet

Amendement rejeté par 51 voix contre, 25 voix pour et 24 non participations au vote

ARRIVEE ASSEMBLEES LE

10 JAN. 2017

CONSEIL REGIONAL

Conseil régional Bourgogne Franche-Comté
Assemblée plénière du 13 janvier 2017

Amendement au rapport 1-1 budget primitif 2017
Section de fonctionnement
Proposé par le groupe « Union des Républicains, de la droite et du centre »
Présenté par Alain JOYANDET, Président de la commission des finances

Exposé des motifs

Dans ses orientations budgétaires en décembre 2016, l'exécutif régional a affiché l'objectif de « maintenir le niveau d'épargne pour préserver les capacités d'investissement futures ». Dans les faits, le budget primitif 2017 procède à une baisse de 3,2% du virement de la section de fonctionnement à celle d'investissement. L'autofinancement (incluant le virement à la section d'investissement et le solde de transfert entre section) est en baisse de 14%.

Cette baisse de la capacité d'autofinancement, donc des marges financières de la Région, s'opère pourtant dans un contexte de hausse de la fiscalité par l'augmentation de la taxe sur les cartes grises sur le périmètre franc-comtois alignée par le haut sur le niveau Bourguignon, soit un gain de recettes supplémentaires de près de 13,8 millions d'euros.

Cette contradiction entre la perte de capacité d'autofinancement et l'augmentation de la fiscalité révèle une situation fragile de la section de fonctionnement du budget de la Région.

La Région Bourgogne Franche-Comté est en effet la 2ème région la plus dépensière en fonctionnement et dans le contexte actuel de gestion de l'exécutif, la hausse de la taxe sur les cartes grises apparait malheureusement inévitable.

En effet, l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement n'a apparemment pas été anticipée. L'équilibre en fonctionnement du budget 2017 est atteint au moyen de la hausse de la fiscalité en recette et la baisse des charges financières en dépenses compensant la perte structurelle de dotations en 2017.

Il convient surtout de remarquer que cet équilibre est précaire car c'est la baisse de 15% des charges financières lié au contexte favorable des taux d'emprunts et la baisse du virement à la section d'investissement de près de 4,4M€ qui permet d'absorber les hausses mécaniques des dépenses de fonctionnement, en ressources humaines par exemple (absorption du glissement vieillissement-technicité).

La configuration du budget 2017 en équilibre précaire ne pose pas les bases saines qui permettront de maintenir la capacité d'autofinancement de la collectivité dans une projection pluriannuelle des dépenses, laquelle n'a d'ailleurs pas été présentée lors du débat d'orientation budgétaire.

Le présent amendement a pour objectif de corriger la trajectoire des dépenses de fonctionnement en proposant une diminution de 2% des dépenses de fonctionnement compressibles, soit une économie annuelle de plus de 20 millions d'euros. Cet effort nécessite un travail de redéfinition des politiques régionales qui a d'ailleurs été annoncé lors des orientations budgétaires par la convergence des règlements d'interventions. Cette baisse de 2% est possible car la Région Bourgogne Franche-Comté se situe à un niveau très élevé de dépenses comparée à la moyenne française (près de +20%), que ce soit en dépenses d'intervention ou en dépenses de personnel. Il est donc indéniable que des marges existent et que ce travail est possible comme l'a fait la région voisine Auvergne Rhône-Alpes dès 2016.

Ces 20 millions d'euros d'économies peuvent être ventilés en deux postes :

- **10,25 millions d'euros affectés à une baisse de la pression fiscale par une réduction de la taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules. L'exécutif régional a décidé en 2016 de ne pas procéder à une harmonisation progressive sur 5 ans du taux unitaire par cheval-vapeur et il n'est donc pas possible juridiquement de revenir sur cette décision. Il est toutefois possible de réduire le taux régional et abaisser ainsi la taxe pour l'ensemble du territoire régional à hauteur de 46€/CV au lieu de 51€ ce qui réduirait le produit prévisionnel de la taxe de 10,25 millions d'euros.**

- 10 millions d'euros affectés à l'augmentation de la capacité d'autofinancement en augmentant le virement à la section d'investissement à hauteur de 8,2 millions d'euros à diriger vers l'annuité d'un emprunt d'investissement et 1,8 millions affectés en fonctionnement aux charges financières du nouvel emprunt.

Amendement budgétaire à la section de fonctionnement

BALANCE GENERALE - DEPENSES

FONCTIONNEMENT		propositions de la Présidente (a)	Proposition avec amendement (b)	différence (b-a)
Dépenses de fonctionnement - Total				
sous total des opérations réelles et mixtes		1 025 676 992,13	1 007 226 668,55	-18 450 323,58
011	Charges à caractère général	135 625 706,44	132 913 192,31	-2 712 514,13
012	Charges de personnel et frais assimilés	163 142 800,00	159 879 944,00	-3 262 856,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	-
65	Autres charges de gestion courante	710 847 372,59	696 630 425,14	-14 216 947,45
6586	frais de fonctionnement groupes d'élus	900 300,00	882 294,00	-18 006,00
66	Charges financières	13 112 000,00	14 912 000,00	1 800 000,00
67	Charges exceptionnelles	48 813,10	48 813,10	-
945	Provisions et autres opérations mixtes	2 000 000,00	1 960 000,00	-40 000,00
sous total des opérations d'ordre		335 790 181,60	343 990 181,60	8 200 000,00
946	transfert entre les sections	202 290 549,05	202 290 549,05	-
947	transferts dans section de fonctionnement	0,00	0,00	-
953	Virement à la section d'investissement	133 499 632,45	141 699 632,45	8 200 000,00

BALANCE GENERALE - RECETTES

FONCTIONNEMENT		propositions de la Présidente (a)	Proposition avec amendement (b)	différence (b-a)
Recettes de fonctionnement - Total				
sous total des opérations réelles et mixtes		1 182 420 171,42	1 170 701 847,84	-10 250 323,58
70	Produits services, domaine, ventes div	1 545 000,00	1 545 000,00	-
731	Impôts locaux	374 081 060,00	374 081 060,00	-
73	Impôts et taxes	430 723 903,00	420 473 579,42	-10 250 323,58
74	Dotations, subventions et participations	369 227 159,42	369 227 159,42	-
75	Autres produits de gestion courante	2 605 049,00	2 605 049,00	-
76	Produist financiers	1 700 000,00	1 700 000,00	-
77	Produits exceptionnels	380 000,00	380 000,00	-
013	Atténuations de charges	690 000,00	690 000,00	-
945	Provisions et autres opérations mixtes	1 468 000,00	1 468 000,00	-
sous total des opérations d'ordre		179 047 002,21	179 047 002,21	0,00
946	transfert entre les sections	179 047 002,21	179 047 002,21	-
947	Transferts dans section de fonctionnement	0,00	0,00	-

Pour le groupe URDC,
Le Président de la commission des finances, Alain Joyandet

Amendement rejeté par 51 voix contre, 25 voix pour et 24 non participations au vote